

**«DITES-LE, DANS
VOTRE JOURNAL,
QU'ON N'A PAS
LE DROIT DE FAIRE ÇA
À DES HUMAINS»**

**L'ASSISTANCE
SOCIALE
À TRAVERS
LES JOURNAUX
DU QUÉBEC
(1969 – 2019)**

**COLLECTIF POUR
UN QUÉBEC
SANS PAUVRETÉ**

2024

Préface de Catherine Charron	6
En guise d'introduction	10
Extraits de journaux de 1969 à 2019	16 - 489
Postface de Jean-Yves Desgagnés Pour en finir avec l'utilisation des préjugés comme arme étatique de répression et de violence symbolique	492

La citation dans le titre
est tirée d'un article de
La Presse du 2 octobre 1980.

PRÉFACE

La *Loi de l'aide sociale* de 1969, en introduisant le principe d'un droit à l'assistance basé sur « le déficit qui existe entre les besoins d'une famille ou d'une personne seule et les revenus dont elle dispose », a marqué une rupture symbolique forte dans l'histoire de la protection sociale au Québec. Mais les révolutions, tranquilles ou pas, entraînent toujours quelques reliques de l'ancien temps. Cette chronique dessine en quelque sorte le récit lancinant d'une révolution inachevée, et de l'acharnement des groupes de défense des droits à réclamer que le Québec assume enfin son virage vers l'universalité, virage annoncé dans le rapport Boucher, esquissé dans la loi de 1969, mais jamais véritablement accompli.

Deux constats frappent à la lecture de cet ouvrage. Premier constat : l'indépassable conception dichotomique et moralisante des « personnes assistées ». La vieille distinction entre les bons pauvres – les invalides – et les mauvais pauvres – malhonnêtes ou simplement oisifs –, indéniablement issue de la morale chrétienne, a bien fait son nid dans l'imaginaire néolibéral qui a colonisé au cours des dernières décennies notre vision de l'assistance sociale. D'un côté, les malades et les personnes handicapées, auxquels l'État social néolibéral se reconnaît une responsabilité de subvenir aux besoins, tout en les reléguant comme les autres « inactifs » à la marge de la société de marché qu'il vise à construire. De l'autre côté, les sans-emploi considérés « sans contrainte », qu'il s'agit toujours de pousser vers le travail salarié, plus ou moins brutalement selon les époques. Aujourd'hui, l'instauration au Québec d'un « revenu de base » pour les personnes jugées incapables d'occuper un emploi cristallise cette fracture au sein de l'assistance sociale.

Et pourtant, il faut tout de même reconnaître que la loi de 1969 a bouleversé quelque chose dans l'ordre social au Québec, particulièrement pour les femmes. Avec la libéralisation du divorce qui survient précisément à la même époque, il devient désormais envisageable pour des milliers de femmes de mettre fin à une relation maritale abusive sans perdre pour autant tout moyen de subsistance. Les mères célibataires, « filles-mères » à qui la charité de l'époque précédente refusait dédaigneusement la pension des mères nécessiteuses, peuvent maintenant choisir d'élever leur enfant plutôt que de le donner en adoption. C'est un pas de géant que les femmes du Québec ont franchi au tournant des années 1970. D'ailleurs, elles seront majoritaires dans la lutte pour un revenu décent à l'aide sociale, comme cette chronique permet de le constater. Mais ce livre a la particularité de retracer l'histoire de l'aide sociale à

travers l'œil des journaux. Et lorsque les grands médias parlent de l'aide sociale, la liberté et l'autonomie économique gagnées par les femmes ne sont pas leur angle de prédilection.

Deuxième constat : l'inlassable répétition des mêmes thèmes dans le discours officiel sur l'aide sociale. En effet, dès les premières pages de ce livre, apparaissent les figures archétypales qui serviront au cours des années suivantes à construire une opinion publique défavorable à l'égard des personnes assistées sociales. D'abord, les jeunes, qui auront droit à un traitement différencié dès le début du régime, première « catégorie » créée par le législateur en 1969 qui déroge ainsi au principe d'universalité qu'il vient à peine d'inscrire dans la loi. Toutes les époques auront d'ailleurs leurs mesures répressives visant particulièrement les jeunes. Ensuite, les « faux-assistés sociaux », c'est-à-dire potentiellement tous les prestataires, autour desquels flotte en permanence un soupçon de fraude. La chronique pullule de ces insinuations, lancées régulièrement par le gouvernement, reprises à la chaîne par les journalistes et leur lectorat. Au détour d'un billet, on évoque d'ailleurs, sans en relever le caractère odieux, l'institutionnalisation d'un système de délation au sein du ministère de la « solidarité sociale », qui traite annuellement des milliers de dénonciations, anonymes pour la plupart. Finalement, les « réfractaires », ceux et celles qui semblent attiré·es par la *dolce vita* (sic) que leur offre l'aide sociale, et qu'il faut par tous les moyens « inciter au travail ». Les pages de ce recueil montrent le long défilé depuis les années 1970 des programmes d'employabilité, des emplois subventionnés, des mesures d'intégration, qui failliront tous à remplir leur objectif officiel (favoriser l'intégration en emploi), tout en atteignant parfaitement leur objectif réel : individualiser l'enjeu du chômage en le réduisant à un problème « d'employabilité », et tuer dans l'œuf tout sentiment d'ayant-droit chez les prestataires d'aide sociale considérés « aptes au travail ».

Oui, à la lecture de ce recueil, ce sont surtout les grandes continuités qui sautent aux yeux. Bien sûr, au fil du temps, plusieurs choses ont changé à l'aide sociale : les catégories et les programmes se sont multipliés et la logique de la « contrepartie » s'est imposée. La lutte aussi a changé, il suffit de compter le nombre d'occupations rapportées par les journaux dans les années 1970 et 1980 pour le réaliser. Mais les propos des autorités et ceux des groupes représentant les personnes assistées sociales, rapportés par les journalistes, construisent une trame d'une remarquable constance depuis

50 ans. D'un côté, le gouvernement se préoccupe des finances publiques, s'alarme du nombre d'assistés sociaux, et laisse entendre que la fraude est endémique. De l'autre, les groupes protestent contre les coupes qui reviennent de façon périodique, aussi sûrement que l'hiver à chaque année, dénoncent les récupérations mesquines sur le dos des pauvres (taxe d'eau, frais de médicaments, soins dentaires, allocation logement...) et revendiquent sans discontinuer un rehaussement des prestations et leur indexation.

Ce livre contribue à l'histoire de l'aide sociale, en la saisissant telle qu'elle s'est écrite au jour le jour dans l'arène médiatique. On s'y référera comme aux annales d'une confrontation entre deux visions du monde : celle d'un État qui « gère » les pauvres avec des outils de plus en plus technocratiques, et en face, celle des femmes et des hommes en lutte – et leurs allié·es – qui parlent un tout autre langage, celui de la dignité, de la solidarité et de la justice.

Catherine Charron
Historienne et sociologue

EN GUISE D'INTRODUCTION

Le présent document collige des extraits d'articles, d'éditoriaux et de lettres ouvertes publiés au Québec entre 1969 et 2019 dans les principaux quotidiens francophones¹ (nationaux et régionaux) au sujet de l'assistance sociale.

Ces extraits sont présentés en ordre chronologique, sans commentaires ni explications. Seuls quelques jalons législatifs ont été insérés à titre d'éléments de contexte. Chaque extrait constitue une citation exacte. À noter que si un événement en lien avec l'assistance sociale n'a pas trouvé place dans ce document, c'est probablement qu'il n'a pas été couvert (ou très peu) par les journaux.

Au fil des pages se dessine une partie de l'histoire de l'assistance sociale au Québec. Une histoire marquée par une lutte continue en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes assistées sociales. Une histoire marquée autant par de grandes mobilisations que par des luttes quotidiennes, que le recours aux journaux permet de suivre au jour le jour.

UNE LOI QUI SE FAIT ATTENDRE

Le recueil débute en 1969, année de l'adoption de la *Loi de l'aide sociale*. Année également d'occupations, de manifestations et de *teach-ins* pour dénoncer la lenteur du gouvernement à adopter la loi et, ainsi, à concrétiser la réforme de l'assistance sociale.

En 1961, le gouvernement du Québec crée un comité d'étude sur l'assistance publique. Présidé par J.-Émile Boucher, son mandat est d'analyser « la croissance considérable et rapide du coût de l'assistance sociale au Québec² ». Le comité conclut rapidement à la désuétude de la *Loi sur l'assistance publique*, adoptée en 1921 et encore en vigueur à l'époque. Jusqu'à la fin des années 1950, seules quelques catégories de personnes (mères nécessiteuses, personnes aveugles, invalides ou âgées de 65 à 70 ans) reçoivent une aide

1 À l'exception notable du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*, dont les archives ne sont pas accessibles à partir du site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (<https://numerique.banq.qc.ca/>), d'où a été tirée la quasi-totalité des extraits contenus dans le présent document.

2 Comité d'étude sur l'assistance publique, *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique*, Québec, 1963, p. 21.

financière à domicile. En 1959, s'ajoutent les personnes sans travail. Le gouvernement s'engage à satisfaire « les besoins essentiels [des chômeurs et chômeuses] qui sont incapables de se suffire par leurs propres moyens³ ».

La *Loi de l'assistance publique* obligeait les municipalités à assurer une partie du financement de l'assistance sociale. En 1960, cette obligation est abolie. Les municipalités se voient cependant contraintes « de collaborer à la distribution des versements d'assistance-chômage [et] certaines d'organiser elles-mêmes des services municipaux de bien-être et d'en assumer les frais d'administration⁴ ».

En 1963, le comité d'étude sur l'assistance publique publie son rapport, connu en tant que rapport Boucher, dans lequel il jette les bases d'une réforme complète de l'assistance sociale au Québec. Le comité y recommande, entre autres, que l'État devienne « le principal et le plus important distributeur de secours⁵ » et, se référant à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, qu'il reconnaisse l'existence d'un droit à l'assistance sociale, qui permettrait « à un individu (ou à une famille), privé(e) momentanément ou de façon définitive de ses moyens réguliers de subsistance, de satisfaire quand même à ses besoins essentiels, de façon stable et autonome, sans atteinte à la dignité humaine, sans discrimination fondée sur la nationalité, la race ou la religion⁶ ». Le comité d'étude recommande finalement le retrait de la *Loi sur l'assistance publique* et la mise en place d'une nouvelle loi.

Quelques mois après la sortie du rapport, le ministre de la Famille et du Bien-être social, Émilien Lafrance, affirme que « dorénavant, notre action, toutes nos décisions seront inspirées des recommandations du rapport Boucher. C'est notre Bible, notre Évangile!⁷ » Malgré cet élan d'enthousiasme, le projet de réforme de l'assistance sociale tarde à se concrétiser. À l'automne 1965, René Lévesque, nouveau ministre de la Famille et du Bien-être social, affirme, en faisant référence au rapport Boucher : « Je l'ai lu, relu, étudié sous toutes ses

coutures. IL DOIT ÊTRE APPLIQUÉ le plus tôt possible et à peu près intégralement⁸ ». Là encore, malgré l'enthousiasme, la réforme de l'assistance sociale se fait attendre.

À l'automne 1966, le nouveau ministre de la Famille et du Bien-être social, Jean-Paul Cloutier, s'engage à déposer un projet de loi au printemps 1967. Le printemps passe, mais aucun projet de loi n'est déposé.

À l'automne 1967, quatorze groupes⁹ de divers quartiers défavorisés de Montréal forment un premier front commun des assistés sociaux au Québec qui compte un peu plus de 15 000 membres. « Pour la première fois au Québec, les citoyens défavorisés menacent de se révolter. Pour la première fois aussi, ces citoyens organisent des manifestations, soumettent des mémoires, vont porter leurs griefs au Parlement, rencontrent les ministres, élaborent des plans, informent les journalistes, créent des institutions¹⁰ ».

Le 5 décembre 1967, le front commun rencontre le ministre Cloutier pour lui faire part de ses revendications quant à la loi sur l'assistance sociale. Le ministre promet que la loi entrera en vigueur le 1^{er} avril 1968 et que les groupes qui représentent les personnes assistées sociales « auront un important rôle à jouer, principalement celui de conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques d'assistance sociale¹¹ ». L'hiver passe et toujours pas de projet de loi.

Le 31 mai 1968, une soixantaine de groupes de la région de Montréal forment un comité ad hoc sur l'assistance publique au Québec¹². En conférence de presse, le comité reproche au ministre Cloutier « de toujours remettre “ à demain ” le dépôt en chambre du nouveau projet de loi sur l'assistance sociale au Québec ». Le comité souligne que « les organismes et les personnes touchées par cette législation ne

3 Émilien Lafrance, *Orientations et réalisations nouvelles en matière de bien-être familial et social au Québec*, Québec, Cabinet du ministre de la Famille et du Bien-être social, 1965, p. 7.

4 Comité d'étude sur l'assistance publique, *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique, op. cit.*, p. 36.5

5 *Ibid.*, p. 118.

6 *Ibid.*, p. 121.

7 « La Commission des allocations sociales maintenant rattachée au ministère de la Famille », *La Presse*, 10 janvier 1964.

8 Solange Chalvin, « René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-être social, fait le point de la nouvelle politique de sécurité sociale au Québec », *Le Devoir*, 20 novembre 1965.

9 Mouvement pour la justice sociale, S.O.S Mile-End, Mouvement des citoyens du Mile-End, Association des parents de Saint-Jacques, Association des parents de Saint-Louis-de-France, Comité des citoyens Hochelaga-Maisonneuve, Service d'économie familiale, Fédération des mouvements du sud-ouest, Comité des locataires Jeanne-Mance, Comité de réhabilitation des prisonniers, Travaillleurs étudiants du Québec, Comité des parents de Pointe-Saint-Charles, Comité des mères nécessiteuses, Plan de réaménagement social et urbain.

10 Florian Bernard, « Vers une corporation des assistés sociaux », *La Presse*, 22 novembre 1967.

11 Florian Bernard, « Une certitude acquise : nouvelle loi d'assistance sociale en avril prochain », *La Presse*, 6 décembre 1967.

12 Parmi ces groupes, on compte des syndicats, des organismes religieux et des comités de parents et de citoyens.

sauraient attendre plus longtemps encore les réformes exigées, depuis plusieurs années déjà, dans ce domaine¹³».

En août 1968, le ministre promet une nouvelle fois le dépôt prochain du projet de loi. À la fin de l'année, le projet de loi se fait toujours attendre. C'est au tour des travailleurs sociaux professionnels du Québec de protester contre ce nouveau report¹⁴.

Le recueil s'ouvre sur ce moment d'attente de la réforme de l'assistance sociale annoncée par le gouvernement. Il faudra patienter jusqu'à la fin de 1969 avant que celui-ci n'adopte la *Loi de l'aide sociale*; et la fin de l'année suivante avant qu'il ne la mette en vigueur.

13 Lise Blais, « Les organismes sociaux lancent une action commune pour améliorer la loi d'assistance », *La Presse*, 1^{er} juin 1968.

14 Jean-Claude Leclerc, « Les travailleurs sociaux protestent : le projet de loi-cadre est remis à plus tard pour la 4^e fois », *Le Devoir*, 7 novembre 1968.

19

69

Le Soleil, 7 février - Le président de la Fédération des omnipraticiens du Québec a qualifié de « grossière exagération » la rumeur voulant que ces médecins refusent de soigner les malades bénéficiant de l'assistance médicale, à cause du retard du gouvernement à payer leurs honoraires. « Les médecins membres de la Fédération des omnipraticiens du Québec ont continué et continueront à prodiguer aux assistés sociaux les soins médicaux requis, et cela en dépit du délai de six mois apporté par le gouvernement dans le paiement des honoraires », a déclaré hier, le D^r Gérard Hamel.

Le Devoir, 15 février – Les allocations familiales ne seront plus considérées comme revenu dans le calcul des prestations versées aux assistés sociaux. Toutefois les célibataires de moins de 30 ans devront produire la preuve de leur inaptitude au travail pour avoir droit aux pleins bénéfiques de l'assistance. Telles [sic] sont les deux faits saillants annoncés par le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier [...] Cette première mesure fait partie de ce que le ministère appelle son « programme-intérimaire », prélude à la réforme des lois d'assistance sociale. [...] Il semble

par exemple que, dans le cas d'une mère nécessiteuse et ses quatre enfants, la nouvelle norme apportera un soulagement de l'ordre de \$30 par mois. [...] L'autre mesure concerne des célibataires seuls âgés de moins de 30 ans. Jusqu'ici cette catégorie n'avait pas fait l'objet d'une réglementation spécifique. Désormais, si la preuve de l'inaptitude au travail n'est pas faite, le requérant devra se référer aux centres de la main-d'œuvre du Québec et du Canada. S'il refuse de s'y présenter, s'il décline un emploi qui lui est proposé ou n'accepte pas de participer à un programme de formation professionnelle, tout versement d'assistance lui sera refusé.

Le Devoir, 19 février (lettre ouverte) – Je me réjouis de cette nouvelle, car c'est le moins que l'on puisse dire, le procédé antérieur était tout à fait anti-familial puisqu'il privait particulièrement les familles nombreuses d'une aide essentielle, les pénalisant en quelque sorte du fait d'être éprouvées par l'absence d'un parent ou le chômage du père. Je trouve pénible, par ailleurs, le fait que le ministère de la Famille et du Bien-être social doive retarder la réforme administrative des mesures d'assistance déjà annoncées à cause des difficultés de recrutement du personnel dues à des restrictions budgétaires et des exigences professionnelles posées aux candidats. Il manquerait [...] 300 fonctionnaires pour administrer les programmes!

La Presse, 25 février – Les assistés sociaux du centre-ville [à l'initiative du Comité des citoyens de Mercier à Montréal] ont décidé d'exercer de nouvelles pressions sur les autorités en vue d'obtenir une hausse des allocations sociales de même que l'abolition des dernières restrictions apportées par le gouvernement québécois au versement des prestations.

La Presse, 28 février – « Québec sait faire attendre ». Cette phrase, scandée par quelque 150 manifestants à l'angle des rues Berri et Sainte-Catherine [à Montréal], a résumé les opinions exprimées par les 600 participants à un « teach-in » sur les lenteurs du gouvernement du Québec à adopter la loi-cadre sur l'assistance sociale. Dans tous les milieux où l'on voit la pauvreté de près, l'impatience envers le gouvernement grandit. Des prêtres du centre-ville, de Saint-Henri, de Pointe-Saint-Charles sont en train de faire signer une pétition dénonçant la politique sociale du gouvernement, le fait que le gouvernement garde les gens dans la misère.

Le Devoir, 5 mars – Une quarantaine de prêtres des zones grises de Montréal soit le Mile-End, le centre-sud, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles, viennent de rendre publique une déclaration dans laquelle ils dénoncent énergiquement les lenteurs des gouvernements à mettre en place des politiques visant à éliminer la pauvreté et le chômage. Ils dénoncent encore les gouvernements qui maintiennent « plus ou moins consciemment une partie de la population dans la misère ou sur la marge de la misère, qui retardent l'adoption de la loi-cadre sur l'assistance sociale, l'application de l'assurance-santé et qui proposent l'adoption d'une politique intérimaire d'assistance sociale qui est injuste ».

Le Devoir, 6 mars – De nouveaux témoignages accablants ont été ajoutés hier au dossier noir de l'assistance sociale à Montréal alors que les assistés sociaux continuent les quasi-occupations de bureaux de bien-être commencées cette semaine au marché Atwater. Hier après-midi, au bureau de la rue Saint-Denis, près de Rachel, une centaine d'assistés et de travailleurs sociaux ont tenu un « teach-in ».

Le Devoir, 7 mars - [...] depuis des années, les pauvres et les travailleurs sociaux qui œuvrent auprès de ceux-ci nous préviennent que les allocations d'assistance fournies par le gouvernement québécois aux personnes et aux familles privées d'un revenu normal, sont insuffisantes. [...] [Les pauvres] souffrent injustement. Il faut absolument que le gouvernement s'occupe d'eux sans tarder. Telle est, pour le Québec, la première, la plus urgente, la plus grave de toutes les priorités.

La Presse, 22 avril - Plus d'une cinquantaine d'assistés sociaux, de chômeurs et de petits salariés du centre-sud de Montréal ont défié, hier, la société de les laisser travailler (« On veut une job ! ») et ce, lors d'une manifestation autour du « trou de boue » de la Place Radio-Canada, d'un p'tit balayage des rues Beaudry et Montcalm (« pour montrer qu'on n'est pas des sans-cœur »!) et d'une fort brève, mais ironique visite aux portes de l'hôtel de ville où furent déposés cinq sacs d'ordures... celles ramassées par les contestataires devenus balayeurs. Cette action constitue le premier de trois « gestes d'éclat » à devoir être posés, cette semaine, par le Comité de bien-être des citoyens de Saint-Jacques, par tous les citoyens, au fait, qui désirent agir de façon (« dans l'espoir ») à forcer l'État à soulager la misère des assistés sociaux.

La Presse, 23 avril - « On veut Cloutier »... et ils ont décidé de l'attendre jour et nuit jusqu'à ce qu'il vienne à son bureau de Montréal pour les rencontrer. C'est par un « sit-in » dans l'antichambre du bureau du ministre de la Famille et du Bien-être social qu'une quinzaine d'assistés sociaux du Comité des citoyens de Saint-Jacques veulent forcer le ministre à les rencontrer. Commencé hier matin à 10h, le « sit-in » s'est poursuivi aujourd'hui dans l'immeuble de la Cour de Bien-être, à l'angle des rues Saint-Denis et Bellechasse. [...] Ce deuxième « geste d'éclat » est destiné à accélérer l'application de la loi cadre de l'assistance sociale et l'adoption de l'assurance santé.

La Presse, 24 avril - Feu le ministre de la Santé et du Bien-être, M. Jean-Paul Cloutier, est sorti de sa tombe hier en face de l'édifice du bien-être social, rue Saint-Denis, pour dire à quelque 150 citoyens démunis venus le rencontrer : « La plus grande vertu d'un peuple, c'est le silence. De toute façon, je n'ai rien à vous dire. Prenez ces pilules et ces bonbons ». Tout ça évidemment, c'est du théâtre : M. Cloutier est en bonne santé ; il n'était pas à ses bureaux montréalais hier pour y rencontrer les manifestants, pas plus qu'il ne s'est présenté devant les 14 assistés sociaux et chômeurs qui l'ont attendu dans l'antichambre de son bureau de 10h mardi matin à 7h30 hier soir. Ce simulacre de défilé funéraire, les assistés sociaux du Comité de citoyens de Saint-Jacques l'ont monté pour bien démontrer au public, et à leurs propres yeux, que le ministre est bel et bien mort, qu'il n'existe pas puisqu'il n'est pas intéressé à s'occuper de leur sort. Les manifestants qui accompagnaient le cortège funèbre, après avoir recueilli en héros les 14 occupants du bureau du ministre, ont quitté les lieux, dans l'ordre, et son allés « fêter la mort du ministre » dans un sous-sol d'église du quartier.

La Presse, 25 avril - Les assistés sociaux du Comité des citoyens de Saint-Jacques ont clôturé hier leur programme de manifestations pacifiques par une clinique de sang organisée au siège social de la Croix-Rouge, rue Sherbrooke est. Dans un décor de salon, assez inhabituel pour eux, une cinquantaine d'assistés sociaux se sont présentés à l'heure dite pour donner leur sang, mais plusieurs ont dû être refusés, souffrant d'anémie. [...] Par ce troisième « geste d'éclat » [...] ils ont voulu rappeler au ministre [Cloutier] que même s'ils sont des « assistés » ils trouvent le moyen de donner quelque chose à la société.



photos Real St-Jean, LA PRESSE

"On veut Cloutier !"

La Presse, 9 mai – Pour faciliter la réintégration des assistés sociaux au monde du travail, Québec versera des primes variant entre \$1000 et \$4000 aux industries qui embaucheront un assisté social apte au travail.

Le Devoir, 21 mai – Le projet de loi-cadre de l'aide sociale vient d'être rendu public par le ministre de la Famille et du Bien-être, qui l'a déposé hier à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi (bill 26) tant attendu et promis à de multiples reprises depuis deux ans, refond complètement diverses lois en une seule. [...] Ainsi qu'elles furent dévoilées hier, les principales dispositions du «bill» sont les suivantes. Les bénéfices de l'aide sociale seront désormais accordés à l'ensemble de la famille, soit le père, la mère et les enfants à charge, en tenant compte des besoins et des moyens de l'ensemble de ses membres [...]. L'aide sociale sera accordée sur la base du déficit qui existe entre les besoins d'une famille ou d'une personne seule et les revenus dont elle dispose. [...] Le projet pose une distinction entre les besoins ordinaires d'une famille ou personne seule, et ses besoins spéciaux; sont des besoins ordinaires: la nourriture, le vêtement, les nécessités domestiques et personnelles ainsi que les autres frais afférents à l'habitation d'une maison ou d'un logement; tous les autres besoins sont des besoins spéciaux. L'aide sociale comblera les besoins ordinaires et spéciaux d'une famille qui est privée de moyens de subsistance, c'est-à-dire dont le chef ne détient pas un emploi régulier à temps plein ou à temps partiel [...]. Si une personne refuse ou abandonne un emploi qu'elle pourrait remplir ou continuer de remplir [...], elle pourra se voir privée des bénéfices de l'aide sociale en tout ou en partie.

Projets soumis à l'Assemblée nationale

- **La loi-cadre de l'aide sociale**
- **Le bill de la fonction publique**

Le Soleil, 31 mai - L'Association professionnelle des chirurgiens-dentistes de la province de Québec accuse le gouvernement d'appliquer une politique « discriminatoire, abusive et provocante » en ce qui concerne les soins bucco-dentaires aux assistés sociaux. « Toute demande d'allocations pour soins dentaires doit être approuvée par un bureau central du ministère du Bien-être. Quant aux tarifs d'honoraires, c'est le statu quo de la loi de la jungle, celle du plus fort ; l'imposition autocratique de taux ridicules et inférieurs, dans certains cas, au salaire horaire des boueurs », déclarent ces professionnels en colère. On sait que les soins dentaires dispensés par le chirurgien-dentiste ne sont pas inclus dans les services qu'offre gratuitement l'État aux assistés sociaux du Québec et à leurs dépendants, sauf dans les cas où le bénéficiaire d'aide sociale en fait la demande expresse.

La Presse, 11 juin - Après avoir vérifié 45 000 des 100 000 dossiers des assistés sociaux, le ministère de la Famille et du Bien-être social en est arrivé à la conclusion qu'à travers le Québec en moyenne 15 pour cent des bénéficiaires de l'assistance à domicile non pas droit aux prestations qu'ils reçoivent.

La Presse, 12 septembre - Deux députés de l'opposition libérale, MM. Victor Goldbloom et Émilien LaFrance se sont plaints hier des nombreux délais imposés aux assistés sociaux à cause du retard apporté à l'adoption de la nouvelle loi cadre de l'aide sociale [...] Les députés de D'Arcy McGee et de Richmond ont adressé ces critiques au ministre de la Famille et du Bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier, lors de la première séance de la Commission permanente de la Famille et du Bien-être, consacrée à l'étude du bill 26 et de ses règlements.

Le Devoir, 19 septembre - L'absence des tables ou des barèmes de taux empêche de faire une étude complète et objective de la loi d'aide sociale (bill 26) et des projets de règlements. Une fois connus, ces taux devraient suivre la courbe du coût de la vie et non pas seulement être révisés périodiquement, au bon plaisir du conseil des ministres. Telle est la doléance, d'une part, la suggestion, d'autre part, que l'on retrouve en filigrane dans la douzaine de mémoires qui ont été présentés hier à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi et les règlements qui s'y rattachent.

La Presse, 19 septembre - M. [Claude] Larivière [porte-parole de l'Opération Alarme] a contesté la représentativité des membres de la commission [chargée d'étudier le projet de loi 26]. « Combien d'entre vous ont déjà vécu d'allocations de l'assistance sociale ? Combien d'entre vous savent ce que c'est que de chômer ? D'habiter un taudis ? D'avoir froid et faim ? », a-t-il demandé au ministre Cloutier et aux députés. Le jeune homme a mis au défi nos députés d'imiter les quatre sénateurs américains qui ont accepté de vivre, avec leurs familles, pendant une semaine avec l'allocation que reçoit un chômeur. « Au bout de trois jours, a dit M. Larivière, les sénateurs n'avaient plus un sou ».

La Presse, 6 novembre - Les assistés sociaux de Montréal n'iront pas rencontrer le ministre de la Famille et du Bien-être Jean-Paul Cloutier aujourd'hui à Québec. Ils veulent ainsi protester contre les conditions posées par le ministère au sujet de la rencontre, conditions qu'ils jugent inacceptables. [...] Les assistés ont refusé de faire le voyage parce que la représentation était limitée à deux personnes par comité, que ces personnes n'auraient pu parler que quelques minutes (« ce qui n'est pas une façon de représenter les milliers d'assistés de la province »), qu'il aurait fallu fournir une liste de noms d'assistés sociaux devant faire le voyage (ce qui aurait pu leur faire perdre leurs prestations), et que l'autobus offert par le gouvernement devait également transporter un fonctionnaire « qui aurait pu nous contrôler ». De plus, l'autobus en question devait partir à huit heures. Les assistés voulaient partir un peu plus tard, pour surveiller le départ de leurs enfants à l'école.

La Presse, 7 novembre - Le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier, a déclaré hier qu'il croyait « que plusieurs des assistés sociaux de Montréal bienveillamment invités à se faire entendre, ont été l'objet de manipulations qui ont pour effet d'empêcher la poursuite du dialogue que je désire serein et fécond entre le gouvernement et les assistés sociaux du Québec ».

Le Devoir, 21 novembre – Les projets de nouveaux taux ou tables de prestations en vertu du projet de loi numéro 26 ont été rendus publics hier par le ministre [...] Expliquant les nouvelles tables projetées, M. Cloutier a indiqué que l'on a voulu tenir compte des revenus permis de l'incitation au travail. C'est pour cela, dit-il, qu'il y a des marges entre les allocations prévues pour les besoins essentiels et les suggestions du Montreal Diet Dispensary [MDD]. Les tables du MDD, estime le ministre, «sont peut-être un objectif qu'il serait souhaitable d'atteindre» mais non d'un seul coup, dans une première étape de la loi et des règlements afférents.

Le Soleil, 27 novembre – «Pour survivre, il faut jeûner», tel est le slogan utilisé par les membres du Comité des assistés sociaux centre-ville [de Québec]. Ainsi, le président du comité, M. Paul de Boies, a commencé hier matin un jeûne au moins jusqu'au 4 décembre prochain, à moins que le ministre de la Santé, du Bien-être et de la Famille, M. Jean-Paul Cloutier, ne donne satisfaction, soit la réponse à une lettre demandant une entrevue. D'autres membres du comité devaient aujourd'hui se joindre à ce jeûne; ils se succéderont de 24 heures en 24 heures et absorberont pendant cette période que de l'eau et deux cafés par jour.

Le Soleil, 1^{er} décembre – La grève de la faim des assistés sociaux centre-ville est maintenant terminée. Cette grève, qui avait débuté mercredi matin, devait durer jusqu'au 4 décembre, à moins que le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, ne réponde à une lettre demandant une entrevue. Les membres du comité ont donc obtenu gain de cause auprès du ministère du Bien-être et de la Famille [...].

Le Devoir, 2 décembre – «Le Québec est actuellement dans une situation financière qui n'est pas facile, et il serait inopportun, à ce moment-ci, de trop grever le budget» en augmentant fortement les prestations d'aide sociale. C'est ce que le ministre de la Famille et du Bien-être social, M. Cloutier, a expliqué hier, au moment où l'Assemblée nationale entreprenait en deuxième lecture l'étude du projet de loi-cadre d'aide sociale (bill 26). [...] À cela, le D^r Victor Goldbloom, député de d'Arcy McGee et porte-parole de l'opposition sur le sujet, a déploré que le projet et les règlements afférents «visent beaucoup plus la protection du trésor public que la promotion du potentiel humain des assistés sociaux».

2 DÉCEMBRE: ADOPTION DE LA LOI DE L'AIDE SOCIALE

Le Devoir, 4 décembre - La nouvelle loi, nous dit M. Leahy [du Conseil de développement social du Montréal métropolitain] ne prévoit en aucun cas des prestations suffisantes pour couvrir les besoins normaux d'une famille de 1969. Même en ajoutant à ces prestations les allocations familiales, cette conclusion demeure valable. Ce qui scandalise surtout l'économiste, c'est que ces prestations qui coûtent excessivement cher à l'État du Québec - et par voie de conséquence à tous les citoyens - ne permettent même pas aux assistés sociaux de sortir véritablement de leur pauvreté chronique.

La Presse, 18 décembre - L'Association professionnelle des chirurgiens-dentistes du Québec réclame, pour les assistés sociaux, que toute la gamme des soins buccaux dentaires leur soient accordés par le nouveau régime de l'assurance-maladie.

Le Devoir, 19 décembre - Dans une lettre adressée hier au premier ministre de la province, M. Jean-Jacques Bertrand, à tous les ministres du cabinet québécois, ainsi qu'à MM. Jean Lesage, René Lévesque et le D^r Victor Goldbloom, le chapitre français de Montréal de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec réclame que la loi d'aide sociale (bill 26) soit promulguée au plus tôt.

19

70

Le Soleil, 6 avril – Selon le Comité d'action des mères seules – organisme qui groupe en majorité des récipiendaires d'allocations de mères nécessiteuses de la Vieille Capitale – les assistés sociaux se seraient fait passer un poisson d'avril, le 1^{er} avril, par le gouvernement du Québec. C'est du moins l'essence d'une lettre adressée vendredi par ce comité, sous la signature de M^{me} Alice Larose, au premier ministre Bertrand. La missive déplore en effet que le 1^{er} avril soit passé et que la fameuse loi cadre d'aide sociale n'ait pas été promulguée, signalant « que c'est extrêmement louable de votre part, Monsieur le Premier Ministre, de faire de belles promesses, de prononcer de belles paroles, mais ce serait encore mieux si vos représentants passaient à l'action ».

Le Soleil, 6 mai - On ne sait trop quand la Loi d'aide sociale (bill 26) pourra entrer en vigueur. [...] Rappelons qu'un obstacle majeur à la mise en vigueur de cette loi-cadre d'assistance sociale, sanctionnée par l'Assemblée nationale en décembre dernier, était justement selon des porte-parole du ministère de la Famille et du Bien-être social, la nécessité de bien informer le personnel affecté à cette tâche, soit un millier d'employés, sur la loi elle-même et la réglementation qui l'accompagne. [...] Même si le premier avril 1970 fut déjà mentionné comme date probable de sa mise en application, il semble qu'à l'heure actuelle, le compte à rebours ne soit même pas amorcé. Au ministère de la Famille et du Bien-être social, on semble être dans la grande noirceur pour ce qui est de l'avenir de cette législation.

Le Soleil, 22 mai - L'Association des chirurgiens-dentistes [du Québec] demande d'inclure les soins dentaires aux assistés sociaux dans le nouveau régime d'assurance maladie.

Le Soleil, 10 juillet - Le Comité des assistés sociaux du Québec réclame que les médicaments, les soins dentaires et les prothèses (aussi bien les lunettes que les dentiers) soient inclus dans le futur régime d'assurance maladie, il souligne que plusieurs enfants ne peuvent suivre leurs cours adéquatement parce qu'ils ont la vue faible.

Le Soleil, 16 juillet - L'annonce d'un nouveau retard pour la mise en application de la nouvelle loi cadre d'aide sociale a provoqué une vive déception chez les assistés sociaux, a déclaré mercredi M^{lle} Françoise Marchand, directeur général adjoint du Conseil de développement social. M^{lle} Marchand a souligné au cours d'une interview que «ce qui est le plus grave, c'est qu'on fait naître chez les assistés sociaux un espoir qu'on ne comble jamais».

Le Soleil, 16 juillet - M. Paul DeBois, président du Comité des assistés sociaux du Québec, qui poursuit depuis une semaine une grève de la faim pour forcer le gouvernement à appliquer immédiatement la loi votée en décembre dernier, a fait parvenir au ministre de la Famille et du Bien-être un télégramme qui demande pour l'immédiat la gratuité des médicaments et une hausse des allocations sociales. Évoquant l'impatience des assistés sociaux, M. DeBois demande au ministre dans son télégramme si les non nantis devront se servir de la violence pour avoir droit à une vie décente.

L'Action, 24 juillet (lettre ouverte) - Nos membres [à la Fédération de la Famille de Québec] comprennent difficilement les raisons qui justifient un tel délai dans l'application d'une loi votée à l'Assemblée nationale. Les assistés sociaux dont le sort sera amélioré par l'application des nouveaux règlements auront-ils droit à la rétroactivité qui est généralement reconnue dans notre société?

L'Action, 24 juillet - M. Victor C. Goldbloom, ministre d'État à l'Éducation et à la Santé, a déclaré jeudi que le gouvernement s'engageait à mettre tout en œuvre pour avancer au mois d'octobre la date de la mise en application de la loi cadre d'aide sociale.

Le Soleil, 6 août - Des mesures administratives sans précédent dans l'histoire du fonctionnarisme québécois ont été autorisées par le Conseil des ministres afin que la Loi d'aide sociale puisse être appliquée dès le 1^{er} novembre, plutôt que le 1^{er} janvier 1971.

La Presse, 31 août - Comment réussiriez-vous à faire vivre une famille de cinq personnes avec un revenu d'environ \$240 par mois, au Québec en 1970? C'est en quelque sorte la question que se posaient en fin de semaine quelque 300 assistés sociaux et petits salariés de la région de Saint-Jérôme réunis en congrès à Lachute. La seule réponse, qui est revenue des dizaines et des dizaines de fois au cours de la journée, c'était évidemment: il n'y a absolument pas moyen de vivre avec de tels revenus. C'est-à-dire qu'ils ne permettent même pas de se tenir au-dessus de la ligne de flottaison. Tout ce qui reste à faire, c'est de s'endetter, d'année en année, et d'espérer que ça change par miracle.

Trois cents
assistés sociaux
en congrès
à Saint-Jérôme

Comment
vivre avec
\$240
par mois?

Le Soleil, 11 septembre - D'ici les prochaines semaines, le gouvernement québécois s'apprête à affecter des assistés sociaux à des travaux publics, devant la montée effarante des chiffres de l'assistance sociale. [...] On voulait ainsi éliminer dans la mesure du possible des registres du bien-être social, sur une base régionale, les personnes en mesure de travailler et, en particulier, en mesure de répondre aux demandes de main-d'œuvre reçues par les bureaux régionaux du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec.

La Presse, 25 septembre - Depuis quelques jours, le sort des assistés sociaux s'est quelque peu amélioré à l'échelle de la province. [...] Désormais, les frais de prothèses et de médicaments sont assumés par le gouvernement. Par exemple, la prestation pour un dentier est de \$75 et pour des lunettes de \$25. Quant aux médicaments, il suffit à l'assisté social de présenter la prescription au bureau de Bien-être le plus près de chez lui.

1^{ER} NOVEMBRE : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI DE L'AIDE SOCIALE

La Presse, 6 novembre - Officiellement, on devait faire l'inventaire des besoins de la population, au point de vue service social. De très bons documents avaient été préparés, qui ont passé presque inaperçus, sur les besoins de santé, les besoins de la famille, les besoins de la jeunesse et ceux de la vieillesse. Toutes les voix furent noyées sous une seule clameur: la voix des pauvres. C'était un colloque organisé par le Montreal Council of Social Agencies, à l'Université McGill, pour les représentants des agences qu'il regroupe, et pour les représentants des « clients » de ces agences. [...] Toute la journée, les indigents ont interrompu les déclarations de principe et l'expression des bons sentiments. L'un des appuis les plus solides qu'ils ont reçus est celui de la directrice du Montreal Diet Dispensary, Agnes Higgings. La nouvelle loi d'aide sociale se réclame des tableaux de besoins essentiels établis par le MDD. « Quand nous avons dressé la liste des besoins essentiels, a-t-elle dit, nous voulions que les allocations aux assistés sociaux comblent ces besoins-là. Nous voulions qu'on laisse les familles disposer des allocations familiales et scolaires, pour leur permettre un peu de latitude. Même avec la nouvelle loi, les assistés sociaux ne peuvent se payer ni le téléphone, ni une sortie, ni des billets de métro, ni aucune entreprise culturelle ».

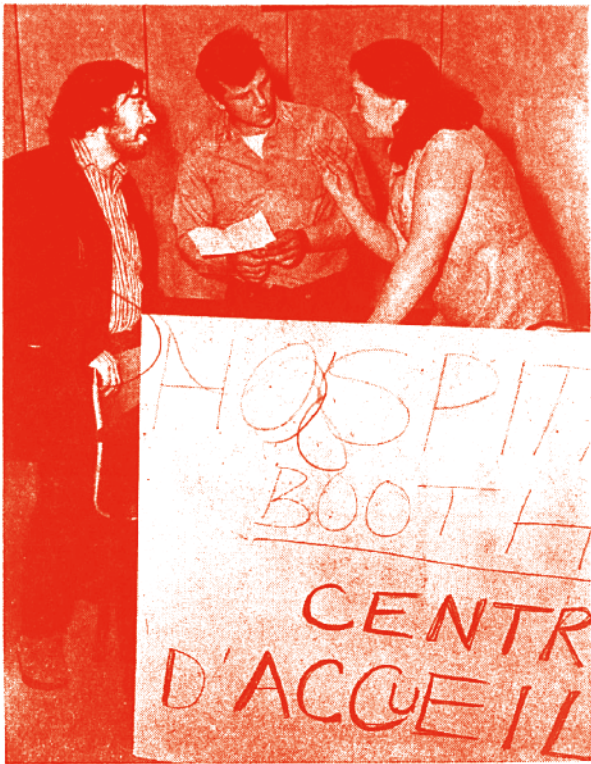


photo LA PRESSE

La Presse, 11 novembre - Cette fois-ci, le comité [de citoyens de la rive sud à Longueuil] s'installe carrément dans la salle d'attente du bureau d'aide sociale, pour aider les assistés sociaux à se débrouiller dans les méandres des règlements de la nouvelle loi. [...] tout assisté social qui se présente au bureau de Longueuil pourra s'informer, en anglais ou en français, de tous les aspects de l'application de la nouvelle loi. Il pourra même être accompagné par un membre du comité, lors de son entrevue avec un fonctionnaire.

La Presse, 13 novembre - Les assistés sociaux sont maintenant, comme tout le monde, soignés aux frais de l'État. Mais qui paye pour les médicaments ? Jusqu'ici, la situation a été assez confuse. [...] D'une part, la loi d'aide sociale reconnaît les médicaments au chapitre des « besoins spéciaux » et, d'autre part, le gouvernement prévoit couvrir bientôt, par l'assurance-maladie, les frais de médicaments pour les assistés sociaux. Le ministre d'État à la santé, Robert Quenneville, a déclaré hier que du côté de l'assurance-maladie, que ce problème sera réglé dès le 1^{er} février.

La Presse, 1^{er} décembre - « Les médicaments, un droit et non un privilège ». C'est en affichant ce principe que le Comité de coordination contre la pauvreté a entrepris hier une sorte d'occupation au Montreal General Hospital, occupation destinée à attirer l'attention du public sur le problème des médicaments pour les assistés sociaux, les familles à faibles revenus et les personnes âgées.

19

71

La Presse, 26 janvier – La nouvelle loi sur l'aide sociale [...] est insatisfaisante car elle n'ébranle aucunement la conception traditionnelle de l'assistance sociale. Plus précisément, l'assistance financière versée aux personnes dans le besoin reste conditionnelle et l'assisté, pour recevoir de l'aide, « doit faire amende honorable et accepter les directives et les services imposés ». Voilà la critique formulée par les membres de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être au sujet de la loi sur l'aide sociale qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier.

La Presse, 26 janvier – À l'occasion de la Journée nationale de protestation des pauvres, des comités de citoyens ont manifesté un peu partout dans Montréal, hier, leur mécontentement devant les délais intolérables subis par les assistés sociaux dans les bureaux de bien-être social, et devant une attitude souvent arrogante de la part du personnel.

A Montréal, les assistés sociaux dénoncent les lenteurs et les tracasseries administratives

Le Devoir, 16 mars – Une trentaine de manifestants du comité anti-pauvreté qui ont occupé les locaux du bureau de bien-être social de la ville de Montréal, au marché Atwater, ont été amenés par la police, en fin d'après-midi hier, au quartier de détention de la rue Bonsecours, parce qu'ils avaient refusé de circuler. Après avoir occupé les locaux toute la journée, une vingtaine de manifestants sur les 75 présents, ont fait part aux fonctionnaires de leur désir d'y passer la nuit et d'y demeurer aussi longtemps que leurs demandes ne seraient pas acceptées par le bureau du bien-être social. [...] Les revendications du groupe composé d'assistés sociaux tournent autour d'un thème unique : ils réclament le droit d'être traités comme des citoyens dignes de ce nom et « non comme des chiens dans un jeu de quilles » [...].

Le Devoir, 2 août – Une quarantaine d'assistés sociaux de Hull, entourés des dirigeants de l'Association coopérative familiale de l'Outaouais et de l'Assemblée générale de l'île de Hull (groupant des comités de citoyens) ont assiégé vendredi les bureaux du ministère des affaires sociales du Québec pour protester contre la manière dont se fait la distribution des fonds d'assistance sociale et pour demander des explications.

Le Devoir, 14 septembre – On s'attend que le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, réponde aujourd'hui aux exigences de 50 manifestants qui occupent depuis hier un bureau du bien-être social de Montréal. Tard hier après-midi, un porte-parole des mécontents a déclaré avoir reçu un appel téléphonique de Québec expliquant que leurs demandes avaient été acheminées vers le bureau du ministre et que celui-ci ferait probablement connaître sa réaction aujourd'hui. Les manifestants, membres du comité de coordination anti-pauvreté du Grand Montréal, exigent l'abolition de l'aide mensuelle maximale de \$75 aux individus aptes à travailler et qui ont moins de 30 ans.

Le Devoir, 18 septembre – Deux professeurs de l’université McGill, l’un en sociologie, l’autre en service social, Larry Felt et Pat Deby, font la grève de la faim, en fin de semaine, pour appuyer le sit-in des assistés sociaux qui se poursuit toujours à l’immeuble du Bien-être social, rue Saint-Denis. [...] « Il n’est pas plus difficile pour un professeur de faire la grève de la faim trois jours, affirme l’un des professeurs, que pour les assistés sociaux de crever de faim les trois derniers jours du mois, en attendant le prochain chèque d’aide sociale ».

Le Devoir, 20 septembre – La Chambre de commerce de la province de Québec estime que l’État doit forcer les assistés sociaux aptes au travail à effectuer certaines tâches publiques.

Le Devoir, 23 septembre – « Je serais le dernier à recommander la mise en œuvre de programmes de travaux publics pour assistés sociaux ». C’est en ces termes que le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, a repoussé hier la suggestion qui lui était faite de voir à ce que les assistés sociaux « gagnent l’argent qu’ils touchent des affaires sociales ».

Le Devoir, 26 octobre – Une dizaine de comités de citoyens [de Montréal] ont fait front commun pour lancer un appel au public afin de recevoir d’ici le 1^{er} novembre des dons de nourriture. Le mois d’octobre, explique un porte-parole de l’Association pour la défense des droits sociaux, est un mois difficile pour les assistés sociaux. Le chèque d’aide sociale de septembre a servi à couvrir les frais scolaires : celui d’octobre à payer les dettes d’habillement des écoliers, et l’on se retrouve avec une fin de mois particulièrement difficile.

Le Devoir, 3 novembre – On songe de plus en plus sérieusement à Québec à modifier la distribution une fois par mois d’un chèque unique d’allocation sociale pour les assistés sociaux. De bonne source, nous avons appris que l’étude entreprise il y a déjà plusieurs mois par le ministère des affaires sociales, au sujet d’une distribution bi-mensuelle des chèques d’allocation sociale, était terminée et que seuls des problèmes d’ajustement technique bloquaient actuellement l’adoption d’un tel règlement.

Le Soleil, 27 novembre – Le ministre des Affaires sociales, Claude Castonguay, a clairement laissé entendre, hier à l’Assemblée nationale qu’il y a « bon nombre » de personnes qui refusent un emploi pour se contenter de l’aide sociale, cependant qu’il y a un « certain nombre » d’assistés sociaux qui travaillent à temps partiel, mais qui ne déclarent pas ces gains.

La Tribune, 22 décembre – Le chef d’Unité-Québec, M. Gabriel Loubier, a affirmé, lundi, qu’il existait au Québec des milliers de faux assistés sociaux qui « volent » à l’État jusqu’à \$100 millions chaque année. « Il y a actuellement dans le Québec des milliers de faux assistés sociaux qui volent, à toutes fins pratiques, la collectivité par toutes sortes de subterfuges et pénalisent ceux qui auraient droit à en recevoir », a dit M. Loubier au cours du débat sur le budget supplémentaire, à l’Assemblée nationale, lundi.

19

72

Le Devoir, 9 février – Les prestations d'aide sociale ne seront pas envoyées par la poste ni en février ni en mars. [...] C'est donc dire que d'ici au 20 février, chacune des personnes qui attend un chèque [...] sera avisée du moment et de l'endroit où elle pourra aller chercher personnellement son chèque. [...] Le ministère dans un communiqué cite le cas de l'État de New York qui, par une expérience semblable a pu ainsi récupérer des sommes d'argent importantes et déceler certaines déficiences administratives.

La Presse, 15 février – Un tout nouveau regroupement des comités de citoyens francophones de Montréal proteste contre la façon cavalière avec laquelle le ministère des Affaires sociales met en place son mécanisme antifraudes. «Des contrôles, il en faut, mais pourquoi décider en plein hiver que les assistés sociaux seront obligés de faire 10, 20 ou 40 milles, pour réclamer en personne leur chèque mensuel?» demande M. Jean-Claude St-Amour, l'un des porte-parole de l'ADDS-MM (Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain).

Le Devoir, 23 février - Dans les huit bureaux régionaux du bien-être social des banlieues de Montréal, où les assistés ont été convoqués pour toucher leurs chèques d'aide sociale, 83,6% d'entre eux se sont présentés mais 18,6% se sont vu refuser, changer, augmenter ou annuler leur chèque mensuel. Dans la région de Québec, environ 15% des assistés sociaux ne se sont pas encore présentés pour recevoir leurs chèques bien qu'ils aient été convoqués depuis près d'une semaine.

La Presse, 9 mars - Au moins 7 p. cent des bénéficiaires de la loi d'aide sociale ont été privés de leurs prestations à la suite de la vérification particulière faite en février dernier. Une analyse sommaire, rendue publique, hier, par le ministre québécois des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, révèle que le pourcentage d'annulations constatées peut représenter, sur une base annuelle, une économie d'environ \$20 millions, pour la province. « Cette vérification, dans plusieurs cas, n'a fait que devancer ce que les contrôles habituels auraient révélé de toute façon », a commenté M. Castonguay, ajoutant toutefois que « les résultats demeurent quand même significatifs ».

Le Devoir, 12 avril - Une trentaine de militants anglophones du Point Equal Rights Movement ont été expulsés du bureau municipal de bien-être social de la ville de Montréal, hier, après avoir essayé d'y installer un kiosque d'information à l'intention des assistés sociaux.

Le Soleil, 12 avril - Un minimum de 50 600 assistés sociaux employables n'ont jamais eu accès, au cours des deux dernières années, aux divers programmes de formation professionnelle ou même aux programmes de formation tout court. Ce phénomène, le sous-ministre adjoint aux Affaires sociales, M. Gilles Beausoleil, l'explique partiellement par la manie d'essayer trop de faire de la coordination administrative et pas assez de coordination des programmes et des politiques.

Le Devoir, 27 avril - Le ministre des affaires sociales [Claude Castonguay] prévoit une entente à brève échéance avec les pharmaciens quant à la couverture par l'assurance-maladie des médicaments aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Le Devoir, 11 mai - Quatre bureaux montréalais de bien-être social ont été envahis, hier, par des avocats populaires des Associations pour la défense des droits sociaux (ADDS) et du Greater Montreal Anti-poverty Coordinating Committee (GMAPCC) pour tenter d'établir des kiosques d'information à l'intention des assistés sociaux. [...] Dans les quatre cas, après avoir installé une table, quelques chaises, documents et café, les avocats populaires ont été priés de quitter les lieux, avec l'arrivée de la police.

Les avocats populaires exercent des pressions sur les bureaux montréalais du bien-être social

Le Devoir, 18 mai – Une cinquantaine de représentants du Greater Montreal Anti-poverty Coordinating Committee (GMAPCC) et des assistés sociaux ont manifesté bruyamment hier devant le bureau du bien-être social, rue Champ-de-Mars, à Montréal. Enchaînés les uns aux autres et portant des cagoules pour montrer l'oppression dont ils sont victimes, ont-ils expliqué, ils ont marché du Collège Dawson à Saint-Henri jusque dans le Vieux-Montréal [...]. Cette action s'inscrit dans une série de manifestations que les avocats populaires et les assistés sociaux, membres du GMAPCC et de l'ADDS [...] entreprennent pour obtenir des kiosques d'information dans les bureaux locaux de bien-être social.

Agence de presse libre du Québec, 4-11 octobre – Le Centre de référence et d'information, les avocats populaires de Saint-Sauveur et le Comité de citoyens de Saint-Sauveur ont reçu plusieurs plaintes des assistés sociaux de la région de Québec, à l'effet que le ministère des Affaires sociales les coupe de \$10 mensuellement pour leur diète hyperprotéinée, à partir du 1^{er} octobre.

Le Devoir, 6 octobre – L'Association pour la défense des droits sociaux de la région de Montréal dénonce le nouveau programme d'assurance-médicaments dont jouissent les assistés sociaux depuis le 1^{er} août. « Le gouvernement se sert des assistés sociaux pour expérimenter un programme d'assurance-médicaments qui servira éventuellement à tous les autres citoyens », a dit Paul Boisseau ainsi que d'autres représentants des avocats populaires qui participaient hier à une conférence de presse à Montréal. Les assistés sociaux reprochent au gouvernement d'avoir restreint à 3000 la liste des médicaments prévus dans le programme ; ils reprochent aux médecins de prescrire des médicaments hors liste, ce qui les oblige à payer ces médicaments ; ils dénoncent également les frais modérateurs de \$0.50 par prescription, en particulier sur les tranquillisants, stimulants et produits vitaminés.

Québec-Presse, 8 octobre – « On est pas sur le bien-être social parce qu'on le veut. Le monde, ils disent qu'on est bien chanceux parce qu'on a les médicaments et les soins dentaires gratuits. Qu'ils viennent prendre notre place. Moi, j'ai deux enfants et je reçois \$91 par mois pour tout payer. Nourriture, vêtement, transport. Que pensez-vous qui m'arrive quand je suis obligé de payer une note de \$15 de médicaments parce que le médecin m'a prescrit des pilules qui ne rentrent pas sur la liste des remèdes payés par le bien-être. Ce qui arrive, c'est que je dois me priver sur la nourriture ». Ce témoignage d'une assistée sociale peut illustrer la lutte qu'a entreprise l'ADDS-MM (Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain) contre le régime d'assurance-médicaments pour les assistés sociaux en vigueur depuis le 1^{er} août.

Le Devoir, 10 novembre – Les prestations d'aide sociale pour les besoins courants seront augmentées de \$5 par adulte, soit \$10 par couple, à compter du 1^{er} janvier 1973, a annoncé hier le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Le Devoir, 10 novembre – Quelques centaines d'assistés sociaux et d'avocats populaires ont manifesté hier paisiblement et dans une dizaine de villes de province, réclamant une augmentation de 40% de l'allocation d'aide sociale. [...] Par leur geste, les assistés sociaux, a-t-on expliqué au cours d'une conférence de presse, veulent sortir de leur ghetto et s'unir à tous les citoyens mal nourris ou mal soignés. Les demandes des assistés sociaux ont été appuyées par plusieurs organismes populaires et par les centrales syndicales CSN et FTQ.

La Presse, 15 novembre – Pour les leaders de la contestation des pauvres, il est évident que l'augmentation de \$5 par mois annoncée récemment par le ministre Castonguay, pour les allocations d'assistance sociale, même si elle représente \$10 millions dans le budget de la province, « c'est nettement insuffisant ». M. Paul Boisseau, coordonnateur d'une douzaine de groupes ADDS [...] dit que la réaction a été unanime parmi les dirigeants des différents groupes, réunis récemment [...] pour préparer une assemblée générale.

Montréal-matin, 18 novembre – M^{lle} Lise Bacon, présidente du parti libéral du Québec, au cours d'une conférence de presse relative au congrès du parti qui doit se tenir cette fin de semaine, a déclaré au nom des membres du parti qui préparent l'agenda du congrès, que « l'aide sociale est trop généreuse et ne sert qu'à détruire la société au lieu de l'aider à survivre, qu'elle encourage la paresse, détruit l'initiative de l'individu et encourage les gens à vivre aux crochets de l'État ».

La Presse, 20 novembre – Au grand dam des organisateurs du congrès libéral, un groupe d'assistés sociaux représentant le Comité de coordination anti-pauvreté du Grand-Montréal ont investi le Reine-Élizabeth pour déplorer l'absence de représentants des pauvres à ce congrès et pour dénoncer « la déclaration, faite par certains membres du parti libéral, que les programmes d'assistance sociale sont déjà trop généreux ».

Le Soleil, 13 décembre – Le calme relatif qui avait marqué, lundi, la première journée de siège des assistés sociaux des comtés de Nicolet et Yamaska, a cédé, hier, devant la tension et l'énerverment, à un point tel que la direction locale du ministère des Affaires sociales a jugé nécessaire de faire appel à la police. Une trentaine d'assistés sociaux avaient entrepris, lundi, le siège des bureaux du ministère des Affaires sociales à Nicolet en vue d'obtenir : le réajustement immédiat des allocations de bien-être jugées déficitaires en regard de la loi d'aide sociale; l'effet rétroactif de ces réajustements jusqu'à la dernière étude des dossiers individuels; la désaffectation de deux agents de sécurité sociale « qui ont prouvé leur incompétence professionnelle et leur absence flagrante de bonne volonté ».



Photo Le Devoir par Alain Renaud)

19

73

La Presse, 1^{er} février – Le gouvernement Bourassa a lancé l'« Opération Placement » visant à procurer un emploi aux personnes aptes au travail et dépendant de l'Assistance sociale pour leur subsistance.

La Tribune, 9 avril – L'Union des oubliés de la terre estime que les récentes modifications apportées aux règlements de l'aide sociale par le gouvernement du Québec concernant la situation des assistés sociaux sont totalement irréalistes. [L'Union] s'insurge [...] devant le fait que depuis le premier avril 1973, on ne reconnaît plus aux bénéficiaires de l'aide sociale le besoin d'acheter ou de faire réparer du mobilier ou de l'équipement ménager, sauf en cas d'incendie, de tremblement de terre ou au cas fortuit aux sens du code civil, et ce malgré que sous l'ancienne réglementation, ces besoins étaient jugés indispensables à la santé des personnes et à la cohésion de la famille.

*Des assistés sociaux
demandent le
congédiement de
quatre fonctionnaires*

Le Soleil, 12 avril – Un groupe d'assistés sociaux du secteur Centre-Sud de Montréal se sont rendus, hier, à l'Assemblée nationale afin de dénoncer des pratiques abusives de quatre agents du Bien-être social et demander leur congédiement. Ces pratiques auraient trait à des cas de fraude, de favoritisme dans l'octroi de contrats de déménagement ou de réparation de télévision, et même d'immoralité à l'endroit de certaines assistées sociales. Cette démarche des assistés sociaux, qui sont appuyés par le Service familial et la clinique juridique populaire de ce secteur, fait suite à de nombreux gestes qu'ils ont posés en vain au cours des trois derniers mois afin de corriger une situation qu'ils jugent tout simplement «écœurante».

Le Soleil, 13 avril – Moins de trois pour cent des 175 000 bénéficiaires d'aide sociale, chefs de famille et personnes seules, soit environ 4000 personnes, sont jugés aptes à retourner immédiatement sur le marché du travail. Statistiques qui ont fait dire au ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Jean Cournoyer, que les assistés sociaux, contrairement aux affirmations souvent lancées à ce sujet, sont loin d'être «un paquet de sans-cœur».

Le Devoir, 13 avril – Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a annoncé, hier, que des modifications avaient été apportées aux règlements afin de favoriser le retour au travail des bénéficiaires d'aide sociale. Grâce à ces changements, les assistés sociaux pourront continuer de recevoir des prestations d'aide sociale durant les trois premiers mois de leur retour au travail.

Le Soleil, 11 octobre – Des avocats de l'Association pour la défense des droits sociaux ADDS ont accusé le ministère des Affaires sociales du Québec de se servir des assistés sociaux pour essayer d'obtenir d'Ottawa ce qu'il n'a pas réussi à avoir au moyen des négociations. Dans le cadre de l'opération retour au travail, ont-ils dit, on trouve des emplois aux assistés sociaux pour une durée de 12 semaines, juste assez pour qu'ils aient droit à l'assurance-chômage. «De cette façon, on raye leurs noms des listes d'aide sociale pour les inscrire sur celles de l'assurance-chômage, permettant ainsi à Québec de récupérer des fonds fédéraux».

Le Soleil, 15 novembre – L'effet des hausses [du prix des produits pétroliers] se fait sentir dans le budget familial, en particulier celui des assistés sociaux. Le nouveau ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a révélé que le gouvernement du Québec paiera jusqu'à \$225 par an par famille sous assistance sociale pour l'installation et la réparation de la fournaise.

La Presse, 22 novembre – «Parce qu'une loi ne l'a pas prévu, il faut attendre en crevant de froid! Quand aurons-nous du chauffage? Est-ce que cela comprendra l'achat d'une fournaise ou d'un compteur à gaz?» Quand, au bord de la révolte à force de grelotter, des assistés sociaux privés de chauffage, exigent d'un fonctionnaire des réponses concrètes, celui-ci s'explique en traçant au tableau noir la pyramide bureaucratique qui l'empêche de répondre... Une dizaine d'assistés sociaux s'étaient réunis hier dans une salle des services sociaux de Saint-Henri pour faire connaître leurs problèmes au directeur régional des Affaires sociales à Montréal, M. Louis Gibeault, et tenter de secouer l'inertie administrative face à une situation d'urgence.

Le Devoir, 21 décembre – La réforme du programme d'aide sociale annoncée en septembre dernier par le ministère des Affaires sociales entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Son application n'ira pas sans susciter de l'inquiétude et de nombreuses questions de la part des bénéficiaires, puisque les changements apportés sont complexes même pour ceux qui sont dans le domaine [...]. Ces modifications importantes au régime d'aide sociale touchent tous les bénéficiaires et viennent hausser l'aide pour la grande majorité d'entre eux. Elles ont pour but «d'aider plus et d'aider mieux» la clientèle, souligne un petit dépliant qui sera envoyé à chaque bénéficiaire avec son chèque du mois de janvier. «Aider plus» en haussant de façon significative l'aide sociale des personnes seules et des couples sans enfant; en réaménageant l'aide sociale et les allocations familiales des familles avec enfants.

19

74

La Tribune, 12 janvier - Une émission du téléroman « Rue des Pignons » diffusée le 11 décembre dernier a suscité beaucoup de remous parce que l'on y tenait des propos globaux et catégoriques sur les assistés sociaux. Le Service juridique populaire de Sherbrooke avait relevé et déploré vivement la chose. La Société Radio-Canada et l'auteur, M^{me} Mia Riddez, ont présenté des excuses.

La Presse, 1^{er} février - Le Conseil central de Montréal des syndicats nationaux et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal [critiquent sévèrement la nouvelle politique au sujet du paiement de la facture de la taxe d'eau pour les personnes assistées sociales de Montréal]. « Mais la réalité sera brutale lorsqu'en septembre 1974, les assistés sociaux devront affronter brusquement de lourds comptes de taxe d'eau, alors que les octrois mensuels insuffisants d'aide sociale auront servi à subsister simplement durant l'année ».

LE GOUVERNEMENT
QUÉBÉCOIS
CESSE DE PAYER
LE COMPTE
DE TAXE D'EAU
DES PERSONNES
ASSISTÉES
SOCIALES VIVANT
EN APPARTEMENT
À MONTRÉAL.
JUSQU'ALORS,
LES PERSONNES
ASSISTÉES

SOCIALES
N'AVAIENT QU'À
TRANSFÉRER
LEUR FACTURE
AU BUREAU DE
L'AIDE SOCIALE,
QUI S'OCCUPAIT
DE LA RÉGLER.
LE GOUVERNEMENT
OPE PLUTÔT
POUR UNE
AUGMENTATION
DE LA PRESTATION.

Le Soleil, 24 avril - [...] les policiers de Montréal ont fait évacuer environ 50 personnes qui occupaient les bureaux du service des Affaires sociales de la ville. Les manifestants réclamaient une aide d'urgence parce que leurs chèques sont retenus à la poste. Les services postaux sont interrompus dans la majorité des centres du pays. Presque tous les postiers se sont abstenus de se présenter au travail.

La Presse, 25 avril - On se serait cru aux sombres jours de la crise ou de la guerre, hier, dans le quartier centre-sud, à Montréal : des familles n'avaient plus rien à manger. Rue Plessis, vers une heure, M. et M^{me} Joseph Fournier (huit enfants de 7 à 17 ans) attendaient avec impatience la venue des livreurs du Comité social du quartier dont les responsables s'étaient transformés en distributeurs de vivres auprès des assistés sociaux. Tandis qu'elle vidait le sac de vivres, M^{me} Fournier disait : « Merci pour le lait.

Quand les petits rentreront de l'école, je vais leur faire un bon Quick moitié lait, moitié eau. Avec ça, je leur donnerai une banane. On va garder les sandwiches pour le souper ». Les Fournier sont l'une des 25 familles secourues par le Comité social du centre-sud, hier après-midi. Dans leur réfrigérateur, il ne restait que quelques œufs, six ou sept tranches de pain, de la confiture et des tomates. À cause de la grève des Postes, ils n'ont pas reçu le 20 avril leur chèque d'allocations familiales du fédéral au montant de \$233. Environ 20 000 familles, dont le seul revenu est l'assistance sociale, sont dans ce cas à Montréal seulement. Sans compter les petits salariés.

Progrès-dimanche, 28 avril - Au cours des journées de vendredi et de samedi, l'association des femmes chefs de famille et le Joint ont mis sur pied [à Chicoutimi] un système de dépannage pour aider les assistés sociaux qui en avaient le plus besoin [dans le contexte de la grève des employés des postes et du non-acheminement des allocations familiales]. Des messages ont été lancés à la radio et à la télévision pour demander aux gens de venir à l'hôtel de ville porter de l'argent et de la nourriture dans le but de mettre sur pied un dépannage, pour aider les assistés sociaux.

La Tribune, 1^{er} mai - L'assemblée générale des Services juridiques populaires de Sherbrooke a réclamé un réajustement immédiat de l'aide sociale d'au moins 12 pour cent au Québec avec indexation au coût de la vie.

Le Soleil, 10 mai - Les prestations d'aide sociale seront augmentées de \$7 à \$11 par mois pour pallier le fardeau que la spirale inflationniste fait porter sur les bénéficiaires.

La Presse, 14 mai - « Manger n'est pas un privilège, c'est un droit. Et il est révoltant de voir des enfants qui ont faim et qui n'ont pour dormir que le sol et une couverture ! C'est au Québec, à Montréal et ailleurs que ça se passe. » [...] C'est un Jean Pilon révolté qui s'adressait aux journalistes, à son retour de Québec où il a rencontré le sous-ministre des Affaires sociales [...]. Jean Pilon, responsable de l'Aide aux sinistrés du Local populaire du Sud-ouest a souligné que bien des problèmes reviennent sans cesse, des situations intolérables se répètent et que dans le fond on ne règle rien parce qu'il y a des lacunes graves dans les lois et règlements des Affaires sociales. [...] Les assistés sociaux, les chômeurs et les petits salariés sont « victimes d'une société injuste où la pauvreté est voulue ». Ce sont des « sinistrés sociaux politiques ».

Le Devoir, 6 août - Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a annoncé hier que son ministère prendra à sa charge le quart du compte de la taxe d'eau des assistés sociaux de la ville de Montréal.

La riposte assistés à
Québec: “nous avons dû
manger, payez toute la
taxe d'eau !”

Le Devoir, 7 août - La riposte des assistés sociaux de la ville de Montréal à l'annonce que le ministère des Affaires sociales prendrait à sa charge le quart de leur compte de la taxe d'eau n'a pas été longue à

venir. « Regrettons de n'avoir pu économiser la taxe d'eau sur notre chèque de chaque mois. Stop. Prière de payer. Stop. Merci. Signé: Assistés sociaux et assistés sociaux de Montréal ». Le texte de ce télégramme, envoyé en fin d'après-midi au ministre Claude Forget, a été rédigé par quelque 350 assistés sociaux, membres de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain, réunis en assemblée au sous-sol de l'église Sainte-Brigitte.

La Presse, 8 octobre - L'ADDS [...] tente de convaincre l'administration et le public que c'est pure folie de réclamer aux assistés sociaux l'équivalent d'un treizième mois de loyer pour la taxe d'eau [et encourage] les assistés sociaux à la résistance passive. Dans un communiqué publié par quelques journaux de quartier, il [sic] donne les conseils suivants: - ne prenez pas au tragique les mises en demeure et les menaces de poursuite de l'administration; - la ville ne peut pas vous couper l'eau, car il faudrait couper les services à tout un pâté de maisons à la fois; - tout ce que vous recevez des Affaires sociales est insaisissable, de même que vos vêtements, vos instruments de travail, vos souvenirs de familles, et le mobilier dont la valeur de dépasse pas \$1000; - en cas de saisie, il faut un ordre écrit de la Cour, envoyé sept jours à l'avance. Vous pouvez contester cet ordre de saisie [...]. Ne vous laissez pas intimider.

La Presse, 10 octobre - C'était hier la manifestation la plus spectaculaire de l'histoire des comités de citoyens à Montréal. 1500 citoyens dans la rue, bloquant pendant une heure la circulation de l'après-midi [...]. Des centaines d'assistés sociaux brûlant les comptes de taxe d'eau qu'ils refusent de payer, devant l'édifice du ministère des Affaires sociales. Et pour faire bonne mesure, le ministre Forget pendu en effigie devant ses fonctionnaires qui abandonnent un instant le travail pour voir d'où vient le chahut.



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Le Jour, 14 novembre – Les barèmes d'aide sociale ne seront pas haussés. Une motion présentée dans ce sens par le député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson a été battue], hier soir par le gouvernement malgré les réclamations des créditistes, des péquistes... et du député libéral de Frontenac, M. Henri Lecours. [...] Le député de Frontenac a dénoncé l'attitude du ministère qui coupe « arbitrairement les prestations dans certains cas ». Il a également rappelé les nombreuses plaintes concernant les enquêteurs du ministère souvent considérés comme inhumains.

Le Soleil, 25 novembre – Le premier janvier prochain, les prestations d'aide sociale seront indexées à la hausse réelle du coût de la vie, soit une hausse de 10,4 p. c.

Le Jour, 10 décembre (lettre ouverte) – Pensez-vous sincèrement, que la plupart d'entre nous ont choisi d'être assistés? Non, nous en sommes rendus là par la force des choses. Tantôt c'est une mère de famille seule avec ses enfants qui doit lutter pour élever et nourrir ses petits, parce qu'elle a choisi un jour un mauvais numéro. Tantôt c'est un père invalide, qui ne peut subvenir aux besoins des siens. Chacun a ses raisons et personne n'a choisi ce lot. Doit-on leur lancer la pierre? Doit-on punir pour en être arrivés là? Ou doit-on, en êtres humains, essayer de leur donner de quoi vivre, afin d'avoir des enfants forts et sains qui ne deviendront pas des gibiers de potence? Révisez vos barèmes, messieurs du ministère, si vous ne voulez pas que les assistés deviennent des névrosés. N'attendez pas trop tard, plusieurs mamans sont rendues à bout à essayer de faire des miracles. Nous réclamons la justice pour tous!

Le Devoir, 20 décembre – Environ 1200 assistés sociaux des principaux quartiers défavorisés de Montréal ont publiquement brûlé hier sur le parvis de l'église Saint-Denis les mises en demeure envoyées par la Ville de Montréal les enjoignant de payer immédiatement leur compte de taxe d'eau.

La Presse, 21 décembre – Les assistés sociaux de Montréal, qui refusent d'acquitter leur taxe d'eau, ont obtenu l'appui de plusieurs organismes dans leur lutte. Parmi ces organismes figurent, entre autres : la Ligue des droits de l'homme, le Module de sciences juridiques de l'UQAM, le Rassemblement des citoyens de Montréal, le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Au cours d'une conférence de presse, les organismes ont dénoncé toute action judiciaire, comme moyen de pression envers les assistés sociaux qui ont refusé de payer leur taxe d'eau.



Le Devoir 20 décembre 1974

19

75

La Presse, 1^{er} février – Plus de vingt mille assistés sociaux de la région métropolitaine devront se présenter aux bureaux du Bien-être pour toucher leur allocation de février. C'est ce que révélait hier l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain lors d'une conférence de presse. [...] «Non satisfait d'obliger les assistés sociaux à vivre avec des revenus de famine, le ministère des Affaires sociales les force, en plein cœur de l'hiver, à venir s'entasser dans ses bureaux au rythme de 70 à l'heure, à se trouver des gardiennes, à défrayer le coût du transport etc», dénonce l'association.

Le Devoir, 4 mars – Les assistés sociaux de la ville Montréal, qui refusent depuis plusieurs mois de payer leur taxe d'eau, ont réitéré leur intention hier en même temps qu'ils demandaient au ministère des Affaires sociales d'intervenir dans leur conflit avec la ville de Montréal. Plusieurs assistés sociaux ont déjà reçu des mises en demeure et des avis de poursuite de la ville, qui les invite à acquitter leur compte de taxe d'eau dans les plus brefs délais.



La Presse, 6 mars 1975

La Presse, 6 mars - C'était une vraie belle journée d'hiver pour brûler l'effigie d'un ministre sur le parvis d'une église. Et du monde il y en avait, comme on en voit rarement autour d'une église, ces années-ci! C'était une étape importante de la lutte des assistés sociaux montréalais contre la taxe d'eau qui est pour eux l'équivalent d'un treizième mois de loyer, somme que le ministère des Affaires sociales leur demande d'épargner à même leur chèque mensuel.

La Tribune de Thetford Mines, 3 avril - Le député Henri Lecours appuiera l'Union des oubliés de la terre dans sa demande d'augmentation des prestations d'aide sociale. Lors d'une récente rencontre avec les responsables de l'Union [...] M. Lecours s'est dit prêt à signer la pétition à cet effet si on lui apportait les précisions sur certains points notés pendant la rencontre. Le député de Frontenac avait été invité dans le but de prendre connaissance d'une pétition signée par des assistés sociaux et des travailleurs. Dans cette pétition, les assistés sociaux trouvent ridicule le 10.4 pour cent accordé le 1^{er} janvier 1975 par le ministère des Affaires sociales et exigent une augmentation d'au moins 20 pour cent sur leurs prestations d'aide sociale et demandent un réajustement à tous les trois mois suivant la hausse du coût de la vie.

Le Soleil, 8 avril - Le début de la semaine des assistés sociaux a été marqué doublement, hier, à Rimouski, près de 150 personnes étant allés occuper le bureau d'aide sociale, pendant presque tout l'après-midi, et qu'un groupe aussi imposant étant allé, en soirée, « sensibiliser » le conseil municipal sur le sort malheureux des infortunés aux prises notamment avec des problèmes d'habitation et de fortes augmentations de taxes.

Le Jour, 17 avril - En ces jours d'inflation galopante, une famille de cinq personnes et plus peut-elle vivre avec \$84 par semaine? C'est la question qu'adressaient hier au ministre des Affaires sociales, Claude Forget, les membres du Front commun des assistés sociaux du Québec qui lui demandaient en même temps de hausser immédiatement les prestations d'assistance sociale afin de permettre aux bénéficiaires d'être assurés d'un revenu minimum décent. Ils étaient venus d'une dizaine de régions du Québec porteur du même message: « On ne peut vivre avec ce qu'on a ».

Le Soleil, 25 avril – En dépit des difficultés actuelles des postes (les négociations étant sur le point d'aboutir chez les facteurs alors qu'elles se détériorent chez les postiers), les bénéficiaires de prestation d'aide sociale pourront toucher leur chèque. C'est ce qu'a confirmé, hier après-midi, en Chambre, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, en assurant la population que les bureaux d'aide sociale assureront la distribution des chèques d'aide sociale et de la carte d'admissibilité aux médicaments.

Le Devoir, 30 mai – La Commission des services juridiques demande au ministre de la Justice du Québec de créer dans les plus brefs délais un tribunal expérimental de la famille [...]. Aussi, la Commission recommande-t-elle [...] un service d'aide à la perception des pensions alimentaires. On sait qu'au Québec 75% des pensions alimentaires ne sont pas payées; il en résulte des milliers de femmes avec enfants qui vivent de l'aide sociale, à cause du défaut de pourvoir.

La Tribune, 13 juin – [...] environ 65 des 125 participants au deuxième Jour de l'Assaut ont envahi le bureau d'aide sociale de la rue King ouest [à Sherbrooke] pour demander aux directeur et agents de servir d'intermédiaire avec le ministère des Affaires sociales. Les bénéficiaires réclament de ce dernier une hausse substantielle des prestations afin d'atteindre à un revenu décent.

Le quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean, 21 août – Si vous ramassez tous les préjugés courant sur les assistés sociaux, vous obtiendrez un portrait, pas très flatteur, qui ressemble à ceci : « Un homme jeune, apte au travail autant que n'importe qui, mais paresseux et profiteur, vivant aux crochets de la société ». Les statistiques offrent pourtant un démenti formel (et criant) à ces affirmations.

Bureau d'aide sociale envahi

Le Jour, 7 octobre (lettre ouverte) – Les actions victorieuses des assistés sociaux de Montréal pour conquérir leur dignité et abolir la taxe d'eau ont eu un écho à Rimouski. Ici, les loyers coûtent en moyenne aux environs de 130.00\$ par mois. Le Ministère des Affaires sociales ne consent pour le loyer qu'un maximum de 65.00\$ pour une personne seule et de 85.00\$ pour deux (2) adultes et plus. La différence, on doit la prendre sur le budget de la nourriture. De plus, la Cité de Rimouski exige une taxe de locataire de 5% du coût du loyer... «L'Union des assistés sociaux de Rimouski» a donc demandé à la Cité de Rimouski d'abolir la taxe de locataire pour tous les assistés sociaux. [...] L'article 579 de la loi des cités et villes permet à n'importe quelle ville de remettre les taxes de toute personne pauvre. [...] Notre député-maire, Claude St-Hilaire refusa, ne voulant pas briser son rôle d'évaluation. Il a, en outre, promis d'intervenir à l'assemblée nationale pour que le Ministère des Affaires sociales donne aux assistés sociaux de quoi payer leurs taxes de locataire.

Le Soleil, 9 octobre – Un millier [d'assistés sociaux de Montréal] ont brûlé, mercredi, leur compte de taxe d'eau au cours d'une manifestation en face du ministère des Affaires sociales. En fait, c'est le ministère qui héritera vraisemblablement de la note comme l'an dernier, alors que 24,000 des 45,000 assistés sociaux de Montréal avaient refusé de payer leur taxe d'eau. La ville n'avait pas sévi, n'osant pas entreprendre de mesures contre les plus démunis de ses citoyens. «Mais on envoie quand même les comptes aux assistés et on les accompagne de menaces», souligne M^{me} Claire Pagé, une des dirigeantes du mouvement de protestation des assistés. «L'an dernier, près de 50 pour cent des assistés se sont laissés intimider par ces menaces et ont payé leur taxe. L'ignorance est proche parente de la peur, explique-t-elle, cette année nous voulons rejoindre tout le monde et venir à bout de cette peur».

Le Jour, 8 novembre – L'Union des assistés sociaux de Rimouski proteste contre la manière dont le député-maire, Claude St-Hilaire, appuie la campagne de charité du Centre de dépannage dont l'objectif est de 75 000\$. L'Union, qui a donné une conférence de presse hier, estime que M. St-Hilaire ferait mieux, comme homme public, de se préoccuper de justice sociale que de charité. Les assistés-sociaux lui reprochent, entre autres, [...] d'avoir refusé d'abolir la taxe de locataires pour les assistés-sociaux.

Le Droit, 15 novembre – La Clinique juridique de Hull a qualifié de «terrorisme» et de «torture» les procédures employées par la compagnie MacLeod Construction pour récupérer les arrérages de loyers d'une trentaine de ses locataires [...]. En effet, ces locataires, dont plusieurs sont des assistés sociaux, ont reçu cette semaine la visite d'un huissier qui a effectué une saisie mobilière à leur appartement, et ce avant même que les procédures judiciaires entreprises par MacLeod Construction aient abouti en Cour provinciale. [...] Les avocats de la Clinique juridique qui ont à s'occuper de ces dossiers ont peine à contenir leur colère lorsqu'ils en parlent. Pour eux, il s'agit là de pratiques «barbares et inhumaines», surtout que les locataires visés ne savent pas comment se défendre. Dans certains cas, a-t-on déclaré, des gens se sont fait traiter de «crottés d'assistés sociaux» lorsqu'ils ont tenté de protester contre la saisie d'une partie de leur mobilier.

Le Soleil, 21 novembre – Quelque 90 000 familles bénéficiaires d'aide sociale n'ont pas reçu hier, comme à l'accoutumée, les allocations familiales fédérales auxquelles elles ont droit. Elles devront attendre au moins encore 15 jours, vigile particulièrement longue pour des gens vivant au seuil de la pauvreté. L'administration fédérale n'a pas donné suite, en effet, à son engagement de recourir aux services de la province pour la distribution de cette manne mensuelle en cas de paralysie des services postaux. Cet engagement, qui touchait précisément les bénéficiaires d'aide sociale, remonte à près d'un an.

Le Jour, 26 novembre – Ottawa et Québec doivent cesser leur « jeu de fous » au détriment des assistés sociaux et des petits salariés et distribuer sans délais les chèques d’allocations familiales. C’est ce qu’a réclamé, hier, l’Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain [...], en exigeant que Québec mette sur pied, immédiatement, un service de dépannage efficace.

La Tribune, 27 novembre – Suite au retard de distribution des chèques d’allocations familiales qui sont partie intégrante du revenu des bénéficiaires d’aide sociale, le ministère des Affaires sociales a avancé d’une semaine l’émission des chèques d’aide sociale pour le mois de décembre.

Le Soleil, 8 décembre (lettre ouverte) – Je suis conscient du fait que l’assistance sociale est une nécessité mais je prétends (et je ne suis pas le premier) qu’il y a bien des gens qui ne s’en passent pas et qui devraient s’en passer. Si on se donnait la peine de chasser ces parasites, ce sont ceux qui ont vraiment besoin qui en profiteraient. De toute façon, le problème reste le même pour celui qui travaille; lui, il paie toujours et toujours sans pour cela s’attirer la moindre sympathie de ceux qu’il fait vivre. En effet, jamais, je n’ai eu la joie d’entendre un seul assisté social, que ce soit dans une station de radio ou de télévision, dire le plus infime merci aux travailleurs du Québec. Dites-leur: « Merci de vous lever[r] à 6h30 du matin 5 jours par semaine », « Merci de me donner 2 jours de salaire sur 5 », « Merci d’accepter les contraintes du travail et les maux de tête pendant que moi je sirote ma bière ». L’ingratitude, voilà le lot de tous ceux qui ont à cœur de travailler. En conclusion, je demande à tous ceux qui bénéficient de l’aide sociale d’avoir au moins la décence d’admettre que cette aide n’est pas un droit acquis, une chose que vous méritez d’obtenir, mais tout simplement un cadeau des contribuables.

Le Soleil, 8 décembre – Une entente a été conclue avec Hydro-Québec en vertu de laquelle les arrérages accumulés par les bénéficiaires de l’aide sociale seront remboursés à un rythme mensuel de \$10 par le gouvernement, en contrepartie de quoi l’entreprise s’engage à ne pas interrompre ses services.

La Presse, 22 décembre – À compter du 1^{er} janvier 1976, le ministère québécois des Affaires sociales entend couvrir une gamme plus large de soins dentaires pour les assistés sociaux. Mais ce projet risque d’ores et déjà de se heurter à un boycottage de la part des dentistes. [...] « L’Association [des chirurgiens-dentistes du Québec] se refuse énergétiquement à toute forme de participation de ses membres. C’est pourquoi, advenant l’imposition de cette couverture de soins, elle s’oppose catégoriquement à celle-ci et vous demande de vous abstenir de dispenser vos services aux bénéficiaires désignés. Le devoir professionnel vous commande de soulager la douleur et de donner les traitements d’urgence, mais ce même devoir s’arrête là! »

Le Soleil, 24 décembre (lettre ouverte) – Quand vous parlez de « tous les bénéficiaires d’aide sociale », vous englobez peut-être les travailleurs victimes des mises à pied massives des dernières années, qui nécessitent une aide sociale pour faire vivre leurs familles. Peut-être aussi faites-vous allusion à ces femmes dont la seule paresse fut celle d’avoir des enfants? (La plupart des assistés sociaux sont des femmes). Que dire des personnes déficientes au plan organo-moteur, pour qui les moyens de production restent inaccessibles? Ou encore, de l’étudiant qui, pour une raison majeure, doit laisser l’école et à qui l’on octroie 85\$ par mois afin de lui permettre de subvenir à ses besoins? [...] Il faut voir la situation dans une perspective très restreinte pour attribuer un « manque de motivation » à la situation des assistés-sociaux, en laissant de côté les causes principales de cet état de choses, comme par exemple la surpopulation du marché du travail.

19

76

La Presse, 9 janvier - Les assistés sociaux auront bon œil! Le gouvernement québécois, dans le cadre de la loi d'aide sociale, paiera dès maintenant le coût des prothèses ophtalmiques (lunettes, lentilles, etc.). [...] Auparavant [...], les assistés sociaux déboursaient de leurs poches de 75 à 80 pour cent du prix des prothèses.

Le Droit, 23 janvier - Les assistés sociaux pourront bénéficier d'ici quelques semaines d'un nouveau programme en vertu duquel le ministre des Affaires sociales garantira les emprunts qu'ils contracteront dans les caisses populaires jusqu'à concurrence de \$500. [...] Ce programme vise à fournir un outil de plus aux bénéficiaires de l'aide sociale qui, dans bien des cas, ne font face qu'à des diminutions passagères de leurs revenus. Quelque 200 000 chefs de famille, représentant près d'un demi-million de personnes, pourront bénéficier de ce régime. Les personnes seules, aptes au travail, ayant moins de 30 ans, en seront exclues.

La Presse, 4 février - [E]n annonçant la nouvelle réglementation de l'aide sociale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, le ministre Claude Forget a plutôt fait miroiter les hausses de prestations. Passer au crible, les points saillants de cette «réforme» perdent leur air de bienveillance. Les prestations au chapitre des besoins ordinaires subissent une augmentation de 11.2 pour cent.

En réalité, le gouvernement saupoudre une pitance de quelques miettes. [...] le ministère des Affaires sociales n'injecte pas l'augmentation de 11.2 p. cent aux prestations de tous les assistés sociaux. Il gèle à \$312 par mois (ancien barème) le chèque d'un couple sans enfant, dont les conjoints sont âgés de moins de 30 ans. Droits acquis obligent! Les nouveaux assistés sociaux, qui tomberont dans cette catégorie au cours de 1976, percevront \$170 par mois pour subvenir à leurs besoins.

La Presse, 10 février - Le CLSC de Saint-Hubert a dénoncé la semaine dernière le nouveau programme d'emprunt garanti du gouvernement pour les assistés sociaux. [...] «S'agit-il, comme le prétend le représentant du ministère des Affaires sociales, d'un "outil de plus" entre les mains des assistés sociaux? Nous, travailleurs du CLSC Saint-Hubert, nous en doutons sérieusement. Si les prestations aux assistés sociaux sont insuffisantes pour leur permettre de joindre les deux bouts, pourquoi le gouvernement ne les augmente-t-il pas, au lieu de leur "garantir" des emprunts?»

La Presse, 20 février - Passant de la parole aux gestes, les dentistes se rebiffent contre le nouveau plan de soins dentaires pour les assistés sociaux. Ils boycottent systématiquement celui-ci en ignorant les relevés d'honoraires émis par le gouvernement à cet effet et [re]tournent les formulaires à la Régie d'assurance-maladie du Québec.

La Tribune, 13 mars - L'Union des Oubliés de la Terre (UOT) de Thetford Mines estime que les nouveaux règlements de la loi d'aide sociale constituent des mesures répressives et injustes à l'égard des assistés sociaux. La présidente de l'UOT, M^{me} Thérèse Roy, qualifie de ridicule le fait que le gouvernement augmente les prestations de \$20 à \$40 (11.2% en janvier 1976) puisque ces montants ne suffisent même pas à combler la hausse des coûts du logement, du chauffage, de l'électricité et du téléphone. «Que nous reste-t-il de cette augmentation pour affronter les augmentations de la nourriture et des vêtements? Rien, absolument rien», de préciser M^{me} Roy.

La Presse, 28 avril - Le ministère des Affaires sociales a fait marche arrière en révisant la première version de son programme d'aide sociale portant sur les lunettes et prothèses oculaires pour les assistés sociaux. Il a sabré dans l'éventail des différentes ordonnances et rabaisé la liste des montants qu'il rembourse. En peu de mots: pas de prothèses oculaires sophistiquées pour les défavorisés!

La Presse, 6 mai - Les assistés sociaux du Québec boudent la commission parlementaire sur l'aide sociale qui doit se tenir à la fin du mois de mai. Au lieu de faire le pèlerinage sur la colline parlementaire, ils enverront un télégramme au ministère des Affaires sociales et à tous les partis politiques, télégramme qui explique leur refus de participer à cette commission: «Messieurs du parlement, point besoin de telles simagrées, vous connaissez fort bien nos conditions de vie puisque c'est vous qui en décidez. Vous connaissez aussi nos revendications, alors agissez!»

Le Jour, 15 mai – Les ACEF [associations coopératives d'économie familiale] s'inquiètent en particulier d'une nouvelle disposition qui permettrait à des assistés sociaux d'emprunter jusqu'à \$500 à des caisses populaires. À défaut de paiement, le ministère des Affaires sociales saisirait à la source, c'est-à-dire à même le montant du chèque mensuel, le remboursement de cet emprunt. « Les caisses populaires viendraient par l'entente qu'elles négocient avec le ministère des Affaires sociales endosser une politique répressive et rétrograde qui coupe d'une main et prête de l'autre », peut-on lire dans un communiqué des ACEF. « Ce n'est pas par l'endettement mais plutôt par une hausse substantielle des prestations que les assistés sociaux pourront administrer leur budget. Les caisses populaires feraient donc une grave erreur en signant éventuellement une telle entente [...] ».

Le Droit, 21 mai – Le Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (CSSSO) fera appel au ministère des Affaires sociales et aux associations de dentistes pour que cesse la discrimination dont sont victimes les assistés sociaux depuis quelques mois. [...] Selon un membre du conseil d'administration du CSSSO, M^{lle} Danielle Richer, le Service des plaintes a dû répondre au cours des dernières semaines à de nombreux appels au sujet de dentistes qui refuseraient de traiter des assistés sociaux.

La Presse, 9 juin – C'est avec cinq mois de retard que les assistés sociaux étaient invités hier à exprimer leurs vues en commission parlementaire sur la nouvelle réglementation de l'aide sociale qui est déjà en vigueur depuis janvier. [...] Plusieurs organismes – dont les plus importants et les mieux structurés – ont refusé de participer à cette consultation qu'ils jugent d'autant plus dérisoire que la nouvelle réglementation ayant force de loi, elle ne peut guère être amendée que sur des points mineurs. Le front commun des assistés sociaux, qui représente notamment l'Association pour la défense des droits sociaux de Montréal et de Québec, a boycotté la commission parlementaire.

La Presse, 10 juin – Tandis que les assistés sociaux continuent d'être les proies d'usuriers sans scrupules, la politique de prêt, annoncée par le ministère des Affaires sociales en janvier dernier, tient encore du vœu pieux. La Fédération de Québec des caisses populaires hésite en effet à signer l'entente selon la formule soumise par le ministère, les circonstances lui dictant cette attitude. « Étant donné le niveau des prestations d'aide sociale et les réactions des assistés sociaux, on serait mal venu de signer une entente avec le ministère », a déclaré M. André Morin, conseiller aux affaires gouvernementales et aux coopératives d'épargne et de crédit à la fédération. [...] « Le problème ne réside pas dans le fait que les assistés sociaux ne veulent pas rembourser leurs emprunts. Ils ne le peuvent – disent-ils – à cause de l'insuffisance de leurs prestations ».

Le Soleil, 20 juillet – Le Conseil des Affaires sociales et de la Famille recommande la création d'un service de perception des pensions alimentaires qui permettrait, en collaboration avec les services d'assistance sociale, soit de dépanner immédiatement les personnes qui ne reçoivent pas la pension à laquelle elles ont droit, soit de poursuivre l'exécution de la pension alimentaire accordée par le juge. À défaut de l'exécution de la pension, le créancier alimentaire qui serait admissible à l'assistance sociale recevrait l'allocation autorisée par la loi. Cette forme d'aide pourrait être continuée aussi longtemps que la pension alimentaire ne serait pas versée régulièrement.

Le Droit, 3 septembre – Des travailleurs sociaux du Québec ont incité des assistés sociaux de cette province à déménager en Colombie-Britannique, là où les prestations de bien-être sont plus substantielles. Selon M. Bill Vander Zalm [ministre fédéral des Ressources humaines], un relevé de son ministère indique que de 14 000 à 15 000 personnes, venant d'autres régions du Canada, arrivent chaque année dans la province du soleil couchant et demandent immédiatement des prestations.

Le Devoir, 9 septembre – Regroupés autour de l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) [du Montréal métropolitain], les assistés sociaux et pensionnés déficitaires dénoncent les avis de saisie que les autorités municipales auraient commencé à envoyer pour non-paiement de la taxe d'eau. Selon M^{me} Claire Pagé, coordonnatrice à l'ADDS, ces avis de saisie font partie d'une longue série d'actes d'intimidation et de pression posés par la Ville de Montréal, de connivence avec le gouvernement provincial, pour récupérer le plus d'argent possible « en vue de payer leur déficit ».

La Tribune, 16 septembre -
Le bureau d'aide juridique de
Sherbrooke (ou clinique légale)
tente d'obtenir l'annulation du
règlement de l'aide sociale qui
fixe à \$85 par mois les presta-
tions versées à une personne
apte au travail et ayant moins de
30 ans et à \$170 celles attribuées
à un couple sans enfant, dans la
même situation. Selon M^e André
Morissette qui a déposé à cet effet
une action en nullité devant la
Cour supérieure, ce règlement est
illégal puisque le montant accordé
ne permet pas de satisfaire les
besoins prévus dans la Loi de
l'aide sociale.

La Presse, 17 septembre - L'ADDS-MM (Association
pour la défense des droits sociaux du Montréal métro-
politain) invite tous les assistés sociaux et pensionnés
recevant le supplément de revenu à ne point prendre
d'arrangement avec la ville de Montréal pour payer
leur taxe d'eau, puisque, précise-t-elle, « ils n'ont pas
d'argent pour payer ». [...] « Prendre arrangement avec
la Ville, cela signifie s'engager à payer durant l'an-
née courante, par versements mensuels, le montant
de cette taxe. Or, nous avons déjà expliqué que nous
sommes incapables d'accepter cette formule de com-
promis, par suite des nombreuses coupures faites par
le ministère des Affaires sociales, sur les chèques de
prestations au cours des dernières années, et des prix
à la consommation qui ne cessent de monter. Malgré
cela, la Ville revient à la charge chaque année avec
cette exigence ».

Taxe d'eau

Les assistés sociaux sont invités à maintenir leur refus de payer

La Presse, 22 septembre – Le Rassemblement des citoyens de Montréal encourage les assistés sociaux à ne pas payer la taxe d'eau municipale.

Le Devoir, 12 octobre – C'est dans un climat presque carnavalesque que les assistés sociaux et leurs supporters, arborant vadrouilles, serpillières et pancartes, ont manifesté devant l'hôtel de ville de Montréal pour protester contre la taxe d'eau qu'ils estiment n'avoir pas les moyens de payer. Après avoir jeté leurs comptes de taxes dans un vaste tonneau, ils y ont mis le feu pour ensuite remplir symboliquement des seaux d'eau à la fontaine de Place Vauquelin.

Le Soleil, 10 novembre – Les ambulanciers québécois exigeront dorénavant des bénéficiaires de l'aide sociale le paiement immédiat et en argent comptant de tout transport en ambulance. C'est ce qu'a annoncé hier la Corporation des services d'ambulances du Québec. La corporation a expliqué dans un communiqué qu'elle a pris cette décision à la suite de l'émission d'une nouvelle directive du ministère des Affaires sociales du Québec selon laquelle le paiement direct à l'ambulancier de transports par ambulance de bénéficiaires de l'assistance sociale ne sera plus assumé. «La Corporation ne comprend pas que le gouvernement veuille imposer à des citoyens dont la situation est déjà précaire et souvent pénible l'obligation de payer individuellement les frais de leur transport en ambulance».

Le Devoir, 23 décembre – Les assistés sociaux de la Ville de Montréal qui se voyaient couper le service d'eau parce qu'ils ne pouvaient payer leurs comptes de taxes d'eau pourront jouir d'une politique d'indulgence jusqu'au prochain budget du gouvernement québécois auquel moment des crédits seront prévus pour aider cette catégorie de citoyens.



Le Devoir, 12 octobre 1976

19

77

La Tribune, 28 janvier
- Le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, est invité à prendre position sur la situation faite aux assistés sociaux aptes au travail et âgés de moins de 30 ans dont les prestations sont plafonnées à \$83 par mois. Telle est du moins la teneur d'une lettre envoyée récemment au ministre par André Morissette, avocat au Bureau d'aide juridique de Sherbrooke, qui a amorcé il y a quelques mois des procédures visant à obtenir l'annulation du règlement d'aide sociale établissant les prestations mentionnées plus haut.

La Tribune, 1^{er} février – La Cour supérieure du district de St-François entendra à partir du 9 mars une cause dont l'enjeu pourrait être une somme de \$40 millions par année au Québec. Il s'agit d'une action en annulation d'un règlement de la loi de l'aide sociale qui limite l'aide pour besoins ordinaires d'une personne à \$85 par mois si elle est âgée de moins de 30 ans et apte au travail.

Le Droit, 24 février – Le comité régional de Sept-Îles de la Ligue des droits de l'homme et l'Union des défavorisés de Sept-Îles (UDD) demanderont au ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, de prendre des mesures pour envoyer dans cette ville de la Côte-Nord un dentiste participant au régime de soins dentaires pour les assistés sociaux. L'UDD [...] fait actuellement circuler une pétition en ce sens qui sera adressée au ministre la semaine prochaine. L'Union des défavorisés et son président, M. Walter Smith, ont déjà dénoncé la semaine dernière l'attitude des cinq dentistes de Sept-Îles, qui refusent depuis six mois d'accepter la carte d'assurance-maladie des assistés-sociaux, obligeant ces derniers à payer comptant.

La Patrie, 12 mars – Seulement 25 pour cent des femmes chefs de famille touchent une pension alimentaire de façon régulière et ce, en dépit des jugements des tribunaux. Il en résulte que 53 pour cent des familles monoparentales vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et qu'elles constituent environ 60 pour cent de tous les assistés sociaux. « Il me semble que c'est un faux problème de parler de pensions alimentaires puisqu'il y en a très peu qui permettent aux femmes de vivre décemment », nous a expliqué Louise Boivin, directrice générale du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec. « En fait, on peut dire que l'assistée sociale type est, au Québec, une femme séparée ou divorcée avec des enfants ».

Le Soleil, 17 mars – Une pétition de 2002 signatures, dont celles des membres du conseil municipal de Sept-Îles, a été adressée au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, dénonçant l'attitude des cinq dentistes de Sept-Îles et demandant au ministre de dépêcher un dentiste participant au programme de services dentaires dans la région. [...] Les assistés sociaux disent servir « d'otages auprès du ministère » pour obliger le gouvernement à céder devant les revendications monétaires des dentistes. Ces derniers ont tenté, sans grand succès, d'expliquer qu'ils agissaient de la sorte pour accélérer une révision globale du programme.

Le Soleil, 23 mars – L'aide sociale est en train de porter un dur coup aux victimes de maladie mentale en annulant les \$10 d'allocation hebdomadaire alloués à ceux qui fréquentent les ateliers thérapeutiques. Ce geste du ministère des Affaires sociales est d'autant plus difficile à expliquer qu'il touche les ex-patients psychiatriques pour qui on n'entretient aucun espoir de guérison. Pour la plupart, ces assistés sociaux vivent en foyer ou en famille d'accueil. À cause de leur handicap qui les empêche de gagner leur vie, ils reçoivent le maximum permmissible de l'aide sociale, soit une allocation mensuelle de \$235. En réalité, toutefois, ils ne touchent que \$49. L'excédent de \$186 (c'est le tarif habituel) est versé directement à la famille d'accueil pour les frais de pension. Il va sans dire que l'allocation hebdomadaire de \$10 [...] était bienvenue. En fait, les malades qui fréquentent un atelier thérapeutique ou occupationnel avaient ainsi la chance de doubler leur revenu.

Courrier Sud, 5 avril – « Je dois avouer [a déclaré le ministre des Affaires sociales Denis Lazure] que cette décision qui a été annoncée par un des fonctionnaires du ministère, je n'en étais pas informé jusqu'à ce que je l'apprenne dans les journaux. J'ai parlé, ce midi, au fonctionnaire en question, et la réponse est apparemment, il y a eu malentendu. Je puis assurer [...] tous les malades qui sont touchés par cela, que cette décision va être rescindée et qu'effectivement, il n'y a pas de coupure de cette allocation de 10 \$ par semaine ».

Le Soleil, 21 mai – Pas moins de 75 pour cent des dentistes québécois refusent actuellement de dispenser des services aux assistés sociaux qui relèvent du programme de soins dentaires gratuits administré à leur intention par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. [...] Ce désengagement massif des dentistes vient de l'insatisfaction de ces derniers face aux modalités de paiement des régimes de soins dentaires gratuits.

Le Soleil, 27 mai – Le juge Jean-Louis Péloquin, de la Cour supérieure du district de Saint-François, a annulé, hier, un article d'un arrêté ministériel du Québec remontant à 1975 qui réduit de \$217 à \$85 par mois l'aide sociale pour une personne seule, apte au travail et âgée de moins de 30 ans. On pense que cette décision entraînera un déboursé supplémentaire de \$40 millions au ministère des Affaires sociales.

Le Droit, 27 septembre – L'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) de Gatineau a demandé hier au ministère des Affaires sociales, par l'entremise du député Jean Alfred, d'augmenter les chèques d'aide sociale pour permettre aux assistés sociaux de vivre décemment. Au cours d'une conférence de presse, les principaux porte-parole de l'association ont présenté une dizaine de budgets réels et déficitaires. [...] D'après la présidente de l'association, M^{me} Marie Patenaude, la situation actuelle force les assistés sociaux à faire des emprunts pour joindre les deux bouts et les privent souvent de certains services essentiels tels le téléphone et l'électricité qu'ils n'ont plus les moyens de payer.

Plus d'argent pour les jeunes assistés?

75% des dentistes refusent les assistés sociaux

19

78

- L'Avenir*, 22 avril - La lutte entreprise par l'Union des défavorisés, depuis maintenant 21 mois, contre les 5 chirurgiens-dentistes de Sept-Îles vient de connaître un nouveau rebondissement. En effet, M^{me} Paquerette Carbonneau, a signifié, lundi dernier, par l'intermédiaire de son procureur, M^e Robert Lemieux, une mise en demeure aux dentistes [...] les enjoignant d'accorder des soins dentaires en vertu du programme de gratuité des soins mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales. [...] « Si d'ici le 2 mai 1978, vous ne m'avez pas signifié votre intention de soigner [...] je solliciterai auprès d'un juge de la Cour supérieure une injonction afin de vous enjoindre sous toutes peines que de droit de respecter la Loi », menace M^e Lemieux.
- L'Avenir*, 13 mai - Depuis le 27 avril [...], et ce, grâce aux démarches de l'Union des défavorisés de Sept-Îles, les assistés sociaux bénéficient gratuitement des services d'un dentiste itinérant en visite 2 jours aux 15 jours.
- L'Avenir*, 3 juin - [...] Le juge André Gervais, de la Cour supérieure du district de Mingan, a rejeté, avec dépens, la requête en injonction interlocutoire plaidée devant lui le 16 mai dernier par M^e Robert Lemieux.

Le Droit, 16 juin – Les assistés sociaux de Hull en ont assez d’avoir à couper sur leurs besoins essentiels pour être en mesure de se loger et d’avoir à se maintenir dans une situation bien en-dessous du seuil de la pauvreté. C’est l’impression qui se dégage d’une conférence de presse convoquée hier par le Regroupement populaire de l’île de Hull, au cours de laquelle trois responsables, M^{mes} Jeannette Dubois, Simone Desjardins et Paulette Beaudry ont dénoncé ce qu’elles appellent l’inaction du gouvernement du Québec vis-à-vis le sort des assistés sociaux. Le regroupement populaire a d’ailleurs envoyé, hier, à tous les chefs de partis à Québec et au député de Hull, M^{me} Jocelyne Ouellette, une pétition signée par 622 assistés sociaux et travailleurs de la région, réclamant que le gouvernement révise sa position quant aux barèmes définis pour le coût du logement.

Le Soleil, 15 août – [D’après un sondage réalisé par le Service des études socio-économiques du ministère des Affaires sociales], 88.5 pour 100 des personnes interrogées se disent d’avis que le gouvernement accorde lui-même du travail aux assistés sociaux en bonne santé «pour qu’ils méritent leurs chèques d’aide sociale». Un peu plus de 55 pour 100, par contre, croient que certains pères de famille ayant un petit salaire «auraient avantage financièrement à vivre avec l’aide sociale». D’autre part, si 82.2 pour 100 des répondants estiment que le gouvernement doit maintenir l’aide sociale, un peu plus de 67 pour 100 sont d’opinion que si une telle aide n’existait pas, «la plupart des assistés sociaux réussiraient à se débrouiller aussi bien par eux-mêmes».

Le Devoir, 24 octobre – [Le Conseil du statut de la femme remet au gouvernement du Québec un rapport dans lequel il recommande]: l’augmentation des prestations d’aide sociale pour les familles monoparentales [et] que les revenus d’autres sources (travail, pension alimentaire, bourse d’études) ne réduisent pas d’autant les prestations d’aide sociale, de façon à garantir un revenu plus élevé aux familles.

Le Devoir, 31 octobre – Depuis hier, 1200 dentistes québécois ne participent plus au régime de gratuité des soins dentaires aux enfants de moins de 14 ans et aux assistés sociaux.

La Presse, 6 décembre – Le projet de loi 118 modifiant la loi de l’aide sociale suppose plusieurs changements pour les bénéficiaires concernés. Ainsi, [...] les épouses délaissées par leurs maris pourront désormais être admissibles à l’aide sociale, même si elles ne sont ni séparées ni divorcées de leurs conjoints. [...] Le projet de loi vise par ailleurs à étendre de 30 à 60 jours le délai accordé au plaignant pour demander la révision d’une décision prise à son endroit par le ministère des Affaires sociales [...]. Les nouvelles dispositions législatives comportent aussi de nouvelles restrictions dans les normes d’admissibilité à l’aide sociale. En effet, les travailleurs en grève ou en lock-out ne pourront plus bénéficier des prestations d’aide sociale [...]. Il en va de même pour les étudiants qui ont plus de 18 ans et qui, pour une raison ou une autre, sont encore au secondaire.

19

79

Le Soleil, 19 janvier - Un maigre 72 cents de plus : tel sera pour un certain nombre de familles assistées sociales, à la fin de 1979, le bilan des modifications apportées par le gouvernement fédéral à son programme d'allocations familiales. [...] Dès aujourd'hui ou lundi, la livraison du chèque d'allocation familiale de janvier les confrontera avec une réalité implacable : cette source de revenu, comme pour toutes les familles canadiennes, affichera une baisse de près de 23 pour 100. Cette baisse devra être compensée, fin mars, début avril par un crédit d'impôt de \$200 par mois, par enfant, versé directement à tout chef de famille dont le revenu net en 1978 aura été inférieur à \$18 000.

Le Soleil, 19 janvier - En 1974, le ministère des Affaires sociales profitant d'une hausse substantielle des allocations familiales fédérales, diminuait les barèmes de son programme d'aide sociale. Il diminuait ses coûts dans ce secteur, mais dès lors, il se rendait vulnérable aux changements de cap, souvent soudains et inattendus, du fédéral dans ce domaine. C'est ce qui vient de se produire avec la baisse des allocations familiales et le versement éventuel d'un crédit d'impôt. Le Québec a donc ajusté ses taux en fonction de ces deux nouvelles variables. Les assistés sociaux seront donc au même point au bout de l'année, même s'ils toucheront la totalité du crédit d'impôt de \$200, par enfant.



Le Soleil, Roland Marcoux

Le Soleil, 24 janvier – Le crédit d'impôt de \$200 par enfant est considéré comme un « faux cadeau » par l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain. [...] En attendant le crédit d'impôt, soit d'ici la fin de mars ou le début d'avril, les assistés sociaux feront les frais des mesures fédérales, ajustées à la sauce provinciale. En plus de faire face à la baisse des allocations familiales fédérales au cours de cette période, des familles comptant, par exemple, un adulte et trois enfants et un adulte et quatre enfants, subiront, au chapitre de l'aide sociale, des baisses respectives de 0,8 pour cent et de 2.5 pour cent. Quand le crédit d'impôt sera versé sous forme d'un montant forfaitaire, il y a tout lieu de croire que ces sommes seront dépensées rapidement. Ce qui revient à dire que pour toute la présente année, ces familles assistées sociales devront se serrer la ceinture, avec une diminution combinée d'allocations familiales fédérales et d'aide sociale pour leurs besoins essentiels courants.

Le Soleil, 24 janvier – « Nous n'aurions jamais cru le Parti québécois capable d'une telle bassesse en cette Année internationale de l'enfant ». C'est le commentaire cinglant, parmi plusieurs autres, que le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) a adressé hier par télégramme au premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Signé par sa présidente, M^{me} Marcelle Dolment, le message du RAIF tient grief au gouvernement provincial de ne pas avoir indexé uniformément de neuf pour 100, les prestations d'aide sociale. [...] Le RAIF réclame donc que le gouvernement change son fusil d'épaule, que l'aide sociale soit uniformément indexée de neuf pour 100.

Le Devoir, 29 janvier (lettre ouverte) – Le dépôt récent du projet de loi 118 visant à contrer un jugement de la Cour supérieure quant aux droits à l'aide sociale pour les grévistes et « lockoutés », ne laisse pas d'étonner. [...] la grève, ou le lockout, prolongée devient souvent la seule arme efficace contre les géants de l'industrie ou les coalitions d'employeurs. Certains syndicats possèdent des fonds de grèves importants, d'autres sont plutôt dans la misère. Mais à plus ou moins long terme, tous sont livrés pieds et poings liés à l'employeur, s'ils ne peuvent avoir recours à l'aide sociale quand toutes les autres ressources sont épuisées. Cette mesure, la loi 118, s'inspire d'une conception de la justice sociale incompatible avec la sociale démocratie et le préjugé favorable aux ouvriers dont votre gouvernement se réclame. La simple cohérence avec vos propres objectifs sociaux exige le retrait immédiat de ce projet de loi.

La Presse, 30 janvier – Avec les changements apportés au calcul des prestations d'aide sociale pour 1979, le gouvernement Lévesque récupérerait \$12 à \$20 millions sur le dos des gens démunis, qui se retrouveront ainsi perdants dans la partie de ping-pong que se sont livrée Ottawa et Québec au sujet des allocations familiales.

Le Devoir, 7 février – Forte de son prestige et de sa notoriété dans les communautés paroissiales, mais peu encline jusqu'ici à se mêler des débats politiques, la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal n'en vient pas moins de prier le gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision de réduire l'indexation des prestations d'aide sociale. Dans un télégramme envoyé hier au premier ministre, M. René Lévesque, et au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, la Société SVP de Montréal dit appréhender à la suite de cette mesure « une recrudescence d'aide qu'elle serait impuissante à combler ».

Le Devoir, 23 février – Plusieurs organismes ont dénoncé à tour de rôle, ces jours derniers, les mesures concernant la baisse des allocations familiales [...]. L'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS), entre autres, a vigoureusement dénoncé ces mesures faisant valoir qu'elles rendront les assistés sociaux plus pauvres en 1979 qu'en 1978. L'ADDS du Montréal métropolitain exige [...] que le provincial indexe les prestations d'aide sociale d'au moins 9% et que leurs revenus soient indexés à tous les trois mois.

La Tribune, 28 février (lettre ouverte) – Au-delà des batailles fédérales-provinciales sur le coût des services sociaux et sur la façon unilatérale dont Ottawa a modifié son régime d'allocation familiale, il reste que le travailleur à revenu faible ou moyen recevra \$200.00 par enfant en plus de son revenu de travail et que l'assisté social ne recevra pas \$200.00 par enfant en plus de son revenu d'aide sociale, le \$200.00 ayant été inclus dans le calcul de ses revenus. Qu'on l'explique de quelque façon qu'on voudra, il reste un fait, l'assisté social ne bénéficiera pas de ce « cadeau » qui visait l'ensemble de la population et plus particulièrement, les plus démunis.

La Tribune, 21 mars - Une délégation composée d'une cinquantaine d'assistés sociaux de Sherbrooke se rendra aujourd'hui à Québec, pour tenter d'y rencontrer le ministre des Affaires sociales Denis Lazure [...] afin de le sensibiliser davantage à la nécessité de ne pas tenir compte du crédit d'impôt de \$200 par enfant alloué par le fédéral et d'indexer les prestations de 9% tel que prévu antérieurement au « cadeau » du gouvernement central.

La Presse, 28 mars - Même les assistés sociaux n'échappent pas à cette économie dans les dépenses gouvernementales, puisque M. Parizeau menace de mettre en application l'article 12 de la loi d'aide sociale qui permet le retrait des prestations au bénéficiaire qui a refusé un emploi.

La Presse, 22 novembre - Les assistés sociaux repartent en guerre, cette fois pour revendiquer un droit fondamental, le droit à une vie décente. Ils demandent 15 p. cent d'augmentation des chèques mensuels, l'indexation à tous les trois mois, la hausse sans condition du barème de logement et tout déménagement payé à son coût réel et sans condition. Voilà l'essentiel des demandes dévoilées en conférence de presse hier par l'Association pour la défense des droits sociaux [du Montréal métropolitain]. Depuis des années, explique M^{me} Jeannine Descoteaux, nous exigeons (en slogan) que les assistés sociaux soient les seuls à décider de leurs besoins. « Au moins qu'on ait la possibilité de donner notre avis lorsque les gouvernements déterminent les montants qu'on reçoit ».

Le Soleil, 5 décembre - Ne pouvant pour des raisons évidentes, recourir à la grève pour faire valoir leurs revendications en matière d'indexation, les assistés sociaux réclameront directement du ministère des Affaires sociales les remboursements qu'ils estiment leur être dus. C'est ainsi, par exemple, qu'une famille assistée sociale composée de deux adultes et de quatre enfants, exigera, par courrier, du ministre Denis Lazure, le remboursement d'une somme de \$520,95 pour la période du 1^{er} janvier 1979 au 31 décembre de cette année. Ce moyen de pression a été annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, par l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain.

Les assistés sociaux veulent établir leurs propres besoins

19

80

La Presse, 12 février – Des chiffres compilés par le ministère des Affaires sociales indiquent qu'en juin 1979, une séparation ou un divorce était survenu dans 27% des ménages vivant d'aide sociale. Moins de 10% de ceux-ci déclaraient recevoir une pension alimentaire. Les prestations à ces ménages accaparaient 30,8% du budget total de l'aide sociale ce mois-là.

La Presse, 26 mars – Le ministre des Finances Parizeau a sabré \$115 millions dans les sommes qui lui étaient demandées pour l'aide sociale, se disant convaincu que de nouvelles mesures destinées à déjouer les fraudeurs permettront à elles seules d'économiser quelque \$40 millions. Par ailleurs une modification des barèmes selon les clientèles, qui encouragera la réinsertion sur le marché du travail et établira un niveau raisonnable de prestations pour ceux qui ne peuvent travailler, devrait se traduire par une amputation de \$75 millions.

Aide sociale

Québec ne tient aucun compte de la réalité

Le Soleil, 4 avril - [...] le sous-ministre des Affaires sociales, Jean-Luc Deschênes, l'homme fort du redressement budgétaire des hôpitaux, a brossé les grands traits de ce que devrait être le nouveau visage de l'aide sociale. La première cible sera donc les assistés sociaux aptes au travail qui constituent près de 80 pour cent de la clientèle, si l'on inclut les bénéficiaires qui se déclarent non disponibles pour le marché de la main-d'œuvre. « Il ne s'agit pas ici de jouer un rôle de policier envers ces personnes, mais d'exiger d'elles des efforts pour sortir de leur état de pauvreté et recouvrer leur autonomie ». Un des moyens envisagés pour inciter ces prestataires à recouvrer une autonomie financière serait de leur offrir une aide financière décroissante. L'aide sociale serait plus généreuse au début et serait graduellement diminuée pour justement presser ces bénéficiaires à faire des démarches pour se trouver du travail. Un autre moyen suggère le sous-ministre Deschênes est l'inscription obligatoire, comme condition d'admissibilité, au centre de main-d'œuvre.

Le Soleil, 24 avril (lettre ouverte) - Il est question de contrôles plus drastiques alors que des fouilles se font régulièrement dans la vie des gens au-delà de cinq années précédant leur demande d'aide. Sont exigés, compte de banque, baptistaire, police d'assurance, bail, certificat médical... Bref, on s'infiltrerait littéralement dans leur vie privée.

La Presse, 27 mai - Plus de 200 assistés sociaux ont tenu hier soir devant l'hôtel de ville de Montréal une manifestation dans le but de dénoncer les moyens de pression qu'utilise actuellement la ville pour récupérer de ces derniers les sommes dues au chapitre de la taxe d'eau. Appuyée dans ses revendications par le Rassemblement des citoyens de Montréal, l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain reproche au maire Jean Drapeau d'avoir fait fi de sa promesse (qui date de 1975) de ne pas saisir ou poursuivre les assistés sociaux pour le non-paiement de la taxe d'eau.

Le Soleil, 17 juin – Le projet de loi 183 concernant les pensions alimentaires (mesures compensatoires) est vivement contesté par le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) qui réclame la création d'un système de perception universel et obligatoire. Faisant connaître sa position, hier, au cours d'une conférence de presse, le RAIF ne comprend pas que le Conseil du statut de la femme et le ministre d'État à la condition féminine s'estiment satisfaits de la politique gouvernementale, qui, selon le RAIF, semble bien plus axée sur la récupération des prestations d'aide sociale versées aux femmes créancières de « pensions alimentaires » que vers l'amélioration du sort des femmes divorcées.

Le Soleil, 2 août – Trente-cinq mille huit cents bénéficiaires de l'aide sociale du Québec ont reçu hier un chèque mensuel amputé de \$25 ou de \$10. Par l'application de cette mesure radicale, adoptée en douce à la faveur de l'été – et dont les bénéficiaires n'ont été informés qu'en ouvrant leur enveloppe – le gouvernement compte aller chercher une partie des \$80 millions qui ont été versés en trop aux bénéficiaires de l'aide sociale depuis la mise en place du régime. Quatre-vingt-quinze mille citoyens du Québec, soit 35 800 bénéficiaires actuels et environ 60 000 anciens ont à un moment ou un autre reçu des sommes en trop.

La Presse, 5 août – Les bénéficiaires de l'aide sociale québécoise pourront perdre la moitié de leurs prestations, \$50, pour une période de six mois, advenant un refus ou un abandon d'emploi, ou la perte de toute aide pour une seconde offense du même type moins de six mois après le premier « délit ». Telles sont les décisions prises par Québec qui désire ainsi réduire son budget d'aide sociale et augmenter de \$70 millions son programme de stimulants à la réinsertion des bénéficiaires d'aide sociale sur le marché du travail. [...] En fait, les bénéficiaires ne devront plus seulement se chercher un emploi, mais encore se verront-ils obligés d'accepter, et de garder, celui qu'on leur offrira. « Et ils devront, dit-on au ministère des Affaires sociales, présenter d'excellentes justifications d'un refus ou d'un abandon ».

Le Devoir, 21 août – La Commission des services juridiques considère qu'il est injustifiable de réduire les prestations d'aide sociale de 35 000 bénéficiaires de \$5 à \$10 par mois, tel qu'annoncé lundi par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Dans un communiqué, la Commission des services juridiques suggère à tous les bénéficiaires d'aide sociale touchés par de telles coupures de demander, avant le 1^{er} octobre prochain, une révision de leur dossier et le remboursement du montant retenu sur leur chèque du 1^{er} août.

La Presse, 25 août (lettre ouverte) – Laissez-moi vous dire qu'il y a parmi ces assistés sociaux de vrais fraudeurs. Je vois tous les jours des femmes et des hommes unis en concubinage, vivant assez aisément, possédant automobile récente, et recevant un bonus aux fins de mois de 301\$ à 500\$ du MAS [ministère des Affaires sociales]. Quand on m'enlève 30% de mon salaire pour aider ces gens et que sans aide j'ai de la difficulté à boucler mon budget, il y a de quoi se révolter à voir ces parasites autour de chez nous. Quel pourcentage des assistés sociaux a vraiment besoin d'aide ?

Le quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 29 août (lettre ouverte) – [...] il faut se réjouir de la décision de couper de \$50 l'aide sociale versée à certaines catégories de bénéficiaires qui refuseront de travailler ou qui quitteront un travail sans raisons valables. En cas de récidive, ces chômeurs de luxe se verront privés de toute aide sociale. On peut s'étonner qu'on ait pu permettre jusqu'à maintenant aussi facilement le chômage volontaire, mais ce n'est pas une raison pour ne pas approuver à 100% cette mesure et souhaiter qu'elle ne soit que le commencement de la fin pour les assistés sociaux professionnels en trop bonne santé ».

Le quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 10 septembre (lettre ouverte) – Mais qui donc sont les assistés sociaux pour que tant de maux leur soient imputés et que les coupures dans l'aide sociale deviennent une mesure que certains justifient alors que ça représente une détérioration de leurs conditions de vie déjà précaires? Il est vrai que les assistés sociaux sont des gens qui ne «travaillent» pas, dans le sens que pour vivre, ils doivent compter sur un chèque de bien-être plutôt que sur un salaire. Mais pourquoi ne travaillent-ils pas? Sont-ils des parasites les milliers de travailleurs(euses) qui se font couper leur assurance-chômage ou qui à la fin de leurs prestations n'ayant pas d'ouvrage n'ont d'autres recours que le bien-être pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille? Sont-ils des paresseux les handicapés physiques pour qui le marché du travail n'est nullement accessible et adapté alors qu'officiellement plus de 12% de la main-d'œuvre en bonne santé ne trouve pas de travail dans la région? Sont-elles des sans cœur les femmes chef de famille, pour qui travailler signifie payer une gardienne, assumer des coûts de transport alors que les salaires sont en moyenne de 45% inférieurs à ceux des hommes selon Statistique Canada? La liste des situations difficiles que vivent les assistés sociaux pourrait s'allonger, mais déjà répondre à ces questions, c'est découvrir l'odieux des récentes coupures dans l'aide sociale et des préjugés véhiculés à l'égard des assistés sociaux pour justifier de telles mesures.

La Presse, 25 septembre – Branle-bas de combat chez les assistés sociaux! Les coupures d'aide sociale, auxquelles ils s'exposent s'ils ne consentent pas à signer d'ici le 1^{er} décembre une autorisation de remboursement à même leur prestation, ravivent le mouvement de protestation. «Les assistés sociaux sont habitués à vivre sur la corde raide. Depuis six ans, nous vainquons la peur pour ne pas payer la taxe d'eau à Montréal. Nous la vaincrons encore pour nous opposer à ces nouvelles mesures», a déclaré, hier, M^{me} Aline Gendron, porte-parole de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDSRM). [...] Contre vents et marées, l'Organisation populaire amène les assistés sociaux et maintient sa consigne de ne signer aucune formule d'autorisation «qui équivaldrait à une reconnaissance de dettes et à une acceptation du remboursement réclamé». «Nous n'avons rien à perdre à braver les menaces de coupures» a lancé M^{me} Gendron.

La Presse, 30 septembre – Il reste que, présentement, un très grand nombre de femmes créancières alimentaires doivent, pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants à charge – 67 p. cent des divorcées et séparées ont garde d'enfant(s) – recourir à l'Aide sociale. Et continueront d'y recourir, l'an prochain, même si leur débiteur est forcé de s'exécuter... dans la mesure de ses moyens. Or, pour les femmes à la fois bénéficiaires d'une pension alimentaire et assistées sociales, il n'y a pas intérêt à entreprendre une démarche judiciaire, soit une requête en indexation, en risquant d'envenimer des relations déjà mauvaises avec l'ex-conjoint, puisque l'augmentation de la pension ainsi obtenue sera ensuite déduite de leur chèque mensuel de «bien-être».

La Presse, 2 octobre – Dès neuf heures, hier matin, des milliers d'assistés sociaux faisaient files à l'entrée des bureaux d'aide sociale de la région de Montréal [la grève des employés aux écritures du gouvernement fédéral perturbe le service de distribution de courrier]. Leurs noms de famille commençaient par les lettres A, B ou C. Même scénario, l'après-midi, pour les «bénéficiaires» placés un peu plus loin dans l'ordre alphabétique. Pour tous, toucher leur chèque mensuel constituait une épreuve de patience et... d'humilité. «C'est déjà assez dur d'être sur le bien-être. Quand, en plus, il faut le montrer à tout le monde...», a soupiré un père de famille mal résigné. «Dites-le, dans votre journal, qu'on n'a pas le droit de faire ça à des humains. On a notre dignité!», renchérit une bonne dame à bout de patience, après une heure et demie d'attente sur le trottoir devant le centre de distribution.

Les assistés sociaux: une épreuve de patience et d'humilité



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Le Nouvelliste, 3 octobre - Depuis quelques jours, le ministère des Affaires sociales expédie aux prestataires de l'aide sociale qui ont vu leurs chèques amputés le 1^{er} août, une « formule d'autorisation de remboursement à même l'aide sociale », accompagnée d'une lettre mentionnant que ceux qui refuseront de signer le document d'ici le 1^{er} décembre verront leur chèque diminué de \$25 au lieu de \$10, ou de \$10 au lieu de \$5. La Commission des services juridiques et les bureaux d'aide juridique se prononcent contre une telle façon de procéder qui, à leur avis, constitue un déni de justice pour toutes les personnes touchées.

Le Devoir, 24 octobre - Les assistés sociaux du Québec réclament des droits : droit de vivre et non simplement de végéter, droit au transport, droit à l'éducation vraiment gratuite, droit aux sports et vacances, droit à la santé, droit à un revenu indexé, droit d'appel dans les « zones grises » de leurs dossiers, droit à leur réputation, etc. C'est ce qu'affirme la Charte des droits des assistés sociaux proposés hier, lors d'une conférence de presse, par un groupe de Montréal connu sous le nom d'Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) en réponse aux coupures Parizeau-Lazure qui doivent reprendre au mois de novembre pour 35 000 d'entre eux. [...] L'Organisation populaire des droits sociaux soulevait hier au cours de sa conférence de presse un autre problème délicat, celui de l'application de la loi 183 portant sur la perception des pensions alimentaires pour les assistées sociales. Une directive du ministère des Affaires sociales reçue au cours de l'été avise les femmes séparées ou divorcées bénéficiaires de l'aide sociale qu'elles devront le « plus rapidement possible » se mettre en contact avec leur ex-conjoint pour obtenir de lui une pension alimentaire et informer le ministère de leurs démarches à défaut de quoi leurs prestations pourraient être suspendues. Le tout constitue un avis lapidaire d'une dizaine de lignes qui a semé la panique auprès des bénéficiaires dont certains ont perdu de vue leur ex-conjoint depuis dix à quinze ans comme le faisait remarquer un porte-parole de l'OPDS.

Le Devoir, 29 octobre - À la suite de diverses pressions, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a annoncé qu'il n'y aurait aucune coupure pendant les mois de novembre et décembre, un adoucissement fort apprécié par les assistés sociaux pour cette période difficile de l'année, mais ils exigent que le gouvernement cesse définitivement d'amputer leur chèque.

Le Soleil, 6 novembre - Le gouvernement du Québec remboursera les quelque 33 800 assistés sociaux qui avaient, en août, subi une coupure de \$10 ou de \$25 sur leur chèque d'aide sociale. Cela ne signifie pas pour autant que ces bénéficiaires seront dispensés de rembourser le gouvernement mais qu'ils n'auront à le faire qu'une fois réintégrés au marché du travail.

Le Droit, 19 novembre - Une vingtaine de bénéficiaires de l'aide sociale ont manifesté hier devant le bureau du député-ministre Jocelyne Ouellette. Les membres de l'Association pour la défense des droits sociaux de Hull voulaient ainsi protester contre l'application de la loi 183 qui impose aux femmes séparées et divorcées de poursuivre leurs ex-conjoints afin d'obtenir le paiement d'une pension alimentaire.

19

81

Le Soleil, 12 janvier - La loi 183 favorisant la perception des pensions alimentaires entrée en vigueur par étapes depuis le mois d'août dernier permettra au Trésor public de récupérer quelques millions de dollars par année en réduisant le nombre d'assistés sociaux. Cette opération pourrait avoir davantage de succès que la perception des sommes qui avaient été versées en trop à près de 40 000 assistés sociaux au Québec au cours des dernières années.

Le Soleil, 7 février - Les bénéficiaires de l'aide sociale qui sont divorcés et qui devraient recevoir une pension alimentaire de leur ex-conjoint craignent d'être l'objet de harcèlement de la part du ministère des Affaires sociales. Ces pressions pourraient viser à les forcer de récupérer eux-mêmes, par le biais des bureaux de perception récemment mis sur pied, ces pensions alimentaires. Cette crainte vient d'être exprimée par le Front commun des assistés sociaux du Québec, dans une lettre adressée conjointement au ministre de la Justice Marc-André Bédard et au ministre des Affaires sociales M. Denis Lazure.

Le Soleil, 14 février – Les créancières de pensions alimentaires qui reçoivent de l'aide sociale n'ont pas à s'inquiéter : il n'est nullement question de les forcer à avoir recours aux percepteurs de pension, ni à exiger d'elles qu'elles fassent valoir des « motifs » pour ne pas exercer les recours contre leur ex-conjoint, comme le permet la loi 183. La direction des communications du ministère de la Justice a dissipé le malentendu qui a suivi l'envoi d'un feuillet d'information qui était joint aux chèques d'aide sociale de janvier.

Le Soleil, 18 février – L'Association pour la défense des droits sociaux du Québec-Métropolitain proteste de nouveau contre l'opération « coupures de chèque d'aide sociale » qui a repris de plus belle à l'émission des chèques de février. [...] Le montant des coupures, qui était de \$25 ou de \$10 (dépendant de la situation familiale) par mois chez ceux qui avaient au cours des dernières années reçu des montants en trop de l'aide sociale, a été réduit à l'émission des chèques de février.

Le Quotidien, 25 mars – Une trentaine d'associations féminines de la région [Saguenay-Lac-Saint-Jean] se sont regroupées pour protester contre la façon dont certains articles de loi 183 sont appliqués. [...] Le Front commun trouve inacceptable la situation faite à des femmes dans l'exercice de leur droit et exige l'arrêt immédiat de toute forme de chantage, de menace de coupures de prestations auprès des femmes assistées sociales et qu'une information juste soit donnée aux bénéficiaires de l'assistance sociale concernant leurs droits.

Le Devoir, 3 avril – Une trentaine d'assistés sociaux de Montréal ont organisé hier une manifestation symbolique dans un magasin Steinberg de l'est de la ville, achetant comme seul article dans le fond d'un panier à provisions une boîte de « dîner Kraft ». [...] L'Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) de Montréal, et ses deux porte-parole, M^{mes} Robichaud et Gendron, précisent que les assistés sociaux sont la plupart du temps des gens malades et affaiblis et devraient pouvoir se nourrir décentement pour récupérer. « On est trop souvent obligé de manger des pâtes alimentaires parce qu'on ne peut s'offrir autre chose – de là le symbole du “dîner Kraft” – mais ce n'est pas de cette façon qu'on se maintient en santé ou qu'on peut recouvrer sa santé », de souligner M^{me} Robichaud.

La Presse, 9 avril – Les assistés sociaux « en ont assez de vivre dans la pauvreté » et ont décidé de le faire savoir aux politiciens. Ils se sont rendus hier aux quartiers généraux du Parti québécois dans Montréal Centre, histoire de dire qu'ils sont aussi insatisfaits du gouvernement actuel que du gouvernement Bourassa qui l'a précédé. À l'occasion de la « semaine des assistés sociaux », les 26 groupes d'assistés sociaux du Québec (qui comptent environ 20 000 membres actifs sur les quelque 480 000 Québécois bénéficiant d'aide sociale) ont donc l'intention d'« exiger » que chaque parti se prononce sur leurs revendications. « Nous n'accepterons pas de refus. Après les élections, nous suivrons particulièrement le parti au pouvoir, mais aussi l'opposition pour qu'ils prennent des mesures allant dans le sens de nos revendications. [...] Les assistés sociaux exigent : l'augmentation immédiate des prestations d'aide sociale de 20 p. cent ; l'indexation des prestations d'aide sociale au coût réel des besoins essentiels. Cette indexation devrait se faire aux trois mois pour permettre aux assistés sociaux de subir moins difficilement l'inflation ; l'abolition des réductions de prestations que certains assistés sociaux subissent encore depuis août 1980, soi-disant pour des montants perçus en trop ou par fraude ; la fin du harcèlement auprès des assistées sociales séparées ou divorcées « pour qu'elles courent après leur mari afin d'obtenir une pension alimentaire ».

La Tribune, 11 mai (lettre ouverte) – Ayant constaté depuis longtemps les largesses du Gouvernement en faveur des gens qui ne peuvent subvenir par eux-mêmes à leur propre bien-être, je profite de l'invitation qui m'a été lancée par plusieurs de ces mêmes gens qui profitent de nos argents pour jouir de la vie. Ainsi, j'aimerais connaître les modalités et les conditions nécessaires pour avoir droit à des prestations, si minimes soient-elles afin de faire des rénovations à ma maison, puisque mon épouse attend un deuxième enfant et nous sommes un peu à l'étroit. J'ai aussi le projet de me faire creuser une piscine pour affronter les chauds mois d'été. Et j'aimerais savoir comment procéder afin de pouvoir me procurer un deuxième véhicule, ce qui faciliterait mes allées et venues à la ville.

La Tribune, 10 juin (lettre ouverte) – Nous voudrions vous spécifier que nous ne choisissons pas notre condition de vie. Nous la subissons : pensons aux handicapés physiques et mentaux, aux familles monoparentales, aux mères célibataires, aux chômeurs, etc... Combien d'entre eux aimeraient vivre une vie décente, mais ils ne le peuvent absolument pas. Ils subissent le régime. Combien de familles demeurent dans des taudis ou presque ? Combien de parents refusent à leurs enfants certains loisirs (hockey, baseball, chorale, musique, etc...) par manque d'argent ? Combien d'années les assistés sociaux portent les mêmes vêtements par manque d'argent pour pouvoir suivre la mode ? [...] N'oubliez pas que tous les assistés sociaux sont des êtres humains à part entière et nous aimerions que certaines gens arrêtent d'avoir des préjugés contre nous.

La Tribune, 30 juin – Indexation immédiate de 11,2 pour cent des prestations d'aide sociale de façon à couvrir l'augmentation du coût de la vie au cours des six premiers mois de 1981 et pour permettre aux bénéficiaires d'assumer les hausses de loyer du 1^{er} juillet, sans être étouffés. Voilà la demande faite hier aux autorités gouvernementales par le Regroupement des assistés sociaux de Sherbrooke, appuyé par divers organismes du milieu ainsi que par le Front commun provincial des assistés sociaux. « La hausse que nous demandons servira seulement à éviter de nous caler davantage », a expliqué le porte-parole Myrielle Arcand.

Le Soleil, 8 juillet – C'est notamment pour protester contre la décision « irrévocable » du ministère des Affaires sociales de lui couper toute forme d'aide sociale que Paul Riel et sa compagne Nicole Tremblay ont décidé d'occuper les bureaux de la Commission des droits de la personne, hier. [...] Nicole Tremblay est mère d'une fillette et Paul Riel garde ses deux fils. Mais, note la jeune femme, « nous ne formons pas une unité familiale et nous ne vivons pas maritalement ». À la suite d'une décision du ministère décrétant qu'ils vivaient ensemble et que l'un d'eux apportait de l'argent à la maison, les prestations d'assistance ont été coupées, l'automne dernier. « Le fait de s'entraider marie-t-il deux personnes ? », demande Nicole Tremblay, révoltée par cette décision. Paul Riel, lui, exige le respect de leurs droits fondamentaux et selon lui ses libertés ont été bafouées depuis huit mois par cette décision de lui retirer l'assistance sociale.

La Tribune, 23 juillet (lettre ouverte) – Partout, nous entendons « y'a trop d'assistés sociaux ». Laissez-moi vous dire qu'on fait tout pour en créer. On paie pour quelqu'un qui ne fait rien mais rien du tout. Quelqu'un veut fréquenter l'école à temps plein pour ne pas devenir un « entretenu de la société », on lui refuse de l'aide. N'ayant aucun parent, n'ayant aucun revenu pour faire mes études, que vais-je devenir ? Une assistée sociale. Tiens-toi bien, cher gouvernement ! Vous paierez bien pour quelqu'un qui ne fait rien. Vous paierez longtemps, vous paierez tout le temps.

La Tribune, 5 octobre – Les assistés sociaux de Sherbrooke seraient actuellement à étudier la possibilité d'intenter un recours collectif contre le juge Benoît Turmel parce que ce dernier aurait utilisé un vocabulaire blessant à leur égard dans un récent jugement qu'il a donné au palais de justice. C'est ce qu'a déclaré à *La Tribune*, au cours du week-end, la présidente du Regroupement des assistés sociaux de Sherbrooke M^{lle} Hélène Bisson. Le regroupement a par ailleurs expédié au ministre de la justice M^c Marc-André Bédard une lettre dans laquelle on exige que le juge Turmel se rétracte publiquement dans *La Tribune* quant aux propos qu'il a tenus à l'égard des assistés sociaux. [...] Dans un jugement, le juge Turmel avait avancé que 50 pour cent des prestations d'aide sociale étaient utilisés pour l'achat d'alcool et il avait précisé avancer ces chiffres en se basant sur son expérience de magistrat dans le district de Saint-François. Il avait ajouté que des prestataires-justiciables comparaissent devant lui tous les jours pour répondre à des accusations de facultés affaiblies ainsi que d'autres crimes divers.

La Tribune, 9 octobre – Un bénéficiaire d'aide sociale a refusé d'être sentiencé par le juge Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix après avoir été reconnu coupable de recel. [...] Avant la reprise des travaux à la cour, André Leblanc, de Sherbrooke, par l'entremise de son avocat M^c François Gérin, a fait signifier une requête en prohibition au juge Turmel. [...] Dans la requête, entre autres motifs, on allègue que Leblanc aurait été ridiculisé par le juge, traité avec mépris et parti-pris parce qu'il recevait des prestations d'aide sociale. On rapporte également dans la requête que la cour aurait souligné que Leblanc consommerait des boissons alcooliques aux dépens de la société.

Courrier Sud, 13 octobre (lettre ouverte) – Je suis très vexée, on vient de me couper mon allocation et ce sans avis préalable. [...] Le 2 septembre, je suis dans l'obligation de faire un interurbain pour vous joindre et savoir pourquoi je n'avais pas reçu mon chèque. À la personne qui répond, je donne mon numéro d'assurance sociale, elle me répond un instant, et revient pour me dire: mais vous ne savez pas que vous êtes coupée, vous avez reçu un avis. Je lui réponds que je n'ai pas d'avis. Je lui demande la cause, elle me dit que je n'ai pas envoyé le renouvellement de demande. J'ai de bonnes raisons, il y avait grève des postes pour moi comme pour les autres. [...] Pendant ce temps, l'interurbain court toujours et je ne peux me payer ce luxe.

La Tribune, 24 octobre – Un groupe de travailleurs du Centre local de services communautaires du sud-ouest-centre (CLSC-SOC) de Sherbrooke qui œuvrent souvent ou occasionnellement avec des assistés sociaux, ont demandé hier au ministre de la Justice de réprimander le juge Benoît Turmel et de lui exiger une rétractation publique. Les organisateurs communautaires, agents de dépannage, travailleurs sociaux, médecins et infirmières du CLSC ayant signé la lettre, affirment s'appuyer sur leur expérience auprès des bénéficiaires d'aide sociale pour « protester contre les propos scandaleux tenus par le juge Turmel », pour les démentir et « apporter à la population des informations plus justes ».

Le Droit, 12 novembre – L'Association pour la défense des droits sociaux de Hull organise un envoi de cartes postales au ministre des Finances « pour exiger le retrait des coupures dans les dépenses sociales et en éducation ». L'Association indique qu'elle continuera à lutter pour obtenir que les prestations de bien-être social soient augmentées de 20 pour cent en janvier 1982 et que les chèques soient automatiquement indexés à tous les trois mois.

Le Devoir, 28 novembre - Ce qui frappe dans les improvisations de Québec à l'égard des assistés sociaux, non seulement les jeunes, mais tout ce peuple de près d'un million de Québécois, surtout des femmes, c'est l'absence à peu près totale de compréhension et de solidarité sociale, la persistance de préjugés grossiers, la soumission aux programmes le plus souvent stériles importés d'Ottawa et le manque complet de vision et de politique pour l'avenir. Un Québécois sur six appartient à cette catégorie sociale marginalisée et tout se passe comme si rien ni personne n'était capable de faire, là aussi, œuvre de redressement et de progrès. [...] Les assistés sociaux aspirent en effet à sortir de leur condition, contrairement à l'image déformée qui est donnée de leur attitude dans les préjugés courants. Ils ne souhaitent à personne de vivre avec la pitance qui leur est allouée par l'aide sociale. Personne du reste dans le gouvernement ou l'entreprise privée ne tient à leur faire concurrence dans les files d'attente aux bureaux du bien-être social. Pour peu qu'on s'attelle avec eux à trouver des voies de solutions, à la fois humaines et vraiment productives, ils reprendront leur rang dans la société « ordinaire » et réduiront d'autant le budget de l'aide sociale.

La Presse, 1^{er} décembre (lettre ouverte) - Vous devez vous rendre à l'évidence qu'avec 450\$ par mois, pour un adulte et un garçon de 15 ans, après avoir payé le loyer (206\$ par mois), l'électricité et le chauffage (96\$ par mois), le téléphone (12\$ par mois), mes assurances (9\$), le remboursement sur le frigidaire (30\$ par mois) que je n'avais pas les moyens d'acheter comptant, la location d'une télévision (16\$ par mois), les vêtements indispensables, le transport et la nourriture courante (110\$ par mois), il ne reste plus rien pour faire un petit extra, même le jour de Noël.

La Presse, 3 décembre - Hier, des dizaines d'assistés sociaux, membres de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal, ont décidé d'occuper le bureau de M. Claude Charron, député de Saint-Jacques, ministre et leader du gouvernement en chambre. Un certain nombre de personnes encombraient le petit hall du bureau du député de M. Charron, angle Amherst et Ontario, la plupart des autres manifestaient à l'extérieur, avec pancartes, autour du thème « se loger, se nourrir, c'est un droit ».



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Offensive des assistés sociaux pour obtenir une augmentation de 20 p. cent sur leurs prestations

La Tribune, 4 décembre – Une dizaine d'assistés sociaux ont jeûné hier, pendant une période de douze heures, afin de rappeler qu'ils n'ont pas assez d'argent pour vivre et afin de renforcer leurs revendications. [...] « Les prestations d'aide sociale sont à plus de 50 pour cent en-dessous du seuil de la pauvreté, d'expliquer la porte-parole [du Rassemblement des assistés sociaux de Sherbrooke] Bernadette Houde.

La Presse, 10 décembre (lettre ouverte) – De quoi vous plaignez-vous chère madame ? Vous ne recevez que 450\$ par mois du Bien-être social, dites-vous ? Que faites-vous pour gagner ce montant ? Je dirais que c'est un cadeau du ciel. Je suis en faveur de l'aide sociale aux personnes invalides, malades, handicapées. Mais combien en reçoivent qui sont aptes à gagner leur vie ? Si vous n'êtes pas invalide, malade ou handicapée, rien ne vous retient chez-vous. Que diable, allez travailler ! Grouillez-vous !

La Presse, 16 décembre – Les assistés sociaux qui occupent depuis 11 jours les bureaux du député de Saint-Jacques, ministre et leader parlementaire, Claude Charron, ont l'intention évidente de continuer jusqu'à ce qu'ils obtiennent le 20 p. cent d'augmentation de leurs prestations d'ici le 1^{er} janvier ou qu'on les mette dehors de force. D'autres militants de l'Organisation populaire des droits sociaux se sont rendus hier après-midi aux bureaux du ministre du Travail Pierre Marois, de M^{me} Thérèse Lavoie-Roux, député libéral de l'Acadie, ainsi qu'à celui de la Commission des droits de la personne pour déposer leurs revendications.

OCCUPATION DES BUREAUX DE CLAUDE CHARRON

Les assistés sociaux décidés à tenir le coup

19

82

La Presse, 4 février - Avec la Loi 30, adoptée le 19 décembre dernier et réformant la Loi de l'aide sociale, le gouvernement du Québec se donne des pouvoirs accrus et rempoche des millions, mais institutionnalise du même coup l'appauvrissement des assistés sociaux. C'est là l'interprétation qu'en donne l'Association de défense des droits sociaux de la région de Montréal [...]. Les porte-parole de l'ADDS ont d'ailleurs annoncé le lancement imminent [...] d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour expliquer le contenu essentiellement discriminatoire de cette loi et pour informer les assistés sociaux de leurs droits. [...] L'ADDS est catégorique : les mesures contenues dans la Loi 30 sont carrément abusives, discriminatoires, dignes d'un régime policier, plus soucieux d'appauvrir toujours davantage les pauvres que de leur assurer un revenu décent et un droit à la confidentialité et à une vraie vie privée, ainsi que l'exige la Charte québécoise des droits et libertés.

Québec accusé de maintenir les assistés sociaux dans la pauvreté

Le Nouvelliste, 2 mars - La clientèle de l'aide sociale n'est plus la même. Ceux qui s'y abonnaient par « vocation » ou par tradition familiale sont devenus nettement minoritaires. Mais l'opinion que leur comportement a fait naître dans le passé n'épargne pas les nouveaux inscrits d'aujourd'hui. L'aide sociale est vivement critiquée. Partout on assiste à des discussions où le ton est fort et accusateur contre l'aide sociale et ses bénéficiaires. Il n'y a pas si longtemps, les gens s'émouvaient devant les lettres pathétiques décrivant leur sort, publiées devant les tribunes libres des journaux. On sympathisait. Aujourd'hui, il s'agit qu'un assisté social se plaigne dans un journal pour que les lettres de protestations abondent, le critiquant et dénonçant la part généreuse que lui fait la société. Les lettres les plus hardies vont jusqu'à parler de paresseux, de fainéants, de profiteurs publics.

L'aide sociale ... un mal nécessaire?

On compte
au delà de 550,000
assistés sociaux
au Québec

Le Nouvelliste, 12 mars – Il y a l'histoire de cet assisté social avoué, fier de l'être, résolument et définitivement inscrit à l'aide sociale, qui se vantait d'avoir engagé quelqu'un pour faire la peinture dans sa maison. Il y a de nombreux autres qui, tout aussi fièrement, réclament 6\$, 7\$ ou 8\$ l'heure, payés sous la table, pour faire divers travaux chez des voisins qui n'en ont pas le temps parce qu'ils travaillent. « Jamais plus de quatre heures par jour », précisent-ils, et encore pas tous les jours. Surtout pas dans la semaine qui suit l'arrivée du chèque de l'aide sociale ou dans les jours qui suivent l'arrivée des allocations familiales.

Le Droit, 31 mars – Une vingtaine de femmes, dont certaines avec tout le poids de leur longue expérience de mère de famille, ont envahi le local du Parti québécois à Hull, hier, pour remettre au président une pétition invitant les membres de son parti à commenter la Loi 30. Adoptée en toute vapeur le 19 décembre dernier, la loi 30, explique M^e Paulette Beaudry, permanente à l'Association de défense des assistés sociaux, donne aux commissaires-enquêteurs du Bien-être social plus de pouvoirs qu'en ont les policiers. « Les enquêteurs pourront entrer chez les gens et fouiller leur demeure en toute légalité. De plus, les parents, les amis et les voisins des personnes assistées socialement seront obligés de répondre aux questions des commissaires sous peine de poursuites en justice et de condamnations ».

Le Soleil, 22 avril – « Nous ne ferons pas les frais de la crise, nous exigeons le droit de vivre et non d'exister ». C'est l'appel lancé hier par le Front commun des assistés sociaux du Québec lors d'une manifestation qui réunissait quelque 300 bénéficiaires de l'aide sociale de différentes régions du Québec venus exprimer leur mécontentement sur la colline parlementaire, à Québec. Au cours d'une conférence de presse tenue dans le cadre de cette manifestation, la porte-parole du Front commun, M^{me} Aline Gendron, de Montréal, a affirmé que les assistés sociaux en avaient plein le dos de leur appauvrissement et a accusé le gouvernement de se comporter « d'une façon assez sauvage » à leur endroit. « Devant les attaques répétées de l'État, il devient urgent de concentrer nos forces, car le seuil critique de notre appauvrissement est atteint », a-t-elle souligné.

La Presse, 28 avril (lettre ouverte) – J’apprends que les assistés sociaux organisent une manifestation à Québec pour réclamer une augmentation de leurs prestations. Ce geste me semble très impertinent de la part de gens qui vivent au crochet de la société productive. Je ne veux évidemment pas lancer des pierres aux malades chroniques ou aux handicapés. Mais les autres sont au mieux des gens qui demandent la charité, et au pire des individus atteints de « lâcheté chronique » ou des fraudeurs pour qui les prestations ne sont qu’un revenu d’appoint. Pourquoi ces individus non productifs auraient-ils les mêmes droits et privilèges que ceux qui travaillent ? Pourquoi l’État accèderait-il à leurs demandes, les encourageant ainsi à se laisser entretenir par les petits salariés qui se débrouillent comme ils le peuvent ?

La Presse, 17 mai (lettre ouverte) – Je trouve ses propos méprisants à l’endroit des assistés sociaux. Êtes-vous consciente lorsque vous dites : « ...Les assistés sociaux sont des gens qui demandent la charité, et au pire, des individus atteints de ‘lâcheté chronique’ ou des ‘fraudeurs’, pour qui les prestations ne sont qu’un revenu d’appoint » ? Heureusement que vous épargnez de ces qualificatifs les malades chroniques et les handicapés ! Ne croyez surtout pas que je veuille me défendre, car je travaille, tout comme vous ! Seulement, je crois qu’il est temps de tuer ce vieux mythe qui dit que les assistés sociaux ont tous le télé-couleur, l’automobile et la bière plein le frigidaire ! Peut-être est-ce vrai dans quelques cas, mais pourquoi mettre tout le monde dans le même panier ? Pourquoi se manger la laine sur le dos entre nous ? N’y a-t-il pas assez des dirigeants gouvernementaux et des patrons pour nous dire le genre de choses que vous écrivez ?

La Presse, 26 mai – Mise en place par le ministère du Travail, de la Main-d’œuvre et de la Sécurité du revenu, d’un programme de remise au travail de 25 000 assistés sociaux.

La Presse, 27 mai (lettre ouverte) – Le Bien-être social est un service qui aide beaucoup de gens dans la nécessité. Mais pourquoi faut-il que certaines gens qui en bénéficient croient que ce service est leur dû ? [...] Les temps sont durs, tout coûte cher et le chômage un emploi se considère comme des gens privilégiés. Étant de ce nombre, j’admets difficilement [qu’un assisté social], qui attend chez lui son dû, ne se sente pas privilégiée de pouvoir l’attendre chez lui. Socialement parlant, le privilège de l’un est le dû de l’autre ; ce qui fait que dans le livre des comptes sociaux, l’un est inscrit dans la colonne de débit et l’autre dans la colonne de crédit.

Le Devoir, 11 juin – Le gouvernement ajoute [...] \$42 millions nouveaux destinés à sept ministères qui devraient créer 12 400 emplois d’une durée de 4 à 6 mois [pour les personnes assistées sociales]. [...] Dans son schéma d’intervention, le gouvernement croit qu’il épargnera quelque \$25 millions en prestations aux assistés sociaux ; ces assistés retourneront ensuite sur le marché du travail, une fois accompli un travail temporaire, et toucheront des bénéfices d’assurance-chômage [...].

La Presse, 20 septembre – La plus importante des nouvelles mesures consiste à embaucher quelque 80 000 assistés sociaux aptes au travail, soit à peu près 50 p.c. de ceux qui touchent des prestations. Une partie du salaire de ces citoyens pourrait provenir de l’argent économisé à même les prestations.

La Presse, 22 septembre – Seulement 8000 des 12 400 emplois pour assistés sociaux annoncés en juin dernier ont été créés jusqu’à maintenant.

Le Soleil, 4 octobre – Les participants au 10^e colloque de pastorale du troisième âge du diocèse de Québec, qui avait lieu à l'Université Laval, demandent que le gouvernement du Québec augmente substantiellement l'allocation de bien-être social, surtout pour venir en aide aux jeunes

démunis de plus en plus nombreux de nos jours. [...] «Un chèque de 142\$ par mois, c'est une incitation à voler», répétait le père François Thibodeau de l'Office des communications sociales, traduisant l'opinion de l'ensemble des participants.

Le Soleil, 12 octobre – Si la population du Québec vieillit, il en va autrement de la clientèle de l'aide sociale, dont plus du tiers est constitué de bénéficiaires de moins de 30 ans. En septembre, il y avait 114 029 ménages et individus dans ce groupe d'assistés sociaux, soit 35 pour 100 de la clientèle globale. Et parmi ces jeunes assistés sociaux, on trouve près de 3000 «ménages» ou familles dont le chef a moins de 20 ans.

La Tribune, 23 octobre – Pour contrer le chômage qui atteint 15 pour cent dans la province, le gouvernement du Québec vient d'ajouter \$40 millions à ses divers programmes de création d'emploi, ce qui permettra à 15 915 assistés sociaux de réintégrer temporairement le marché du travail.

Le Soleil, 25 novembre (lettre ouverte) – Je viens vous parler de nos conditions de vie comme assistés sociaux. D'abord, l'allocation pour un adulte et un enfant est de 528\$ par mois. C'est nettement insuffisant, quand on regarde le prix du logement qui augmente à tous les ans, la nourriture à toutes les semaines, le téléphone et l'électricité. Ça n'a pas de bon sens!!! Il faut se priver sur tout pour arriver jusqu'à la fin du mois. On n'a droit à aucun loisir et pourtant c'est bon pour le moral de temps en temps. Quand on a tout payé ça on est crevé et on ne peut même pas s'habiller.

Le Devoir, 3 décembre – Le Front commun des assistés sociaux du Québec [...] réclame une hausse des prestations de 6% au 1^{er} janvier et une indexation aux trois mois, au coût réel des besoins essentiels. Il demande également une hausse des prestations aux moins de 30 ans, sans discrimination.

Le Devoir, 20 décembre (lettre ouverte) – C'est le stress de ne pas arriver à la fin du mois, et surtout espérer qu'il n'arrive aucun imprévu puisqu'on ne pourrait pas y faire face. [...] C'est avoir à affronter les préjugés de sa famille par rapport aux assistés sociaux, et avoir toujours honte de retirer des prestations. [...] C'est avoir peur que le peu qu'on a soit coupé du jour au lendemain; c'est vivre jour après jour dans l'insécurité. [...] C'est l'impression que personne ne veut de nous. [...] C'est ça la vie d'un assisté social, et encore d'autres milliers de cas semblables tous aussi difficiles les uns que les autres. Passer la dernière semaine du mois avec 2\$ en poche, marcher au lieu de prendre l'autobus, toujours porter le linge des autres, subir les préjugés, se faire dire que les autres travaillent pour te faire vivre à rien faire, etc.

Le Soleil, 22 décembre (lettre ouverte) – Moi, j'ai pour mon dire que si une fille-mère reçoit 528\$ par mois et reste seule, elle en a assez. Et si une fille-mère avait un autre enfant, je lui couperais les bénéfices de l'aide sociale. Car une erreur ça passe mais pas deux : c'est ambitionner.

19

83

La Presse, 5 janvier – Le Comité de solidarité des assistés sociaux de 18-30 ans a lancé officiellement, hier, à Montréal, un appel à la mobilisation aux 70 000 jeunes, aptes au travail et célibataires, qui n'ont pour revenus mensuels que la seule allocation de \$144 versée par le gouvernement québécois. [...] « Pour 70 000 jeunes qui acceptent en désespoir de cause les \$144 par mois du gouvernement, il s'en trouve 70 000 autres qui ne le demandent même pas parce qu'ils trouvent cela trop déshonorant et trop absurde. Parce qu'ils ne réussissent pas à se trouver du travail, les jeunes sont punis par le Bien-être social, qui leur refuse l'allocation mensuelle de \$394 que reçoivent les personnes seules de plus de trente ans. Or, cela, c'est de la discrimination! » Pour le comité, les revendications prioritaires du mouvement pour 1983 sont « des emplois, la possibilité de retourner aux études ou de se recycler avec le minimum vital, pour vivre dignement, l'augmentation du chèque d'assistance sociale à \$394 par mois comme pour tous les autres assistés sociaux ».

La Presse, 19 janvier – Sous l’avalanche des nouvelles demandes d’aide sociale et le régime de compressions budgétaires réduisant leurs effectifs, les 835 agents d’aide sociale du Québec sont littéralement débordés. Avec une moyenne de 436 dossiers à traiter chaque mois, ils en appellent au gouvernement pour que le règne du bon sens arrive, et aux bénéficiaires pour qu’ils s’arment de patience... leur premier chèque pouvant mettre jusqu’à six semaines à leur parvenir.

Le Soleil, 19 février – C’est à une prise de conscience de leur situation de défavorisés qu’une centaine de membres du Regroupement des sacrifié(e)s a voulu amener les autorités et la population de Québec, hier, en faisant une grève de la faim symbolique, à l’extrémité est du Mail Centre-Ville. Ils devaient être 144 assistés de moins de 30 ans à jeûner pendant 1440 minutes (24 heures), dans l’espoir de sensibiliser le public à leurs difficultés de devoir vivre avec une allocation mensuelle de \$144. Ils voulaient aussi exprimer leurs revendications.

La Presse, 13 avril – Ses bureaux étant occupés depuis lundi matin par une vingtaine de jeunes chômeurs et assistés sociaux – 17 gars et trois filles, âgés de 18 à 30 ans, représentant 90 groupes populaires –, le ministre Gérard Godin, député de Mercier, joue actuellement le rôle de trait d’union entre ses hôtes non invités et les ministres Pierre Marois et Yves Bérubé, que ces jeunes désirent rencontrer. [...] L’enjeu de l’occupation : obtenir, à défaut d’emplois, l’égalité des droits pour l’assistance sociale. Les moins de 30 ans reçoivent actuellement \$146 par mois, ce qui est nettement insuffisant pour vivre. Ils demandent la parité avec les plus de 30 ans qui encaissent mensuellement \$399.

Le Soleil, 13 avril (lettre ouverte) – M. le ministre, j’apprends en recevant mon chèque que mes prestations d’aide sociale passeront de 142 \$ à 146 \$ par mois. Il doit être tellement humiliant pour un gouvernement de tenter de faire « vivre » une partie de la population avec 146 \$ par mois que j’ai la conviction que vous (votre gouvernement, pas vous) êtes encore plus pauvre que nous. Les 4 \$ d’augmentation gardez-les, je vous les laisse M. le ministre. Votre gouvernement semble en avoir encore plus besoin que nous.



La Presse, 13 avril 1983

Le Courrier de St-Hyacinthe, 20 avril - « Quand tu deviens assisté social, ça donne une claque au point de vue autonomie. Tu perds de ton identité. Tu te sens tout le temps un peu gêné. Tu te sens rejeté et un peu profiteur aux yeux des autres... quasiment un légume ». Ce cri du cœur, il est lancé à tour de rôle par Brigitte et Michel qui font partie de cette cohorte des moins de 30 ans qui n'ont présentement pour tout horizon que les maigres prestations de l'assistance sociale. Brigitte a dû « piler » sur son orgueil pour aller demander un bon d'épicerie de 30\$ au Centre de bénévolat. Mais ça c'est ton dernier recours « quand tu commences à te sentir maigre », précise Michel. Et il y a toujours cette damnée insécurité financière. « T'as toujours peur de trop dépenser. T'es toujours insécure », de dire Brigitte. « Tu sors pas souvent et pas longtemps », glisse Michel. « En tout cas, t'apprends à te débrouiller et tu deviens administrateur ».

Le Soleil, 6 mai (lettre ouverte) - À mon avis, il est plus que temps de convoquer une commission parlementaire sur la situation presque dramatique des 18-30 ans vivant des prestations de l'aide sociale et sur les amendements possibles à la loi d'aide sociale ou sur toutes autres lois... Point n'est besoin d'insister sur l'urgence d'une telle convocation d'une commission parlementaire. Les 18-30 ans vivant de ces prestations, leurs regroupements, les organismes, les corporations professionnelles, les établissements de services sociaux, de secrétariat à la jeunesse, les ministères s'occupant de près et de loin de ces personnes en difficultés, se feraient tous un pressant devoir d'y participer et d'envisager avec vous, M. le ministre [Pierre Marois], toutes les voies possibles pour améliorer de façon significative la qualité de vie précaire et presque inhumaine de ces jeunes.

Le Droit, 26 juillet (lettre ouverte) - Qu'on ne vienne pas me dire que ces individus ne peuvent pas se trouver du travail, même à temps partiel. Il y a des immigrés ne parlant ni français, ni anglais, qui ont réussi à se trouver un emploi tout simplement parce qu'ils veulent travailler, et qu'ils sont prêts à accepter n'importe quoi. Il est grandement temps que ces paresseux réalisent que l'argent qu'ils reçoivent tous les mois, ainsi que tous les privilèges qui s'y rattachent, ne viennent pas du gouvernement, mais des travailleurs. [...] La majorité silencieuse de payeurs de taxes, qui risque de devenir une minorité en voie d'extinction grâce à la facilité d'obtenir des prestations de toutes sortes, doit commencer immédiatement à se regrouper et à combattre cette paresse collective.

Le Droit, 16 août (lettre ouverte) - Considérés du simple point de vue humanitaire, les assistés sociaux connaissent un sort plus pénible que la majorité des citoyens, car ils vivent dans des ghettos ne leur laissant guère d'espoir d'en sortir. Avant de dresser un réquisitoire contre ces personnes, il faudrait avoir beaucoup plus de renseignements vérifiables sur leur situation.

La Tribune, 19 août - Au cours d'une conférence de presse, la Coalition pour la parité de l'aide sociale a accusé le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (M. Marois) d'avoir « effrontément menti aux jeunes », et a mis en doute l'efficacité de M. Charbonneau, responsable auprès du premier ministre René Lévesque du dossier de la jeunesse. Le message des jeunes au gouvernement est clair : « C'est une question d'urgence : c'est impossible et irréalisable d'essayer de vivre avec 147\$ par mois. Grouillez-vous pour faire des emplois, aidez-nous ou donnez-nous un revenu décent », a lancé M. Alain Beaulieu, porte-parole du groupe.

Deux ministres accusés par les jeunes assistés sociaux

Le Droit, 14 novembre - Un vibrant appel est lancé à la population de l'Outaouais, tant jeunes que moins jeunes, défavorisés que mieux nantis, pour dénoncer la situation économique «intolérable» des jeunes qui n'ont pour tout revenu que les prestations d'assurances sociales établies à \$149 par mois. [...] «Il faut chan-

ger les conditions de vie économique des jeunes qui vivent sur le bien-être social, car cette situation attaque même la dignité du jeune», a déclaré M. Jean St-Amour, de l'organisme «On s'organise», qui entend participer énergiquement à cette campagne de sensibilisation des citoyens vis-à-vis des jeunes.

La Presse, 17 novembre - Le plan de relance économique annoncé par le premier ministre Lévesque n'a pas fait bondir de joie les assistés sociaux qui y cherchaient en vain l'amorce d'une vraie politique de plein emploi. «Ce n'est pas en obligeant les assistés sociaux à faire du bénévolat déguisé qu'on va leur permettre de regagner leur dignité!» Le Front commun des assistés sociaux du Québec réclame que les emplois créés dans le cadre du programme de relance soient de vrais emplois qui en feront des travailleurs comme les autres, «à tout le moins payés au salaire minimum».

La Tribune, 24 novembre - Le gouvernement fédéral et le Québec en sont arrivés, hier, à un accord de principe sur l'application du nouveau programme provincial d'aide sociale destiné à favoriser la réinsertion aux études ou au travail des 250 000 assistés sociaux du Québec. [...] Aucun assisté social n'aura à subir des coupures de prestations ou des représailles s'il refuse d'adhérer au programme québécois qui veut hausser les sommes allouées aux bénéficiaires qui retournent sur le marché du travail ou reviennent aux études. «Il y aura toujours des gens, qui pour toutes sortes de raisons, seront inaptes à travailler. Les nouvelles initiatives seront basées sur le libre choix», a promis M. Pierre Marois [ministre du Travail et de la Sécurité du revenu].

Le Soleil, 1^{er} décembre (lettre ouverte) - La relance c'est un cadeau pour les entreprises, au détriment des assisté(e)s sociaux qui ne seront que sous-payés. Que va-t-il advenir des travailleurs que les entreprises ne jugeront pas suffisamment rentables? Il y aura sur place de la relève!! Vous dites que vous créez des emplois. Nous disons non. Vous ne créez pas vraiment des emplois, vous allez créer une rotation de la main-d'œuvre. La formation que vous proposez, va-t-elle générer des emplois à long terme? Nous en doutons.

La Tribune, 28 décembre (lettre ouverte) - Quand on tombe sur l'aide sociale, ce n'est pas par choix. C'est suite à une séparation de couple, à un divorce, à la maladie, à un décès ou au chômage. La société nous juge, nous épie. On nous traite de profiteurs, de fraudeurs, de parasites, de restants de la société. [...]

Comment peut-on vivre une vie décente quand les barèmes d'aide sociale sont de 40 à 50% sous le seuil de pauvreté? [...] Comment peut-on vivre une vie décente quand les barèmes d'aide sociale ne suivent même pas les hausses de prix des besoins de base: logement, nourriture, habillement? Comment vivre une vie décente quand, à chaque jour, nous vivons les frustrations de ne pas pouvoir répondre à nos besoins essentiels? L'aide sociale paye à peine le loyer et la nourriture, à condition que tu manges beaucoup de pain, patates et pâtes alimentaires et tu boives de l'eau.

19

84

La Presse, 3 mars – Le gouvernement du Québec et le fédéral se sont finalement entendus sur le financement du nouveau programme québécois destiné à favoriser le retour au marché du travail de quelque 50 000 jeunes assistés sociaux de la province. En vertu de cette entente, les frais de garde encourus pour les jeunes chefs de familles monoparentales qui reçoivent de l'aide sociale et qui retournent aux études pourront être entièrement remboursés par le gouvernement.

Le Soleil, 7 mars – La cause des assistés sociaux a marqué quelques points, hier, au cours d'une rencontre entre M^{me} Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, et des représentants du Front commun des assistés sociaux (FCAS). C'est ce qu'a révélé, hier, au cours d'une conférence de presse, M^{me} Thérèse Thiffault, de Shawinigan, porte-parole du Front commun, qui a expliqué les progrès des assistés sociaux au niveau de leur participation au plan de relance du gouvernement. M^{me} Marois a révélé qu'elle allait suspendre pour la durée du programme de relance les articles 12, 14 et 15 de la loi et du règlement de l'Aide sociale. « M^{me} Marois a promis de suspendre ces trois articles-là pendant la durée du plan de relance et pour nous c'est une grande victoire », a dit un porte-parole du Front commun. Ces articles prévoient qu'un assisté social qui refuse un emploi ou refuse d'aller faire du bénévolat voit ses prestations diminuées de \$50 par mois durant six mois s'il a plus de 30 ans et les perd complètement s'il a moins de 30 ans.

Le Soleil, 7 mars – Mais les assistés sociaux participant au programme ne recevront pas le salaire minimum. Le FCAS n'a pas réussi non plus à faire bouger M^{me} Marois au sujet des prestations d'aide sociale des moins de 30 ans. « Pour nous c'est très insatisfaisant, a dit M^{me} Thiffault, parce que le programme, si tout va bien, ne touchera que 35 000 jeunes cette année, soit au niveau du retour au travail, des stages de formation ou du retour à l'école. Il y aura donc encore 61 000 jeunes qui continueront à végéter et de crever à \$150 par mois. C'est vraiment inacceptable. Nous nous engageons à poursuivre la lutte sur cet aspect-là ».

Le Devoir, 8 mars – Au Québec, en 1984, l'Aide sociale fait vivre 185 970 femmes qui, pour la plupart, sont des chefs de famille. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Front commun des assistés sociaux du Québec a publié un document qui décrit ce que signifie pour ces femmes vivre de l'Aide sociale. [...] La pension alimentaire ou, plus souvent, l'absence de pension alimentaire est un [...] problème des femmes sur l'aide sociale qui sont souvent harcelées par leur agent d'aide sociale qui veut les inciter à entreprendre des démarches légales pour qu'une pension alimentaire leur soit versée et que les versements soient véritablement effectués. « Nombre de ces femmes ont quitté leur conjoint pour échapper à de la violence verbale ou physique, plusieurs ont dû changer de logement sinon de région ». La plupart du temps, rejoindre leur conjoint signifie des frais de transport, de téléphones, de recherches, « et surtout la peur de provoquer de nouveau le mépris, la colère et la violence ».

Le Soleil, 6 avril – La grêle et la neige d'hier n'ont pas empêché les assistés du Québec de se livrer à un « grand ménage » du printemps dans l'immeuble abritant le bureau de la ministre Pauline Marois, rue Saint-Amable, à Québec. La manifestation s'est déroulée dans le plus grand calme, en dépit de l'absence de la ministre, retenue à l'extérieur. « Armés » de brosses à dents, de chiffons, de plumeaux, 300 assistés ont en effet épousseté le tableau indicateur, les plantes, cendriers et colonnes de béton du vestibule, avant de poursuivre leur opération nettoyage dans les ascenseurs et couloirs, jusqu'au fief de M^{me} Marois, au 4^e étage. « Le choix d'un grand remue-ménage comme action d'éclat veut signifier au gouvernement du Parti québécois que les élections approchent à grands pas. Si aucun changement n'est apporté au Livre blanc sur la Fiscalité et si aucune amélioration n'intervient concernant les conditions de vie des 800 000 assistés du Québec, nous nous chargerons de faire un grand remue-ménage lors de ces élections », ont affirmé les porte-parole du Front commun des assistés du Québec, qui représente 32 groupes et reçoit l'appui de 140 autres organismes allant des syndicats à la Jeunesse ouvrière chrétienne, en passant par les regroupements de femmes, d'étudiants et de personnes âgées. L'événement se situait dans le cadre de la semaine des assistés dont le thème est : « Au vrai monde, la vraie relance ». Des hommes et des femmes sandwiches exhibaient d'ailleurs ce slogan, de même que plusieurs autres. On pouvait notamment lire : « Pauline, qu'est-ce que tu ferais avec \$152 par mois ? »

La Presse, 25 mai – Les assistés sociaux de Montréal, réunis en front commun, protestent contre au moins 25 caisses populaires de la région métropolitaine qui leur imposent un gel de 10 jours sur le tiers du montant de leur chèque, au moment de l'encaissement. Dans les cas où les bénéficiaires procèdent à l'ouverture d'un compte, les caisses iraient jusqu'à geler le montant complet d'un chèque pendant plusieurs mois, selon M^{me} Aline Gendron, porte-parole du Mouvement Action-Chômage.

La Presse, 25 mai – M^{me} Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, accepte de rencontrer dans un débat télévisé les représentants du Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ) qui occupent un édifice gouvernemental depuis 2 jours. Les occupants ont d'ailleurs refusé l'accès des bureaux aux 140 employés lorsque ces derniers se sont présentés au travail hier matin. Par ailleurs, le Regroupement se vante d'avoir obtenu dans la seule journée d'hier de nombreux appuis, dont ceux de l'Assemblée des évêques, de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ), ainsi que du Syndicat des travailleurs du CSSMM [Centre des services sociaux du Montréal métropolitain] présentement occupé. Le groupe de jeunes, en majorité des étudiants et des assistés sociaux, réclament qu'on accorde aux prestataires de moins de 30 ans les mêmes prestations d'aide sociale qu'aux plus de trente ans, c'est-à-dire \$418 par mois.

LE GEL DES CHÈQUES D'ASSISTÉS SOCIAUX

Des caisses pop de Montréal contestées



La Presse, 25 mai 1984

La Presse, 27 mai – Vers 11 h, hier matin, la police a délogé la soixantaine de jeunes qui occupaient depuis mercredi le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain [...]. Seize jeunes ont été arrêtés et détenus durant quatre heures. Ils seront accusés d'intrusion [...] En conférence de presse,

hier après-midi, les responsables du Regroupement autonome des jeunes (RAJ), à l'origine de cette occupation, ont déclaré ce qui suit: « Non satisfait de discriminer honteusement et de maintenir dans une misère incroyable 137 000 jeunes assistés sociaux et assistées sociales, le gouvernement a poussé l'odieux jusqu'à réprimer sauvagement ceux et celles qui dévoilent cette situation et qui revendiquent pacifiquement pour que justice soit faite et que la logique prime (...) ».

La Presse, 30 mai – La ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Pauline Marois, a indiqué, hier, que les prestations d'aide sociale pour les jeunes de moins de 30 ans resteront fixées à 152 \$ par mois.

La Presse, 30 mai – La police de la CUM a expulsé hier de jeunes assistés sociaux, membres du Regroupement autonome des jeunes, qui occupaient des bureaux du ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, et du ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette. [...] Ces actions ont été précédées en matinée par l'occupation, durant quelques heures, des bureaux de M^{me} Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la Commission des Affaires sociales.

La Presse, 30 mai – Moyennant \$10 par mois, des jeunes assistés sociaux mangent abondamment, chaque soir, les restes laissés dans les assiettes des clients d'un restaurant. D'autres, poussés par la faim, font le tour des poubelles... Telles sont les navrantes constatations d'une étude commandée récemment par la Corporation professionnelle des diététistes du Québec auprès d'un échantillon de 18 assistés sociaux de 18 à 30 ans, vivant seuls et disposant du chèque mensuel minimal (\$152). [...] Après avoir évalué à \$135 la somme mensuelle nécessaire pour répondre aux seuls besoins nutritionnels d'un jeune adulte, le groupe de travail s'est demandé ce que mangent effectivement les jeunes assistés sociaux. [...] Le pain, les patates et les pâtes constituent le choix forcé de la plupart d'entre eux. Un jeune n'avait plus qu'un sac de dix livres de pommes de terre pour la dernière semaine du mois, sans huile ni margarine. Jusqu'à l'arrivée du chèque suivant, il a mangé uniquement ses pommes de terre bouillies. Trois autres jeunes n'ont absolument rien mangé pendant un, trois et cinq jours respectivement. À la fin du mois, aucun des 18 répondants n'avait consommé de la viande; un seul avait mangé des œufs.

Le Devoir, 31 mai – Des incidents violents se sont produits, hier après-midi, à la Bourse de Montréal alors que des employés de l'institution ont évincé par la force un groupe de manifestants du Regroupement autonome des jeunes (RAJ). Une trentaine de jeunes ont investi le parquet dans le cadre de la lutte qu'ils ont entreprise dans le but d'obtenir que le gouvernement québécois augmente leurs prestations d'aide sociale. « Nous nous sommes présentés très pacifiquement sur le parquet en scandant des slogans comme on l'a toujours fait jusqu'ici à chacune de nos occupations », précise le porte-parole des manifestants, Jean Robitaille. Des employés sont intervenus, expulsant avec vigueur manifestants et journalistes qui se trouvaient sur les lieux.

SOLIDARITÉ AVEC LES ASSISTÉS SOCIAUX

Larose fait la grève de la faim

La Presse, 5 juin – Ce qu'Alain Larose préfère dans la vie, c'est manger. Et pourtant, cet étudiant de 29 ans, en sciences politiques de l'université du Québec à Montréal, affirme qu'il fait la grève de la faim depuis sept jours. Il refuse de s'alimenter tant que le gouvernement

du Québec n'aura pas accordé la parité des prestations d'aide sociale entre les moins de trente ans et les autres. Pour Alain Larose, ce geste est une façon d'exprimer sa solidarité avec le Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ), ce mouvement d'assistés sociaux qui, depuis bientôt deux semaines, manifeste pour la parité dans l'aide sociale.

Le Devoir, 8 juin – Le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec « dénonce publiquement l'injustice » exercée à l'endroit des assistés sociaux de moins de 30 ans à qui l'État verse des prestations inférieures à leurs aînés.

La Presse, 9 juin – Deux groupes de 150 manifestants, jeunes assistés sociaux et travailleurs de garderies, ont accueilli hier soir à l'entrée du Palais des congrès les 1600 délégués au neuvième congrès du Parti québécois. Un porte-parole du Regroupement autonome des jeunes, Stéphane Corriveau, a affirmé que son groupe de manifestants était venu rappeler au Parti québécois qu'il avait été élu avec le vote de la jeunesse mais qu'il n'avait pas fait grand'chose pour conserver son appui.

La Presse, 9 juin – « Au Québec, à moins d'être dramatiquement mal informé, aucun jeune assisté social n'est vraiment réduit à fouiller dans les poubelles pour manger ! ». Telle est la réaction du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu à Québec, à la publication récente d'une étude sur l'alimentation des jeunes assistés sociaux effectuée par l'Ordre des diététistes.

La Presse, 13 juin – Alain Larose, membre du RAJ (Regroupement autonome des jeunes) commence aujourd'hui sa troisième semaine de grève de la faim.

Le Devoir, 13 juin – Un assisté social de 25 ans, Yvon Moreau, vient de se joindre à Alain Larose [...] dans sa grève de la faim pour protester contre « la misère et l'injustice » que connaissent les jeunes de moins de 30 ans au Québec. [...] Yvon Moreau, qui reçoit de l'assistance sociale depuis deux ans, paye \$100 par mois pour une chambre sur la rue Clark. Il ne lui reste que \$52 par mois pour pourvoir au reste de ses besoins. « Tant qu'à continuer à manger des Rice Krispies, aussi bien faire la grève de la faim... je suis écoeuré de faire de la prostitution pour vivre », déclarait-il, hier, à des journalistes.

La Presse, 15 juin – Pour la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), il n'existe aucune argumentation justifiant une discrimination basée sur l'âge dans l'octroi des prestations d'aide sociale. Cette discrimination ne tient pas compte de certains critères, entre autres des aptitudes au travail ou des emplois disponibles pour ces catégories de personnes. De plus, elle ne constitue surtout pas une mesure incitative à la recherche d'un emploi car le montant octroyé fait en sorte que les jeunes sont plus préoccupés à se trouver de la nourriture qu'à se trouver un travail.

La Presse, 19 juin – M^{me} Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, a demandé en vain au Regroupement autonome des jeunes (RAJ) d'inciter Alain Larose à cesser sa grève de la faim.

La Presse, 21 juin – Midi, place de la Bourse. Au pied des tours de verre et de béton, une toute petite tente. Minuscule bulle de toile sur laquelle est épinglé cet avertissement : « Ne pas déranger »... Cela donne envie d'entrer malgré tout, et de dire à l'homme qui est étendu-là : « Si tu voulais avoir la paix, c'était d'aller mourir chez vous ! »... Mourir, c'est bien ce qu'est venu faire Alain Larose, en plein cœur du quartier des affaires. Quand je l'ai rencontré mardi, il en était à la 22^e journée de sa grève de la faim. [...] « Finalement, j'ai décidé que mourir pour mourir, au moins j'allais me donner une tribune pour dire pourquoi... Pourquoi? pour que des centaines de suicides de jeunes cessent d'être des statistiques anonymes, de vagues impondérables d'une crise abstraite. Pour que crise, ou pas crise on nous assure un minimum vital. Qu'on nous donne les moyens de le gagner. Pour qu'on sache qu'il y a des jeunes qui crèvent de faim au Québec. Je ne suis pas un martyr, je suis un témoin... ».

La Presse, 22 juin – Le premier ministre [René Lévesque] trouve « éminemment triste » la grève de la faim entreprise par deux jeunes assistés sociaux de la région métropolitaine et souhaite que leurs supporters les convaincront d'y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard. Il estime cette grève de la faim « complètement stérile et disproportionnée » par rapport au problème des jeunes assistés sociaux. Selon lui, pour régler le problème des jeunes, c'est à une véritable corvée nationale qu'il faudrait s'associer et il y a des choses qui s'en viennent à ce sujet.

La Presse, 22 juin – Le sourire aux lèvres, Alain Larose a trinqué « à la vie » et a bu sereinement quelques gorgées de jus de raisin, mettant ainsi un terme à sa grève de la faim de 24 jours, la plus longue de l'histoire du Québec. [...] Le second gréviste, Yvon Moreau, a aussi interrompu son jeûne. Les deux grévistes de la faim pensent avoir « réussi à toucher la population et à la sensibiliser à la situation difficile des jeunes sans-emploi ».



photo Robert Nadeau, LA PRESSE

PARITÉ DE L'AIDE SOCIALE

Alain Larose met fin à 24 jours de jeûne

Le Devoir, 5 juillet (lettre ouverte) - Il faut finir par réaliser dans les faits que les possibilités de dépenser du gouvernement sont limitées et qu'il faut utiliser les maigres ressources à essayer de stimuler et à aider à la formation des travailleurs. [...] Il faut comprendre que la plupart des jeunes assistés sociaux ne vivent aucunement dans les conditions de misère décrites par quelques analystes en mal de simplifications. En fait, on doit plutôt se demander si les jeunes font réellement leur part pour faire face à la crise économique actuelle, ou même si la société n'est pas trop permissive à leur égard. On ne peut, d'un côté, critiquer l'État-providence et remettre en question le déficit gouvernemental et, de l'autre, demander de hausser les prestations sociales pour tous et chacun.

Le Devoir, 16 août - Quatre cent soixante-seize personnes ont signé la pétition émise par les Groupes de vie mariale, lors de leur congrès. En voici le texte: «Par la présente, les Groupes de vie mariale appuient la déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec du 31 mai 1984, en faveur de la demande des jeunes assistés sociaux de 18 à 30 ans, à savoir: la parité de l'aide sociale et la création d'emplois permanents et productifs».

Le Soleil, 13 septembre - À la mi-août, seulement 1532 jeunes assistés sociaux avaient pu trouver un emploi grâce au programme de réinsertion prévu dans le plan de relance annoncé par le premier ministre Lévesque en novembre 1983. De ce nombre, 742 étaient inscrits à des stages en milieu de travail et 790 participaient à des travaux communautaires. [...] «Si les jeunes répondent, on peut y arriver, soutient M^{me} Marois [ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu], qui explique que la mise en œuvre du programme est sensiblement ralentie par un manque de motivation chez les jeunes assistés sociaux eux-mêmes».

Le Droit, 18 octobre (lettre ouverte) - La déplorable situation des jeunes assistés sociaux du Québec me rappelle *Modern Times*, un film de Charlie Chaplin dans lequel Charlot, indigent, se voit obligé de voler pour manger. Charlot se retrouve finalement en prison, et, lorsque vient le temps de sa libération, il supplie le directeur de la prison de ne pas le libérer: «Je suis bien ici», lui dit-il. [...] Une société qui n'assure pas de sécurité sociale devient donc tôt ou tard victime de sa propre ignorance. Alors, pensez-y donc, messieurs les ministres, c'est plus que vos élections que vous jouez, c'est le sort de toute une société.

Le Soleil, 15 novembre - Une quinzaine d'assistés sociaux du Regroupement des jeunes autonomes ont manifesté pacifiquement hier midi au centre hospitalier Robert-Giffard pour exiger la parité dans les versements d'aide sociale avec leurs homonymes de plus de 30 ans. «Notre manifestation se voulait symbolique, les conditions de santé mentale des jeunes étant intimement reliées à leur condition économique» a expliqué Louise Dupont.

La Tribune, 1^{er} décembre - Le Conseil consultatif du travail et de la Main-d'œuvre émet de sérieux doutes sur la possibilité pour le gouvernement de permettre à 30 000 jeunes assistés sociaux d'effectuer des stages en entreprise. [...] Le Conseil «met carrément en doute qu'il soit possible de réaliser ce programme sur une telle échelle, tenant compte des problèmes qui vont se poser dans les entreprises surtout celles de production de biens».

Le Soleil, 13 décembre - La ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M^{me} Pauline Marois, a reçu la visite hier de la Mère Noël venue lui livrer non pas un cadeau mais une revendication. La visite, organisée par l'Association pour la défense des droits sociaux, constituait le coup d'envoi d'une campagne visant à amener le gouvernement à augmenter l'allocation scolaire versée chaque année en septembre aux enfants des assistés. Cette allocation, qui doit couvrir en principe les frais de vêtements et de fournitures scolaires auxquels font face tous les parents à chaque rentrée scolaire, était à l'origine, en 1975, de \$25 puis a été portée à \$35, montant qui n'a pas bougé depuis quelques années malgré l'augmentation constante des prix.

La Tribune, 22 décembre - À compter du 1^{er} janvier [1985], tout chef de famille monoparentale qui bénéficie de l'aide sociale pourra entreprendre des études post-secondaires en gardant la totalité de ses prestations et en voyant ses frais de garde entièrement remboursés. [...] Dans 90 pour cent des cas, les chefs de famille monoparentale bénéficiaires de l'aide sociale sont des femmes. Celles-ci sont prises dans un cercle vicieux : elles ne peuvent retourner aux études parce qu'elles doivent garder leur enfant et ne rentrent pas sur le marché du travail parce qu'en se voyant offrir un emploi au salaire minimum, plusieurs préfèrent garder leur prestation mensuelle de 525 \$.

19

85

La Presse, 11 janvier - L'un des buts primordiaux de la réforme fiscale proposée est d'intégrer au marché du travail le plus grand nombre d'assistés sociaux possible, en rendant le travail financièrement plus avantageux pour eux. Ainsi, l'aide sociale telle qu'on la connaît maintenant, sera réservée aux seuls assistés sociaux inaptes au travail. [...] Pour les autres, qui seront invités à signer une déclaration de disponibilité au travail, leurs prestations sociales ne seront plus totalement retirées lorsqu'ils accéderont à un emploi, même faiblement rémunéré. En outre, les prestations augmenteront légèrement. Les assistés sociaux aptes au travail seront admissibles au programme de garantie de revenu, qui s'assurera que le taux marginal implicite de taxation, c'est-à-dire ce qu'ils perdent en prestations en acceptant un emploi, ne dépassera pas 50 p. cent. Actuellement, ce taux atteint près de 100 p. cent [...].

La Presse, 15 janvier – Commentant la nouvelle voulant que le gouvernement québécois s'apprête à exiger une contre-expertise médicale pour les assistés sociaux de moins de trente ans qui se déclarent inaptes au travail, le ministre des Finances, Yves Duhaime, a dit hier qu'il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître qu'il y a des abus incroyables à ce niveau et que la responsabilité du gouvernement québécois est justement de bien gérer les fonds publics. M. Duhaime s'est donc déclaré d'accord avec les intentions du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu qui mettra en branle d'ici peu un système d'examens médicaux à l'intention des jeunes assistés sociaux qui se disent inaptes au travail.

Le Devoir, 16 janvier – L'État n'aura pas recours de façon systématique à la contre-expertise médicale pour les jeunes assistés sociaux qui se déclarent inaptes au travail. En fait, a précisé hier une porte-parole de M^{me} Pauline Marois, [...] «la commande qui est faite à des cliniques en médecine industrielle est de procéder à 80 à 100 révisions par mois à travers la province. La mesure aura un effet dissuasif et éducatif aussi».

La Presse, 3 février – Des membres du Regroupement autonome des jeunes dresseront une dizaine de tentes sur le lac Osisko, en plein cœur de la ville de Rouyn-Noranda, lundi matin. Les jeunes assistés sociaux veulent ainsi démontrer vers quelle misère, selon eux, les poussent les politiques du gouvernement québécois en cette Année internationale de la jeunesse. Ils mangeront et dormiront dans les tentes, sur les eaux gelées du lac, juste en face du bureau du député péquiste Gilles Baril. Une cinquantaine de jeunes de Montréal, Québec, Sherbrooke et Drummondville prendront des autobus pour venir les soutenir a indiqué un porte-parole du mouvement, Philippe Marquis. «Nous voulons illustrer la place faite aux jeunes en 1985, alors que le gouvernement qualifie les assistés sociaux d'inactifs dans son livre blanc sur la fiscalité et annonce des contre-expertises médicales pour détecter des supposés fraudeurs de l'assistance sociale».

Le Soleil, 19 mars – Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu dépassera largement l'objectif qu'il s'est fixé de rejoindre en deux ans 50 000 jeunes Québécois avec ses trois programmes de réinsertion des assistés sociaux. [...] À ce jour, 31 629 jeunes bénéficiaires d'aide sociale participent à une des trois mesures.

La Presse, 21 mars (lettre ouverte) – Ces jeunes [assistés sociaux], souvent issus de milieux défavorisés, moins chanceux que d'autres pour commencer, voilà qu'un gouvernement, qui avait compté sur leur appui pour se faire élire et réélire, ce même gouvernement veut les traiter comme une race à part, «prédélinquants-fainéants» ayant besoin de médecins-experts-pantins pour juger d'une soi-disante aptitude au travail. Situation d'autant plus cruelle de surcroît lorsque l'on sait que du travail pour les scolarisés, il n'y en a pas. [...] · Nous nous opposons vivement à l'exécution des mesures du livre blanc sur la fiscalité concernant les jeunes assistés sociaux. · Nous exigeons le même montant d'assistance sociale pour tous. · Nous continuons à signer des certificats médicaux d'inaptitude que l'on devrait plutôt appeler des constats d'impuissance et ce, sans nous nous sentir le moindrement complaisants au contraire · Nous continuerons de soulager les maux d'une société malade. À quand la guérison et une chance égale pour tous ?

La Presse, 22 mars – Des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale sont utilisés dans les écoles comme de la main-d'œuvre à bon marché, ont soutenu hier la Centrale de l'enseignement du Québec [CEQ] et deux autres groupes. La CEQ, le Regroupement autonome des jeunes et le Front commun des assistés sociaux du Québec ont dit que le programme de travaux communautaires pour les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans était de la dangereuse «poudre aux yeux». «Le programme crée dans les écoles une forme de cheap labor pour l'exécution de tâches normalement dévolues à des employés de soutien», ont-ils affirmé dans une déclaration commune.

Une vie cruelle pour les jeunes assistés sociaux

Le Soleil, 24 mars (lettre ouverte) – Nous voulons par la présente vous faire savoir notre désaccord avec certaines manières employées par votre ministère pour faire « l'annonce » de son projet de retour à l'école pour les femmes chefs de famille mono-parentales. Une lettre postée le 14 janvier dernier, par des fonctionnaires de votre ministère, a été envoyée aux 79 243 femmes chefs de famille qui sont prestataires d'aide sociale pour leur offrir de retourner au cégep ou à l'université. Dans quel but tout cela? Nous savons très bien que le pourcentage de

femmes éligibles à ce programme n'est que de 31,5%. [...] Que de stress pour les assistées sociales qui ne savent pas trop ce qui les attend. Nous en avons eu la preuve ici avec tous les téléphones que nous avons reçus nous demandant : est-ce que je dois rappeler mon agent? Vont-ils me couper si je ne vais pas au cégep? Si je refuse? Qu'est-ce que je peux faire au cégep avec ma 7^e année? J'ai plus l'âge de retourner au cégep, j'ai 56 ans, etc.

La Presse, 9 mai – Les fonctionnaires provinciaux unissent leurs voix à celles des jeunes assistés sociaux pour réclamer la tenue d'une commission d'enquête sur l'application du programme gouvernemental de stages en milieu de travail. En conférence de presse hier, quatre représentants du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, du Regroupement autonome des jeunes et du Front commun des assistés sociaux du Québec ont dénoncé le programme des stages en entreprise destiné aux jeunes assistés sociaux. « C'est du cheap labor. On donne au jeune le choix entre manger une fois par jour pendant deux semaines ou deux fois par jour pendant un mois », dénonçait pour sa part M. Pierre Céré, du RAJ. M. Jean-Louis Harguindeguy, du SFPQ, va plus loin : « Des fois, les stages en entreprises approchent la fraude pure et simple. Les jeunes sont exploités. On les leurre en leur faisant accroire qu'ils pourront trouver un emploi après leur stage ». Selon M. Harguindeguy, les cas sont nombreux où des jeunes remplacent des travailleuses en congé de maternité, en vacances ou effectuant les tâches normalement réservées au personnel régulier, en étant moins rémunérés.

Le Soleil, 27 mai (lettre ouverte) – Je me demande s’il ne vous serait pas possible d’émettre une directive prônant la collaboration plutôt que l’affrontement entre bénéficiaires et agents d’aide sociale. Ceci ne serait que bénéfique pour les relations entre ces deux catégories de personnes, le climat serait moins tendu et les bénéficiaires n’en seraient que plus heureux.

Le Droit, 10 juin – « Comment une assistée sociale recevant 454 \$ par mois peut-elle s’offrir un logement de 485 \$ par mois ? » demande Louise Leblanc, du comité Logement-Occupe (« Là, je m’en occupe »). [...] le comité Logement-Occupe réclame la création d’une allocation-logement pour assurer les assistés sociaux et personnes à faible revenu afin qu’elle [sic] ne consacrent pas plus du quart de leur revenu au logement. Il s’est également donné comme mandat d’informer les citoyens sur leur droit de refuser une augmentation du coût de leur loyer.

La Tribune, 19 septembre – Deux jeunes assistés sociaux sur trois font du travail au noir et ne le déclarent pas, révèle une étude du gouvernement. « Le déclarer, c’est un paquet de troubles, c’est trop de taponnage », affirment ces jeunes pour justifier leur silence. La moyenne de ces revenus non déclarés ne dépasse pas 100 \$ mois et s’ajoute à la maigre prestation de 146 \$ par mois que touchent ces jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans, d’après l’étude gouvernementale. [...] Les assistés sociaux de moins de 30 ans évaluent eux-mêmes à 90 pour cent le nombre d’entre eux qui travaillent, comme ils disent, sous la table. Ils se disent convaincus également que les fonctionnaires de l’aide sociale sont au courant de la situation : « Ils ne sont pas fous et ils savent que tu ne peux pas arriver avec 146 \$ par mois », raconte l’un d’eux.

La Tribune, 14 novembre – Les présidents québécois des diététistes, criminologues, infirmières, médecins, psychologues et travailleurs sociaux considèrent que la prestation d’aide sociale allouée aux assistés sociaux de moins de 30 ans (\$156 par mois) mettent [sic] en danger leur santé et entraînent [sic] des conséquences sociales dramatiques. Ils considèrent qu’il est trop facile d’associer assisté social à paresseux et estiment que l’aide sociale constitue « la bouée de sauvetage de ceux qui forment le trop-plein d’un marché du travail en stagnation, voire en régression », soutiennent-ils dans un communiqué.

La Tribune, 21 novembre (Lettre ouverte) – Le 13 septembre dernier, le Groupe d’action pour le respect des droits sociaux (G.A.R.D.S.) lançait son opération « Allocation scolaire » pour demander la hausse des allocations scolaires de 35 \$ à 100 \$ par enfant. [...] Le G.A.R.D.S., se joint donc au Front commun des assistés sociaux et sociaux du Québec pour réclamer un montant supplémentaire, sur les chèques d’aide sociale du 1^{er} décembre 1985. Comme action nous invitons les assistés sociales et sociaux à joindre la revendication de 100 \$ d’allocation scolaire par enfant, à leur talon de retour mensuel du mois de novembre en exigeant leur 65 \$ manquant par enfant pour l’année scolaire 1985-1986 sur leur chèque du 1^{er} décembre 1985 [...].

19

86

Le Soleil, 28 février - L'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) de la région de Québec, s'est vu refuser l'accès, hier matin, au sous-sol de l'église Saint-Roch. Des agents d'aide sociale y faisaient «parader», selon une directive du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, des bénéficiaires de cette assistance pour recevoir leur chèque mensuel. Histoire de vérifier leur admissibilité. L'ADDS s'insurge contre cette forme de contrôle qu'elle qualifie d'humiliante.

La Presse, 18 mars - L'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal [...] dénonce le fait que la p.d.g. de la STCUM [Société de Transport en Commun de la Communauté de Montréal], M^{me} Louise Roy, refuse de la rencontrer pour discuter d'une diminution des tarifs du transport en commun pour les assistés sociaux.

Le Soleil, 22 mars - L'indexation de l'aide sociale ne sera désormais payée qu'une fois l'an aux bénéficiaires, ce qui fera réaliser au gouvernement une économie d'environ \$35 millions. Depuis 1982, cette indexation était versée à tous les trois mois aux quelque 600 000 bénéficiaires québécois. Elle aurait dû apparaître sur le prochain chèque, celui du 1^{er} avril.

Le Soleil, 24 mars - Une vingtaine de membres du Regroupement autonome des jeunes (RAJ) poursuivaient hier leur occupation des bureaux du secrétariat à la jeunesse à Québec. Ils entendent continuer leur occupation pacifique, qui en était à sa cinquième journée hier, tant et aussi longtemps qu'ils n'obtiendront pas l'accord du ministre du Travail, Pierre Paradis, de venir les rencontrer sur les lieux. [...] Le RAJ réclame la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans.

La Presse, 26 mars - [Le président du Conseil du Trésor annonce que] le gouvernement va réduire de \$110 millions dans l'aide sociale en coupant dans l'indexation et renforçant les contrôles sur les « erreurs » et les fraudes.

Le Devoir, 26 mars - Il y aura dépôt à l'automne d'une loi-cadre réformant l'aide sociale pour éliminer toute forme de discrimination selon l'âge et pour inciter les personnes aptes au travail à se recycler. C'est ce qu'a annoncé hier en Chambre le ministre Pierre Paradis. [...] Prudent sur le contenu de sa réforme, M. Paradis a indiqué que seule la distinction entre apte ou inapte au travail prévaudra. [...] « Le principe voulant que l'assisté social ayant ses deux bras, ses deux jambes et toutes ses capacités intellectuelles fasse quelque chose pour s'améliorer ou pour améliorer l'ensemble de la société est un principe sur lequel on travaille arduement ».

La Presse, 27 mars - Le Front commun des assistés sociaux du Québec a dénoncé hier la décision du gouvernement Bourassa d'abolir l'indexation trimestrielle des chèques d'aide sociale. L'organisme [...] a réclamé une rencontre avec le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Paradis.

Le Soleil, 27 mars - Les enquêteurs de l'aide sociale pourront éventuellement aller jusqu'à perquisitionner chez les bénéficiaires pour vérifier s'ils ont droit aux prestations qui leur sont versées. C'est là un des moyens envisagés pour débusquer les fraudeurs de l'aide sociale, a indiqué, hier le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, à qui les journalistes demandaient comment il entendait réaliser les économies de \$68 millions annoncées mardi. Avant d'en arriver là, on va cependant commencer par une simple vérification des formulaires, a expliqué M. Paradis, en dénonçant « le laxisme de l'administration précédente ». [...] Le ministre [...] tique à peine, quand on lui suggère que la décision de consacrer \$9,2 millions à « l'ajout de ressources pour diverses mesures de contrôle » équivaut à mettre sur pied une « police de l'aide sociale ». « Je suis certain que ce concept-là va continuer à être véhiculé par ceux qui ont des choses à se reprocher », dit-il.

Le Soleil, 27 mars – Les assistés en ont «ras-le-bol», a indiqué, hier, une représentante de l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) de la région de Québec, M^{me} Huguette Morel lors d'une conférence de presse convoquée en toute hâte, à la suite du dépôt, mardi, des crédits du gouvernement du Québec. «On nous coupe le crédit d'impôt foncier, on nous enlève l'indexation de nos chèques aux trois mois et ce qui est le plus insultant, on vient maintenant nous traiter de bandes de fraudeurs». Selon l'ADDS, la thèse des \$68 millions qui pourraient

être récupérés en investissant quelque \$9,2 millions en «mesures de contrôle» ne tient pas. Ils rappellent des conclusions de la Commission Macdonald en soulignant que «le pourcentage d'abus à l'aide sociale est de 5 pour 100 et ce taux n'est pas supérieur à celui des fraudes commises chez les particuliers et les sociétés à l'endroit du régime fiscal».

La Voix de l'Est, 18 avril – Une vingtaine de bénéficiaires de l'aide sociale, membres du mouvement Action-Plus de Farnham, ont manifesté hier leur mécontentement face au gouvernement en prenant littéralement d'assaut le bureau de l'aide sociale sur la rue Sud à Cowansville. Peu après 13h00, une partie du groupe, muni de pancartes décriant les dernières restrictions budgétaires dans les programmes sociaux, se sont postés devant les portes de ce service gouvernemental, distribuant des «tracts» aux passants et aux bénéficiaires qui entraient et sortaient. Durant ce temps, déguisés en enquêteurs de l'aide sociale, les autres manifestants sont montés à l'étage et ont envahi les bureaux des fonctionnaires. Allant d'un à l'autre en expliquant qu'ils étaient les «nouveaux enquêteurs» engagés pour dénicher les fraudeurs, ils ont mené leur propre «enquête» auprès des fonctionnaires en leur posant une série de questions plus ou moins indiscretes, comme s'ils avaient réellement affaire à de vrais bénéficiaires.

Le Droit, 18 avril – Une cinquantaine d'assistés sociaux «en colère» sont allés manifester, hier, devant les bureaux du gouvernement provincial [à Hull] afin de protester contre les «harcèlements» dont ils se sentent victimes et dénoncer l'abandon de l'indexation. «En embauchant 150 agents spéciaux pour enquêter dans nos vies privées, le gouvernement nous harcèle inutilement. Des fraudeurs, il y en a dans toutes les classes de la société. Pourquoi distinguer particulièrement les assistés sociaux», de dire Lucie Dussault, porte-parole de l'Association pour la défense des droits sociaux de Hull.

Le Devoir, 23 avril – Le système actuel d'aide sociale se transformera d'ici quelques mois en deux programmes, pour les aptes et les inaptes au travail. C'est la précision qu'a apportée hier le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu Pierre Paradis, lors de l'étude détaillée des crédits du ministère de la Main-d'œuvre. [...] Dorénavant, l'aide sociale comptera un programme pour les inaptes au travail et un intitulé APTE, ou Action positive pour le travail et l'emploi. Le programme d'aide aux inaptes permanents sera maintenu mais les prestations reçues seront révisées. M. Paradis souhaite que cette catégorie de gens démunis puisse «vivre un peu et non plus seulement exister».

Le Devoir, 6 mai – 400 assistés sociaux manifestent devant le bureau de [Thérèse] Lavoie-Roux [ministre responsable de la politique familiale]. «Parce que c'est pas facile d'élever des enfants quand on vit de l'aide sociale, expliquait hier l'une des 400 bénéficiaires d'aide sociale [...]. Organisée par le Front commun des assistés sociaux du Québec, la manifestation lançait hier à Montréal la semaine des assistés sociaux. [...] Venus d'aussi loin que Mont-Laurier ou Shawinigan, les manifestants ont dénoncé la décision du gouvernement libéral de dépenser \$9 millions pour embaucher 150 «boubou-macoutes», des agents chargés de «contrôler la fraude». [...] Devant les bureaux de M^{me} Lavoie-Roux un vieux réfrigérateur vide arborait hier une pancarte clamant: «\$9 millions c'est payer cher pour ouvrir des frigidaires vides».

*Pour dénoncer les
« boubou-macoutes »*

400 assistés sociaux manifestent devant le bureau de Lavoie-Roux

Le Soleil, 9 mai - Dans une lettre ouverte, l'Organisation d'aide aux assistés sociaux dénonce la décision du gouvernement de supprimer l'indexation trimestrielle. « Savez-vous que, ce faisant, vous enlevez à une famille composée d'un adulte et d'un enfant, la somme de 108 \$/an alors que déjà leur revenu d'aide sociale est de 46 pour 100 en deçà du seuil de pauvreté ? ».

Le Devoir, 17 mai - Les visites à domicile des inspecteurs de l'aide sociale commenceront la semaine prochaine, a confirmé vendredi le ministre de la Main-d'œuvre Pierre Paradis. [...] Le ministre évalue que l'opération rapportera \$68 millions dans les coffres de l'État. « J'ai demandé aux fonctionnaires d'agir dans le respect des assistés sociaux et d'éviter le harcèlement », a dit le ministre.

La Tribune, 24 mai - Le Front commun des assistées sociales et assistés sociaux du Québec a dénoncé hier le traitement irrespectueux que subissent les bénéficiaires de la part des enquêteurs spéciaux du gouvernement et réclame la démission du ministre Pierre Paradis. « Depuis cette semaine, les boubou-macoutes entrent dans les maisons, les fouillent; ils intimident et harcèlent les assistées sociales. Ils proposent même une prime à celles qui acceptent de dénoncer un fraudeur ou bien promettent de ne pas faire enquête sur elle [sic] en retour d'une dénonciation », a déclaré une porte-parole du Front commun, M^{me} Thérèse Spénard, de Lotbinière.

Démission de Paradis réclamée

Les assistées sociales
se plaignent d'être
harcelées par les
"boubou-macoutes"

Le Soleil, 27 mai – Les quelque 150 agents spéciaux chargés d'identifier les fraudeurs de l'aide sociale ont été formés de façon à agir correctement avec les personnes auxquelles ils rendent visite. Ces agents spéciaux sont également soumis à un code d'éthique qui veut que la visite soit effectuée « en tenant compte du respect de la personne et avec un souci d'intégrité professionnelle ». C'est ce qu'a fait savoir hier [...] le directeur général du réseau des centres Travail-Québec, M. Jean-Marie Lalande, responsable de la supervision de ces agents spéciaux qui ont débuté leur travail mardi dernier. [...] « Il ne doit pas y avoir de tordage de bras, ajoute-t-il. Je leur ai dit: J'aime mieux que vous reveniez bredouilles plutôt que de faire quoi que ce soit pour ostraciser des personnes ».

La Presse, 30 mai – À compter du 1^{er} juin, les prestations d'un bénéficiaire sur 10 seront amputées de montants pouvant varier d'une poignée de dollars à plusieurs dizaines et même à des centaines de dollars. [La mesure] visera principalement les 13 600 ménages réputés posséder des biens dits « non nécessaires »: maison payée de plus de \$50 000, auto valant plus de \$4000, deuxième auto, chalet, bateau, motoneige, etc. Jusqu'à maintenant, on soustrayait des prestations de ces ménages un p. cent des montants jugés excédentaires. Désormais, on soustraira 2 p. cent. Ainsi, un bénéficiaire possédant une maison « nette » de \$60 000 verra ses prestations diminuées non plus de \$100 mais de \$200 par mois.

Le Devoir, 7 juin - Une femme policière de la Sûreté du Québec (SQ), se faisant passer pour une jeune assistée sociale dans le besoin, a piégé des médecins soupçonnés d'accorder des certificats de complaisance à des prestataires de moins de 30 ans. [...] Les médecins qui lui ont accordé un certificat d'inaptitude au travail ont, par la

suite, reçu la visite de policiers de la SQ. Munis d'un mandat de perquisition, les agents ont tout d'abord saisi le dossier de la « patiente » concernée. Ils ont informé le médecin qu'il serait poursuivi pour avoir « fait un faux ».

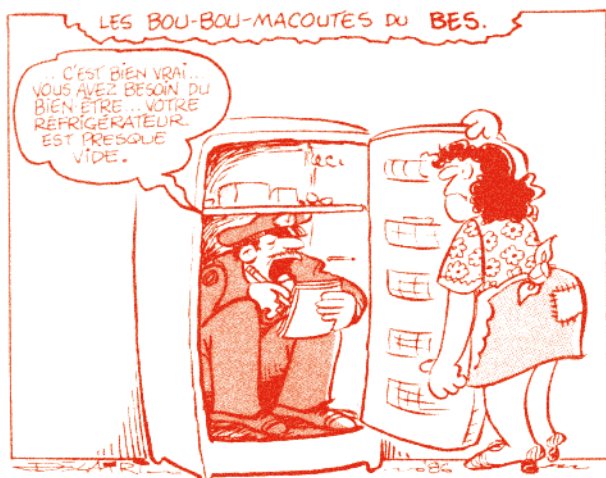
Le Soleil, 13 juin - Une dizaine d'organismes de la région de Québec ont décidé de former une coalition. Selon M^{me} Sylvie Proulx, permanente à l'Association pour la défense des droits sociaux de la région de Québec, il faut que cessent ces enquêtes dans les maisons des assistés. Les autres organismes qui font partie de la coalition sont : la Maison des jeunes Saint-Jean-Baptiste, le Regroupement autonome des jeunes, le Centre d'éducation aux adultes, la Maison des femmes de Québec, le Centre des femmes de la Basse-Ville et des intervenants du CLSC Basse-Ville. [...] « Ce que M. Pierre Paradis fait avec ses boubous-macoutes c'est de renforcer les préjugés face aux assistés sociaux et de préparer ainsi une refonte de la loi d'aide sociale prévue à l'automne sur le dos des assistés sociaux ».

Le Soleil, 13 juin - Louise (prénom fictif) a été dénoncée par sa propriétaire. Ce [sic] dernier l'accusait de vivre des fruits de la prostitution. Par suite de cette dénonciation, un agent spécial chargé par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu d'identifier les fraudeurs de l'aide sociale, a fouillé l'appartement de Louise pendant son absence. « Quand je suis revenue à la maison, les panneaux d'armoires étaient ouverts, la porte du four aussi, je me suis mise à paniquer ». À la suite de cette fouille, le 21 mai dernier, elle a reçu une lettre du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. On l'avisait qu'elle n'avait plus droit à l'aide sociale puisqu'elle avait d'autres sources de revenus. La tête recouverte d'une cagoule, de peur des repréailles, Louise, la voix chargée d'émotion, affirme qu'elle a dû se défendre devant les fonctionnaires de l'aide sociale qui lui ont confirmé qu'elle avait été dénoncée. On lui a redonné son droit aux allocations en l'avisant qu'elle était mieux de bien se comporter, qu'on l'aurait à l'œil.

La Tribune, 19 juin - Le président du Syndicat des fonctionnaires, Jean-Louis Harguindeguy, a réclamé hier la suspension des visites à domicile des enquêteurs de l'aide sociale. Dans une lettre au ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu Pierre Paradis, M. Harguindeguy soutient que ces enquêteurs spéciaux, membres du syndicat des fonctionnaires, « subissent les contrecoups des réactions négatives » à la suite de la politique gouvernementale d'enquêter au domicile des personnes assistées sociales. « La situation peut mettre en question la sécurité des agents visiteurs », écrit le président du Syndicat des fonctionnaires.

Des avis juridiques contradictoires
qu'on refuse de dévoiler

Aide sociale: la Commission des droits maintient que les visites sont illégalles



Le Nouvelliste, 23 juin 1986

200

Le Devoir, 25 juin – Les directives émises par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu concernant les visites à domicile chez les personnes prestataires de l'aide sociale « apparaissent contraires à la Charte québécoise des droits et libertés et risquent de violer les droits fondamentaux de plusieurs citoyens ». Ainsi en conclut la Commission des droits de la personne (CDP) après une étude approfondie de la Loi de l'aide sociale. Dans une lettre adressée lundi, le 23, au ministre de la MSR, M. Pierre Paradis, la Commission exhorte le gouvernement du Québec à mettre fin à l'opération « visite à domicile » et à ses « vérifications abusives », ceci dans le but de garantir le respect des droits fondamentaux de la personne, conformément à la Charte. [...] La Commission rappelle au ministre Paradis que les assistés sociaux, déjà victimes de préjugés, n'ont pas à subir ce qui lui apparaît être « une forme d'intimidation, d'humiliation ou de menaces indues en raison de leur situation économique ».

Le Devoir, 27 juin – Dans une lettre adressée à la Commission [des droits de la personne] et rendue publique hier, le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, a déclaré ne pouvoir commenter davantage l'avis de la commission sans connaître l'étude juridique sur laquelle elle s'appuie. Les visites continuent donc en dépit de l'avis défavorable de l'organisme chargé de veiller à ce que les lois et les politiques du gouvernement respectent les droits des Québécois. Le Front commun des assistés sociaux et la Ligue des droits et libertés, appuyés par une cinquantaine d'organismes, ont dénoncé hier cette

décision de M. Pierre Paradis et ont annoncé qu'ils faisaient désormais appel au premier ministre, M. Robert Bourassa. « Le ministre Paradis fait preuve d'inconscience dans ce dossier », a soutenu un porte-parole de la Ligue.

201

La Tribune, 27 juin (lettre ouverte) – Nous estimons que ces mesures ne visent pas les bons objectifs et les 9 millions \$ que coûteront les enquêteurs spéciaux devraient être utilisés autrement. Selon nous, le problème principal en cause n'est pas celui des présumés fraudeurs. Il est plutôt lié à l'absence d'orientation préventive dans les politiques sociales, ainsi que dans le soutien économique insuffisant aux familles québécoises. [...] La COFAQ estime, Monsieur le ministre, qu'il aurait été pertinent et peut-être même plus courageux, d'investir les 9 millions \$ dans la recherche systématique de solutions aux véritables problèmes en cause : les difficultés économiques majeures rencontrées par un grand nombre de nos concitoyens et l'incapacité actuelle de l'appareil gouvernemental à leur venir en aide autrement que par une maigre assistance financière, elle-même sujette à des « enquêtes spéciales »!

Le Soleil, 4 juillet – Dans un communiqué de presse, publié hier, le Front commun des assistés sociaux et assistées sociales du Québec informe les bénéficiaires d'aide sociale de ce qu'ils peuvent faire lors de la visite d'un agent visiteur. L'assisté, précise le communiqué a le droit de demander à l'agent visiteur de s'identifier en mentionnant la raison de sa visite. Il a aussi le droit de refuser l'entrée de son domicile. Des recours sont prévus, tels la révision et l'appel dans le cas d'un assisté qui verrait ses prestations coupées parce qu'il aurait refusé de recevoir l'agent visiteur. On recommande aux assistés de se faire accompagner d'un témoin tout au long de leurs démarches.

Le Soleil, 7 juillet – La forme que revêt l'actuelle chasse aux fraudeurs de l'aide sociale inspire un souverain dégoût. Cela dépasse en ignominie la tristement célèbre loi des mesures de guerre d'octobre 1970. On se demande d'ailleurs pourquoi le gouvernement n'autorise pas les visites impromptues de sa police civile en plein cœur de la nuit. En termes d'efficacité et de saine gestion des deniers publics, il n'y aurait rien à redire. [...] Les pauvres détiennent le monopole de la pauvreté, pas le monopole de la fraude. Les assistés sociaux sont déjà incarcérés dans leur domicile, lorsqu'ils en possèdent un. [...] L'État exigera-t-il bientôt un compte rendu détaillé et sans cesse remis à jour des cauchemars, de la détresse, du désespoir sans fond et des rêves broyés de ses sept cent mille « bénéficiaires »? Est-ce bien là le sens de la réforme anticipée par le ministre Paradis, avec la complicité plus ou moins tacite de l'opposition officielle, la bénédiction du patronat et de la majorité manipulée ?

Le Soleil, 15 juillet (lettre ouverte) – Il est temps de s'ouvrir les yeux et de reconnaître les vrais pauvres des fraudeurs de l'aide sociale. Il y a longtemps que ce ménage aurait dû être fait. Des millions auraient pu être récupérés par l'État. [...] Qui ne connaît, dans son entourage, de ces faux pauvres qui vivent « en couple chacun chez soi » pour pouvoir retirer encore plus du B.S. Que dire aussi de ces mères célibataires qui, d'une inconséquence calculée, en sont à leur troisième marmot et plus... Elles les font vivre péniblement, bien sûr, mais avec les deniers publics. La « pilule » est accessible pour toutes les classes de la société et pour vous, mesdames, elle est gratuite... Une épuration s'impose et je lève mon chapeau à ces agents très très spéciaux (comme vous les qualifiez) qui font admirablement leur boulot. Par cette démarche, le gouvernement prend ses responsabilités face aux contribuables pour que soient répartis l'argent et les services aux vrais nécessiteux. Bien sûr, ils sont nombreux ces bénéficiaires de l'aide sociale qui crient haut et fort à l'outrage, à l'ignominie du geste, au viol de leur intimité. Que ceux qui ont la conscience tranquille dorment sur leurs deux oreilles.

La Tribune, 10 juillet – Si les agents-visiteurs sont accusés par certains de « persécuter » les assistés sociaux, il semble que « l'envie de nettoyage » se soit aussi transmise à quelques éléments du grand public. Phénomène inattendu, les dénonciations ont pris une ampleur étonnante. C'est ainsi que dans le premier mois les responsables de l'aide sociale recevaient 1750 appels de voisins, de connaissances, « d'amis », qui attiraient leur attention sur des cas de fraude. « Ce nombre d'appels est incroyable. Cela n'offre aucune commune mesure avec ce qui se passe habituellement », dit M^{me} Sylvie Marier, attachée de presse au Cabinet du ministre Paradis.

La Presse, 21 juillet (lettre ouverte) – La Ligue des droits et libertés ainsi que le Front commun des assistés sociaux dénoncent de façon radicale les visites à domicile effectuées par des fonctionnaires provinciaux chez les assistés sociaux. Néanmoins, une partie de la population se réjouit de l'initiative gouvernementale de mettre fin aux abus auxquels se livrent certains bénéficiaires. Qui ne connaît pas au moins une personne dans son entourage profitant de ce système et ce d'une manière frauduleuse, au détriment de ceux qui ont vraiment besoin d'une aide supplémentaire. Nous croyons que les individus qui n'ont rien à se reprocher ne craignent pas les agents-visiteurs et leur rapport. Il apparaît juste de concevoir qu'il devrait exister une collaboration entre aidant et aidé à ce niveau.

Le Soleil, 31 juillet (lettre ouverte) – Ces vérifications massives partent de la dangereuse prémisse que tout bénéficiaire de l'aide sociale est un menteur et un fraudeur potentiel et qu'il profite des largesses du gouvernement pour se payer télécouleur et trimoto (comme disait le premier ministre québécois). [...]

Plutôt que d'être des fraudeurs, ce sont des personnes qu'on a mis en marge des autres citoyens, qui subissent quotidiennement les préjugés des bien-pensants et ont perdu toute confiance en leur moyen de s'en sortir. Est-ce vraiment en leur faisant subir des interrogatoires et en les culpabilisant davantage qu'on croit les aider? Si tel est le cas, le gouvernement fait fausse route et empire le problème.

La Presse, 2 août – Les visites des 150 enquêteurs au domicile des assistés sociaux, M. Gobeil [président du Conseil du trésor] les approuve sans réserve : « Nous prévoyons récupérer 68 \$ millions cette année. En toute justice, même si ça coûtait 68 \$ millions pour y parvenir, il faudrait le faire ».

La Presse, 2 août – Une Longueuilloise bénéficiaire d'assistance sociale a inscrit, en Cour supérieure de Montréal, une requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre le gouvernement du Québec au nom des 75 000 assistés sociaux âgés de moins de 30 ans, aptes au travail et vivant seuls. M^{me} Louise Gosselin, qui est âgée de 27 ans et qui est membre du Réveil des assistés sociaux de Longueuil, soutient que la différence de prestation entre les moins de 30 ans, qui reçoivent \$163 par mois, et les plus de 30 ans, qui bénéficient de \$448 par mois, aux termes de la présente législation, soit une différence de \$285, constitue de la discrimination, violant ainsi la Charte des droits et libertés.

Le Devoir, 27 août – Une bénéficiaire de l'aide sociale, M^{me} Aline Laforest, vient de s'adresser à la Cour supérieure afin de faire cesser les visites qu'effectuent des « boubou-macoutes » au domicile d'assistés sociaux depuis le printemps dernier. À l'appui de sa requête, M^{me} Laforest soutient que la loi et les règlements sur l'aide sociale n'autorisent nullement le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, ou ses agents de procéder à des enquêtes ou à des vérifications à son domicile et d'y pénétrer à ces fins. [...] M^{me} Laforest voudrait de plus que le tribunal déclare que les visites des « boubou-macoutes » [...] sont en contradiction avec les droits et libertés de la personne découlant tant de la Charte des droits et libertés du Québec que de la Charte canadienne en même matière.

Le Nouvelliste, 13 septembre - Pas moins de 23 organismes de la région [de la Mauricie] viennent de se regrouper dans un mouvement de coalition pour lutter contre les boubou-macoutes et l'action du gouvernement Bourassa. Ils entendent faire valoir leur point de vue face à une éventuelle réforme de l'assistance sociale. [...] « Qu'un gouvernement veuille lutter efficacement contre le malheur de ceux et celles qui vivent dans la pauvreté, nous ne pouvons qu'applaudir. Qu'il veuille amorcer son action par ce qu'il est convenu d'appeler le programme des boubou-macoutes, c'est-à-dire une opération 'coup de poing' destinée, nous le savons maintenant, à discréditer l'ensemble des assistés sociaux aux yeux de la population, il y a de quoi être inquiet », déclarait le porte-parole de la Coalition, Bertrand Rainville.

La Presse, 25 septembre - L'aide sociale doit être conditionnelle au besoin uniquement, non pas à l'aptitude au travail, à l'âge ou au « mérite ». Telle est l'opinion ferme exprimée par plus de 55 organismes sociaux et familiaux, églises, syndicats, groupes populaires et de femmes qui demandent un élargissement du débat sur la réforme de l'aide sociale et la tenue d'une commission parlementaire avant le dépôt d'un projet de loi sur cette question. [...] Les organismes contestent le programme actuel d'aide sociale qui, disent-ils, sans même offrir des niveaux de revenu adéquats, stigmatise les bénéficiaires et les assujettit à un contrôle social dégradant. « Cette situation est injuste à la fois pour les bénéficiaires qui ne peuvent pas occuper un emploi rémunéré et pour ceux et celles qui ne demandent pas mieux que de s'autosuffire, mais ne peuvent trouver un emploi décent ».

Le Nouvelliste, 3 octobre (lettre ouverte) - Bien que consciente que certaines réformes s'avèrent nécessaires, ne serait-ce que pour lutter efficacement contre le malheur des plus démunis(es), la coalition attend de votre gouvernement des solutions équitables et progressistes, qui ne remettent d'aucune façon en cause les droits acquis. Persuadée que son expertise peut aider votre gouvernement dans son analyse des problèmes à résoudre, la coalition réclame que le projet de réforme soit rendu public le plus rapidement possible et que soient mis en place tous les mécanismes permettant une large consultation.

Le Nouvelliste, 9 octobre - Ce n'est sans doute guère avant le premier janvier 1988 que les assistés sociaux de moins de 30 ans pourront obtenir la parité avec leurs aînés et que la réforme promise à l'aide sociale pourra entrer en vigueur. [...] C'est ce qui se dégage des propos du ministre [...] Pierre Paradis.

La Tribune, 9 octobre - La Coalition B.S.-Dignité [...] demande au premier ministre Robert Bourassa de retirer le dossier de la réforme de l'aide sociale des mains du ministre Pierre Paradis et de tenir un débat public avant le dépôt du projet de loi dans une lettre expédiée hier au chef du gouvernement. « Nous croyons que vous êtes la personne la mieux placée pour mettre de l'ordre dans le dossier qui nous touche de très près. C'est le temps d'arrêter le bulldozer et d'établir des règles du jeu démocratiques ».

La Tribune, 16 décembre - La Cour supérieure a autorisé M^{me} Louise Gosselin à entamer un recours collectif pour forcer Québec à donner aux jeunes assistés aptes au travail les mêmes prestations d'aide sociale qu'à leurs aînés.

La Presse, 17 décembre - En attendant la « réforme en profondeur » de l'aide sociale, repoussée une nouvelle fois au début de l'an prochain, Québec augmentera de 4,1 p. cent, à compter du 1^{er} janvier, les prestations mensuelles de tous les bénéficiaires du programme.

19

87

Le Devoir, 6 janvier – Le juge Louis Tannebaum de la Cour supérieure vient de rejeter la requête de M^{me} Aline Laforest qui prétendait que les visites à domicile des agents du ministère de la Main-d'œuvre chargés de vérifier l'exactitude des renseignements donnés par les bénéficiaires de l'aide sociale étaient illégales. [...] Le juge Tannebaum reconnaît qu'«une visite à domicile, sans le consentement du bénéficiaire, serait évidemment une violation de plusieurs droits protégés par les Chartes».

**Si l'assisté fait
respecter ses droits**

Le boubou- macoute risque de rester sur le pas de la porte

Le Soleil, 8 janvier - Le Front commun des assistés sociaux et la Ligue des droits et libertés souhaitent qu'à la suite du récent jugement de la cour supérieure, les bénéficiaires de l'aide sociale deviennent plus hardis et s'opposent massivement à l'intrusion des fonctionnaires enquêteurs dans leur logement. [...] Dans la décision du juge Louis Tannenbaum rendue le 30 décembre, ils notent avec satisfaction le commentaire suivant : « Une visite à domicile, sans le consentement du bénéficiaire, serait évidemment une violation de plusieurs droits protégés par les chartes... » [...] Le Front commun des assistés sociaux et la Ligue des droits et libertés suggèrent aux bénéficiaires de l'aide sociale de refuser aux enquêteurs l'accès à leur logement, mais de se dire disponibles pour se rendre aux bureaux de l'aide sociale dans le but de fournir toute information jugée pertinente.

La Presse, 15 janvier - Entre le 20 mai et le 20 novembre 1986, 10 768 bénéficiaires de l'aide sociale ont ou bien perdu les prestations mensuelles qu'ils recevaient jusque-là (5710), ou ils ont vu leurs prestations corrigées à la baisse (1960) ou encore de nouveaux requérants ont essuyé un refus (3098) à la suite d'une visite chez eux de l'un des 150 enquêteurs spéciaux embauchés par le ministère. À l'inverse, 988 assistés sociaux ont vu leurs chèques mensuels majorés, résultat de ces visites à domicile. Pour 46 682 « dossiers », ou 80 p. cent des cas étudiés pendant ces six premiers mois de l'opération, c'est le statu quo.

Le Soleil, 20 janvier - [Le Front commun des assistés sociaux] exige que le gouvernement libéral informe lui-même les assistés de leur droit de refuser l'accès aux agents sans crainte de perdre leurs prestations. Il veut que Québec accompagne le chèque d'aide sociale d'une note à cet effet. [...] Le Front commun a tenu à commenter le dernier bilan des visites à domicile, publié mercredi par M. Paradis. Selon lui, il ne faut pas perdre de vue que les gens qui ont vu leur droit aux prestations modifié ne représentent que 1,25 pour 100 des 400 000 ménages dépendant de l'aide sociale. « C'est bien peu pour une opération de salissage et de délation à l'échelle du Québec envers les plus démunis de la société. Nous continuons d'affirmer que ce programme n'a pas sa raison d'être ».

Le Soleil, 12 février - Le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de joindre aux chèques des assistés un dépliant les informant qu'ils peuvent refuser la visite à leur domicile des agents de l'aide sociale. [...] «Croyez-vous que ce soit réellement nécessaire?» a fait valoir M^{me} Sylvie Marier [attachée de presse du ministre Paradis]. «Le jugement Tannenbaum a été très bien véhiculé par les médias et on ne croit pas que ce soit nécessaire d'y ajouter. D'autant plus que la question des visites soulève déjà l'intérêt des médias».

La Tribune, 4 mars - Le Front commun des assistés sociaux lance une campagne de boycottage des enquêteurs gouvernementaux pour faire davantage pression sur le gouvernement afin qu'il mette un terme à ce programme systématique. [...] Au cours des deux premières semaines du mois, on distribuera 30 000 dépliant recommandant aux proches des prestataires de pratiquer la loi du silence. Dans la deuxième partie du mois, on distribuera un peu partout des auto-collants [...]. Tout le monde sera invité à coller sur leur porte ce collant qui reproduit un cercle rouge, coupé par un trait diamétral de même couleur. Sur fond blanc, est écrit en lettres noires le mot «bouboumacoutes».

Le Soleil, 26 mars - Le président du Conseil du Trésor [Paul Gobeil] a demandé à son collègue de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, de réduire d'encore deux pour 100 le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, ce qui représente 10 000 ménages.

Le Soleil, 31 mars - [Le gouvernement] fait face à une poursuite de \$337 millions pour donner la parité aux assistés âgés de moins de 30 ans. C'est le montant avancé par les procureurs de M^{me} Louise Gosselin [...] qui s'est vu accorder récemment le droit d'intenter un recours collectif au nom des jeunes assistés. Il s'agit de la plus forte somme réclamée via une requête collective.

Assistés sociaux incités à observer la loi du silence

Québec décidera d'ici la fin mars si les visites à domicile se poursuivront

Le Devoir, 13 avril (lettre ouverte) – Je vous ai posé une question à propos de votre réforme de l'aide sociale : « Avez-vous, oui ou non, le pouvoir d'accorder la parité aux jeunes? ». Vous avez répondu : « J'ai le pouvoir, et j'ai l'argent... » Mais vous m'avez dit ensuite que si vous bougiez dans ce « dossier », vous auriez certains de vos collègues sur le dos ; mais que vous seriez aussi certainement le ministre le plus populaire auprès d'une partie importante de la population. Si vous n'avez pas encore fait votre lit, je vous suggère de considérer avec le plus grand sérieux votre responsabilité auprès des jeunes. Il ne tient qu'à vous de passer à l'histoire comme le libérateur des forces vives du Québec. Ou d'en être le fossoyeur.

La Presse, 30 avril – Le président de la Corporation professionnelle des psychologues, M. Luc Granger, admet que pour les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes âgées qui ont peu d'argent, prescrire un tranquillisant est souvent une solution économique. Un psychologue coûte plus cher.

La Tribune, 7 mai – La colline parlementaire a été transformée en scène de théâtre hier, alors que le Front commun des assistés sociaux y présentait une pièce dramatique intitulée « Le jugement dernier des Boubou-Macoutes ». Près de 400 personnes, majoritairement des assistés sociaux, ont participé à une manifestation qui a duré moins de deux heures. Une trentaine de regroupements de défense de bénéficiaires de l'aide sociale, de diverses régions du Québec, ont tour à tour fait le procès des agents de l'aide sociale, inspirés, disent-ils, de cas vécus.

Le Soleil, 23 mai (lettre ouverte) – La présente se veut un cri d'alarme au sujet de la profonde misère que vivent encore les jeunes assistés sociaux québécois en 1987. [...] monsieur le premier ministre, la misère des jeunes assistés sociaux ne doit plus se prolonger ; nous vous demandons avec la plus grande insistance de donner aux jeunes assistés sociaux la parité avec les adultes de 30 ans et plus. Préoccupés par les conditions socio-sanitaires dans lesquelles doivent présentement vivre les jeunes assistés sociaux, l'argumentation de pénurie de ressources sur laquelle est basé le refus de fournir à ces jeunes les moyens de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires (se loger, se nourrir et vivre dans la dignité) nous apparaît inacceptable.

La Presse, 2 juillet – Pour obtenir leur chèque de bien-être social ce mois-ci [...] les assistés sociaux doivent [en raison d'un conflit touchant les postes] se présenter en personne aux bureaux de Travail Québec et exhiber leur carte d'assurance-maladie.

La Presse, 16 juillet – Le conflit qui a affligé les postes canadiennes récemment aura sans doute permis au gouvernement du Québec d'économiser quelques millions de dollars en chèques d'aide sociale. À ce jour 7895 chèques n'ont toujours pas été réclamés par des gens qui devaient normalement toucher des prestations le 1^{er} juillet dernier, a indiqué le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

Le Devoir, 31 juillet (Lettre ouverte) – L'ORGANISATION d'aide aux assistés sociaux et le Comité des assistés sociaux de Pointe-Saint-Charles [...] dénoncent la campagne de dénigrement des prestataires de l'aide sociale, faite par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. En effet, depuis près d'une semaine, le battage publicitaire, entrepris par le ministère, au sujet des quelque 8000 chèques non réclamés, a pour effet de laisser croire à la population que des assistés sociaux vivraient grassement aux frais de l'État. Pour ceux qui s'attendaient à avoir du ministère des éclaircissements sur la situation, ils ont dû se contenter, comme à l'accoutumée, de suppositions de toutes sortes sur les prestataires sans chèque ! On dit craindre les abus... de laisser croire qu'un groupe important de personnes agirait malhonnêtement, sans avoir de preuves, n'est-ce pas une forme d'abus encore plus grave ?

La Tribune, 31 juillet (lettre ouverte) – Je m'adresse à vous les travailleurs qui gagnez 20 000\$, 30 000\$ ou plus par année et avez un bon emploi : est-ce que vous enviez une femme monoparentale gagnant 7608\$ par année, ayant des dépenses de logement, de nourriture, de câble, d'électricité, de téléphone et d'habillement comme vous tous et ne pouvant posséder ni maison à soi, ni auto, ni autre loisir que de se faire payer un repas ou une sortie au cinéma par son « chum », car elle n'a pas l'argent pour ces dépenses dites de luxe ? Trouvez-vous cela juste que le gouvernement ne nous permette pas de gagner par un travail à temps partiel, un 3000\$ de plus par année, afin de vivre une vie plus décente ? Y a-t-il de quoi être jaloux devant un salaire de 10 000\$ par année, dont une partie serait gagnée d'une façon valorisante qui m'enlèverait le stress de me sentir surveillée par des voisins qui ont peur que je gagne plus qu'eux et qui ne le supportant pas s'empresment d'avertir un agent d'aide sociale ? Ce même agent de B.S. ayant peur que je m'enrichisse avec 10 000\$ par an m'envoie un avis de remboursement car actuellement je n'ai que le droit de gagner par un travail rémunéré que 600\$ par an. Selon la loi gouvernement je n'ai pas le droit de dépasser ce seuil du 600\$ par an. [...] La solution c'est que la Loi de l'aide sociale change et qu'elle soit juste et réaliste pour tous!!! Une assistée sociale qui veut conserver sa santé, son autonomie, sa fierté, et qui veut travailler sans se cacher!

La Tribune, 12 août (lettre ouverte) – [...] il va falloir faire la lumière sur certains mensonges véhiculés par propagande subliminale qui fait dire aux salariés que s'ils paient de gros impôts, c'est pour faire vivre ces parasites que sont les assistés sociaux ! Eh oui, si vous payez trop de taxes et d'impôts, c'est pour faire vivre ces fainéants qui ne veulent pas travailler. La vérité, c'est que je ne crois pas que plus de 2% des taxes et impôts servent à payer l'aide sociale.

La Tribune, 14 août – À quelques semaines de la rentrée scolaire, la colère gronde chez des centaines d'assistés sociaux que le gouvernement du Québec a récemment convaincus que mieux valait pour eux retourner à l'école que de vivoter sur l'aide sociale. Plusieurs ont en effet découvert qu'une directive administrative du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, émise au cours

de l'hiver a réduit de 500\$ à 35\$ le remboursement qu'ils peuvent obtenir pour leurs frais d'inscription ou de fourniture scolaire. « Avec 35\$, je ne peux même pas m'acheter un dictionnaire », commentait amèrement hier M^{me} Carole Lussier, une chef de famille monoparentale qui a décidé l'an dernier de participer au programme de rattrapage scolaire pour « enfin s'en sortir ». « Pourquoi est-ce que le gouvernement nous dit de retourner à l'école et nous met ensuite des bâtons dans les roues », insiste-t-elle.

Le Devoir, 3 octobre (lettre ouverte) – Le cas des jeunes assistés sociaux mérite qu'on s'y attarde un peu afin de se rendre compte de la discrimination qui est faite à cette catégorie de citoyens. Soulignons d'abord que les besoins vitaux de nourriture et de logement sont les mêmes pour les moins de trente ans que pour leurs aînés. [...] Une telle pratique engendre une grande frustration et suscite un manque de confiance envers les institutions démocratiques qui doivent donner l'exemple du respect des droits tels que spécifiés à l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Il s'agit de rétablir un équilibre qui favorisera une justice sociale pour tous, et quel que soit l'âge du bénéficiaire.

Le critère de l'âge des assistés sociaux aboli

L'aide sociale se limitera à trois catégories de Québécois

Les « véritables inaptes au travail » verront leurs prestations augmenter

La Presse, 30 octobre (lettre ouverte) – Actuellement, sept médecins font l'objet de poursuites pour avoir délivré des certificats d'inaptitude au travail à une agente de la SQ « déguisée » en assistée sociale. Notre organisme s'insurge contre cette pratique qui relève plus de l'État policier que d'une société démocratique. Les prestations d'un bénéficiaire de l'aide sociale âgé de moins de 30 ans, déclaré inapte au travail par un certificat médical, passent de 170\$ à 466\$. Les jeunes du BES inaptes au travail vivent le découragement, la honte, le désespoir et trop souvent la malnutrition et la dépression. Si, quand ils « tombent » sur le BES, les jeunes sont encore aptes au travail, à la longue leur santé se détériore et ils deviennent inaptes au travail. Pourquoi s'acharner sur les médecins qui tentent de pallier aux carences du régime d'aide sociale ?

La Tribune, 5 décembre – Il n'y aura plus de discrimination basée sur l'âge dans le domaine de l'aide sociale, à la suite de la réforme de la sécurité du revenu approuvée jeudi soir par le cabinet. C'est ce qu'a révélé hier le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et du Travail, Pierre Paradis, lors d'une conférence de presse impromptue.

Le Soleil, 11 décembre – La réforme du régime d'aide sociale rendue publique hier pour consultation incitera fortement les assistés à multiplier les efforts pour obtenir un emploi. Si certains verront leurs prestations être augmentées, les assistés profiteront surtout du fait qu'ils pourront légalement arrondir un peu plus leurs revenus sans que leur chèque mensuel d'aide sociale ne soit « coupé » en conséquence. Les gains de travail autorisés sans que les prestations ne soient réduites sont actuellement de \$25 par mois pour une personne seule et de \$40 pour un couple, plus \$5 par enfant. Ces niveaux sont augmentés sensiblement pour atteindre jusqu'à \$155 par mois dans certains cas. Les grands gagnants de cette réforme graduelle et fort complexe sont toutefois les quelque 43 000 assistés de moins de 30 ans qui ne touchent actuellement que \$170 par mois. [...] Le projet de réforme dévoilé hier assure à tous ces inaptes au travail des prestations plus élevées que ce qu'ils touchent présentement. [...] Pour les assistés de 30 ans et plus qui sont jugés aptes à travailler, le nouveau régime prévoit d'importantes baisses de prestation s'ils refusent de participer à des programmes. [...] Par ailleurs, les assistés qui participeront à des programmes visant à les rendre plus « employables » toucheront entre \$17 de plus pour une personne seule et \$97 de plus pour une famille avec deux enfants.

La Presse, 11 décembre - Les organismes regroupant les assistés sociaux du Québec n'ont pas été lents à réagir, et de façon très négative, à l'endroit du projet de réforme de l'aide sociale proposé hier par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis. Dès hier après-midi, quelques heures après la divulgation du document, la coalition Scrap-Paradis (solidarité contre la réforme à Pierre Paradis) annonçait une mobilisation de ses membres, lundi prochain, par l'occupation d'un bureau du gouvernement à Montréal. Pendant ce temps, au parlement de Québec, le Front commun des assistés sociaux dénonçait avec force ce que le ministère a produit après deux ans de travail et de réflexions. «Voilà une loi coercitive que l'on veut adopter, on va dire à l'assisté social, si tu ne fais pas ceci, tu seras pénalisé».

La Voix de l'Est, 12 décembre - Le gouvernement veut favoriser l'effort (formation, recyclage, recherche de travail, etc.) des gens aptes à travailler, encourager ceux qui gagnent peu à demeurer sur le marché du travail, donner plus à ceux qui sont inaptes au travail et, à travers tout cela, décourager la paresse en pénalisant ceux qui pourraient travailler mais qui ne font pas les efforts nécessaires. Ceux qui ont pris goût à vivre à ne rien faire ne veulent bien sûr pas de cette réforme. Non plus que ceux auxquels répugne un effort soutenu en matière de formation et de recherche d'un emploi, ceux qui refusent de commencer au bas de l'échelle salariale, etc.

Le Devoir, 12 décembre - Sacs de couchage et victuailles sous le bras, une centaine de personnes ont investi hier le bureau de la ministre québécoise de la Santé, Thérèse Lavoie-Roux, pour protester contre le projet de réforme de l'aide sociale rendu public hier à Montréal. Les manifestants, membres de la Coalition «Solidaires contre la réforme à Pierre Paradis», occupaient toujours les bureaux hier en fin de soirée et se disaient prêts à y rester toute la fin de semaine, «et plus encore». «Nous ne nous sommes pas trompés de bureau, a affirmé hier le porte-parole de la Coalition, M. Claude Gingras. Avec la réforme Paradis, c'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui va devoir ramasser les pots cassés. M^{me} Lavoie-Roux est tout aussi concernée que M. Paradis».

Les assistés sociaux dénoncent avec vigueur le projet de réforme Paradis

19

88

Le Devoir, 16 février - Un médecin du Carré Saint-Louis [à Montréal] qui avait émis un faux certificat de santé dans le but de permettre d'augmenter les prestations mensuelles d'une assistance sociale, s'est vu imposer hier une sentence d'un an de prison avec sursis moyennant l'engagement de garder la paix durant un an. Le D^r Conrad Pelchat (58 ans) devra au surplus verser une somme de \$500 d'ici 90 jours à un organisme sans but lucratif s'occupant plus particulièrement des jeunes.

Le Devoir, 1^{er} mars - La Ligue des droits et libertés demande l'abolition du critère de statut marital dans le calcul des prestations d'aide sociale. Selon la Ligue des droits, ce statut de vie maritale est interprété de façon arbitraire et floue, lorsque des personnes ne sont pas mariées légalement. L'absence de définition claire de ce que veut dire «vivre maritalement» entraîne une discrimination contre les femmes, puisque statistiquement, ce sont surtout des femmes qui sont pénalisées pour avoir «caché leur vie maritale» avec un conjoint non déclaré.

*Dans le calcul
de l'aide sociale*

La Ligue des droits veut l'abolition du critère du statut marital du conjoint

La Tribune, 1^{er} mars - L'Association des médecins de CLSC invite ses membres à émettre des certificats d'invalidité aux assistés sociaux dès qu'il y a de «bonnes raisons de croire» que leur santé est menacée. Témoignant hier devant la commission parlementaire qui étudie la réforme de l'aide sociale du ministre Pierre Paradis, le président de cette association de médecins, le D^r Jean Rodrigue, a souligné que plus on est pauvre, plus on est malade. «Les personnes qui ont les plus bas revenus annuels ont une augmentation de leur niveau de stress, de leur exposition aux facteurs de risques (tabagisme, malnutrition) et du taux de grossesse chez les adolescentes. Un citoyen de Saint-Henri (quartier pauvre à Montréal) a une espérance de vie moindre de 8,6 années face au citoyen de Westmount», a dit le D^r Rodrigue.

La Tribune, 3 mars (lettre ouverte) - Nous trouvons [...] tout à fait inacceptable le traitement réservé aux familles avec enfant(s) dans ce projet de politique de sécurité du revenu. Inacceptable et profondément insultant, tant pour les familles prestataires de l'aide sociale que pour l'ensemble des familles québécoises. Notre analyse de ce projet de politique nous amène à conclure que la mise au monde, l'entretien et l'éducation des enfants y sont rejetés dans l'insignifiance, y sont implicitement établis comme ne méritant pas le soutien collectif. [...] nous voyons dans ce projet un abandon, très net, du principe de la solidarité collective qui fonde les politiques sociales québécoises depuis les années 60. Un principe qui fonde aussi celui, corollaire, du soutien collectif aux personnes chargées d'enfant(s).

Le Devoir, 9 mars - Plus de 160 groupes de femmes du Québec ont profité du 8 mars, hier, pour dire leur opposition à la réforme de l'aide sociale projetée par le ministre Pierre Paradis et clamer leur «solidarité avec les assistées sociales» [...]. Les porte-parole de la coalition Justice et équité pour les femmes assistées sociales ont rappelé que la réforme se traduira, pour la majorité des femmes, par des baisses de revenu. «Quand le gouvernement projette de retirer \$60 des prestations d'une assistée sociale enceinte alors qu'il dit vouloir plus d'enfants, devons-nous comprendre que ce ne sont pas toutes les femmes qui sont invitées à mettre des enfants au monde?», interroge Françoise David, du Regroupement des centres de femmes du Québec.

Le Devoir, 19 mars – La Ville de Montréal entend exprimer son désaccord sur de nombreux aspects de la réforme de l'aide sociale annoncée par le ministre Pierre Paradis [...]. En particulier, l'administration municipale entend s'opposer à la proposition de lier le montant de l'aide sociale des jeunes de 18 à 30 ans au revenu de leurs parents et à l'obligation pour les femmes chef de famille monoparentale qui ont des enfants en bas âge de s'inscrire à des programmes d'employabilité.

La Tribune, 26 mars – À peine la moitié des citoyens du Québec ont entendu parler de la réforme de l'aide sociale du ministre de la Main-d'œuvre Pierre Paradis et un maigre 32 pour cent s'estiment suffisamment renseignés pour porter un jugement sur cette réforme. Parmi ce tiers qui se dit renseigné, à peine 39 pour cent des citoyens appuient la réforme de l'aide sociale [...] tandis que 28 pour cent s'y opposent et le reste (34 pour cent) se dit indécis, selon un sondage que le ministre à lui-même rendu public hier.

La Tribune, 28 mars (lettre ouverte)
– Il nous apparaît [Caritas-Sherbrooke] certes heureux que cette réforme se propose de faire disparaître l'actuelle discrimination faite aux personnes de moins de 30 ans [...]. Nous ne voyons nulle part [cependant], dans les changements proposés, que le futur régime assure aux bénéficiaires un revenu qui atteigne le seuil de pauvreté ou un revenu minimum garanti aussi appelé «revenu de dignité humaine», comme disent certains sociologues d'avant-garde.

Le Devoir, 5 avril (lettre ouverte) – [N]ous avons participé à la Commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale, le 1^{er} mars. Nous sommes revenus très déçus de cette expérience, et particulièrement de votre attitude non-chalante. À plusieurs reprises, vous [Maximilien Polak, député de Sainte-Anne] et les membres de la Commission, dont le ministre Paradis, se sont levés ou ont discuté entre eux pendant que nos porte-parole exposaient notre position. Cette attitude est signe de non-respect des groupes et du peu de sérieux accordé à la consultation. [...] C'est pourquoi, nous joignons notre voix aux groupes qui ont dénoncé la consultation bidon, et demandons au premier ministre, M. Robert Bourassa, de retirer le projet de réforme des mains du ministre Paradis, et de la confier à un Comité représentant les différentes couches de la société et des assistés sociaux.

La Presse, 7 avril – [Le Protecteur du citoyen], M^e Jacoby, s'inquiète du sort des assistés sociaux. Ces derniers soulèvent plus d'un millier de plaintes par année au bureau du Protecteur du citoyen. «Ces gens-là ont peur même s'ils ont des droits. Ils craignent que les fonctionnaires de l'aide sociale n'exercent des représailles à leur endroit. C'est souvent la loi du silence», explique M^e Jacoby. La plupart des plaintes soumises par cette catégorie de citoyens concernent des coupures de prestations parce que les bénéficiaires sont soupçonnés par les fonctionnaires de l'aide sociale de mener une vie commune avec un conjoint de fait.

Le Soleil, 7 avril – Le Front commun des personnes assistées sociales accuse le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre M. Pierre Paradis d'avoir fait la sourde oreille aux propositions formulées par les 125 groupes venus présenter leur mémoire à la commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale.



PHOTO LASER CP - La Presse, 17 avril 1988

Non à la réforme de l'aide sociale

Le Devoir, 11 avril (lettre ouverte)
- Victimes d'une vaste campagne de dénigrement qui a réussi à les isoler et à les culpabiliser, les bénéficiaires sont aujourd'hui invités à emprunter des chemins sans issue. Par des mesures incitatives de retour au travail, sous peine de sanctions et de coupures, ils sont déclarés seuls responsables de leur situation, et sont appelés à amé-

liorer leur « employabilité », mais pour quel travail ? Et si jamais ils ont la chance d'en trouver, dans quelles conditions ? Vous affirmez fièrement que les jeunes de moins de 30 ans auront la parité avec leurs aînés. Mais savent-ils qu'ils seront pénalisés automatiquement s'ils décident de se regrouper pour vivre ensemble ? Ont-ils réalisé que le fait de vivre chez leurs parents diminuera également le montant de leurs prestations ? [...] Votre projet alimente des « perspectives infernales », parce qu'il promeut des voies sans issue, augmente l'insécurité des bénéficiaires, et accentue le fossé entre riches et pauvres, en abaissant les seuils de pauvreté. Plus que jamais, le paradis est réservé à quelques élus.

La Presse, 17 avril - Près de 3000 personnes ont manifesté hier sous la neige et la pluie devant l'Assemblée nationale afin de protester contre le projet de réforme de l'aide sociale du ministre Pierre Paradis. Les manifestants ont exigé le retrait pur et simple du projet de réforme.

La Presse, 18 avril (lettre ouverte) - Le 11 mars dernier on apprenait dans *La Presse* que le ministre Paradis avait retenu les prestations d'aide sociale à des milliers d'indigents sous prétexte d'une vérification de routine. Ceci n'est pas nouveau et, si c'est exact, le ministre Paradis a ainsi commis un délit majeur à plusieurs égards. D'abord, enlever la nourriture aux pauvres, c'est les mettre en danger de mort car ils n'ont pas, en général, d'autres sources d'aide possible. [...] En second lieu, en agissant ainsi le ministre Paradis emploie la présomption de culpabilité pour priver les citoyens de leur droit à l'aide sociale, ce qui va à l'encontre du principe fondamental de la présomption d'innocence auquel a droit tout citoyen fusse-t-il soupçonné des pires actes criminels. Ensuite, [...] il commet un délit en vertu du code criminel même, puisqu'il y est stipulé qu'aucun employé public n'a le droit de retenir un bien appartenant à un citoyen, et la prestation d'aide sociale lorsqu'elle est échue appartient de facto à son prestataire.

Le Devoir, 29 avril - Une trentaine de personnes continuaient toujours hier d'occuper le 7^e étage du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain pour protester contre le projet de réforme de l'aide sociale du ministre Pierre Paradis. Les manifestants, membres du groupe SCRAP-Paradis, refusent de quitter les lieux tant que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, ne se sera pas engagé à retirer ce projet ou n'aura pas accepté de les rencontrer.

11 MAI: DÉPÔT DU PROJET DE LOI 37 (LOI SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU)

La Presse, 31 mai - Pendant qu'une trentaine de bureaux de comté de députés et de ministres du gouvernement Bourassa étaient pris d'assaut, hier, par des assistés sociaux et des supporteurs appartenant à des groupes communautaires, syndicaux, féministes et populaires, les porte-parole de la Table de concertation contre le projet de loi 37 sur la réforme sociale réclamaient du ministre Pierre Paradis le retrait immédiat et définitif de ce projet de loi.

Le Devoir, 31 mai - «SCRAP-Paradis, bonjour!», répondait-on hier au central téléphonique de la permanence du Parti libéral du Québec, rue de Gaspé, à Montréal. La permanence du PLQ a été occupée pendant plusieurs heures hier par la faction la plus militante des opposants à la réforme de l'aide sociale: le groupe SCRAP-Paradis. Pendant que des policiers s'emparaient du toit et attendaient l'ordre d'intervenir, une soixantaine de manifestants s'étaient installés dans les bureaux et en contrôlaient l'accès. Grâce au système de télévision en circuit fermé ils pouvaient observer les mouvements des forces policières.

La Presse, 9 septembre - Les visites à domicile des inspecteurs de l'aide sociale seront renforcées, a promis hier le nouveau ministre de la Main-d'œuvre, M. André Bourbeau, qui estime que les «boubou-macoutes», comme les désignent les organismes voués à la défense des assistés sociaux, ne sont plus assez vigilants depuis quelques mois. [...] «Dans les derniers mois, on constate une diminution de 25% des visites. Depuis un an on a un peu relâché les contrôles, j'ai demandé qu'on réinstaure cela comme c'était auparavant, qu'on reprenne les visites».

Le Devoir, 10 septembre – Les groupes d'assistés sociaux sont en colère. Ils trouvent « odieux » l'ordre que vient de donner le nouveau ministre Bourbeau aux inspecteurs de l'aide sociale, les enjoignant d'augmenter leurs activités de 25%. « C'est inacceptable », déclarait hier, Fernande Brosseau, coordonnatrice de la lutte menée par le Front commun des assistés sociaux [...]. « C'est du pareil au même. On a l'impression, dit-elle, que M. Bourbeau utilise le même type de stratégie que son prédécesseur. La tactique de Paradis a été de lancer une campagne de dénigrement contre les assistés sociaux en les faisant passer pour des fraudeurs. M. Bourbeau récupère le même discours de la même façon ». [...] M^{me} Françoise David, porte-parole du Regroupement des centres de femmes, se dit également « choquée » des propos de M. Bourbeau. [...] « Les personnes assistées sociales ont déjà suffisamment de contrôle sans que l'on ait recours à cette espèce de politique de terrorisme psychologique. Arriver chez les femmes à n'importe quelle heure du jour et du soir et fouiller dans les garde-robes pour voir si l'on ne trouverait pas des chaussettes d'hommes va à l'encontre de la dignité humaine. Les 'boubou-macoutes' se sont surtout acharnés contre les femmes qui avaient des 'chums'. Ce sont elles surtout qui ont été victimes de coupures de chèques ».

La Tribune, 16 septembre – Dans une lettre envoyée à plusieurs groupes, la présidente de l'Association de défense des droits sociaux (A.D.D.S) de Thetford-Mines, Louiselle Bureau, appelle les groupes populaires à la mobilisation contre le projet de loi 37 sur l'aide sociale. « On exige tout simplement le retrait de ce projet de loi. En luttant contre le projet de loi 37, on lutte contre un appauvrissement généralisé de la population ». [...] L'ADDS, [...] veut plutôt une réforme qui assure un revenu décent aux assistés sociaux et la mise en place d'un véritable programme de création d'emploi.

Le Devoir, 23 septembre – À l'issue d'une rencontre d'une heure hier matin avec quatre représentantes du Front commun des assistés sociaux, le ministre André Bourbeau n'a annoncé aucun changement au projet de réforme de l'aide sociale qu'il défend. Tout en se disant ouvert à des modifications, M. Bourbeau a rejeté la principale demande formulée par le Front commun : il n'est pas question de tenir une commission parlementaire cet automne pour entendre les commentaires et les réactions sur le projet de loi 37.

La Presse, 1^{er} octobre – Les chèques d'aide sociale étaient datés du 1^{er} octobre [samedi]. Mais hier, on n'était que le 30 septembre [vendredi]. Alors toute la journée, des banques et caisses populaires ont refusé d'honorer les chèques que les prestataires tentaient d'encaisser. Ceux-ci vont devoir attendre à lundi. « Ça n'a aucun bon sens », a déclaré à La Presse M^{me} Fernande Brosseau, du Front commun des assistés sociaux du Québec. « Habituellement, quand le 1^{er} du mois tombait un week-end, on pouvait encaisser les chèques le vendredi. Là, on change les règles du jeu et personne ne pense à prévenir les assistés sociaux. Des familles vont passer la fin de semaine sans un sou pour se nourrir ! »

La Presse, 16 octobre – Plus de 5000 personnes – 8000 selon les organisateurs – ont réclamé le retrait de la réforme de l'aide sociale du gouvernement Bourassa, hier, au cours d'une manifestation dans les rues de Montréal. Le Front commun des personnes assistées sociales a ainsi rassemblé près de deux fois plus de manifestants qu'il ne l'avait fait à Québec, le 6 avril dernier, pour protester contre le même projet de réforme. [...] «Le succès d'aujourd'hui est la preuve faite à Robert Bourassa que nous ne lâcherons pas», a lancé la présidente du Front commun, M^{me} Thérèse Thiffault, aux manifestants réunis, au terme de leur marche, devant le siège social d'Hydro-Québec à Montréal, où se trouve le bureau du premier ministre. Après avoir critiqué la politique d'«insécurité sociale» du gouvernement provincial libéral, M^{me} Thiffault a répété qu'elle réclamait, au nom des quelque 340 000 ménages assistés sociaux du Québec, le retrait du projet de loi 37, et la convocation d'une «vraie commission parlementaire pour une vraie consultation sur la réforme de l'aide sociale».

Le Devoir, 18 octobre – Dans une lettre ouverte, une représentante du Centre communautaire l'Amitié de Québec critique la réforme de l'assistance sociale: «Nous voulons exprimer notre désaccord envers la réforme de l'aide sociale, puisque le patronat pourrait en profiter pour embaucher des assistés sociaux à des taux dérisoires. Les programmes offerts aux bénéficiaires de l'aide sociale sont loin d'être des programmes de création d'emplois. Ils visent plutôt à créer une sous-classe de travailleurs à bon marché».

5 000 personnes défilent en faveur des assistés sociaux

La Presse, 27 octobre (lettre ouverte) – Le gouvernement Bourassa s’apprête à adopter le projet de loi de l’aide sociale que la Maison des femmes de Québec inc. [...] juge inacceptable pour la société québécoise et le quart de million de femmes concernées. Le projet de réforme de la sécurité du revenu pénalise les femmes du fait qu’il nie leur vécu spécifique, leur situation de pauvreté et de violence. [...] Plusieurs aspects de la loi démontrent l’ignorance ou l’indifférence du gouvernement face à la condition des femmes. En cas de rupture conjugale, les femmes sont obligées de recevoir une pension alimentaire dont le montant est réduit à 100% de ses prestations d’aide sociale. Ce qui nous préoccupe davantage encore, c’est le harcèlement qui accompagne souvent cette mesure pour les femmes ayant été victimes de violence conjugale. Serait-ce un encouragement à rester auprès d’un conjoint violent? Cette même réforme considère qu’une femme ayant la garde légale d’enfants âgés de plus de deux ans doit participer activement à la recherche d’un emploi. Pourquoi ne pas tenir compte des enfants ayant des besoins spéciaux, tributaires du vécu de violence conjugale ou autre?

Le Droit, 31 octobre – La section anti-émeute de la police de la Communauté urbaine de Montréal a dû intervenir, samedi, pour expulser des manifestants qui protestaient contre la réforme de l’aide sociale lors de la réunion du conseil général du Parti libéral du Québec. Les manifestants s’étaient regroupés à l’entrée de la salle où étaient réunis les libéraux et six d’entre eux, qui avaient refusé d’obtempérer aux directives de la police, ont été expulsés de force, menottes aux poings. L’échauffourée a toutefois été de courte durée. Appelé à commenter ces incidents, le premier ministre Robert Bourassa a reconnu que l’opposition à la réforme sociale adoptée par son gouvernement est très forte, mais il s’est dit convaincu d’avoir l’appui de la majorité des Québécois. Dans certains pays comme la Suède, a rappelé M. Bourassa, les assistés sociaux qui refusent de retourner au travail se font couper complètement leurs prestations.

Le Droit, 21 novembre (lettre ouverte) – La distinction introduite par M. Parizeau et reprise par les ministres Paradis et Bourbeau dans le projet de loi 37 se situe au cœur des préjugés sociaux véhiculés par les « fabricateurs d’opinion ». La division des assistés sociaux entre aptes au travail et inaptes au travail contribue à nourrir dans l’opinion publique qu’il y a des paresseux à punir – allocations mensuelles coupées de 24\$ à 150\$ et des « vrais » assistés sociaux à « récompenser ». Cette division va plus loin. Elle permet de dire aux uns : « l’aide sociale, pour vous, c’est un privilège » : et de dire aux autres : « pour vous, l’aide sociale, c’est un droit ». La catégorisation apte/inapte permet de nier le droit fondamental à l’aide sociale pour tous [...].

Le Devoir, 29 novembre – En début de soirée hier près d’une centaine de membres de la coalition « SCRAP-Paradis » [...] occupaient les bureaux du ministre André Bourbeau, rue Crémazie à Montréal. L’occupation a débuté à 14h et le groupe demande à rencontrer le ministre de la Main-d’œuvre et de la Sécurité du revenu pour « qu’il s’engage à retirer sa loi », selon un porte-parole du groupe. Les membres de « SCRAP-Paradis » se disaient prêts à passer la nuit dans l’immeuble s’il le fallait.

Les bureaux de Bourbeau occupés

La Tribune, 29 novembre -

Une trentaine d'assistés sociaux de Sherbrooke ont perturbé les activités pendant deux heures et quart hier après-midi, du bureau régional de Travail-Québec avant d'être expulsés par une douzaine de policiers de la Sûreté municipale. [...] Leur action s'inscrivait dans un mouvement québécois d'opposition au projet de loi 37 sur la réforme de l'aide sociale.

Le Soleil, 4 décembre - L'Assemblée des évêques du Québec [...] de même que le Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont reçu un appui de taille de la part du Barreau du Québec, dans leur revendication pour obtenir la tenue d'une commission parlementaire avant l'adoption du projet de loi 37 sur la réforme de l'aide sociale. «Les contestations judiciaires vont être excessivement nombreuses et cette loi ne traversera pas le crible de la Charte québécoise sur les droits et les libertés ni celui de la Charte canadienne des droits», a déclaré à Rimouski, le bâtonnier général Guy Gilbert. [...] Le bâtonnier a confirmé qu'une étude approfondie du projet de loi a été effectuée par le service de recherche juridique du Barreau. Il a aussi confirmé qu'il a personnellement prévenu par écrit le ministre responsable André Bourbeau que son projet de réforme de l'aide sociale risque sérieusement de compromettre, sinon de brimer dangereusement, les droits individuels des assistés.

Le Nouvelliste, 6 décembre (lettre ouverte) - Je viens vous écrire au sujet de la réforme sociale des assistés sociaux. Êtes-vous au courant que les agents sociaux font des piges par ordinateur des noms d'assistés sociaux et qu'ils se rendent chez des voisins et des dépanneurs et ils les questionnent au sujet des assistés sociaux, à savoir combien il y a de personnes qui demeurent dans le logement. Cela n'est pas humain, c'est entrer dans la vie des gens. C'est un bénéficiaire qui m'a dit cela et il a reçu la visite d'un «bou-bou macoute», soit un enquêteur spécial. Il y a certains bénéficiaires qui ont reçu une lettre pour se trouver 10 noms d'employeurs par mois, sinon ils sont coupés.

Le Soleil, 8 décembre – M. Raymond Johnston, de la CEQ [Centrale de l'enseignement du Québec], s'élève contre « l'insensibilité totale et absolue » de ce gouvernement face à la pauvreté, face aux problèmes sociaux qu'il engendrera avec sa future réforme du régime d'aide sociale. « On s'attaque encore aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté » [...].

Le Soleil, 8 décembre – Le projet de loi 37 sur la réforme de l'aide sociale que le gouvernement veut faire adopter le plus tôt possible « nous ramène dans les années antérieures à 1970, au temps de la charité publique » et il faut que le gouvernement le retire tout de suite, a déclaré, hier, le président de la CSN [Confédération des syndicats nationaux] Gérald Larose [...].

Le Devoir, 10 décembre (lettre ouverte) – Nous croyons avec une partie importante de la population, que la réforme de l'aide sociale proposée par votre gouvernement aura pour principales conséquences d'appauvrir un grand nombre des personnes assistées sociales et d'accroître les contrôles souvent discriminatoires à l'égard de l'ensemble des bénéficiaires. Bien que l'intention proclamée de la réforme soit de sortir les personnes assistées sociales de la trappe de la pauvreté, force nous est de constater que le programme proposé dans le projet de loi 37 ne correspond pas à cette visée. [...] Nous croyons que le projet de loi 37 est contraire à plusieurs dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, comme l'a d'ailleurs affirmé la Commission des droits de la personne. Le gouvernement du Québec ne peut agir au mépris des droits garantis à tous les citoyens du Québec. Un choix de société s'évalue d'après le sort fait aux plus pauvres. Nous ne pouvons accepter le choix de société que propose le projet actuel de réforme de l'aide sociale. C'est pourquoi nous vous demandons de retirer le projet de loi 37.

La réforme de l'aide sociale adoptée sous les railleries des manifestants

La Tribune, 14 décembre - Une cinquantaine de manifestants ont perturbé l'adoption hier de la réforme du ministre André Bourbeau. Massés dans les galeries de l'Assemblée nationale à l'occasion du dernier jour de débat dans ce dossier, les manifestants ont chanté : « C'est avec les poches pleines que vous votez sans peine une loi si contestée... On ne lâchera pas, on vous gardera à l'œil, vous ne vous en clairez pas », au moment même où la majorité ministérielle s'appretait à adopter par 86 voix contre 18 le rapport de la commission parlementaire sur le projet de loi 37.

Le Soleil, 18 décembre (lettre ouverte) - Merci de nous appauvrir davantage en nous coupant sur le partage du logement. [...] Merci de baisser le barème d'aide sociale. Merci de nous autoriser et nous obliger à participer à divers programmes pour nous intégrer au marché du travail en faisant de nous du « cheap labor ». Merci de permettre aux jeunes dépendants de poursuivre leurs parents en justice pour une contribution alimentaire parentale. Merci pour la « Grande diversion » où les employeurs se verront offrir la conversion de nos prestations en subvention pour couvrir « une partie importante du salaire du prestataire ». Merci de donner une fausse parité aux jeunes de moins de 30 ans. Merci de manquer de respect envers les droits de la personne, en ce qui concerne les femmes, les familles mono-parentales et les jeunes.

La Presse, 23 décembre - Longtemps promise pour le premier janvier prochain, la réforme de l'aide sociale ne sera appliquée qu'en août 1989. La réforme prévoit des critères plus serrés pour les assistés sociaux qui sont en mauvaise santé et qui voudront être considérés inaptes au travail, a prévenu le ministre de la Sécurité du revenu, André Bourbeau. « La clé pour entrer dans le système (être reconnu inapte), devra être médicale », a-t-il soutenu. Auparavant, Québec se contentait souvent de la recommandation du médecin choisi par le bénéficiaire pour juger s'il était inapte au travail. Ces évaluations seront désormais revues par des comités régionaux formés d'un fonctionnaire, d'un médecin et d'un travailleur social.

La Tribune, 29 décembre (lettre ouverte) - Cette lettre est pour vous remercier d'avoir adopté un projet de loi qui nous concerne tous et toutes sans nous avoir consultés. Un projet de loi qui touche plus de 600 000 personnes assistées sociales, mais un projet de loi sur lequel aucun de nous n'a pu se faire entendre ; parce que notre gouvernement ne voulait pas s'abaisser à nous écouter. [...] Non, c'est inadmissible. Vous nous encadrez dans un projet de société qui n'est pas le nôtre mais n'oubliez pas que le mépris n'aura qu'un temps. J'espère que les gens vont s'en souvenir l'an prochain aux élections. Les assistés sociaux et les groupes qui les appuient peuvent peser gros dans la balance.

La Tribune, 29 décembre (lettre ouverte) - Nous voyions donc le projet de loi 37 [comme] une transformation radicale des fondements mêmes de l'aide sociale. Au critère de besoin, on substituait celui de l'aptitude et de l'inaptitude au travail, renversant ce qui avait été prôné par le rapport Boucher de 1963 et avait inspiré la législation de 1969. C'était un retour en arrière, une volte-face en politique et la porte ouverte à une facile dérive dans bien d'autres domaines de la sécurité sociale. De plus, la multiplication des contrôles, requis presque naturellement pour l'application de la loi, est une menace continuellement brandie au-dessus de la tête des personnes qui se révèlent souvent sans défense devant l'appareil bureaucratique gouvernemental. [...] Enfin, nous devons bien dire que le cri, qui jaillissait de tous les milieux défavorisés, était trop unanime pour qu'il n'y ait là un appel à entendre et l'expression d'une souffrance et d'une crainte à laquelle personne n'avait le droit d'être insensible.

19

89

Le Devoir, 23 janvier (lettre ouverte)
- Je désire soumettre à l'attention de la Commission une pratique d'un bureau d'aide sociale à l'égard d'un jeune de moins de 30 ans. Cette pratique consiste à exiger d'un nouveau requérant à l'aide sociale de faire remplir par des tiers des formulaires nécessaires à l'étude de sa demande. Ces formulaires sont destinés, l'un, à l'employeur, et l'autre, à une institution bancaire avec laquelle il fait affaire. Je considère cette pratique abusive, les informations exigées pour l'étude d'une nouvelle demande sont spécifiées dans l'article 58 du règlement sur l'aide sociale. Dans cet article, on fait aucunement mention d'information auprès d'un tiers.

Le Quotidien, 22 février - La Commission des services juridiques dénonce « le langage hautement technique » utilisé dans le futur règlement de l'aide sociale. Dans une lettre adressée à la commission parlementaire des Affaires sociales à l'occasion de l'étude du règlement de l'aide sociale, le président de la Commission des services juridiques, M^e Yves Lafontaine, « constate avec surprise et regret » que les députés ne mettront que deux jours pour étudier cette volumineuse réglementation qui comprend 124 articles, quatre annexes et un appendice.

La Tribune, 23 février – Les prestations d'aide sociale destinées aux personnes aptes au travail ne seront plus automatiquement indexées le premier janvier de chaque année. Cette indexation était prévue en vertu du règlement actuellement en vigueur mais l'article 31 de ce règlement n'a pas été reconduit par le gouvernement lors de l'étude en commission parlementaire de la nouvelle réglementation de l'aide sociale.

Les trois quarts des assistés sociaux, soit les 300 000 jugés aptes au travail, devront donc attendre annuellement un décret du gouvernement pour savoir si leurs prestations seront indexées au coût de la vie le premier janvier de chaque année.

Le Devoir, 23 février – L'aide sociale – et tel est son objet spécifique – est un régime de derniers recours. Elle n'intervient que pour combler l'écart entre les besoins essentiels d'une personne ou d'une famille et les revenus dont elles disposent. [...] L'aide sociale, enfin, est un régime de transition. Elle n'est pas conçue pour qu'on s'y installe. Elle doit comporter des « incitatifs » à en sortir, et non l'inverse.

Le Devoir, 3 mars (lettre ouverte) – Quand vous écrivez que la loi d'aide sociale doit comporter des « incitatifs » à en sortir, je suis entièrement d'accord. Mais les « incitatifs » d'à-peu-près toutes les lois d'assistance publique [...] font appel à la coercition, la force, l'autoritarisme, le rejet de l'assisté, comme moyens privilégiés. Naturellement je suis complètement en désaccord avec ces « incitatifs »-là. En tant qu'assisté social, je ne m'y plierai jamais. Je fais appel aux autorités de bien vouloir cesser de brandir le fouet et les injures et d'essayer de percevoir les assistés comme des êtres humains avec des besoins d'épanouissement comme tout le monde. Ce n'est pas en les forçant de faire quoi que ce soit qu'on va résoudre le problème. Songez un moment à la satisfaction que vos emplois vous procurent, au-delà de la rémunération. Nous voulons la même chose.

La Presse, 7 juin – Un projet de loi dont l'étude a commencé en soirée hier prévoit une réduction additionnelle des prestations d'aide sociale allant jusqu'à \$200 par mois pour un assisté social apte à occuper un emploi mais qui ne se conformera pas aux directives des fonctionnaires. Cette nouvelle mesure a été dénoncée par la porte-parole de l'opposition, la députée péquiste de Maisonneuve, M^{me} Louise Harel, en conférence de presse. [...] La députée a également dénoncé la présomption de culpabilité contenue dans le nouveau projet de loi (numéroté 144), qui prévoit que le ministère pourra recouvrer un montant qu'il juge avoir versé en trop à un prestataire avant même que le principal intéressé n'ait fait valoir son point de vue. Une telle disposition est inédite, même dans la Loi de l'impôt, a dit M^{me} Harel qui y voit une autre façon du gouvernement Bourassa de s'attaquer aux plus démunis de la société.

La Presse, 8 juin – Un groupe de 200 assistés sociaux, majoritairement des femmes, ont manifesté bruyamment hier leur désapprobation au projet de Loi 144 et à la Loi 37 sur l'aide sociale, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} août. Ils persistent à dire que ces mesures atteignent leur dignité et leur droit à une vie décente. Les manifestants, vêtus de grandes toges blanches et simulant la Passion du Christ, ont fini par crucifier symboliquement le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, devant son bureau de Saint-Lambert.

Le Nouvelliste, 8 juin – Une centaine de membres des groupements pour la défense des droits sociaux de Shawinigan et Trois-Rivières ont tenu une manifestation pacifique, hier, sur les parterres du petit parc Champlain, dans le haut de la ville de Shawinigan, pour y dénoncer la loi 37 sur l'aide sociale. « La loi 37 n'a pas d'allure, elle va mettre les gens dans la misère », de confier au Nouvelliste M^{me} Lisette Dionne, porte-parole du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières (GDDS), rencontrée sur les lieux hier. [...] « Il faut absolument que les gens sachent que cette loi 37 appauvrit les gens », de dire pour sa part M^{me} Thérèse Thiffault, du RDDS [de Shawinigan].

«La loi 37 va mettre les gens dans la misère»



Le Nouvelliste, 8 juin 1989

Le Devoir, 10 juin (lettre ouverte) - Au Québec, tout est presque en place pour la chasse aux sorcières. Les économiquement faibles, avec la loi 37, sont devenus les spectres qui hantent le sommeil agité du ministre

Bourbeau. Bien calés dans leurs fauteuils ministériels ou leurs sièges de députés, personne au gouvernement n'ose freiner l'excès de zèle dont fait preuve le ministre. La loi 37, n'étant même pas en application, le gouvernement libéral veut avec le projet de loi 144 renforcer son pouvoir coercitif sur les assistés sociaux. Avec ce projet de loi, les principes de base de la législation québécoise seront violés, les droits des prestataires bafoués, la présomption d'innocence disparaîtra.

La Presse, 14 juin - La Commission des droits de la personne critique sévèrement le projet de loi 144, par lequel le ministre de la Sécurité du revenu, André Bourbeau a tenté de rendre plus coercitive sa réforme de l'aide sociale. En pénalisant, sans possibilité d'appel, les assistés sociaux qui n'ont pas fait de démarches pour se trouver un emploi, le projet de loi 144 «augmente les risques d'atteintes graves aux droits et libertés des prestataires d'aide sociale», affirme la commission.

La Presse, 1^{er} août - La controversée réforme de l'aide sociale du gouvernement Bourassa entre en vigueur aujourd'hui même. On a prévu cependant une période de transition qui assurera aux assistés sociaux susceptibles de voir leurs prestations réduites le maintien de ce que le gouvernement appelle les «droits acquis» jusqu'au 31 juillet prochain, soit une période d'un an. [...] Dès aujourd'hui, les chèques pour les jeunes assistés de moins de 30 ans (ils sont 39 000) seront ajustés au niveau des prestataires de plus de 30 ans.

La Presse, 4 août - Plus de 1000 prestataires de l'aide sociale, dont la consommation de médicaments est jugée excessive et anormale, feront l'objet d'un contrôle sévère à compter de maintenant. Ils devront désormais s'approvisionner à une seule pharmacie, et non plus faire le tour de dix et même vingt établissements pour obtenir davantage de pilules. Avec l'accord de la Corporation professionnelle des médecins et l'Ordre des pharmaciens, le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, a annoncé hier des mesures visant à contrer les abus dans l'utilisation des médicaments offerts gratuitement aux assistés sociaux.

La Tribune, 31 août - Le gouvernement québécois lance un programme pour inciter le retour au travail des quelque 200 000 assistés sociaux disponibles et aptes au travail. Il s'agit du programme PAIE (programme d'aide à l'intégration en emploi) dont les détails ont été dévoilés hier par le ministre de la Main-d'œuvre, M. André Bourbeau, en conférence de presse. Le gouvernement aidera financièrement les entreprises, municipalités, ou organismes qui embaucheront des assistés sociaux en assumant une partie du salaire versé pendant une période de six mois.

Le Soleil, 1^{er} novembre - Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu [...] a été avisé de modifier certaines «anomalies» qui se produisent lors des visites de contrôle aux domiciles des assistés. La directive a été émise conjointement par le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne, a expliqué hier M. Gilles Saint-Hilaire, un représentant du Protecteur du citoyen [...]. M. Saint-Hilaire a cité deux cas «d'anomalies» dont on demande la correction: des agents d'aide sociale ont négligé de laisser aux assistés copie des déclarations assermentées qu'ils leur faisaient signer; par ailleurs, des agents n'ont prévenu les assistés de leurs droits qu'après avoir effectué un contrôle à domicile et non à leur arrivée à la résidence de l'assisté social, comme l'exigent les règles de déontologie.

Le Soleil, 21 novembre - La réforme de l'aide sociale [...] pourrait être en contradiction avec la Charte des droits et libertés, craignent certains groupes préoccupés par le sujet. Leurs représentants ont rencontré le ministre de la Justice Gil Rémillard, vendredi dernier, afin de lui demander de se pencher sur la question. Parmi les groupes, on retrouve la Centrale de l'enseignement du Québec, la Ligue des droits et libertés et le Front commun des assistés sociaux du Québec. À la demande de cette coalition, six juristes ont procédé à l'analyse de la loi 37 [...] et concluent que des aspects de la réforme pourraient aller à l'encontre des chartes canadienne et québécoise.

La réforme de l'aide sociale entre en vigueur

Une période de transition d'un an est prévue avant que les prestations ne soient réduites

Le Devoir, 16 décembre – Les bouboumacoutes que le gouvernement Bourassa ne trouve plus suffisamment efficaces pour détecter les fraudes à l'aide sociale seront remplacés par des enquêteurs spéciaux qui sous la menace d'amendes pourront exiger de tiers qu'on leur fournisse des informations sur des assistés sociaux. Le ministre de la Sécurité du revenu et de la Main-d'œuvre, André Bourbeau, a confirmé hier qu'il se préparait à mettre en place de nouvelles brigades de vérificateurs, que le PQ a qualifiées de « police spéciale pour les pauvres ».

Le Devoir, 16 décembre – Le Protecteur du Citoyen du Québec, M^e Daniel Jacoby, se dit « très inquiet » de la décision du ministre André Bourbeau d'augmenter les pouvoirs des agents enquêteurs de l'aide sociale. Et pour le directeur général de la Ligue des droits et libertés, André Paradis, cette mesure est « aberrante ». « C'est incroyable, on veut forcer les gens à faire de la délation ». Au Front commun des assistés sociaux du Québec, on commence à avoir peur de la réaction des assistés sociaux eux-mêmes. « Les gens sont en colère, ça va finir par exploser », lance Fernande Brosseau, du Front commun. « On ne pourra plus tolérer longtemps un tel mépris envers les plus démunis ».

Le Soleil, 23 décembre – Les visites des agents de l'aide sociale au domicile des assistés menacent les droits de la personne, selon un avis conjoint de la Commission des droits de la personne et du Protecteur du citoyen. C'est pourquoi le ministre responsable de l'aide sociale, André Bourbeau, a donné des instructions pour que certaines procédures utilisées par les agents de l'aide sociale soient modifiées. Dans une lettre adressée cette semaine au Protecteur du citoyen, le ministre Bourbeau annonce notamment que les changements suivants ont été apportés : les assistés sociaux visités par des agents du ministère pourront désormais recevoir dans les jours suivant la visite une copie des déclarations qui leur sont attribuées ; les assistés pourront réagir en transmettant, aux frais du ministère, une évaluation de la visite qu'ils ont subie. Cette évaluation sera analysée par un service agissant de façon désintéressée.

19

90

La Presse, 31 janvier – Cent cinquante personnes, en majorité des assistés sociaux, ont manifesté, hier, devant la résidence du ministre André Bourbeau pour dénoncer le resserrement des contrôles lors des visites à domicile faites par les « agents visiteurs ».

Le Devoir, 12 mars (lettre ouverte) – Un coup d'œil rapide sur les statistiques pour l'année 88-89 concernant l'examen des dossiers à la suite d'une visite à domicile, révèle que moins de 4% de l'ensemble des ménages sur l'aide sociale en 89 ont vu leur aide annulée ou diminuée. Ce pourcentage minime ne constitue pas le nombre de fraudeurs à l'aide sociale : il est plus juste de parler de « dossiers erronés » puisque, à titre d'exemples, un dossier peut être annulé à la suite d'une nouvelle demande, ce qui est dans la normalité des choses, aussi, un dossier peut comporter des erreurs causées par l'agent dans le traitement du dossier. Le nombre de fraudeurs à l'aide sociale se situe donc bien en-deçà de 4%.

Manif contre les « boubou-macoutes »



PHOTO RENÉ PICARD, *La Presse*

Le Devoir, 16 mars – Les séances d’information se multiplient ces jours-ci auprès des 70 000 ménages québécois qui habitent des logements sociaux et dont le tiers devront faire face à une hausse de loyer lors du renouvellement de leur bail, en raison d’une réglementation récente découlant de la loi 37 sur la sécurité du revenu. [...] Selon la nouvelle réglementation en force depuis hier, les hausses de loyer visent plus particulièrement les ménages comptant des enfants majeurs et des assistés sociaux considérés aptes au travail et qui vivent dans une habitation à loyer modique (HLM), un logement coopératif, un logement sans but lucratif ou encore un logement subventionné. Actuellement, le coût de location des logements subventionnés s’établit à un maximum de 25% du revenu. Ce plafond sera maintenu pour les personnes âgées, les ménages travailleurs et les assistés sociaux jugés inaptes au travail. Ceux jugés aptes au travail, mais qui se diront non disponibles pour travailler, ceux-là devront consacrer une plus grande proportion de leurs revenus d’assistés sociaux au paiement de leur loyer puisque que le 25% maximal sera basé sur ce qu’ils recevraient mensuellement s’ils travaillaient, soit 928 \$.

La Presse, 4 avril – Tous les assistés sociaux du Québec feront l’objet d’une enquête systématique réalisée par une firme privée spécialisée dans la cueillette de renseignements. Cette décision récente du gouvernement est sévèrement critiquée toutefois par la Commission d’accès à l’information du Québec. Dans un avis adressé à la fin de janvier au ministre responsable de l’aide sociale, André Bourbeau, [...] la Commission s’élève sans détour contre la décision du ministère de confier à une firme montréalaise, Acrofax, le mandat de colliger des informations précises sur les bénéficiaires des 340 000 chèques mensuels accordés par le ministère de la Sécurité du revenu. [...] «Théoriquement, on peut viser tous les bénéficiaires, et ce qui nous inquiète terriblement, c’est la création de banques de données sur ces personnes sans même qu’il y ait présomption de fraude», a expliqué à *La Presse* Jacques O’Bready, président de la Commission d’accès.

«Jamais les préjugés et la suspicion n’ont été si forts»

— le Front commun des assistés sociaux

La Tribune, 1^{er} mai - Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec entend profiter de la Semaine nationale des assistés sociaux pour dénoncer la nouvelle loi de l'aide sociale de même que tout ce qui porte atteinte à l'image de ces personnes auprès du public en général. «Jamais les préjugés et la suspicion n'ont été si forts et si nombreux à l'égard des personnes assistées sociales», a déploré, hier, en conférence de presse, une porte-parole du Front commun, M^{me} Marie-Lyne Bouchard.

Le Soleil, 18 mai - Dans une lettre au ministre de la Justice Gil Rémillard, le maire de Montréal Jean Doré fait part des «inquiétudes légitimes» exprimées par certains de ces citoyens concernant le recours à la firme Acrofax. Il invite le ministre Rémillard à mettre en œuvre le plus vite possible des mesures législatives garantissant le droit à la confidentialité des renseignements personnels [des personnes assistées sociales].

Le Devoir, 27 juillet - Dès l'entrée en vigueur [le 1^{er} août] des mesures restreignant le droit aux prestations, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec invite tous les assistés sociaux à demander une révision de leur dossier et à porter plainte auprès du Protecteur du citoyen. Les demandes de révision seront par la suite déposées collectivement au Centre de travail Québec. Au début de septembre, une «caravane de solidarité» circulera à travers le Québec pour recueillir pétitions et témoignages qui seront présentés au premier ministre.

1^{ER} AOÛT : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU (PROJET DE LOI 37)

La Presse, 1^{er} août - Quelque 70 assistés sociaux ont occupé pendant quelques heures les bureaux de la Direction générale de Montréal de la Sécurité du revenu, rue Saint-Denis. Une bousculade a eu lieu entre des agents de sécurité et ce groupe de personnes au moment de leur entrée dans les bureaux gouvernementaux, mais l'occupation s'est par la suite déroulée pacifiquement. Les manifestants invectivaient le ministre responsable de l'aide sociale, M. André Bourbeau, et réclamaient le rappel de la loi.

Le Devoir, 2 août - La vraie lutte contre la pauvreté ne passe pas par la loi 37, qui est «discriminatoire et injuste», rappellent les représentants de 35 organismes sociaux membres de la table de concertation contre la loi 37, qui entraine en vigueur hier. Lorraine Guay a notamment souligné, hier, en conférence de presse, au nom de cette table de concertation, l'inutilité de toute politique de coercition vis-à-vis des assistés sociaux. Elle souhaite que les législateurs viennent à comprendre que «personne ne demeure dans ce circuit du BS par choix». L'on doit plutôt en arriver, dit la table de concertation, à une volonté politique d'offrir à tous les gens aptes au travail un emploi menant à une rémunération décente. Autrement, tous les prétextes deviennent valides pour un régime qui cherche avant tout à légitimer des compressions budgétaires au détriment des plus démunis.

Le Devoir, 2 août - Avec l'entrée en vigueur intégrale de la réforme de l'aide sociale, hier, 71 000 ménages représentant 79 000 personnes ont subi une baisse de leurs prestations, selon les derniers chiffres obtenus au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. De ce nombre, 23 000 voient leurs prestations mensuelles réduites de moins de 50\$, 34 000 de 50\$ à 100\$, 12 000 de 100\$ et plus tandis que 700 bénéficiaires verront leurs prestations annulées.

Le Soleil, 5 août (lettre ouverte) - Je vous écris aujourd'hui pour manifester notre appui total aux revendications des assistés sociaux et de leur regroupement. En tant que groupe de défense des droits des personnes psychiatisées, il nous paraît inadmissible que votre gouvernement ait mis en application, depuis le 1^{er} août, une loi aussi discriminatoire que la loi 37. En effet, l'application rigide de cette loi telle que vous la préconisez entraînera des conséquences graves sur la santé mentale des personnes qui y seront soumises. Nous avons déjà pu nous rendre compte des tensions engendrées par la perspective de coupures chez nos usagers. Nous vous demandons donc de faire preuve d'humanité envers les plus vulnérables et de retirer cette loi.

La Voix de l'Est, 25 août - En répétant les slogans «Justice pour tous» et «À mort l'esclavage», une trentaine de personnes ont défilé, hier, sur la rue Principale à Granby, afin de signifier leur mécontentement envers la loi 37 sur la sécurité du revenu. Des membres du Regroupement des personnes assistées sociales de Granby (REPAS), du groupe «Action plus», de Farnham, ainsi que des représentants de centrales syndicales et de groupes communautaires, prenaient part à la manifestation organisée par REPAS. [...] «Je viens ici à cause des coupures, affirme Pierrette Lagimonière. Avec 517\$ par mois, je trouvais difficile de payer mon loyer. Maintenant, je reçois 69\$ de moins parce que j'aime mieux me trouver de l'ouvrage par moi-même plutôt que de participer à leurs mesures». [...] «Avec la nouvelle loi, les assistés sociaux vivent dans la peur d'être coupés», ajoute Francine Daneau, directrice d'Action plus de Farnham.

La Presse, 29 août - Dénonçant les préjugés dont ils font l'objet, les assistés sociaux et les représentants du Comité de vigilance du Sud-Ouest contre la loi 37, ont manifesté hier, à Pointe St-Charles, pour réaffirmer que les bénéficiaires de l'aide sociale veulent travailler, mais qu'il faut leur donner les moyens. [...] Les manifestants ont ainsi proposé des mesures à prendre pour favoriser le retour sur le marché de l'emploi. Il s'agit d'abord de créer des emplois stables avec des salaires décents dans leur quartier de Montréal, particulièrement touché par la pauvreté, estiment-ils. « Nous voulons travailler, mais pas pour des peanuts », a expliqué M^{me} Sylvie Dumberry, porte-parole du Comité de vigilance.

La Presse, 12 novembre (lettre ouverte) - La nouvelle loi d'assistance sociale (loi 37) provoquera au Québec une augmentation importante du nombre de personnes itinérantes ou sans abri. [...] Les nombreuses « coupures » dans les chèques d'aide sociale, conjuguées à la hausse des loyers et du coup [sic] de la vie, forceront un nombre croissant d'assistés sociaux à recourir aux services d'hébergement et de dépannage pour sans abri. La diminution de 89\$ par mois pour partage du logement, imposée à quelque 80 000 ménages, favorisera l'isolement. En effet, plusieurs des personnes assistées sociales qui cohabitent pour s'entraider préféreront aller habiter seules pour conserver l'intégrité de leurs chèques. Et la solitude associée à la grande pauvreté est souvent à l'origine de l'itinérance...

Le Soleil, 30 novembre - « La menace qui pèse sur la vie privée des bénéficiaires de l'aide sociale demeure bien réelle », affirme la Commission des droits de la personne du Québec dans son dernier rapport annuel. [...] La Commission souligne que les assistés sociaux sont « les personnes les plus démunies de notre société et de surcroît déjà victimes de préjugés malheureusement trop répandus ». Le ministre responsable du dossier de l'aide sociale, André Bourbeau, a répondu à la Commission que le gouvernement « agit avec prudence en ces matières et que rien ne permet de juger par anticipation de notre attitude ». Mais la Commission répond qu'elle « préfère l'approche préventive et se dit convaincue que la menace qui pèse sur la vie privée des bénéficiaires de l'aide sociale est bien réelle ».

Commission des droits de la personne

La menace sur la vie privée des assistés reste bien réelle

19

91

La Presse, 23 mars – Les prestations d'aide sociale étant déjà insuffisantes pour répondre aux besoins essentiels des familles assistées sociales, il leur devient impossible de rembourser l'arriéré de factures d'électricité et de gaz sans se priver du minimum. C'est pour cette raison que la Fédération des ACEF du Québec, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec demandent au gouvernement Bourassa de mettre fin au «programme de mise en administration» des familles assistées sociales pour le paiement de l'énergie (consommation courante et comptes échus), et de créer un groupe de travail pour trouver une véritable solution à ce problème. Depuis la fin des années 70, des milliers de familles assistées sociales – 12 000 en 1990 – ont été incluses dans ce programme pour le paiement de leur facture énergétique. Celles-ci n'avaient d'ailleurs pas le choix d'y adhérer ou non, un refus entraînant une coupure automatique du service. Ces familles ont donc autorisé le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu à retenir une partie de leurs prestations mensuelles pour la remettre à Hydro-Québec ou à Gaz métropolitain.

La Presse, 6 avril - Après avoir soulevé l'ire des groupes de défense des assistés sociaux l'été dernier, qui ont dénoncé la réforme de l'aide sociale en allant jusqu'à occuper les bureaux gouvernementaux, le ministre André Bourbeau vient de créer une Commission consultative sur la sécurité du revenu, chargée d'«établir un dialogue» entre son ministère et les usagers de l'aide sociale. Le sous-ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle du

Québec, M. Jean Pronovost, a annoncé hier à Montréal la création de cette nouvelle commission comptant 14 membres, dont trois en provenance du ministère et les autres d'organismes communautaires et socio-économiques.

La Presse, 5 août - Même si elle mérite d'être «améliorée, perfectionnée et parachevée», la réforme de l'aide sociale, mise en place il y a un an au Québec, constitue un « franc succès ». C'est du moins l'avis du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, qui se situe aux antipodes de l'évaluation que font de la réforme différents regroupements sociaux, dont le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. [...] «On a voulu changer les mentalités, la culture des gens qui sont à l'aide sociale. [...] Il faut changer leur philosophie, il s'agit de leur dire qu'il faut faire des efforts pour s'en sortir», fait valoir le ministre.

La Presse, 5 août - Le porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Jean-Yves Desgagnés, qualifie de « fiasco total » la réforme de l'aide sociale, un an après son entrée en vigueur. De l'avis de M. Desgagnés, la réforme a « affamé » les personnes vivant de l'aide financière de l'État, en adoptant une approche « punitive et coercitive ». « La loi est basée sur la contrainte, on ne retrouve rien qui favorise l'initiative et l'autonomie », juge Jean-Yves Desgagnés, qui estime que la situation générale des assistés sociaux au Québec « s'est détériorée de manière tragique » depuis un an.

Le Nouvelliste, 16 août (lettre ouverte) - Il faudrait plutôt abolir cette loi et en refaire une nouvelle. La notion d'incitation au travail, qui est à la base de la loi 37, introduit le concept faux et injuste que l'individu est seul responsable de son état de pauvreté. Vous savez très bien, M. Bourbeau, que c'est l'ensemble des éléments du contexte socio-économique et politique qui influence pour une bonne part la vie d'une personne. La loi 37 introduit une série de mesures punitives et coercitives destinées à des individus ayant perdu leur emploi. Alors que pour se réintégrer socialement, ils auraient surtout besoin d'un emploi rémunéré.

Le Soleil, 6 septembre - Le Protecteur du citoyen demandera bientôt à Québec de revoir la pénalité infligée aux assistés qui partagent un logement. Cette mesure a permis à l'État d'épargner le versement de 80 millions \$, l'an passé. C'est la seconde fois en un an que M^c Daniel Jacoby adresse cette requête au sujet d'un des aspects les plus décriés de la réforme de l'aide sociale, entrée en vigueur en août 1990. En vertu de la nouvelle loi, l'État ampute de 93\$ les chèques des bénéficiaires qui habitent le même appartement.

**Bourbeau
estime que
la réforme
de l'aide sociale
constitue un
«franc succès»...**

**...mais le
front commun
bénéficiaires
qualifie la
réforme de
«fiasco total»**

19

92

La Presse, 24 janvier - Le 24 décembre dernier, alors que deux jours auparavant le premier ministre Robert Bourassa arrivait les mains vides à la remise de paniers de nourriture pour les plus démunis dans les locaux de l'organisation Jeunesse au Soleil, un décret de son gouvernement enlevait 36 000 000\$ aux assistés sociaux du Québec pour l'année 1992. L'Organisation d'aide aux assistés sociaux protestait hier en conférence de presse contre le décret 1721-91 qui a eu pour effet de suspendre, pour l'année 1992, l'application du mécanisme d'indexation des prestations d'assistance sociale. [...] Le taux publié par la Régie des rentes du Québec est de 5.8 p. cent pour le 1^{er} janvier 1992. Le gouvernement a indexé les barèmes de l'aide sociale à 4.5 p. cent soit une coupure de 36 millions \$ dans l'aide sociale cette année.

Le Soleil, 6 mai - Le gouvernement du Québec ne compte pas indexer, en janvier 1993, les prestations des quelque 330 000 bénéficiaires de l'aide sociale classés comme aptes au travail, ce qui lui permettrait d'économiser environ 48 millions \$ l'an prochain.

La Tribune, 7 mai - Devant l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des sommes d'argent destinées à l'aide sociale, le gouvernement québécois a décidé de resserrer les contrôles, faisant appel pour ce faire à des agents enquêteurs dotés de pouvoirs plus étendus que ceux des agents visiteurs. Ces derniers étaient chargés jusqu'à maintenant de procéder à des vérifications auprès de bénéficiaires de l'aide sociale mais ils ne pouvaient demander et obtenir certains documents ni interroger une tierce personne sur la situation d'un assisté social, comme peuvent le faire les agents enquêteurs, selon la loi. [...] «La loi 37 (la réforme de l'aide sociale) adoptée il y a quatre ans prévoyait que des agents enquêteurs, nantis de plus de pouvoirs, prendraient le relai des agents visiteurs un jour», a expliqué le ministre [Bourbeau] aux journalistes.

La Presse, 31 mai - La Conférence religieuse canadienne - région de Québec (CRC-Q) a de nouveau manifesté son appui aux luttes menées par les assistés sociaux contre l'application de la Loi sur la sécurité du revenu. Dans une lettre [...] la CRC-Q s'en prend plus particulièrement à la coupure de 98\$ pour le partage du logement. « Cette dernière mesure est révoltante » [...]. « Elle vous interdit d'atténuer les effets de la pauvreté qui est votre lot quotidien. Votre débrouillardise et votre volonté d'améliorer votre sort, loin d'être reconnues, sont au contraire réprimées par des coupures sur vos trop maigres chèques. Par ce biais, le gouvernement vous dit " Tu es pauvre et tu dois le demeurer " ». « Un tel mépris est inadmissible et inhumain », ajoute l'organisme religieux.

Des artistes viennent appuyer les assistés sociaux



La Presse, 5 juin 1992

La Presse, 5 juin – Qu'est-ce que Richard Desjardins, Gilles Vigneault, Yvon Deschamps, Richard Séguin, Laurence Jalbert, Karen Young et Pauline Martin faisaient tous au 505 est, rue Sherbrooke, hier après-midi ? Ce n'était pas le show québécois de l'année. Il s'agissait plutôt d'une visite amicale à la quinzaine d'assistés sociaux qui occupent depuis neuf jours les locaux du Protecteur du citoyen pour manifester leur désaccord avec la loi de l'assistance sociale. Ces grands noms de la culture québécoise ont voulu ainsi prêter main-forte aux manifestants de la Coalition du Grand Montréal contre la loi 37, fermement décidés à ne pas quitter les bureaux occupés avant d'avoir obtenu de Robert Bourassa l'assurance que la loi sur l'assistance sociale sera abolie, ou du moins fortement amendée.

Le Devoir, 10 septembre – Après s'être prêtés à l'exercice pendant près d'un an et demi, quatre groupes d'entraide et de promotion des intérêts des prestataires de l'aide sociale annonçaient vendredi qu'ils « claquaient la porte » de la commission consultative mise sur pied par le ministère dans le but d'améliorer les services à la clientèle. Dressant le bilan des huit réunions auxquelles ils ont participé, le Front commun des personnes assistées sociales, la Fédération des associations de familles monoparentales, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Coalition (anglophone) pour les droits des bénéficiaires de l'aide sociale en sont tous arrivés au même constat d'échec.

Le Devoir, 15 octobre – Des assistés sociaux voient leurs prestations réduites sans que les fonctionnaires de l'aide sociale n'aient entendu leur version des faits, déplore la Commission des affaires sociales. La Commission est une sorte de tribunal chargé d'entendre les requêtes des personnes insatisfaites des décisions prises à leur endroit par le régime de l'aide sociale. Dans son dernier rapport annuel, la Commission signale qu'elle veut « attirer l'attention sur des situations qui lui paraissent discutables ».

Le Devoir, 26 novembre – Trois organismes créés par l'Assemblée nationale comme chiens de garde des droits des citoyens craignent que les pouvoirs élargis confiés récemment aux agents vérificateurs de l'aide sociale entraînent des abus. Le pouvoir confié aux agents d'interroger des tiers (voisins, curé, hôpital, Hydro-Québec, etc.) pour vérifier la situation d'un assisté social est une atteinte à la vie privée et va à l'encontre de la Charte des droits et libertés, disent-ils. Dans trois lettres distinctes adressées au ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, la Commission des droits de la personne, la Commission d'accès à l'information et le Protecteur du citoyen invitent le ministre André Bourbeau à la plus grande prudence.

Le Devoir, 30 novembre – Dans une lettre adressée au ministre Bourbeau, le Regroupement des femmes sans emploi du Nord énumère six revendications pour réformer l'aide sociale. En plus de demander que les femmes monoparentales à l'aide sociale puissent conserver une partie du montant de la pension alimentaire sans subir une coupure sur leur chèque d'aide sociale, le Regroupement demande : l'abolition de la pénalité pour partage du logement ; l'admissibilité à l'aide sociale des femmes enceintes âgées de moins de 18 ans ; la réduction de 55 à 45 ans de l'âge auquel les femmes ne sont plus obligées de se soumettre à des mesures d'employabilité ; le respect des normes minimales de travail pour les personnes assistées sociales en stage dans les entreprises ; et une redéfinition de la notion de vie maritale qui respecte mieux la vie privée.

Trois «chiens de garde» préviennent Bourbeau contre les abus

La Presse, 2 décembre – Le gouvernement du Québec n'a pas du tout l'intention de relâcher sa surveillance auprès des 428 000 ménages québécois qui touchent des prestations d'aide sociale, même si des organismes «chiens de garde» craignent que des intrusions graves dans la vie privée puissent être commises par les enquêteurs du ministère de la Sécurité du revenu, que dirige M. André Bourbeau. «Il y a encore trop de cas de fraude. Sans pouvoir indiquer précisément un pourcentage, nous pouvons dire que 10 à 20 p. cent des dossiers montrent des erreurs», a admis hier M. Bourbeau. [...] «Nous payons quelque trois milliards par année aux bénéficiaires. Nous faisons tout pour assurer la transparence de notre action, mais nous devons appliquer la loi adoptée par l'Assemblée nationale qui nous donne clairement des pouvoirs d'enquêter auprès de l'entourage des bénéficiaires pour assurer une saine gestion», a poursuivi M. Bourbeau.

La Presse, 17 décembre – À cause des contrôles accrus au régime d'aide sociale, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation demande carrément la démission du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau. Le Regroupement [...] proteste contre les pouvoirs de ceux qu'il appelle les «super boubous-macoutes» qui seront chargés de démasquer les fraudeurs de l'aide sociale.

La Presse, 22 décembre – M^{gr} Robert Beaupré, vicaire général du diocèse de Montréal, est catégorique: il serait étonnant que les curés de paroisse, du moins la très grande majorité d'entre eux, acceptent de livrer aux enquêteurs de l'aide sociale quelque information que ce soit au sujet des plus démunis de leurs paroissiens. Il y a quelques semaines, les autorités du diocèse de Montréal ont fait paraître dans le bulletin diocésain *L'Église de Montréal* un article dans lequel les pasteurs des paroisses étaient invités à ne pas collaborer avec les représentants du ministère de la Sécurité du revenu chargés de recueillir des informations sur les assistés sociaux.

19

93

La Presse, 25 mars - Les assistés sociaux ont le droit de consulter leurs dossiers personnels au gouvernement et les rapports d'enquêtes les concernant, affirme la Cour du Québec dans un récent jugement. Le juge Gaston Michaud a ainsi confirmé une décision de la Commission d'accès à l'information. Son jugement, rendu le 9 mars, signifie que tous assistés sociaux peuvent exiger une copie des dossiers constitués à leur sujet par les enquêteurs du ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu - les fameux « Boubou-macoutes ».

La Presse, 4 avril (lettre ouverte) - Pourquoi devrais-je travailler? Je cherche une bonne réponse et je n'en trouve guère. Voyez-vous, actuellement, je reçois 519\$ par mois. Je paie mon logement, je prends ma bière et je mange. Que voulez-vous de plus? [...] Je vous pose à nouveau la question: est-ce que cela vaut la peine d'aller travailler à 40 000\$ ou 45 000\$ par année? En plus de m'éreinter de huit à dix heures par jour au boulot, il ne me resterait à peu près rien pour moi. Et le pire dans tout cela, c'est que j'aurais beaucoup moins de temps pour moi personnellement. Bien entendu, je pourrais sans doute m'offrir quelques fantaisies, mais cela en vaut-il la chandelle? Je ne déteste pas le BS, j'y suis même bien.

La Presse, 11 avril (lettre ouverte) - Je suis pourtant très sensible au problème de la pauvreté vécu dans notre société et je considère épatant qu'il y ait des mesures sociales mises en place pour venir en aide aux plus démunis. J'accepte de plein gré de participer à ces mesures car il est du devoir de tout le monde d'apporter sa contribution. Mais, j'en ai marre des abus! Et des abus, il y en a. [...] Alors, de lire des commentaires comme celui de M. Filion [voir la lettre du 4 avril], cela m'enrage. Je n'ai pas un revenu élevé et pourtant, chaque semaine, on m'enlève 25% de ce que j'ai gagné. Que cet argent serve aux démunis, tant mieux! Je suis parfaitement d'accord pour y participer. Mais permettre à M. Filion et à ses acolytes de boire tranquillement leur bière, assis devant la télé, pendant que je vais gagner de quoi les faire vivre, cela me dégoûte.

La Presse, 22 avril - Venus demander des comptes au ministre Bourbeau [...], sur des compressions possibles de 148 millions, quelque 75 assistés sociaux sont finalement repartis calmement après avoir obtenu l'assurance qu'on leur répondrait par lettre d'ici une semaine. Pendant environ une heure, ces partisans de «la lutte des ouvriers contre les bourgeois», emmenés par la Coalition du grand Montréal contre la loi 37, ont occupé les locaux du bureau de comté de Saint-Lambert du ministre pour lui réclamer à «manger», parce que «leurs assiettes, leurs armoires et leurs poches sont vides».



PHOTO ROBERT NIADON, *La Presse*

La Presse, 8 juin - En forçant certains assistés sociaux à aller chercher eux-mêmes leur chèque mensuel aux bureaux de Travail-Québec, on a réussi à faire annuler de 4 à 5 p. cent des chèques qui n'étaient pas réclamés par leur destinataire, a révélé hier le ministre responsable du dossier, André Bourbeau. À l'Assemblée nationale, puis devant la presse par la suite, le ministre Bourbeau a expliqué que ses services visaient à réduire la clientèle de l'aide sociale en instaurant des mesures plus serrées de vérification. Ces mesures touchent une catégorie particulière de prestataires, soit les assistés sociaux aptes au travail, mais qui ne participent pas aux mesures mises de l'avant pour améliorer leur employabilité.

Le Devoir, 18 juin - Les barèmes de l'aide sociale vont être révisés de façon à contraindre un plus grand nombre de prestataires à retourner sur le marché du travail, a annoncé hier le ministre responsable du dossier de la Sécurité du revenu André Bourbeau. La révision aura pour effet de diminuer les prestations actuellement reçues par 48,1% des bénéficiaires et d'augmenter les prestations pour 32,6% d'entre eux. Il n'y aura aucun changement pour ceux qui restent, soit 19%. [...] Les nouveaux barèmes creuseront l'écart entre les assistés sociaux qui participent aux mesures d'employabilité mis [sic] en place par le gouvernement et ceux qui ne veulent pas y participer. Dans le cas d'une personne seule participante, elle touchera en 1994 une prestation mensuelle de 650\$ au lieu de 626\$, tandis que celle qui refuse de participer verra sa prestation réduite de 510\$ à 500\$.

Le Soleil, 18 juin - Tous les organismes communautaires siégeant à la Table de la qualité des services de l'aide sociale [Commission consultative sur la sécurité du revenu] ont annoncé hier leur retrait définitif de cette table. Ils affirment qu'en deux ans de soi-disant concertation, ils n'ont eu droit qu'à peu de résultats concrets et que, par ailleurs, le ministre André Bourbeau ne cesse depuis quelques semaines d'annoncer de nouvelles coupures, ce qui ne peut que détériorer davantage la qualité de vie des personnes prestataires. La Table de la qualité des services de l'aide sociale a été constituée il y a deux ans à la suite d'une volonté du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle à travailler avec les organismes communautaires à l'amélioration de la qualité des services offerts aux assistés. Les représentants des différents organismes soutiennent qu'ils n'avaient pas vraiment d'autre choix que de quitter la table, considérant qu'ils ont investi trop d'efforts pour si peu de résultats. C'est plutôt entre nous, disent-ils, qu'il faudra trouver des solutions.

La Tribune, 30 juin - Un regroupement d'organismes populaires, de groupes de femmes et de non syndiqués demande à leur tour la démission du ministre Bourbeau [...]. De fait, il s'agit d'une énième demande de démission qui vise le ministre [...]. Cette fois, les divers organismes se sont regroupés en « coalition spontanée », pour dénoncer les modifications annoncées à la mi-juin au régime d'aide sociale. Parmi les organismes qui dénoncent une fois de plus ces mesures, on retrouve la Fédération des femmes du Québec, l'R des Centres de femmes, le Front de défense des non syndiqués, le Front commun des personnes assistées sociales, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale et Solidarité populaire Québec (qui regroupe déjà des organismes comme Au bas de l'échelle, Action travail des femmes, la Fédération des ACEF, la Ligue des droits et libertés et autres). Pour ces groupes, il est plus que temps de riposter, de façon globale et solidaire. Le débat sur l'aide sociale ne se limite pas à l'aide sociale, mais doit s'étendre au chômage, à la pauvreté, à la santé mentale, au salaire minimum, à la monoparentalité.

La Tribune, 12 août – Québec observe avec intérêt le mouvement des municipalités en faveur de l'imposition d'heures de travail bénévole aux prestataires d'aide sociale. «L'idée n'est pas inintéressante. Il faut trouver des moyens de pousser les gens à s'intéresser au marché du travail», a indiqué le ministre [...] André Bourbeau. Depuis quelques semaines, les municipalités du Québec répondent à une initiative d'une petite ville de l'Outaouais, Val-des-Monts, qui leur a transmis en juin une proposition selon laquelle les prestataires d'aide sociale aptes au travail devraient œuvrer bénévolement au sein d'entreprises, d'organismes ou de municipalités s'ils voulaient obtenir leurs prestations. Environ 500 des 1400 municipalités du Québec auraient réagi favorablement à la proposition.

Le Soleil, 13 août – Obliger les assistés à faire un minimum d'heures de travail sans rémunération pour obtenir leur chèque pourrait être considéré comme de la discrimination basée sur leur statut social, soutient Marc Bilocq, directeur de la direction régionale de Québec de la Commission des droits de la personne. [...] Selon M. Bilocq, la Charte des droits et libertés de la personne est très claire : « On ne peut faire de discrimination basée sur la condition sociale ». Cela signifie que l'on ne peut traiter différemment certains individus ou un groupe d'individus par rapport aux autres, explique le porte-parole de la Commission des droits de la personne [...].

Assistés sociaux **Bourbeau s'intéresse au bénévolat forcé**

Travail non rémunéré pour les assistés

**Discrimination basée
sur le statut social,
clament les groupes
de défense**

Le Devoir, 13 août – Syndicats et groupes de défense des droits des assistés sociaux rejettent vivement l'idée des municipalités qui aimeraient obliger les prestataires d'aide sociale à effectuer du bénévolat. [...] La CSN croit que l'idée des municipalités est « simpliste ». « Il y a quelque chose de malsain à vouloir contraindre des gens à faire du bénévolat », explique Claudette Carbonneau, première vice-présidente de la CSN. [...] Le Front commun des assistés sociaux du Québec va plus loin. « Les municipalités veulent faire effectuer du travail à rabais aux assistés sociaux. C'est inacceptable. C'est du travail forcé et de l'esclavage », a déploré Claudette Champagne, coordonnatrice du Front commun.

La Tribune, 18 août – Les municipalités, elles, ont perdu une belle occasion de rester muettes en suggérant d'obliger les assistés sociaux à faire du bénévolat pour « gagner leur chèque ». [...] Obliger quelqu'un à travailler gratuitement, ça ne s'appelle plus du bénévolat. Ça s'appelle de l'esclavage. C'est dire : « Toi, tu viens ici demain matin sur la rue Wellington, tu prends le balai qu'il y a là puis tu balaies le trottoir toute la journée. Pour ton travail, tu ne reçois pas une cenne de plus que ce qu'on te donne actuellement, soit juste assez d'argent pour manger ta beurrée de beurre de peanut quotidienne et payer ton trois et demi crasseux et humide dans le fond d'une cave ». [...] De toute façon, les assistés sociaux connaissent déjà ça le bénévolat forcé. Travail Québec (oh ! ironie) a déjà mis en branle des « mesures d'employabilité » et autres très beaux programmes pour se donner bonne conscience. Ils te donnent un « emploi » pour six mois, genre « préposé aux bénéficiaires », tu torches le monde pour 40 \$ par mois, tu retournes chez toi quand la subvention est passée date et t'attends qu'ils te rappellent six mois plus tard.

Le Soleil, 20 août – Une proposition pour dénoncer le concept du « bénévolat forcé » des assistés pourrait bien être soumise prochainement à certaines municipalités. Une coalition d'organismes communautaires, de bénéficiaires de l'aide sociale et de syndicats soumettra à certaines villes un projet de résolution en ce sens. La Coalition du Grand Montréal contre la Loi 37 a fait savoir, hier, qu'elle allait prendre tous les moyens pour contrer le projet des municipalités de Rivière-du-Loup et Val-des-Monts, qui a été soumis à d'autres municipalités et qui sera étudié en congrès.

Le Devoir, 1^{er} septembre (lettre ouverte) – Il m'apparaît ignoble de forcer les assistés sociaux à faire « bénévolement » des tâches communautaires à défaut de les faire effectuer dans des conditions acceptables, c'est-à-dire en employant du personnel rémunéré convenablement et ayant un statut de travailleur tel que reconnu par la législation québécoise. Même en couvrant le tout de belles intentions, en prétendant vouloir favoriser l'intégration des exclus, cette idée ne fait qu'aggraver l'exclusion sociale dont sont victimes les assistés sociaux. [...] Le but véritable de cette magouille de bénévolat forcé n'est nullement d'intégrer les exclus au marché de l'emploi, mais plutôt d'économiser sur les dépenses de l'État qui a généralement la charge du secteur improductif de l'économie (ex. : voirie, soins de santé, etc.). Le pouvoir coercitif de l'État serait, à mon avis, utilisé à bien meilleur escient s'il servait à contenir la cupidité d'une certaine élite.

Le Devoir, 21 septembre - Forcer les assistés sociaux à retourner sur le marché du travail intéresse le chef libéral Jean Chrétien qui a jonglé avec cette idée, hier, à Terre-Neuve. « Il y a un modèle assez original de réinsertion sociale sur une petite île du Danemark, c'est intéressant », a déclaré M. Chrétien au cours d'un échange avec des étudiants terre-neuviens. Doit-on inciter les assistés sociaux à retourner travailler ? a demandé une étudiante de l'école Westviking, de Stephenville. « Ça mériterait d'être essayé (*experimented*) », a-t-il répondu.

Le Soleil, 23 septembre - Les évêques du Québec disent non au bénévolat obligatoire pour les assistés sociaux réclamé par plus de 500 municipalités. Selon les évêques, cette position des élus municipaux est non seulement une atteinte à la dignité des assistés, mais elle risque de faire perdre des jobs.

La Presse, 1^{er} octobre - Si le gouvernement québécois applique la proposition de la municipalité de Val-des-Monts qui prône le bénévolat forcé pour les prestataires d'aide sociale, Ottawa pourrait aller jusqu'à retirer complètement sa part de financement au régime québécois de Sécurité du revenu, évaluée à un milliard huit cents millions de dollars pour l'année 1993-94. C'est ce qu'a déclaré à *La Presse* M. Jacques Patry, fonctionnaire à la Direction des programmes à frais partagés du Régime d'assistance publique du Canada.

[...] Selon lui, « le régime d'assistance publique du Canada est basé sur le principe de l'incitation et non de l'obligation. Sinon, ajoute-t-il, ça devient du « cheap labor », ce que le régime ne peut pas approuver ». En vertu de la Loi sur le régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral contribue pour environ la moitié des coûts des régimes d'assistance sociale des provinces.

Le Soleil, 3 octobre - N'en déplaise à ceux qui prétendent que « l'histoire ne repasse pas les plats », l'idée farfelue de contraindre nos assistés sociaux à un « bénévolat obligatoire » ressemble, en pire, à celle d'exploiter les galériens du 18^e siècle. Car notre époque pousse le cynisme plus loin que ne le faisaient les marchands bordelais ou marseillais. En effet, alors que les galériens étaient, du moins en principe, des criminels qui devaient, selon le cliché, payer leur dette à la société, nos assistés sociaux n'ont qu'une faute à se reprocher : celle d'être pauvre. Si, par conséquent, il était répugnant d'exploiter à outrance des criminels déjà soumis à une peine sévère, que penser de ceux de nos élus qui trouvent génial de soumettre aux travaux forcés ceux et celles que les circonstances ont déjà éprouvés douloureusement dans leur dignité ?

Le Devoir, 12 octobre (lettre ouverte) - Dans le débat actuel sur la possibilité du travail forcé pour les personnes réduites à vivre de l'aide sociale, plusieurs intervenants critiques ont souligné le danger de la création d'une « société à deux vitesses », d'une citoyenneté de deuxième ordre pour les personnes exclues du marché du travail. J'ai remarqué que ce genre d'arguments n'émeut pas outre mesure les partisans du travail forcé. Évidemment, quand on a été habitué à vivre dans les inégalités sociales et surtout, quand on en a profité, le fait de poursuivre dans cette voie ne semble pas particulièrement odieux. Lorsqu'ils veulent donner un tour humaniste à leur discours, les partisans du travail forcé élaborent sur les effets bénéfiques, pour l'être humain, d'un retour sur le marché du travail. Le travail forcé récompensé par une pitance ne revient pas à respecter le droit au travail, considéré comme synonyme de dignité. Travail, emploi, droit sont des mots qui, manifestement, sont en train de changer de sens.

19

94

La Tribune, 25 mars (lettre ouverte)
- Toute personne bénéficiaire de l'aide sociale a sûrement déjà reçu une lettre comme celle-ci. Cet avis de convocation assigne cette personne à se présenter à son bureau de l'aide sociale, à la date et heure mentionnées. Le tout bien sûr pour avoir son chèque de Bien-être social. Dans cette lettre, le ministère [...] spécifie que cette démarche est une vérification auprès de sa clientèle. Voulez-vous me dire quelle sorte de vérification peut-il bien faire avec cette forme d'opération? [...] Si le ministère effectue réellement une vérification, alors il devrait nous dévoiler de quelle sorte de vérification il fait. Il devrait produire un compte rendu. Et pourquoi effectue-t-il cette vérification plusieurs fois par année avec les mêmes personnes? Cela ne trompe pas, il y a abus du ministère.

Les assistés sociaux vont passer à la ... caisse de la RRQ

« Québec fait payer
les pauvres »

— *Le protecteur du citoyen*

La Presse, 2 avril - Le gouvernement du Québec forcera tous les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont 60 ans et plus à réclamer d'abord leurs prestations de Régie des rentes avant de bénéficier de l'assistance publique. Dans une directive obtenue par *La Presse* et datée du 7 mars, le sous-ministre de la Main-d'œuvre de l'époque, Clermont Gignac, prévenait les employés des centres Travail-Québec qu'à compter du 1^{er} avril « tous les nouveaux prestataires de 60 ans et plus ainsi que ceux qui atteindront 60 ans après cette date devront se prévaloir de leur droit à une rente de retraite auprès de la Régime des rentes du Québec.

La Presse, 15 avril - Le gouvernement du Québec « fait payer les pauvres », accuse sans détour le protecteur du citoyen qui s'inquiète de l'accumulation des mesures de compression qui frappent les personnes âgées, un groupe où l'on trouve toujours une part importante de démunis. « On est en train d'aggraver la pauvreté en accumulant les mesures sur le dos des plus démunis. On fait payer les pauvres ! » lance-t-il, ajoutant qu'il serait bien plus normal que les mieux nantis soient appelés à passer davantage à la caisse en cette période difficile pour les finances publiques.

La Tribune, 18 juin - Les prestataires de la sécurité du revenu (aide sociale) auraient fait perdre aux propriétaires québécois de logements locatifs, au cours de la seule année 1993, au-delà de 86 millions \$ en loyers non acquittés. C'est ce qu'a révélé aux représentants de cinq grandes associations de propriétaires venues rencontrer à Québec la ministre de la Sécurité du revenu, M^{me} Violette Trépanier. Afin de mettre un terme à ces pertes énormes venant des assistés sociaux, les propriétaires d'immeubles avancent un plan en trois points. On suggère de rendre saisissable une partie du chèque d'aide sociale; d'élargir l'offre de logements sociaux en puisant dans le parc des logements privés; enfin, on croit que le gouvernement devrait agir comme caution pour les loyers des assistés sociaux.

La Presse, 23 août - Le gouvernement du Québec devrait revoir sa décision de pénaliser les assistés sociaux qui partagent un logement, une mesure aux «effets pervers» qu'il faudrait «repenser», compte tenu des problèmes qu'elle suscite. Dans un avis dérangeant terminé à la fin du mois de juillet, le Protecteur du citoyen, M^e Daniel Jacoby, a demandé au gouvernement de revenir en arrière sur le «partage du logement». Cette disposition adoptée en 1989 prévoit que le chèque mensuel des assistés sociaux partageant un logement soit amputé de 100 \$ par mois. Selon les données de mars, sur plus de 300 000 ménages recevant des prestations d'aide sociale au Québec, 137 599 subissent cette baisse de 100 \$ par mois, une économie de 145 millions \$ par année pour le Trésor.

Le Soleil, 22 octobre - Le gouvernement québécois a suspendu l'obligation qui était faite aux assistés de se rendre en personne au bureau d'aide sociale pour toucher leur chèque mensuel de prestations. «C'était une mesure inacceptable qui avait des effets démobilisateurs et humiliants pour 97% des bénéficiaires», a expliqué la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn. [...] «Sur 100 personnes qui ont été déplacées et humiliées, il n'y avait que 3% de dossiers fautifs. On a donc arrêté l'opération et on examine l'hypothèse de viser plutôt certaines clientèles cibles», a expliqué la ministre.

Le Soleil, 2 décembre - Quelque 35 200 dossiers de prestataires de l'aide sociale ont été examinés par les vérificateurs et les enquêteurs du ministère de la Sécurité du revenu, au cours de l'année, et tout près de la moitié se sont avérés non conformes. Seulement 15% d'entre eux ont toutefois été remis entre les mains d'enquêteurs.

Le Quotidien, 6 décembre - Alors que la réforme du ministre fédéral Axworthy risque de gonfler les rangs des assistés sociaux, la ministre québécoise de la Sécurité du revenu Jeanne Blackburn reprend le contact avec ses clientèles, par le biais de la Conférence permanente sur la sécurité du revenu. En 1992, en désaccord avec le libéral André Bourbeau, des groupes d'entraide avaient renoncé à siéger à cette conférence, bipartite et consultative. «Le manque de sensibilité de l'ancien gouvernement face aux réalités des plus défavorisés avait rompu un dialogue essentiel», affirmait M^{me} Blackburn, hier en conférence de presse.

19

95

Le Devoir, 20 janvier - Des propriétaires, angoissés par le taux d'occupation élevé de leurs logements, se liguent pour dénoncer au ministère de la Sécurité du revenu les prestataires de l'aide sociale qui ne paient pas leur loyer. Les 600 propriétaires membres de la Centrale immobilière Mérite soutiennent que puisqu'une allocation mensuelle est accordée aux assistés sociaux pour leur loyer, ils devraient en être privés s'ils ne le paient pas. Depuis deux ans, ces propriétaires font des pressions auprès du ministère de la Sécurité du revenu afin que les chèques d'aide sociale des locataires récalcitrants puissent être saisis.

Le Soleil, 15 mars - La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, confirme que son ministère se montrera impitoyable envers les fraudeurs du bien-être social et travaille présentement à mieux cibler la clientèle devant être contrôlée. [...] «Je n'ai pas de sympathie pour les fraudeurs, mais j'assume que dans une société qui n'a pas mieux à faire que de s'en prendre aux plus mal pris, on n'a pas le goût d'être fier de nous-mêmes.» [...] M^{me} Blackburn admet que l'État verse environ 250 millions \$ de trop en prestation de dernier recours et qu'il n'en récupère qu'entre 60 et 70 millions \$.

Le Soleil, 24 mars - Le ministère de la Sécurité du revenu, dont le budget représente 9,5% des dépenses de l'État, absorbera des compressions de 85 millions \$ au cours de l'exercice financier 1995-96. La priorité du gouvernement est de remettre les assistés sociaux au travail, précise Pauline Marois [présidente du Conseil du Trésor]. Le Conseil du Trésor estime qu'environ 265 000 des 470 000 ménages québécois inscrits au bien-être social sont aptes et disponibles au travail ou encore susceptibles de le devenir avec un programme de formation.

Le Soleil, 30 mars - Dans le but de cesser de « harceler » les bénéficiaires de l'aide sociale, la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, relâche le contrôle des dossiers médicaux et lance une campagne publicitaire grand public visant à changer l'image des assistés sociaux dans la population. [...] Dès aujourd'hui, la décision de contre-vérifier le rapport médical d'un bénéficiaire reviendra aux agents du bien-être social. Ceux-ci devront évaluer les demandes une par une et n'envoyer que les cas « qui portent à interrogation » [...]. Cette nouvelle façon de fonctionner, en plus d'être « moins harcelante » pour les assistés sociaux, permettra d'évaluer les dossiers de personne à personne et non plus à partir d'un rapport médical dans un bureau de Québec.

Le Devoir, 31 mars - Les prestataires du bien-être social ont protesté hier contre le nouveau régime d'aide sociale annoncé par la ministre de la Sécurité du revenu du Québec, Jeanne Blackburn. Les assistés sociaux ont manifesté dans la matinée devant le Palais de justice de Montréal. Après avoir subi le régime de contrôle instauré par l'ancien ministre libéral André Bourbeau, les assistés sociaux estiment que les mesures annoncées par la nouvelle ministre péquiste ne tiennent pas suffisamment compte de l'avis du médecin traitant qui a examiné le malade et qui a émis un certificat d'inaptitude au travail.

La Presse, 3 avril - Le gouvernement du Québec lance une campagne de sensibilisation pour combattre les préjugés à l'endroit des assistés sociaux, en soulignant que la grande majorité d'entre eux aimeraient travailler s'ils le pouvaient. La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, a présenté un message publicitaire aux journalistes, hier, qui sera diffusé dès cette semaine à la télévision. Le message de 30 secondes montre une jeune femme et sa petite fille, assises sur une chaise dans une pièce nue. La jeune femme dit qu'elle ne touche pas des prestations d'aide sociale par choix, mais bien par nécessité. « Si je finis par me trouver une job, je vais vous la donner, ma place », conclut-elle.

La Presse, 8 avril - Rarement campagne publicitaire aura-t-elle suscitée telle levée de boucliers. Le projet de la ministre Jeanne Blackburn de dépenser un demi-million pour sensibiliser l'opinion à la situation des assistés sociaux a été vigoureusement éreinté sur la place publique. Même les lobbies de l'aide sociale [...] dénoncent la dépense et arguent que « cet argent aurait pu être mieux utilisé ailleurs ». Quant à l'opinion publique, elle est sans équivoque. Lors du lancement de la campagne, cette semaine, Pierre Bruneau posait la question aux téléspectateurs du bulletin de nouvelles TVA : Croyez-vous que la campagne de publicité pour redorer l'image des assistés sociaux est une bonne idée ? Sur les 2847 répondants, les deux-tiers ont répondu non. Certes, le sondage TVA ne prétend pas à la rigueur scientifique absolue, mais constitue quand même un bon indicateur.

La Tribune, 11 avril – Le ministère de la Sécurité du revenu va obliger certains prestataires du bien-être social à participer à des nouveaux cours de recherche d'emploi, sous peine de subir une réduction de 100\$ par mois sur leur chèque. [...] Le programme est dirigé vers les prestataires qui ne participent pas à des mesures d'employabilité et qui sont à la recherche d'un emploi depuis au moins un an, des personnes « oubliées » par le système, dit M^{me} Blackburn. [...] « Un refus de participer entraînera des vérifications plus approfondies : nous rencontrerons probablement des personnes travaillant déjà et cela conduira à l'annulation de leurs prestations. C'est ce que j'appelle une mesure juste », a déclaré la ministre Blackburn.

Le Soleil, 11 avril – Le ministre Guy Chevrette a fait des heureux chez les propriétaires, mais il a semé la consternation chez les associations de locataires lorsqu'il a proposé, la semaine dernière, une formule de prélèvement à la source du loyer sur les chèques d'aide sociale. Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation se disait d'accord avec le principe et affirmait vouloir en discuter avec sa collègue du Revenu.

La Presse, 21 avril (lettre ouverte)
– La ministre Blackburn veut changer l'opinion du public avec sa publicité concernant l'aide sociale. Foutaise ! Personnellement propriétaire d'un restaurant Harvey, je peux vous dire que mon opinion reflète celle des gens en général, à savoir qu'une bonne proportion de sans-emploi ne veut pas travailler. [...] Au lieu de tenter de rehausser l'image que l'on se fait de l'aide sociale, la ministre devrait descendre de sa tour d'ivoire et plutôt penser rehausser l'image des « dindes » qui paient pour les gaspillages de la bureaucratie boulimique du gouvernement, c'est-à-dire nous, les travailleurs.

Le Nouvelliste, 29 septembre – [La ministre] Blackburn a aussi annoncé la création d'un programme spécial où l'assisté social apte au travail était invité à suivre un cours de quelques semaines en recherche d'emploi à défaut de quoi on réduisait sa prestation mensuelle de 100\$. Il s'est trouvé un nombre surprenant de bénéficiaires pour préférer une

diminution de prestations à tout effort. Pourquoi ne pas avoir tout simplement aboli l'aide à ceux qui ont refusé de s'aider ? [...] Ailleurs, on pose des gestes, au Québec on y va avec tellement de réserve et si peu d'autorité que cela ne nous promet guère une vraie réforme qui aura du souffle.

Le Nouvelliste, 3 novembre (lettre ouverte) – Madame Gagnon, seriez-vous devenue un porte-parole de cette étroite naissance d'une certaine bourgeoisie, bien nourrie, radicale, égoïste, individualiste, qui aurait décidé de défendre ses acquis sociaux, monétaires sur le dos des pauvres, cette droite qui pointe déjà en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick ? Droite qui semble vouloir considérer les familles pauvres comme des problèmes, de vouloir culpabiliser les assistés sociaux d'être responsables de leur pauvreté, de leur situation de dépendance. Seraient-ils des pécheurs parce que pauvres, qu'il faudrait affamer pour les convertir..., à retourner au travail, par exemple ? [...] L'existence de pauvres dans une société d'abondance est un scandale et une honte pour cette même société qui tente de les justifier les culpabilisant. Les assistés sociaux sont vraiment devenus les mal-aimés de nos sociétés.

Le Nouvelliste, 6 novembre (lettre ouverte) – Je pense qu'on est pas assez sévère. Il y a bien des gens qui travaillent pour 6,40 \$ l'heure. Je ne vois pas pourquoi on n'exigerait pas des prestataires qu'ils travaillent à toutes sortes de travaux communautaires pour le montant du chèque qu'ils reçoivent. Il n'y aurait aucune honte là-dedans, au contraire, je trouve que ça redonnerait de la dignité au lieu d'avoir l'air d'être de la mendicité. Ce serait juste normal qu'ils travaillent pour avoir droit à un chèque. Je crois que la seule façon que le gouvernement aurait de s'en sortir serait de récompenser la dénonciation. Malheureusement c'est tout le système qui est pourri. Ailleurs, on donne des coupons pour les denrées alimentaires et pour les vêtements et on paie le loyer directement au propriétaire. Je trouve cela très correct.

La Presse, 17 novembre – L'État québécois est-il trop généreux envers les assistés sociaux? Le sondage SOM, réalisé pour *La Presse* et Radio-Canada, indique que la population est particulièrement divisée sur cette question. En effet, 53% des répondants sont tout à fait d'accord pour que le gouvernement québécois adopte la même ligne de conduite que l'Ontario, qui a serré la vis, ces dernières semaines, en ce qui a trait à l'aide sociale. Par contre, 40% des personnes interrogées rejettent l'adoption de la ligne dure.

Parizeau prépare les Québécois à des «sacrifices extrêmement douloureux»

- *Blackburn annonce des coupes de 180 millions à l'aide sociale*
- *De 30 à 50 \$ de moins par mois pour 90 000 prestataires*

Le Devoir, 25 novembre – Après ceux de l'Ontario et des provinces de l'Ouest, c'est au tour des assistés sociaux du Québec de résorber les impacts de la crise des finances publiques. La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn a annoncé hier des compressions de l'ordre de 180 millions de dollars dans le budget annuel de l'aide sociale, réductions dont les effets retomberont surtout sur les prestataires en attente de mesures d'employabilité du gouvernement. [...] Ce sont surtout les 50 000 prestataires aptes au travail (sur un total de 800 000 bénéficiaires) se disant prêts à rehausser leurs compétences mais à qui le gouvernement n'est pas immédiatement en mesure d'offrir un programme d'employabilité qui écopent. Ces personnes, classées « disponibles », touchent actuellement 50\$ de plus par mois qu'un assisté social apte au travail qui refuse de s'inscrire aux programmes du gouvernement. En éliminant le barème de disponibilité, Québec compte réaliser des économies de 30 millions en 1996-97. L'autre catégorie de prestataires durement touchés par les réformes de M^{me} Blackburn, les 40 000 assistés sociaux inscrits à un programme d'employabilité, appelés « participants », verront la prime dont ils jouissent ramenée de 150\$ à 120\$ par mois.

Le Devoir, 25 novembre – Avec ses compressions dans l'aide sociale, le gouvernement du Québec encourage pratiquement le travail au noir. C'est le commentaire qu'a eu Claudette Champagne, du Front commun des personnes assistées sociales, en apprenant hier l'ampleur des réductions des prestations de l'aide sociale. « Comment arriver à joindre les deux bouts sans être dans l'obligation d'aller travailler au noir? On n'aura plus le choix. On encourage le travail au noir, c'est évident », a lancé M^{me} Champagne. [...] La Fédération des femmes du Québec, de son côté, souligne que 30\$ de moins, pour une personne qui touche de l'aide sociale, c'est beaucoup. La présidente de la FFFQ, Françoise David, trouve carrément « inacceptable » toute compression à l'aide sociale, quelle qu'en soit l'ampleur. « Nous, on ne le prend pas. Aucun prétexte ne peut servir à dire qu'on va couper dans les chèques des personnes qui n'en ont déjà pas assez ».

Le Devoir, 28 novembre – Les locataires prestataires de l'aide sociale craignent que le gouvernement du Québec n'autorise la saisie des chèques d'aide sociale, dans les cas de non-paiement du loyer. Le regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec (RCALQ) a fait circuler hier une pétition contre ce projet, au cours d'une conférence de presse au Chic Resto-Pop. Le RCALQ estime qu'en sabrant dans les budgets d'aide sociale le gouvernement montre qu'il ne veut pas s'attaquer aux causes profondes du non-paiement du loyer. Selon le RCALQ, « l'incapacité financière des ménages à faibles revenus et le prix élevé des loyers » sont les causes premières du non-paiement du loyer.

Le Soleil, 1^{er} décembre – Un peu plus de la moitié des Québécois croient que les compressions à l'aide sociale annoncées par la ministre de la Sécurité du revenu M^{me} Jeanne Blackburn vont favoriser le retour au travail des assistés sociaux. Tel est le résultat d'un sondage SOM effectué pour LE SOLEIL et de l'émission Droit de Parole de Radio-Québec [...].

Le Soleil, 6 décembre – Une dizaine de groupes sociaux et communautaires ont décidé de se retirer de la Conférence permanente de la Sécurité du revenu. [...] Une des personnes qui siégeaient à ce comité, Claudette Champagne, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, a déploré hier le fait que les représentants se retrouvaient souvent au comité alors que les décisions des fonctionnaires et du ministre étaient déjà prises. [...] M^{me} Champagne a indiqué que les membres des groupes ne veulent plus jouer le rôle de figurant au sein de la conférence, mais privilégier les échanges directs avec le cabinet de la ministre Blackburn, a-t-elle précisé.

Le Protecteur du citoyen somme Québec de ménager les assistés sociaux

La lutte contre la réforme se poursuit

Le Devoir, 16 décembre - Le Protecteur du citoyen déplore qu'on coupe à l'aide sociale alors que 90 000 entreprises du Canada ne paient aucun impôt malgré des profits de 27 milliards de dollars. « Il faut faire preuve d'imagination pour faire absorber le déficit du gouvernement à ceux qui ne paient jamais d'impôt », a soutenu le Protecteur du citoyen du Québec, M^e Daniel Jacoby, en rendant public son rapport annuel hier. [...] « Il devient inconvenant, sinon immoral, de réduire les prestations de personnes qui veulent briser le cercle de la pauvreté. Ces personnes n'ont aucun contrôle sur la crise de l'emploi ; elles en sont plutôt victimes ».

Le Devoir, 22 décembre - La Coalition pour la survie des programmes sociaux a organisé une deuxième manifestation, devant le Palais du commerce à Montréal, contre les compressions dans l'aide sociale, manifestation à laquelle ont participé des représentants d'une cinquantaine d'organismes de défense des assistés sociaux. La coalition proteste contre la loi 115.

19

96

La Tribune, 11 janvier – L'ensemble des assistés sociaux qui ne participent pas aux mesures d'employabilité du gouvernement devront, d'ici quelques mois, se déplacer pour obtenir leur chèque de bien-être social. La ministre Jeanne Blackburn fait ainsi partiellement volte-face, elle qui, dès son arrivée au ministère de la Sécurité du revenu, avait aboli la mesure imposée par les libéraux qui obligeait les assistés sociaux à aller chercher leur chèque en personne. Elle avait alors qualifié cette mesure « d'humiliante ». [...] Hier, elle

a expliqué que la politique n'était pas remise en vigueur par mesure d'économie, mais bien pour motiver les bénéficiaires à retourner sur le marché du travail. [...] « On ne peut pas les laisser penser que l'aide sociale, c'est un dû, qu'ils peuvent rester assis à la maison, que le fardeau de la preuve appartient à tout le monde sauf à eux. Ce n'est pas méprisant, c'est une question de respect, d'encadrement, de soutien », souligne-t-elle.

Le Devoir, 11 janvier – La Fédération étudiante universitaire du Québec craint que la ministre de la Sécurité du revenu Jeanne Blackburn ne rate sa cible en forçant plus de jeunes prestataires de l'aide sociale à se tourner vers le régime de prêts et bourses pour étudiants. C'est justement l'insuffisance des ressources fournies dans le cadre de ce régime qui incite les jeunes à abandonner leurs études pour se diriger, dans bien des cas, vers l'aide sociale, selon le président de la FEUQ, François Rebello. Bien qu'il accueille favorablement l'initiative de la ministre d'offrir un meilleur encadrement aux jeunes assistés sociaux – une « approche plus humaine » que celle qui consiste uniquement à baisser leurs prestations –, M. Rebello dit douter à baisser leurs prestations qu'en essayant d'acheminer plus de ces prestataires vers le régime de prêts et bourses, on réussira à réduire les rangs des assistés sociaux à long terme. [...] « C'est une énième mesure de contrôle [...] qui va encore marginaliser ces gens-là, les faire se sentir coupables d'être à l'aide sociale », a tranché Denis Langevin, du Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles. Alors que l'objectif principal de l'aide de dernier recours devrait être d'extirper l'indigence, « en quoi ces mesures-là vont-elles réellement lutter contre la pauvreté? », s'est-il demandé. [...] M. Bourbeau [ancien ministre libéral] recommande que l'on suive de près les initiatives récentes de quelques États américains qui ont imposé une limite, dans le cadre de projets-pilotes, à la période pendant laquelle certaines catégories de prestataires peuvent toucher de l'aide sociale. Cette approche inciterait ces prestataires à chercher plus activement un emploi ou à rehausser leurs compétences en vue de réintégrer le marché du travail.

Le Soleil, 17 janvier – Disant déjà souffrir d'une surcharge chronique de travail, les agents de l'aide sociale appelés à rencontrer chaque mois les 57 000 jeunes prestataires visés par de nouvelles mesures d'encadrement qualifient d'irréalisables les objectifs que leur impose la ministre de la Sécurité du revenu Jeanne Blackburn. « Ces mesures ne permettront pas d'atteindre les objectifs officiels. On n'améliora pas l'employabilité des assistés sociaux. C'est une mesure de contrôle financier sans plus », a tranché dans une entrevue hier Danielle-Maude Gosselin, présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec.

Le Nouvelliste, 16 février – À peine deux semaines après avoir hérité de la responsabilité de l'aide sociale, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, suspend les directives émises en janvier par son prédécesseur et obligeant tous les prestataires de moins de 30 ans à se présenter en personne pour toucher leur chèque mensuel. Les 18 000 assistés sociaux ayant entre 25 et 29 ans, auxquels les nouvelles obligations devaient s'appliquer dès le 1^{er} mars, jouiront donc d'un répit indéterminé. M^{me} Harel entend ordonner aux agents du ministère de la Sécurité du revenu de compléter les interventions entreprises au début du mois auprès des 25 000 prestataires de moins de 24 ans qui, outre la remise des chèques en mains propres, consistent à les rencontrer par la suite pour trouver une solution de rechange à l'aide sociale.

La Presse, 26 février – Les assistés sociaux ne trichent pas davantage que l'ensemble des contribuables, estime le sociologue Camille [sic] Bouchard au terme d'une recherche d'un an sur le régime québécois de sécurité du revenu. Les préjugés qui font croire que la fraude est monnaie courante à l'aide sociale ne s'appuient pas sur la réalité: « on s'aperçoit que dans la fiscalité toutes proportions gardées, on a un taux de tricherie qui s'apparente sans doute à ce qu'on peut identifier à l'aide sociale. Il ne s'agit pas de ne pas être rigoureux, mais il faut l'être pour tout le monde », a soutenu le spécialiste, applaudi par 500 militants péquistes réunis en conseil national.

Pour les participants
aux mesures d'employabilité

Les coupures d'aide sociale sont injustes

Le Nouvelliste, 20 mars - Les groupes populaires de la région [de Trois-Rivières] se mobilisent pour demander à la ministre Louise Harel le retrait immédiat des coupures aux chèques d'aide sociale prévues le 1er avril prochain pour tous ceux et celles qui participent ou désirent participer aux mesures d'employabilité. « Ces coupures sont injustes, démoralisantes et démotivantes car elles coupent dans le minimum et pénalisent même ceux et celles qui font des efforts pour s'en sortir », a lancé hier matin la coordonnatrice du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières, Lisette Dionne.

La Presse, 26 mars - Des assistés sociaux ont occupé hier à Montréal le bureau de la ministre de l'Emploi, Louise Harel, pour réclamer du gouvernement Bouchard le retrait des coupes prévues le 1er avril à l'endroit des prestataires de la sécurité du revenu. [...] « Nous exigeons que les assistés sociaux soient considérés avec la même dignité et la même importance que les représentants syndicaux et patronaux l'ont été lors du dernier Sommet de Québec », estime Pierre Prud'homme, porte-parole du Chic Resto Pop et principal instigateur de la manifestation.

La Presse, 28 mars - Déposées hier à l'Assemblée nationale, les prévisions de dépenses du gouvernement pour 1996-1997 lèvent le voile sur de nombreuses décisions impopulaires - on réduit de 27 millions les services dentaires gratuits aux assistés sociaux.

Le Devoir, 20 avril – Le gouvernement Bouchard chambardera dès le 1^{er} juin ses programmes d'employabilité destinés aux assistés sociaux afin de permettre aux prestataires de choisir les employeurs qui les embaucheront ou les formeront. En effet le gouvernement prévoit d'accorder aux bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail des « bons d'emploi » et des « bons d'apprenti » qu'ils pourront échanger contre un emploi dans l'économie sociale auprès de tout organisme sans but lucratif de leur choix ou contre une formation dans une entreprise privée. [...] « Le bon d'emploi, essentiellement, c'est la possibilité de convertir une partie de votre prestation en subvention salariale », a expliqué la ministre [Louise Harel]. [...] Bon d'emploi en main, le prestataire pourra s'adresser à un organisme avec une proposition : « Si vous m'engagez, vous pourrez compter, pendant un certain nombre de mois, sur un financement. Et ce financement va finalement me permettre d'acquérir de l'expérience », a précisé M^{me} Harel lors de l'étude des crédits budgétaires de son ministère.

Le Devoir, 18 mai – Québec dévoile les modalités du nouveau régime universel [de l'assurance-médicaments]. [...] Les assistés sociaux et personnes âgées dépendant exclusivement des pensions de vieillesse – qui bénéficient maintenant de la gratuité des médicaments – devront dorénavant déboursier jusqu'à 300 \$ par année pour leurs ordonnances.

La Presse, 4 juin – [Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec] demande que le projet de loi 33 exempte de tout frais, prime ou franchise toute personne n'ayant pas atteint le seuil de pauvreté reconnu par Statistique Canada pour obtenir des médicaments.

« La pauvreté redistribuée »

Les groupes d'assistés sociaux réclament une consultation plus large sur le projet d'assurance-médicaments

Le Devoir, 4 juillet - Le régime universel d'assurance-médicaments entrera en vigueur dès le 1^{er} août prochain mais uniquement pour les 800 000 personnes âgées et les 700 000 assistés sociaux du Québec. À compter de cette date, personnes âgées et assistés sociaux devront payer le quart du coût des médicaments obtenus sur ordonnance en pharmacie, jusqu'à un plafond prédéterminé. Pour un médicament de 20\$, la personne en paiera 5\$. Présentement, une personne âgée paie 2\$ par ordonnance et les assistés sociaux ne paient pas un sou. Au total, d'ici la fin de 1996, ces deux clientèles verseront collectivement un montant de 75 millions de dollars qui représentera une économie équivalente pour le gouvernement.

Le Devoir, 11 juillet - Outrés d'avoir dû essayer hier un nouveau revers dans le dossier de l'assurance-médicaments, les aînés et les assistés sociaux sont déçus de constater que leur occupation des bureaux du ministre André Boisclair toute la journée n'ait pas convaincu Lucien Bouchard de modifier sa position et ils comptaient en soirée poursuivre leur mobilisation jusqu'au matin, histoire de concocter une nouvelle stratégie.

La Presse, 1^{er} août - À partir du 1^{er} septembre, les chèques de 90 300 familles assistées sociales seront amputés d'une somme moyenne de 30\$ par mois. Dans un décret publié hier, le gouvernement Bouchard confirme son intention de réduire l'allocation-logement présentement accordée à ces familles pour les aider à payer leur loyer sur le marché privé de l'habitation. Ce décret confirme également que les chèques des 105 900 ménages assistés sociaux considérés inaptes au travail ne seront plus indexés annuellement. Au total, le décret permettra des économies d'environ 25,5 millions d'ici la fin de 1996-1997 et de 58 millions à partir de 1997-1998.

Courrier Sud, 4 août (lettre ouverte) - [Que l'on s'assure, au sein même du processus de consultation [sur la réforme de l'assistance sociale], que le plus grand nombre possible de personnes ayant recours à l'aide sociale puisse prendre la parole et que l'on facilite celle-ci car ces personnes sont les mieux placées pour suggérer les aménagements sur la question et l'application de la Loi de l'aide sociale.

La Presse, 5 août - Les assistés sociaux sont dans la mire des jeunes libéraux, qui veulent les obliger à travailler bénévolement un minimum de dix heures par semaine pour obtenir leur chèque. [...] La résolution sur l'aide sociale, adoptée à la quasi-unanimité [lors du congrès de l'aile jeunesse du Parti libéral], stipule que les assistés sociaux qui refuseraient de travailler dix heures par semaine pour un organisme sans but lucratif verraient leur prestation diminuer. Cette proposition, longuement débattue hier, a donné lieu à des déclarations plutôt surprenantes de la part des jeunes militants libéraux. Lorsqu'une déléguée a présenté un amendement pour exclure les mères monoparentales de l'obligation de travailler, par exemple, un militant de Richmond, François Vallières, a émis l'opinion qu'une bonne partie des bénéficiaires de l'aide sociale avaient des enfants dans l'unique but d'obtenir plus de prestations. «S'il y a un racket dans l'aide sociale, c'est bien ces gens qui font des enfants pour obtenir plus d'argent». Un autre délégué s'est dit d'avis que quelques heures de travail par semaine «à ramasser des déchets pour rendre la province plus belle» seraient bénéfiques pour les assistés sociaux. «Ça va leur faire quelque chose de plus à faire que de regarder les soaps à la télé». «Je ne vois pas pourquoi les mères monoparentales ne devraient pas travailler comme tout le monde», s'est exclamée une autre déléguée. «Ce n'est pas parce que tu as un enfant que l'État doit te donner un revenu».

La Presse, 6 août - Les jeunes libéraux se sont [...] attiré les foudres des groupes de défense des assistés sociaux, qui dénoncent une mesure visant à « créer de la main-d'œuvre bon marché ». « Le gouvernement n'est déjà pas capable de fournir des mesures d'employabilité à tous les assistés sociaux qui en réclament », a fait valoir Jean-Yves Desgagnés, porte-parole de l'association qui défend les bénéficiaires de la région de Québec.

Le Soleil, 15 août (lettre ouverte) - Ainsi, les jeunes libéraux et adéquistes veulent imposer le travail obligatoire aux personnes assistées sociales, « payées à écouter des soap operas et qui font des enfants pour avoir plus d'argent »! [...] Un jeune libéral saurait-il gérer un budget de

500\$ par mois (pour une personne seule, il est vrai), sans que cela affecte sa santé mentale et physique? A moins bien sûr qu'il vende à rabais l'essentiel de ses biens et qu'il se fasse assez petit pour aller croupir dans une chambre, tout ça pour subir une situation non voulue et en principe temporaire: excellent pour le moral! [...] Dans notre société distincte, nos politiciens actuels et ceux en devenir, face au peu d'emplois créés par rapport au nombre grandissant de sans-emploi, auraient intérêt à concentrer leurs efforts à trouver des moyens originaux d'augmenter la richesse collective, avec un souci d'équité.

Le Soleil, 11 décembre - [L]e Québec accentue la pression sur les jeunes assistés sociaux, qui risquent de se retrouver avec 200\$ en poche par mois s'ils refusent d'emprunter la voie indiquée par le gouvernement. Aide-toi et l'État t'aidera, voilà en une phrase la philosophie qui se dégage du livre vert sur la réforme du régime de l'aide sociale déposé hier par la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel. La réforme Harel est ambitieuse: remettre au travail 100 000 assistés aptes au travail et se libérer ainsi d'une facture colossale de 800 millions \$ par année. Les 48 000 jeunes de 18 à 24 ans qui vivent de l'aide sociale sont visés au premier chef. La ministre se défend de vouloir mettre fin à la parité entre assistés sociaux, mais son projet de réforme indique noir sur blanc que les jeunes ne pourront refuser un emploi ou un programme de formation sous peine de lourdes pénalités alors que ces « parcours vers l'emploi » ne seront offerts que sur une base volontaire aux autres prestataires de la Sécurité du revenu.

Le Soleil, 11 décembre - Le livre vert de Louise Harel était encore chaud que déjà les groupes de défense des assistés sociaux et l'opposition officielle le mettaient en pièce. « Coupes déguisées », « régime punitif », « mesures appauvrissantes ». [...] Pour François Saillant, du FRAPRU, il s'agit « encore de mesures appauvrissantes ». Le gouvernement vient de mettre fin à la parité entre tous les assistés sociaux en visant les jeunes de 18 à 24 ans, dénonce-t-il. « C'est une façon déguisée, indique M. Saillant. Concrètement, ce que ce ça veut dire, c'est une coupe de 150\$ à leur chèque. On se rapproche dangereusement du *workfare* ».

Le Devoir, 11 décembre - La Coalition nationale sur l'aide sociale [...] a rapidement pris connaissance du Livre vert déposé quelques heures plus tôt [...] mais déjà, dans une conférence de presse donnée à Montréal, [elle] formulait plusieurs réserves et avait maintes questions à poser au sujet de cette réforme de l'aide sociale. À prime abord, la coalition rejette l'idée de mesures punitives frappant les jeunes assistés sociaux qui refusent de participer au « parcours d'insertion » au marché du travail. [...] Par principe, la coalition rejette toute mesure qui aurait pour effet d'appauvrir les plus pauvres [...].

19

97

La Tribune, 16 janvier - Afin d'atteindre une « cible budgétaire » de 180 millions \$, Québec continuera à serrer la vis aux assistés sociaux en 1997-1998. La ministre de la Sécurité du Revenu, Louise Harel, a indiqué à Québec hier que des compressions de 105 millions \$ seront imposées à compter du 1^{er} avril 1997 à divers services et programmes d'aide sociale. Une somme de 75 millions \$ devra provenir des fraudeurs ou d'arrérages divers.

La Presse, 31 janvier - Forcer les mères seules à retourner sur le marché du travail est [selon la CSN, la FTQ et la CEQ] un objectif dangereux, qui devrait être revu, s'est fait dire clairement hier la ministre Louise Harel, lors de la commission parlementaire chargée d'étudier son projet de réforme de l'aide sociale. Le projet de réforme prévoit qu'à mesure que des places seront disponibles en maternelle, puis en garderie, les mères seules seront fortement incitées à retourner au travail avec la disparition de leur indemnité de 100 \$ par mois accordée actuellement parce qu'on reconnaît qu'elles ne sont pas disponibles pour occuper un emploi.

Les centrales à la défense des mères seules

La réforme Harel serait contraire aux deux chartes

La Presse, 5 février - Nouvelle volte-face de la ministre Louise Harel sur la réforme de l'aide sociale. Les jeunes mères seules qui refuseront d'emprunter le nouveau parcours d'insertion éviteront la pénalité de 150\$ qui s'appliquera aux autres jeunes prestataires. En vertu du nouveau régime, qui fait présentement l'objet d'une commission parlementaire, les jeunes assistés sociaux pourraient en effet perdre jusqu'à 300\$ sur leur chèque mensuel de 500\$ s'ils refusent de participer au parcours d'insertion. [...] « Cette mesure s'adresse aux 44 000 jeunes assistés sociaux qui ne travaillent pas, n'étudient pas, n'ont pas d'enfant et n'ont pas de handicap. Ce sont ceux qui sont en manque de projet de vie », dit la ministre.

Le Soleil, 11 février - L'obligation faite aux jeunes âgées de 18 à 24 ans de participer à des mesures d'accès à l'emploi sous peine de pénalité est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés [...]. Dans son mémoire déposé à la Commission des affaires sociales sur la réforme de la Sécurité du revenu, la Commission (québécoise) des droits de la personne et des droits de la jeunesse porte un jugement sévère sur l'ensemble des mesures proposées par la ministre Harel et pose la question des droits fondamentaux. [...] La Commission doute fortement que « la réintégration de dizaines de milliers de travailleurs (...) ne saurait qu'être lente et progressive. Il est clair que les personnes n'ayant pas réussi à se tailler une place sur le marché de l'emploi seront maintenues dans des conditions de pauvreté extrême ».

Le Devoir, 13 février – Le projet de réforme de la ministre [...] Louise Harel fait l'objet de nombreuses critiques de la part de groupes et organisations sociales et communautaires. [...] L'Organisation d'aide aux assistés sociaux [...] estime que l'État, dans sa volonté de satisfaire les exigences de ses bailleurs de fonds, a été rendu insensible aux demandes de sa population la moins privilégiée. «Par son mépris et son manque de solidarité, souligne le regroupement dans son mémoire, le gouvernement contribue à accroître la marginalisation des prestataires de la Sécurité du revenu et des travailleurs à faible revenu face aux autres Québécois».

Le Soleil, 27 mars – Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) réclame du gouvernement Bouchard un revenu minimum garanti de 12 000 \$ par année. À défaut de quoi ils lui promettent une révolte carabinée du genre d'une « certaine » Saint-Jean-Baptiste qui avait fait époque à Québec il n'y a pas si longtemps. « Pareille révolte ne serait que la défense normale contre une attaque d'une extrême violence de l'État contre nous », déclare le célèbre représentant des assistés sociaux de l'Outaouais, Bill Clennet, celui-là même qui avait jadis subi les foudres physiques du premier ministre Jean Chrétien. « C'est quelque chose d'extrêmement violent, précise-t-il, que de s'attaquer aux besoins essentiels de la population tel quel le fait la réforme de l'aide sociale de la ministre Louise Harel ».

Le Soleil, 2 avril – La Coalition nationale sur l'aide sociale critique le gouvernement qui implante « morceau par morceau » certains aspects de sa réforme de l'aide sociale, alors qu'achève la commission parlementaire étudiant cette réforme. [...] Hier, trois mesures touchant les personnes assistées sociales entraînent en vigueur. L'une d'elles est l'abolition du crédit d'impôt foncier, qui a pour effet de réduire le chèque d'un prestataire de 10 \$ à 23 \$ par mois. Une autre mesure qui vient d'entrer en vigueur est l'imposition des prestations d'aide sociale. Une troisième est l'introduction d'une franchise pour le transport médical par taxi. La coalition soutient que les diverses compressions effectuées au cours des exercices 1996-97 et 1997-98 ont fait perdre 865 \$ par année à plusieurs ménages prestataires de l'aide sociale.

La Tribune, 8 avril – « Justice, justice. Pas avec les péquistes ». « On veut l'égalité, c'est assez la pauvreté ». Ils étaient bien une quarantaine à scander ces slogans, et d'autres, de même qu'à chanter des refrains connus mais adaptés au message qu'ils voulaient livrer. Les manifestants, regroupés au sein d'Action Plus, de Solidarité populaire de l'Estrie et du Comité des travailleurs et travailleuses accidenté(e)s de l'Estrie, ont pris d'assaut les bureaux de la députée de Sherbrooke, Marie Malavoy, hier matin. Et leur message avait pour but de sensibiliser Québec au sort des démunis dont le nombre ne cesse de croître à cause, en partie, des coupures budgétaires effectuées par le gouvernement provincial.

La Tribune, 8 mai – Le Protecteur du citoyen Daniel Jacoby lance un sérieux avertissement au gouvernement québécois : la réforme de l'aide sociale « ne règlera en rien la pauvreté au Québec ». Certaines mesures mises de l'avant par la ministre responsable du dossier, Louise Harel, « ne feront même qu'augmenter la pauvreté », a déclaré hier M^e Jacoby à la suite d'une réunion de travail qu'il a tenue avec les membres de l'Association pour la défense des droits sociaux de Québec, un groupe qui défend les assistés sociaux. M. Jacoby a signalé que le nombre de plaintes qu'il avait reçues au sujet du régime d'aide sociale avait augmenté de 3800 à 4500 au cours de l'année qui vient de se terminer. [...] « La sécurité du revenu n'est pas un privilège, mais un droit fondamental. Le grand danger est d'exclure les assistés sociaux de la société. Il faut plutôt les aider à se redonner une dignité ».

La Tribune, 19 décembre - La réforme de l'aide sociale présentée hier par la ministre de l'Emploi Louise Harel a comme objectif majeur d'inciter fortement les jeunes de 18 à 24 ans à quitter l'aide sociale. « Ces jeunes sont menacés d'exclusion à vie du marché du travail si on ne leur offre pas des conditions pour réussir leur vie autrement », a expliqué hier la ministre Harel, après avoir déposé à l'Assemblée nationale l'important projet de loi [projet de loi 186] qui chambarde au complet le régime québécois de sécurité du revenu. [...] « Pour les jeunes de 18 à 24 ans, le droit à l'assistance financière de durée infinie et de façon inconditionnelle, sans réciprocité, n'existe pas », a dit la ministre [...].

La députée Malavoy affronte 40 manifestants



Imacorn-Daquene, René Marquis

19

98

La Tribune, 4 février - Malgré les soupirs et les grincements de dents, la réforme de l'aide sociale de la ministre de la Sécurité du revenu, Louise Harel, propose bel et bien qu'on retienne une partie du chèque mensuel des prestataires d'aide sociale mauvais payeurs de loyer. Advenant qu'un propriétaire ait du mal à se faire payer son loyer, l'article 41 de la réforme déposée le 18 décembre dernier, prévoit que celui-ci pourra s'adresser à la Régie du logement pour qu'une ordonnance de saisie soit prononcée.

«Le début de la fin de l'aide sociale»

La Tribune, 4 février - «Amenez-moi des chiffres sur le nombre d'assistés sociaux mauvais payeurs de loyer. J'ai contacté plusieurs organismes et personne ne compile des données là-dessus». Marie-Claude Paradis, coordonnatrice d'Action Plus, à Sherbrooke, ne peut dire plus vrai. Il semble qu'aucune donnée n'existe sur ce phénomène chez les autorités compétentes. [...] «Des assistés sociaux mauvais payeurs, ça existe, mais il faut faire attention. Ce n'est certainement pas tous les assistés sociaux qui en font partie. Il faut se demander aussi si les loyers ne sont pas trop chers. Plusieurs ont du mal à arriver. J'aimerais pouvoir départager les bons des mauvais payeurs.» «Ça existe, comme il existe des mauvais propriétaires d'immeubles à logements locatifs. Certains ne s'occupent pas convenablement de leurs logements. Pas une tonne, mais il y en a». [...] «Ce qui va arriver avec ça ? C'est que les propriétaires vont augmenter le prix de leurs logements, craint M^{me} Paradis. Ils seront certains d'être payés si on retient une partie du chèque d'aide sociale. Ils vont être portés à hausser les loyers. Ils sont déjà assez élevés comme cela».

La Tribune, 6 février - Conçu pour améliorer le régime québécois d'aide sociale, le projet de loi 186 sur «Le Soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité» sonne plutôt «le début de la fin de l'aide sociale». Pour les représentants de groupes communautaires qui l'ont dénoncé, hier matin, en conférence de presse, ce projet de loi est «sans cœur et contraire à la solidarité tant invoquée ces derniers temps». Il s'inscrit dans «le sillage néo-libéral que l'actuel gouvernement du Parti québécois impose à tous mais surtout aux plus pauvres des pauvres». On a donc demandé le retrait immédiat du projet de loi. Sinon, on promet une vive opposition, des manifestations et de l'occupation de locaux. La promesse vient d'André Roux, au nom de Solidarité populaire Estrie, un regroupement de 40 organismes communautaires, populaires, syndicaux, religieux et étudiants, de Sylvain Gélinas, [de la Chaudronnée, un] restaurant pour les moins nantis; et de Diane Denault et Marie-Claude Paradis, respectivement présidente du conseil d'administration et coordonnatrice d'Action-Plus.

La Presse, 17 février – Le projet de règlement vise à abolir la pénalité de 104 \$ par mois pour partage du logement imposée sur la prestation d'un bénéficiaire de l'aide sociale dans le cas d'un chef de famille monoparentale. Il s'agit d'un engagement pris par le premier ministre Lucien Bouchard lui-même en décembre dernier, afin de remplir, du moins en partie, l'engagement électoral de 1994 du Parti québécois qui promettait l'abolition de cette pénalité pour toutes les catégories d'assistés sociaux. La mesure touchera quelque 8000 familles monoparentales et se traduira par un coût pour l'État de quelque 16 millions par année.

Le Devoir, 31 mars – La Ligue des droits et libertés et des associations de locataires s'indignent d'un nouveau pouvoir dont jouirait la Régie du logement: celui d'ordonner le versement directement au propriétaire de la portion logement d'une prestation d'aide sociale, lorsqu'un loyer est impayé. La ligue, l'Association des juristes en droit social, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec ont uni leur voix hier, en conférence de presse, pour dénoncer cette nouvelle disposition d'un projet de loi.

Occupation chez Harel



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les professionnels appuient les assistés sociaux

La Presse, 3 juin – Les présidents de quatre corporations professionnelles – médecins, diététistes, travailleurs sociaux et conseillers en orientation dénoncent le projet de loi 186 sur la réforme de la Sécurité du revenu et demandent d'assurer un minimum décent aux assistés sociaux. [...] On s'inquiète « du caractère punitif associé à l'obligation au parcours individualisé pour les jeunes assistés sociaux », écrivent le docteur Roch Bernier (président du Collège des médecins), Laurier Boucher (Ordre professionnel des travailleurs sociaux), Louise Landry (Ordre des conseillers d'orientation) et Micheline Séguin-Bernier (Ordre des diététistes).

La Presse, 4 juin – Devant le tollé des regroupements d'assistés sociaux, le gouvernement Bouchard a accouché hier de timides amendements à son projet de réforme de l'aide sociale. Principal irritant, l'obligation faite aux jeunes bénéficiaires de s'inscrire à un parcours de formation – pour éviter de lourdes réductions des prestations – sera reportée à septembre 1999. Il s'agit d'un moratoire de neuf mois puisque selon le projet de loi 186, cette mesure devait s'appliquer à compter de décembre prochain. Les centrales syndicales, les mouvements sociaux et même quelques groupes patronaux avaient plaidé pour un moratoire de deux ou trois ans en commission parlementaire la semaine dernière.

Le Devoir, 11 juin – L'Assemblée des évêques du Québec demande que soit retiré le projet de loi 186 sur la refonte de l'aide sociale. Dans une lettre ouverte envoyée hier au premier ministre Lucien Bouchard, le président de l'assemblée, M^{gr} Martin Veillette, somme le gouvernement de réparer les torts causés aux plus pauvres en renonçant à la méfiance comme attitude régissant les rapports entre l'État et les personnes assistées sociales.

La Presse, 18 juin – À la veille de l'adoption forcée de la réforme de l'aide sociale à l'Assemblée nationale, la ministre Harel fait une dernière concession sur l'aspect le plus controversé de son projet de loi: les jeunes assistés sociaux bénéficieront d'un délai supplémentaire d'un an pour s'inscrire dans les nouveaux parcours d'insertion. [...] La mesure devait s'appliquer en septembre 1999, mais elle ne le sera finalement qu'un an plus tard, a annoncé hier la ministre d'État à l'emploi, Louise Harel. « Les jeunes pourront bénéficier d'une année de plus. L'obligation, qui est maintenue, est donc reportée », a-t-elle déclaré à sa sortie de la réunion du Conseil des ministres [...]. « Il y a un consensus au Québec pour que les parcours offerts aux jeunes soient volontaires. Mais un moratoire d'un an, c'est tout de même un gain », ajoute Jean-Yves Desgagnés, président de la Coalition nationale sur l'aide sociale.

**19 JUIN :
ADOPTION DU
PROJET
DE LOI 18
(LOI SUR LE
SOUTIEN DU
REVENU
ET FAVORISANT
L'EMPLOI ET
LA SOLIDARITÉ
SOCIALE)**

Le Soleil, 4 juillet - Après avoir bouclé sa réforme de l'aide sociale, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité vise un autre front: le dégel des prestations d'aide sociale. Celles-ci sont figées depuis cinq ans. L'indexation des prestations d'aide sociale figure en tête des priorités de Louise Harel. La ministre [...] entend présenter à ses collègues du caucus un portrait complet de la situation d'ici quelques semaines. Son objectif est de bonifier les prestations le 1^{er} janvier prochain [...].

Le Soleil, 7 juillet - Le Front commun des personnes assistées sociales accuse le gouvernement du Parti québécois de vouloir se faire du capital politique sur le dos des pauvres en ouvrant la porte, à la toute fin de son mandat, à l'indexation des prestations d'aide sociale. [...] Pour le Front commun, l'indexation des prestations est le strict minimum à espérer après cinq années de gel. Il soutient que le gouvernement devrait aussi établir un seuil de revenu minimum (en dessous duquel les chèques ne pourraient jamais être amputés) et assurer une couverture des besoins essentiels.

Le Soleil, 21 novembre - Les prestations d'aide sociale au Québec seront indexées de 0,9% le 1^{er} janvier prochain pour tous les bénéficiaires de la Sécurité du revenu. [...] Les prestations d'aide sociale n'avaient pas été indexées depuis 1993, sauf pour les personnes inaptes au travail.

19

99

La Presse, 29 avril - Le temps est révolu où les bénéficiaires de l'aide sociale étaient traités comme des gens potentiellement dangereux et le ministre de la Solidarité, André Boisclair, veut reléguer au placard la panoplie de dispositifs destinés protéger les agents d'aide sociale des sautes d'humeur des bénéficiaires. Hier, en commission parlementaire, M. Boisclair a souligné qu'il voulait faire disparaître partout les panneaux vitrés qui, au-dessus des comptoirs, séparent les agents de l'aide sociale des bénéficiaires. Ces baies vitrées étaient exigées par la Commission de la santé sécurité au travail, mais des discussions sont en cours avec les syndicats pour s'en passer, a expliqué hier M. Boisclair. Pour ce dernier, on pourrait obtenir la même protection pour les fonctionnaires en prévoyant un espace plus grand entre les clients et les agents au guichet...

Le Nouvelliste, 4 mai - Une nouvelle étude menée par des groupes communautaires, dont le Front commun des personnes assistées sociales, montre qu'il y a moins de rabais dans les supermarchés du Québec lors de l'envoi des chèques d'aide sociale que durant les autres semaines. Cette nouvelle recherche en arrive à des résultats pires que ceux enregistrés l'an dernier, pénalisant encore plus les démunis. L'étude estime que la perte économique est de 35 pour cent pour une famille de prestataires qui fait son épicerie au moment où elle reçoit son chèque mensuel.

Le Devoir, 7 mai - Ils sont venus par centaines, de tous les coins du Québec, protester contre les coupes dans leurs prestations d'aide sociale. Sous un soleil radieux, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec organisait hier une grande manifestation dans les rues de l'est de Montréal, réclamant un « barème plancher », soit des prestations suffisantes pour assurer le minimum vital aux assistés sociaux. « Les assistés sociaux sont moins bien traités que les pires criminels », lance Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur du Front commun. En prison, dit-il, les prisonniers sont nourris, logés et vêtus, ajoute-t-il.

Le Devoir, 7 mai - Au nom de sa fille Catherine, une mère de Sillery, Christiane Savary, a déposé hier, à la Cour supérieure, à Québec, une requête pour intenter un recours collectif contre le gouvernement du Québec pour invalider les dispositions de l'aide sociale concernant les pensions alimentaires destinées aux enfants. [...] Selon la requérante, le règlement sur la sécurité du revenu, en privant l'enfant de la pension alimentaire que la cour lui a octroyée, viole les chartes québécoises et canadiennes des droits et des libertés. [...] La requête allègue également que les dispositions de la Loi sur la sécurité du revenu qui permettent de comptabiliser les pensions alimentaires pour enfant viennent en contradiction avec le Code civil et les nouvelles règles de fixation de ces pensions quant « à l'intérêt supérieur de l'enfant devant guider nos tribunaux ».

Une assistée sociale dépose une requête en recours collectif

Manif pour le degré zéro de pauvreté



Le Devoir, 7 mai 1999

Le Soleil, 31 mai – Un coup de pouce statistique accélérera la baisse du nombre d'assistés sociaux à partir de juillet. Des milliers de bénéficiaires participant à une mesure d'Emploi-Québec seront rayés des colonnes de la Sécurité du revenu. Les groupes de défense des personnes assistées sociales s'appêtent à monter au front pour dénoncer ce qu'ils assimilent déjà à un « tripotage » de chiffres. [...] Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des personnes assistées sociales, accuse le gouvernement de vouloir « maquiller la réalité ». Il estime que ce n'est pas parce que des prestataires passeront sous le chapeau d'Emploi-Québec qu'ils devraient disparaître des statistiques.

La Presse, 9 juin – Les 100 000 assistés sociaux inaptes au travail pourraient bientôt n'avoir plus rien à déboursier pour leurs médicaments: la ministre de la Santé, Pauline Marois, compte en effet déposer cette semaine une modification législative qui les exclurait du régime d'assurance-médicaments. [...] Cette clientèle « très ciblée », souligne une source proche du dossier, représente le problème « le plus urgent à régler ». Il serait par contre « impensable » de rétablir la gratuité des médicaments pour l'ensemble des assistés sociaux, ce qui coûterait autour de 33 millions au gouvernement.

Le Soleil, 19 juin – Le FRAPRU et le Front commun des personnes assistées sociales préviennent qu'ils vont « traîner le gouvernement devant les tribunaux » s'il adopte le projet de règlement qui permet la saisie du chèque d'aide sociale pour cause de non-paiement de loyer. En conférence de presse hier, François Saillant, du [FRAPRU], et Jean-Yves Desgagnés, du Front commun [...], ont encore une fois dénoncé ce projet de règlement, qu'ils jugent discriminatoire. [...] MM. Saillant et Desgagnés craignent qu'Hydro-Québec ou Gaz Métropolitain ou un éventuel créancier puissent [sic] désormais revendiquer le même privilège.

Le Soleil, 24 août - Alors que le Conseil du bien-être social constate la pauvreté de nos aînés, près de 32 000 prestataires de l'aide sociale âgés de 60 ans et plus verront leur allocation logement réduite à compter du 1^{er} octobre prochain.

Le Devoir, 4 septembre - Les propriétaires ne pourront pas saisir à la source les chèques d'assistance sociale dans les cas de non-paiement du loyer. C'est ce qu'a décidé cette semaine le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair. Soulagés par cette nouvelle, les organismes de défense des droits des locataires ont quand même exprimé le souhait que d'autres mesures soient prises pour améliorer la capacité de payer des prestataires de la Sécurité du revenu. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), notamment, contestait cette mesure qu'il jugeait discriminatoire envers les assistés sociaux. Mais le vrai problème est, dit-il, « l'incapacité de payer des locataires qui force, mois après mois, les personnes et les familles assistées sociales à choisir entre payer le loyer et manger ». Le FRAPRU recommande donc l'augmentation des prestations d'aide sociale et l'abolition de la compression de 108\$ par mois imposée aux assistés sociaux qui partagent un logement. Il propose également que l'on construise plus de logements sociaux.

Le Devoir, 17 septembre - Le gouvernement abandonne l'idée d'imposer des sanctions, à compter de septembre 2000, à tous les jeunes assistés sociaux qui refuseront de participer à des mesures actives d'insertion au marché du travail. Le ministère de la Solidarité sociale adopte plutôt une approche sélective: seuls les jeunes qui font leur entrée à la sécurité du revenu seront visés.

La Presse, 23 décembre - Au moment où Québec peut compter sur au moins 85 millions de surplus budgétaires, le gouvernement Bouchard a décidé de mettre fin à l'indexation des prestations d'aide sociale de 275 000 prestataires jugés aptes à travailler, une décision qui lui permettra d'épargner 31 millions pour l'an 2000. [...] Du côté des groupes sociaux, c'était la consternation. « On nous dit sans explication, sans raison, que 275 000 ménages considérés 'aptes' continueront de s'appauvrir. C'est carrément scandaleux dans le contexte des surplus budgétaires », de lancer Jean-Yves Desgagnés, de la Coalition pour la défense des assistés sociaux.

Prêts à aller devant les tribunaux contre la saisie de l'aide sociale

20

00

Le Devoir, 25 février – [Au terme du Sommet de la Jeunesse, le gouvernement promet] une indexation des prestations pour les assistés sociaux jugés au travail [...]. Et la suppression, sur deux ans, de la pénalité de 104\$ pour partage de logement pour les assistés sociaux [...].

La Presse, 14 avril – Le gouvernement suivra de beaucoup plus près les démarches des bénéficiaires de l'aide sociale pour réintégrer le marché du travail, ce qui devrait générer des économies de 56 millions par année. Le ministère de la Solidarité sociale prévoit que l'opération Destination emploi permettra de réduire de 8000 ménages la liste des bénéficiaires de l'aide sociale. À compter de mai, tous les nouveaux prestataires devront participer à une journée d'évaluation de leur capacité de se trouver du travail. Six mois plus tard, une relance sera effectuée pour que le prestataire fasse le point sur ses démarches pour réintégrer le marché du travail. [...] Le refus de participer aux démarches entraînera une pénalité de 75\$ par mois. [...] Progressivement, ces « services » seront offerts à l'ensemble de la clientèle de l'aide sociale, a expliqué hier le ministre André Boisclair, se défendant d'avoir une approche coercitive. Pour lui, Québec « offre un nouvel appui » aux prestataires et il est « tout à fait correct, dans le sens de l'intérêt public, de dire à une personne qui est à l'aide sociale qu'elle a la responsabilité de se chercher un emploi ».

Le Devoir, 22 août – Le gouvernement du Québec s'est engagé hier à réserver dans l'avenir rien de moins qu'un « service royal » aux jeunes assistés sociaux. Confiant en l'efficacité de son nouveau programme Solidarité jeunesse, le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, s'est d'ailleurs fixé comme objectif « de faire en sorte que 75% des jeunes de moins de 21 ans admis à la sécurité du revenu soient aux études, en emploi ou en formation, 18 mois après leur demande à l'aide sociale ». [...] Offert aux quelque 15 000 jeunes de moins de 21 ans qui font chaque année une première demande d'aide sociale, le programme promet un encadrement

personnalisé qui sera assuré durant un an non pas par l'habituel bureau d'Emploi-Québec mais principalement par les carrefours jeunesse-emploi, plus proches de cette clientèle. Chaque participant sera invité, au cours des trois premiers mois, à faire le point sur ses capacités et ambitions personnelles, avant de choisir de s'engager dans un retour aux études, une recherche d'emploi ou un stage. Comme les autres programmes d'employabilité du genre, l'inscription au programme vaudra à ses participants une prime de 130 \$ par mois en plus de la prestation de base d'environ 500 \$. La participation sera volontaire, assure-t-on [...].

Le Soleil, 8 octobre (lettre ouverte) – Tel que nous vous le demandons depuis près de deux ans, tel que vous le demande également la Marche mondiale des femmes au Québec, il est temps d'introduire dans la loi d'aide sociale le principe d'un « barème plancher » qui garantirait que la prestation d'aide sociale versée ne puisse être amputée sous aucun prétexte. Nous vous demandons également de ramener les prestations d'aide sociale au même niveau de revenu disponible que celui de 1993.

La Presse, 1^{er} novembre – Dans une lettre commune avec la Fédération des femmes, Concertation jeunesse et le Front commun des personnes assistées sociales, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi enjoint au premier ministre Lucien Bouchard de « ne pas renouer avec un régime d'obligation en matière d'aide sociale et d'éviter une rupture du contrat social qu'il a conclu avec sa jeunesse ».

20

01

La Presse, 30 mars – Premier signe concret de l'effort de lutte contre la pauvreté lancé par Québec: les chèques d'aide sociale augmenteront [lire: seront indexés] de 2,5% à compter de juin [...]. En guise de rameau d'olivier aux groupes antipauvreté qui réclament depuis belle lurette une augmentation des barèmes planchers de l'aide sociale, le gouvernement versera entre 12\$ et 23\$ de plus par mois aux 250 000 ménages aptes au travail. Les bénéficiaires inaptes au travail voyaient déjà leur chèque augmenter annuellement. Dans son budget, la ministre des Finances [Pauline Marois] cible, avec le programme Action emploi, les prestataires de «longue durée» de l'aide sociale, ceux qui reçoivent un chèque depuis au moins trois ans: c'est le cas de 61% des prestataires de l'aide sociale, soit 225 000 ménages. Ces derniers, s'ils se trouvent un emploi, recevront un forfait du gouvernement équivalent à 390\$ par mois pour la première année, 260\$ par mois pour la seconde et 140\$ par mois pour la troisième. Ce «supplément de retour au travail» équivaldra à une hausse de salaire de trois dollars l'heure lors de la première année de travail. [...] Quant au programme Action emploi, il est «porteur d'iniquité», croit [Vivian Labrie, porte-parole de la Coalition pour une loi antipauvreté]. «Une personne qui travaille au salaire minimum dans une usine va voir l'autre arriver et gagner 3\$ l'heure de plus qu'elle! Pourquoi ne pas simplement avoir augmenté le salaire minimum?», se demande-t-elle.

La Presse, 30 mars - «Il fallait augmenter les prestations des personnes assistées sociales. Elles vivent dans une pauvreté innommable, poursuit M^{me} [Françoise] David [présidente de la Fédération des femmes du Québec]. L'indexation au coût de la vie, ce n'est pas une mesure. Ce devrait être normal.» Nicole Jeté, qui coordonne le Front commun des personnes assistées sociales, abonde dans le même sens. «L'indexation, ça représente trois dollars par semaine. On maintient la pauvreté, parce que, avec 489 \$ par mois, on ne peut pas arriver. Nous, on voulait un barème plancher couvrant les besoins en logement, en nourriture et en santé[...]».

La Presse, 8 mai - Le revenu des personnes assistées sociales aptes au travail a diminué de 20% entre 1990 et 2001. C'est sur ce constat, calculé à partir des prestations versées au Québec pendant cette période et de la hausse du coût de la vie, que s'ouvre le rapport *Le mensonge de la Solidarité sociale et les pièges de la pauvreté au Québec*, produit par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Les assistés sociaux plus pauvres qu'en 1990

Les rabais, c'est pas pour les pauvres!

*IGA n'offre jamais
ses meilleurs prix
au début du mois*



Le Devoir, 6 juin - Les chaînes d'alimentation ont encore des progrès à faire pour s'attirer les bonnes grâces des groupes de défense des assistés sociaux. Les meilleurs rabais de leurs circulaires sont rarement offerts pendant la semaine de réception des chèques d'aide sociale, une pratique que le Collectif pour l'équité des bons rabais en alimentation juge discriminatoire. À l'aide d'une grille de 125 produits de base, les bénévoles du collectif ont épluché les circulaires de cinq chaînes d'alimentation sur une période de quatre mois (de novembre à février 2001) afin de comparer les spéciaux offerts chaque semaine. [...] « Il y a moins de rabais de produits économiques justement la semaine où les gens en ont besoin. Le droit à l'alimentation, c'est le droit de se nourrir et ils se trouvent à attaquer ça indirectement en diminuant concrètement le pouvoir d'achat des plus pauvres de la société au moment où ils ont la possibilité d'acheter », indique Jocelyne Leduc Gauvin, du Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles.

Le Soleil, 29 octobre - Le régime d'aide sociale du Québec était-il discriminatoire envers les jeunes assistés sociaux, lorsqu'il réduisait de 64% les chèques destinés aux prestataires de moins de 30 ans qui ne s'inscrivaient pas à des programmes d'emploi? La Cour suprême du Canada se penchera sur la question, aujourd'hui, lorsqu'elle entendra le recours collectif déposé par une femme de Montréal, Louise Gosselin, qui conteste les règles de l'aide sociale en vigueur au Québec entre 1985 et 1989. [...] Louise Gosselin s'est adressée aux tribunaux en 1987 pour contester cette situation, affirmant que le gouvernement faisait preuve de discrimination en raison de l'âge et brimait son droit à la sécurité, en contravention avec la Charte canadienne des droits et libertés. Elle a cependant été débouté à deux reprises, d'abord en Cour supérieure puis en Cour d'appel du Québec.

Le Devoir, 2 novembre - Les bénéficiaires de la Sécurité du revenu verront leurs prestations d'aide sociale indexées dès le 1^{er} janvier prochain. [...] Pour Guy Turcot, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, il faut replacer les annonces de la ministre en perspective. « On donne des bonbons. Le 2,8% d'indexation pour janvier, ce n'est pas un engagement ferme d'indexer [chaque année] les prestations d'aide sociale ».

200

02

La Tribune, 17 janvier (lettre ouverte) - L'aide sociale doit demeurer une mesure de dernier recours, une aide temporaire pour aider les plus mal pris et ne jamais devenir un mode de vie ou un droit acquis. Et toutes les mesures sociales devraient comporter leur part de responsabilisation en exigeant une contrepartie.

Le Devoir, 20 mars - Les bénéficiaires d'aide sociale pourront partager un logement en évitant une pénalité mensuelle de 50\$ à compter du 1^{er} janvier 2003. La ministre des Finances, Pauline Marois, a mis fin hier à une injustice vieille de 13 ans frappant les plus démunis [...].

Le Devoir, 20 mars - Les groupes populaires ont accueilli avec joie les mesures annoncées pour les démunis dans l'énoncé budgétaire d'hier. « Enfin, la coupure pour partage du logement est abolie. On réclamait cela depuis 1988 », a dit François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire pour le réaménagement urbain (FRAPRU). M. Saillant a rappelé que cette abolition de la pénalité avait été promise par le Parti québécois et quelle s'est effectuée

de façon graduelle. « Le seul bémol, c'est qu'on aurait dû le faire immédiatement, compte tenu de la crise du logement à Montréal », a dit M. Saillant. [...] Accueil favorable aussi de la part du Front commun des assistés sociaux. « Enfin, le gouvernement réalise sa promesse prise lors du Sommet de la jeunesse de février 2000. Nous sommes heureux pour les 82 000 ménages qui ne seront plus pénalisés par cette taxe à la débrouillardise », a déclaré le porte-parole du Front, Jean-Yves Desgagnés.

La Presse, 11 avril (lettre ouverte) - J'ai été fort surpris qu'il y ait 230 000 ménages de personnes qui sont aptes au travail et qui reçoivent des prestations d'aide sociale. Je crois qu'il serait grand temps que le gouvernement mette ses culottes et fasse un tri parmi les gens qui reçoivent des prestations. Combien de personnes parmi ces 230 000 n'ont pas réellement besoin de cet argent, mais le reçoivent parce qu'ils sont paresseux ? Comme celui qui me remercie gentiment d'aller travailler pour le faire vivre en m'envoyant la main, assis sur sa caisse de bière. Combien d'entre eux vivent de ces prestations et travaillent en même temps au noir ?

Le Soleil, 1^{er} novembre - Le programme Action emploi, créée en 2001 pour aider les assistés sociaux à retourner sur le marché du travail, est loin d'avoir connu du succès. Ce programme devait toucher 15 000 personnes, mais n'a rejoint dans les faits que 3254 prestataires, indique le dernier rapport annuel de gestion de la Sécurité du revenu. [...] Pour expliquer cet échec, le ministère de la Solidarité soutient que « la faiblesse du nombre de participants peut s'expliquer par la proportion relativement élevée de demandes non recevables ». Plusieurs travailleurs n'ont pas en effet travaillé pendant suffisamment d'heures pour toucher l'aide financière.

**13 DÉCEMBRE:
ADOPTION DE
LA LOI VISANT À
LUTTER CONTRE
LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION
SOCIALE, AVEC
LAQUELLE LE
GOUVERNEMENT
S'ENGAGE À
« ADOPTER ET
RENDRE PUBLIC
UN PLAN D'ACTION**

**GOVERNEMENTAL
PRÉCISANT LES
ACTIVITÉS QU'IL
PRÉVOIT RÉALISER
POUR AMENER
LE QUÉBEC [...]
AU NOMBRE
DES NATIONS
INDUSTRIALISÉES
COMPTANT
LE MOINS
DE PERSONNES
PAUVRES».**

Le Devoir, 20 décembre – Après avoir défendu pendant 17 ans l'idée selon laquelle Québec a autrefois agi de façon discriminatoire envers les jeunes assistés sociaux, Louise Gosselin, une bénéficiaire de l'aide sociale maintenant âgée de 43 ans, a perdu sa bataille hier devant le plus haut tribunal du pays. Dans un long et rare jugement portant sur les personnes assistées sociales, la Cour supérieure a rejeté dans la division (cinq juges contre quatre) hier le recours collectif intenté par M^{me} Gosselin au nom de tous ces moins de 30 ans qui ont été sous la coupe d'un règlement québécois en vigueur de 1984 à 1989 et en vertu duquel ces jeunes bénéficiaires de l'aide sociale recevaient le tiers de la prestation pour les inciter à fréquenter le marché du travail.

200

03

Le Devoir, 12 mars - À compter du 1^{er} janvier 2004, les familles monoparentales prestataires de l'aide sociale ne verront plus leurs revenus de pension alimentaire pour un enfant de plus de quatre ans déduits de leur chèque d'aide sociale. Tous les ménages prestataires de l'aide sociale bénéficieront d'une exemption mensuelle de 100\$ des revenus de pension alimentaire, peu importe l'âge des enfants à charge.

Le Soleil, 3 juillet – Les prestataires d'assistance-emploi [d'assistance sociale] qui refusent de participer à un programme d'intégration au travail continueront à se voir imposer une pénalité, a affirmé hier le ministre de l'Emploi Claude Bécharde. « Déjà, dans le cadre actuel, quand les gens refusent un emploi ou qu'ils ne font pas de démarches pour en obtenir un, il y a des pénalités de 75 \$ qui sont là, a indiqué le ministre Bécharde. Il y a déjà des mesures qui s'appliquent et je ne prévois pas à très court terme de nouvelles mesures. [...] Les pénalités qui sont là, ce n'est pas moi qui les ai inventées ». [...] L'objectif du ministre Bécharde est de permettre l'intégration de 25 500 prestataires au marché du travail. « Il y a un changement de philosophie au ministère [...] et dont le but est de faire en sorte qu'avec des efforts supplémentaires, on puisse atteindre cet objectif-là », a affirmé M. Bécharde. Le ministre souligne que la valorisation de l'effort s'adressera aux travailleurs et travailleuses à petit salaire et aux prestataires considérés aptes au travail « selon un calcul qui fera qu'ils n'auront pas envie de revenir en arrière ».

La Tribune, 4 juillet – Le député de Vachon, Camil Bouchard, reproche au ministre Bécharde de « resserrer l'étau autour de la dignité des personnes ». « Les gens seront coincés à accepter un travail qui souvent va être indigne de ce qu'ils souhaitent (...) cela va encourager le cheap labor », a-t-il lancé, indigné. Selon lui, l'approche coercitive à l'américaine que semble endosser le gouvernement Charest passe complètement à côté de l'objectif de réduction de la pauvreté et du misérabilisme. « C'est l'obligation pour une personne d'accepter n'importe quoi pour manger. Ce n'est pas un salaire minable, dans des conditions minables qui permettent aux gens de s'en sortir », a-t-il ajouté.

Le Devoir, 16 octobre – Le premier ministre Jean Charest demande au Collectif pour un Québec sans pauvreté de faire preuve d'un peu plus de patience. Le plan d'action découlant de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sera déposé cet automne, a-t-il assuré. [...] Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a remis hier au premier ministre une mise en demeure citoyenne pour exprimer son ras-le-bol et le presser de présenter un plan d'action digne de ce nom. « Le gouvernement est dans l'illégalité depuis le 5 mai », a lancé la porte-parole Vivian Labrie. Le collectif souhaite que Jean Charest respecte ses engagements : rétablir la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux et les personnes âgées recevant le plein supplément de revenu garanti et créer un barème plancher, un seuil minimal au-dessous duquel aucune pénalité ne peut s'appliquer au chèque d'aide sociale.

Le Devoir, 10 novembre – Québec entend revoir de fond en comble le régime de Sécurité du revenu en y introduisant le principe de réciprocité qui pourrait se résumer à «aide-toi et l'État t'aidera». Ce changement de culture entraînera un resserrement des obligations pour les bénéficiaires de l'aide sociale jugés aptes au travail. Selon le Plan d'action gouvernementale [sic] en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2003-2008, *Ensemble, pour un Québec solidaire*, dont *Le Devoir* a obtenu copie, les demandeurs d'aide sociale devront, à compter de 2005, entreprendre une démarche pour réintégrer le marché du travail dès le dépôt de leur demande. [...] La solidarité collective, version libérale, prend le virage de l'autonomie et de la responsabilisation des bénéficiaires. Dans cet esprit, Québec éliminera deux allocations prévues à la Loi sur la sécurité du revenu, qui, juge-t-il, ne favorisent pas l'intégration à l'emploi. L'allocation pour contraintes temporaires accordée aux assistés sociaux ayant un enfant à charge de cinq ou moins sera progressivement abolie. Cette aide qui touche très majoritairement les femmes, augmentait le chèque d'aide sociale de 111\$ par mois. [...] Qui plus est le fait d'être âgé de 55 à 64 ans ne donnera plus droit à une allocation mensuelle de 111\$ par mois dans le nouveau régime de Sécurité du revenu. [...] En contrepartie de cette culture du «aide-toi et l'État t'aidera», qui ne touche pas les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, Québec établira de façon transitoire, un barème plancher équivalent à 80% de la prestation. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide sociale ne subiront plus de pénalités et de sanctions administratives franchissant ce seuil, sauf dans le cas de fraude.

Le Devoir, 11 novembre – Les groupes sociaux se disent trahis par le gouvernement Charest. [...] «Je n'ai qu'un message à faire au gouvernement: ne déposez pas [le plan] comme ça, car vous allez faire un tort considérable à des centaines de milliers de personnes au Québec. Ce serait un recul immense, pervers, dangereux pour la cohésion sociale. Et on va faire appel à toutes les solidarités possibles pour contrer ça», a lancé hier Vivian Labrie, du Collectif pour un Québec sans pauvreté [...]. «C'est un sentiment de trahison profond», a laissé tomber Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Visiblement ébranlé, il a souligné que le Parti libéral avait déposé, en décembre 2002, une motion qui proposait de fixer le barème plancher l'aide sociale [...] au montant des prestations minimales actuelles, c'est-à-dire 523 \$ par mois. Or protéger 80% de la prestation, comme le suggère le plan d'action gouvernemental à titre de barème «transitoire», peut réduire le chèque d'aide sociale à aussi peu que 419 dollars par mois. «C'est un faux barème plancher, une astuce. C'est indigne de ce gouvernement qui prétend s'inscrire dans la continuité des valeurs de justice sociale du Parti libéral. Son slogan, c'est: "aide-toi et advienne que pourra", a ajouté M. Desgagnés.

20

04

Le Quotidien, 30 janvier - Le comité aide sociale de Solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean blâme ouvertement le magazine Allô!, qui a suggéré à ses lecteurs de « dénoncer les Bougon de (leur) quartier ». [Le porte-parole du comité, Alain Lavoie] prétend que la revue hebdomadaire a manipulé les chiffres dans un dessein uniquement sensationnaliste. Il fait ici état de données rapportés dans l'article en question, où l'on suggère que 67 pour cent des prestataires présentent des dossiers contenant des anomalies. « Ce qu'il néglige [le journaliste] de préciser, par contre, c'est qu'une anomalie peut être un simple vice de forme. Au contraire, il laisse entendre que 67 pour cent des personnes bénéficiant de l'aide sociale sont des fraudeurs », s'indigne M. Lavoie.

Le Devoir, 3 avril – Québec opère un virage à 180 degrés dans sa philosophie de lutte contre la pauvreté. Le gouvernement Charest privilégie désormais la carotte plutôt que le bâton afin d'inciter les assistés sociaux à réintégrer le marché du travail. À compter de 2005, Québec abolira les sanctions financières imposées aux assistés sociaux aptes au travail qui refusent de participer à des mesures d'Emploi-Québec. [...] «Au lieu de punir les gens, on y va par l'incitation. Un des axes majeurs et prioritaires de ce plan, c'est la valorisation du travail, de l'effort et de la participation», a affirmé hier le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a dévoilé le très attendu plan d'action gouvernemental 2004-09 en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [...] Conformément à son engagement électoral, le gouvernement Charest établira, à compter du 1^{er} avril 2005 seulement, un barème plancher à l'aide sociale qui protège à 100% (sauf en cas de fraude ou de remboursement de dette) la prestation de base que reçoit un assisté social apte au travail (533\$ par mois). [...] Dès janvier 2005, l'allocation d'aide à l'emploi – dorénavant appelée «prime à la participation» – passera de 130 à 150\$ par mois. [...] La seule hausse des prestations consiste en une indexation annuelle [...]. Les prestations des assistés sociaux ayant des contraintes sévères à l'emploi seront indexées chaque année en fonction de la hausse du coût de la vie [...]. Dans le cas des personnes aptes au travail, l'indexation sera toutefois partielle. Seule la moitié de l'indexation sera appliqué à leur prestation. [...] Le Plan d'action reçoit un accueil mitigé de la part des groupes sociaux. Vivian Labrie, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, et Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des personnes assistées sociales, déplorent la mise en vigueur tardive des mesures, la mise en place d'une indexation partielle des prestations d'aide sociale pour les personnes aptes au travail ainsi que l'absence du retour à la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux et les personnes âgées démunies. «Il faut reconnaître que le Québec fait un pas en avant et se distingue de l'environnement nord-américain. Mais il faut résoudre les contradictions et faire le pas de budgétiser cela correctement», a lancé Vivian Labrie.

11 JUIN : DÉPÔT DU PROJET DE LOI 57 (LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES)

Le Devoir, 16 juin - Le gouvernement Charest souhaite resserrer les contrôles sur les assistés sociaux et remettre en question le principe d'insaisissabilité du chèque d'aide sociale. Lorsqu'un prestataire fait défaut de payer son loyer, Québec entend en effet saisir son chèque

et en verser une partie directement à son propriétaire. C'est ce qui est dissimulé dans l'article 53 du projet de loi sur l'aide aux personnes et aux familles, qui a été déposé vendredi par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille, Claude Béchar. [...] Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des personnes assistées sociales, estime que cette mesure contrevient à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui édicte le principe d'une prestation minimale, c'est-à-dire un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application de sanctions administratives. « On va se battre contre cette disposition qui est inacceptable. Ça va être une guerre, parce que ce n'est pas vrai que le gouvernement va ramener dans le décor une mesure contre laquelle on s'est déjà battu dans le passé », a-t-il affirmé lors d'un entretien téléphonique hier.

Le Devoir, 17 juin - Le gouvernement Charest prétend ne plus avoir l'intention de saisir le chèque d'un assisté social si celui-ci fait défaut de payer son loyer, mais il se dit à l'écoute de toute autre proposition visant à contraindre les prestataires à respecter leurs obligations envers les propriétaires. [...] « Mon intention n'est pas de mettre en vigueur cette mesure. Elle est là [dans le projet de loi] pour avoir la discussion », a lancé M. Béchar en conférence presse hier. Des consultations publiques se tiendront cet automne sur le projet de loi.

Loyer impayé: Québec veut saisir le chèque d'aide sociale

Nouvelles pénalités à l'aide sociale

Le Devoir, 22 septembre - L'approche coercitive envers les assistés sociaux se perpétue. Le gouvernement Charest annonce des compressions de 44 millions de dollars à l'aide sociale quelques mois seulement après avoir déposé un plan d'action contre la pauvreté qui devait mettre fin aux réductions budgétaires et aux sanctions administratives contre les prestataires. Les 20 000 assistés sociaux aptes à l'emploi qui habitent chez leurs parents et dont au moins un des deux parents travaille seront en effet pénalisés de 100\$ par mois à compter du 1^{er} janvier 2005. [...] «À un moment donné, la responsabilité gouvernementale ne peut pas non plus remplacer la responsabilité parentale», a lancé [...] Claude Bécharard. Pour le ministre Bécharard, cette mesure coercitive, qui fera économiser 20 millions de dollars par an au gouvernement, vise à prendre en compte un nouveau principe, celui de la «solidarité familiale». M. Bécharard estime que sa décision représente également une «mesure d'équité» entre les prestataires qui demeurent chez leurs parents et ceux «qui n'ont pas cette chance-là».

Le Devoir, 6 octobre - Claude Bécharard a fait face, hier, à une salve de critiques de la part du Collectif pour un Québec sans pauvreté et du Front commun des personnes assistées sociales à l'occasion de l'étude en commission parlementaire du projet de loi 57 sur l'aide sociale. Les deux groupes accusent le ministre de vouloir échapper aux obligations contenues dans la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté, qui a pourtant été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002. «Je comprends l'appétit des groupes sociaux. J'ai déposé (en avril dernier) un plan de lutte à la pauvreté de 2,5 milliards de dollars (sur cinq ans), et ce n'est pas assez. Je veux bien que les gens disent que ce n'est pas assez, mais on essaie aussi d'être le plus juste possible envers l'ensemble des Québécois [...]», a déclaré Claude Bécharard lors d'un point de presse. Les groupes de défense des assistés sociaux estiment que le projet de loi du ministre viole la loi 112. «Nous considérons que ce projet trompe la population dans la mesure où il prétend appliquer la loi alors qu'il ne fait pas ça et représente plutôt un recul», a affirmé Vivian Labrie, du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Le Devoir, 6 novembre - Les assistés sociaux traînent le gouvernement Charest devant les tribunaux, a appris *Le Devoir*. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec s'adresse en effet à la Cour supérieure pour faire invalider la « clause Tanguy », cette mesure qui pénalisera de 100 \$ par mois à compter du 1^{er} janvier 2005 20 000 assistés sociaux qui habitent chez leurs parents. Dans une requête en jugement déclaratoire qui a été déposée jeudi, le Front commun demande à la Cour supérieur de rendre « illégal et nul » le projet de règlement [...].

Le Devoir, 19 novembre - Au lieu de saisir les chèques des assistés sociaux qui font défaut de payer leur loyer, le gouvernement Charest envisage la création de « programmes volontaires de fiducie » visant à aider les prestataires à administrer leurs revenus et à s'acquitter de leurs obligations envers les propriétaires. Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, a confirmé au *Devoir* hier qu'il « envisage sérieusement » d'emprunter cette avenue. Selon la proposition à l'étude, un assistés social éprouvant des difficultés à joindre les deux bouts et à payer son foyer pourrait de façon volontaire, faire appel à un organisme communautaire, une association coopérative d'économie familiale (ACEF) ou même un centre local d'emploi pour l'aider à faire face à ses obligations. L'organisme, avec lequel le gouvernement aurait préalablement conclu une entente, disposerait d'un compte en fiducie dans lequel l'assisté social verserait sa prestation. L'organisme pourrait administrer les revenus et les dépenses du prestataire et garantir au propriétaire qu'il recevra, en tout ou en partie selon le cas, le montant de son loyer.

Le Devoir, 25 novembre - Cette tutelle est « plus perverse » que la saisie du chèque d'aide sociale et, loin d'être volontaire, elle deviendra obligatoire une fois mise en application, estime François Saillant, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). « On sait très bien que cette tutelle volontaire va devenir une exigence de la part des propriétaires. Ils vont dire aux personnes à l'aide sociale : si tu veux rester ici ou louer ce logement-là, il faut que tu acceptes une tutelle »,

a-t-il expliqué aux journalistes hier, à la suite de son passage devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 57 sur l'aide sociale. [...] Le Regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec partage le même avis et recommande plutôt à Québec d'instaurer un contrôle sévère des loyers et la construction de logements sociaux. L'Union des consommateurs du Québec et la Coalition des associations de consommateurs du Québec rejettent également la tutelle volontaire. Le non-paiement de loyer n'est pas causé par une mauvaise gestion des prestations de la part des assistés sociaux. Tous ces groupes lient le non-paiement de loyer à l'insuffisance des prestations d'aide sociale.

20

05

La Tribune, 12 février - Action Plus, de Sherbrooke, invite les assistés sociaux assujettis à la «clause Tanguy» à venir enrichir les preuves qui alimenteront la demande en rejet de cette mesure discriminatoire et illégale en vertu de la *Loi contre la pauvreté et l'exclusion*. « Bien des gens croient qu'il n'y a rien à faire, notamment depuis que la cour a rejeté la demande d'injonction. Ils ne savent pas qu'il y a une cause qui sera entendue par la cour, en mars, et par laquelle est demandé le rejet de la clause Tanguy », explique le porte-

parole d'Action Plus, Pierre Gingras. [...] « Vous pouvez en appeler de la décision rendue, en suivant les procédures habituelles prévues par le ministère. Avec le support d'Action Plus, vous pouvez produire un affidavit dans lequel vous aurez à décrire votre situation réelle ainsi que les conséquences néfastes et négatives qu'entraîne cette coupure [...] ».

Action Plus invite les Tanguy à sortir de l'ombre

DE L'INDIGNITÉ À LA DIGNITÉ



LE SOLEIL, PATRICE LAROUCHE

Le Soleil, 6 mai - [U]n petit groupe d'environ 25 personnes assistées sociales s'est rendu manifester devant le bureau du Centre local d'emploi des Quartiers-Historiques, rue Jean-Lesage [à Québec]. [...] À l'occasion de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales, quelques-unes d'entre elles ont dénoncé les «attaques appauvrissantes» du gouvernement: la clause Tanguy (pénalité aux assistés vivant chez leurs parents), le projet de loi 57, la demi-indexation à l'aide sociale et la récente coupe de 85 millions \$ au ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce sont ces politiques qui créent l'indignité, ont-elles souligné.

Le Soleil, 13 mai - Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) entendra la semaine prochaine à Montréal une cause fort importante pour les personnes assistées sociales recevant une pension alimentaire pour leurs enfants. Le TAQ devra déterminer si le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a le droit de considérer cette pension comme un revenu familial et de retrancher ce montant des prestations d'aide sociale. [...] Pour le Front commun [des personnes assistées sociales du Québec], il s'agit là de discrimination envers les assistés, puisque la même pension n'est pas comptabilisée pour l'impôt.

17 JUIN : ADOPTION DE LA LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES

Le Soleil, 4 novembre - Les personnes assistées sociales ont perdu leur bataille des pensions alimentaires devant le Tribunal administratif du Québec. Les pensions versées aux enfants continueront donc d'être considérées comme un revenu pour les parents assistés, et leur montant déduit de leurs prestations. [...] Pour l'heure, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec étudie la possibilité d'aller en appel de cette décision.

Le Soleil, 8 décembre - Une vingtaine de démunis ont troublé hier les travaux de l'Assemblée nationale. Pendant la période quotidienne des questions, les manifestants, entassés dans la tribune du public, se sont mis à crier « Nous voulons la pleine indexation des prestations d'aide sociale », avant de se faire expulser par le service d'ordre. [...] Plus tard, la porte-parole des manifestants, Renée Dubeau, qui milite au sein du groupe Rose du Nord, a expliqué que « seuls des gestes d'éclat permettent de faire bouger les choses ». [...] « Si la ministre Courchesne (Michèle) continue comme cela, elle va nous avoir dans les pattes », a averti M^{me} Dubeau.

20

06

Le Soleil, 14 mars - Des militants antipauvreté de Québec ont effectué des visites impromptues au bureau des deux ministres provinciaux de la région 03, hier [...]. Environ 25 membres du Regroupement de femmes sans emploi du Nord de Québec, de l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métro (ADDS-QM) et de la même association pour la rive sud sont venus rappeler aux ministres Michel Després, des Transports, et Carole Théberge, de la Famille, les trois grandes revendications défendues à l'échelle provinciale depuis quelques semaines. Indexation complète des prestations d'aide sociale [...]. Rétablissement de la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux. Exemption de la pension alimentaire dans le calcul de la prestation d'aide sociale accordée aux parents.



LE SOLEIL, MARTIN MARTEL

« Les miettes, ça suffit ! »

Le Nouvelliste, 23 mai (lettre ouverte) – Nous vous rappelons ces revendications : pleine indexation des prestations d'aide sociale pour tous, et rétroactive au 1^{er} janvier 2006 ; augmentation substantielle des prestations d'aide sociale ; augmentation du salaire minimum à 10 \$/l'heure ; amélioration des lois du travail afin de contrer le travail atypique et précaire.

Le Quotidien, 12 juin (lettre ouverte) – Les prestations d'aide sociale ne permettent pas à une majorité de personnes de combler leurs besoins essentiels. En recevant un montant d'argent qui ne permet pas de couvrir nos besoins essentiels, le message que l'on entend, c'est que nous serions responsables de ce qui nous arrive. Et que si nous vivons dans la pauvreté, c'est que nous ne faisons pas assez d'efforts, ou que nous ne savons pas nous organiser, surtout si nous sommes aptes au travail. Pourtant, nous sommes les premiers à agir pour nous sortir de la pauvreté. Est-ce que vous pensez que la société a une responsabilité ?

Le Soleil, 21 août – Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec devrait en appeler d'un jugement de la Cour supérieure du Québec qui vient de le débouter en faveur du gouvernement du Québec. L'organisme contestait la décision de réduire de 100 \$ par mois la prestation d'un assisté social qui vit chez un parent non prestataire. Sa porte-parole, Nicole Jetté, affirme que cette mesure, qui a permis au gouvernement d'économiser 44 millions \$ par année, contrevient à la loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Front commun aimerait obtenir une autre interprétation judiciaire, à un niveau plus élevé, concernant sa requête.

Le Quotidien, 17 octobre – Les prestations des assistés sociaux ont perdu 30% de leur valeur, en 20 ans, selon les organismes membres du Comité solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui réclament la pleine indexation des prestations pour le 1^{er} janvier 2007. « La réalité des personnes et des familles qui vivent de l'aide sociale n'a pas arrêté de se détériorer, ces dernières années. La prestation d'un adulte qui était de 440 \$ en 1985 est de 543 \$ en 2006. Cette prestation ne permet pas aux personnes et aux familles de couvrir leurs besoins essentiels », fait valoir l'organisme.

Le Devoir, 21 octobre (lettre ouverte) – La pauvreté ne va pas en diminuant. Les pauvres sont de plus en plus pauvres. Depuis l'élection du gouvernement libéral, la majorité des personnes assistées sociales se sont appauvries. Les prestations d'aide sociale n'ont pas été indexées en fonction de la hausse du coût de la vie. De nouveaux règlements ont restreint encore davantage l'accès à l'aide sociale, laissant plusieurs personnes sur le carreau, sans revenu. De nouvelles compressions ont été créées pour, entre autres, pénaliser de 100 \$ la solidarité familiale. Une nouvelle réforme de l'aide sociale a été mise en place, divisant davantage les pauvres, appauvrissant les jeunes.

La Tribune, 25 octobre – Les conditions de vie des assistés sociaux se dégraderont davantage avec l'application de nouveaux règlements sur l'aide sociale, déplorent des représentantes du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Adoptée en juin 2005, la nouvelle Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (loi 57) entrera progressivement en vigueur à partir de janvier prochain. Cette loi « nous ramène 40 ans en arrière et nie le droit à l'aide sociale », estime Renée Dubeau et Marie-Ève Duchesne, deux porte-parole du FCPASQ de passage hier dans les locaux de l'organisme sherbrookoise Action Plus.

Le Droit, 9 décembre – L'organisme gatinois Logemen'occupe se dit indigné par la demi-indexation que le gouvernement Charest vient de consentir aux 213 600 familles et personnes assistées sociales sans contraintes sévères à l'emploi. [...] Logemen'occupe demande à Québec d'indexer pleinement toutes les prestations d'aide sociale.

Le Devoir, 13 décembre (lettre ouverte) – Peut-on parler de bonification? Pas vraiment bien qu'une demi-indexation soit préférable à la non-indexation que l'on a connue à l'époque de la recherche du déficit zéro. Dans les faits, le pouvoir d'achat de la majorité va encore diminuer en 2007. Ces courtes hausses de prestations seront très rapidement absorbées, ne serait-ce que par la réalité des hausses annoncées des tarifs d'électricité et des hausses inévitables des loyers.

200

07

La Presse, 27 janvier - Les assistés sociaux n'auront plus à payer leurs médicaments à compter du 1^{er} juillet. Jeudi, lorsqu'il dévoilera sa nouvelle politique du médicament, le gouvernement Charest prescrira la gratuité des pilules et autres médicaments pour tous les prestataires, aptes ou non au travail, a appris *La Presse*.

Le Soleil, 28 janvier - La porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Nicole Jetté, se réjouit de la décision du gouvernement Charest, qui devrait annoncer, la semaine prochaine, [...] la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux. [...] M^{me} Jetté dénonce toutefois l'urgence du Parti libéral d'en faire l'annonce juste avant les élections, une décision qu'elle juge « très électoraliste ».

GRATUITÉ DES MÉDICAMENTS POUR LES ASSISTÉS SOCIAUX

Positif... mais électoraliste

La Tribune, 9 février – Action Plus [de Sherbrooke] s'en prend au gouvernement Charest pour sa façon de piloter le dossier de la gratuité des médicaments. Promise en 2002, elle n'a jamais été mise en application. «Là, il vient de promettre à nouveau la gratuité... pour juillet 2007. Visiblement, il veut refaire le coup de 2002 en promettant quelque chose avant les élections et en l'oubliant par la suite. La gratuité, c'est dès maintenant qu'elle devrait être appliquée. C'est en hiver que les gens sont davantage malades et dépensent plus en médicaments», [lance Joanne Lachance, coordonnatrice d'Action Plus].

La Presse, 17 février – C'est maintenant autour des chirurgiens-dentistes de réclamer au ministre de la Santé Philippe Couillard, de revoir les tarifs que leur verse l'État pour les soins donnés gratuitement aux enfants et aux prestataires d'aide sociale en vertu du régime public. Les dentistes affirment qu'au rythme imposé par le ministre, leur rémunération chutera à 4 \$ l'heure en 2009 pour les patients couverts par le régime public.

Le Quotidien, 9 mars – Les responsables du Lieu d'action et de services travaillant dans l'unité avec les sans-emploi (LASTUSE) du Saguenay dénoncent le manque de respect du gouvernement du Québec en rapport avec les droits des familles monoparentales. Tout en procédant au lancement régional d'un document et profitant de la journée internationale de la femme, la présidente de LASTUSE, Sabrina Tremblay, estime que la pension alimentaire versée au bénéfice d'un enfant doit permettre de maintenir la qualité de vie de celui-ci. «La pension alimentaire ne doit pas être considérée comme un revenu pour la famille, même si une décision de la Cour suprême du Canada le confirme. Pourtant les programmes sociaux de soutien du revenu continuent de déduire entièrement ces montants des prestations dès que l'enfant est d'âge scolaire et commence à fréquenter la maternelle. Ces familles de l'aide sociale sont ainsi privées en moyenne d'une somme de 235 \$ mensuellement. Sous le couvert de la saine gestion de l'économie, les familles touchées sont pénalisées».

Déduction des pensions
alimentaires de l'aide sociale

Les familles pénalisées, dénonce LASTUCE

Le Devoir, 21 mars – Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a dévoilé le cadre financier tant attendu de son parti, qui entend financer des engagements de 1,7 milliard dès la première année par une réduction de 1% de la taille de l'État ainsi que le retour rapide de 25 000 assistés sociaux sur le marché du travail.

Le Devoir, 18 avril – Soupçonné de recevoir de l'aide d'amis pour se nourrir, un assisté social s'est vu couper entièrement son chèque d'aide sociale le mois dernier, après avoir refusé de produire une liste des coordonnées de ses amis et la nature de leur soutien. [...] La situation fait bondir la coordonnatrice du Groupe-ressource du Plateau-Mont-Royal, Louise Bergeron : « C'est clair que le chèque d'aide sociale n'est pas suffisant pour se nourrir. C'est un piège. S'il dit qu'il reçoit de l'aide, son chèque sera coupé d'autant, s'il dit qu'il n'en reçoit pas, on le coupe parce qu'on ne le croit pas ». [...] Dans un cas relaté par la porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales, un homme qui vit avec un montant de 588\$ par mois (ayant des contraintes temporaires à l'emploi) et paie un loyer de 450\$ a ainsi été convoqué par son agent d'aide sociale pour expliquer comment il se débrouille pour manger. « Il lui a dit que sa mère l'aidait en faisant deux épiceries par mois, d'une valeur de 35 à 50\$, depuis deux ans. L'agente a fait une moyenne du montant reçu en deux ans et lui a dit qu'il avait une dette d'autant ».

Le Devoir, 19 avril – La pratique qui consiste à déduire du chèque d'aide sociale la valeur des denrées fournies sur une base régulière par des amis ou des proches contrevient aux règles administratives émises par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [...] Le manuel d'interprétation du ministère stipule que les « dons en nature ou de services » ne doivent pas être considérés comme des « avantages comptabilisables » susceptibles d'être réduits des chèques d'aide sociale. On explique que la fourniture de vêtements, de meubles, de denrées alimentaires et de repas ainsi que les réductions de loyer « sont des exemples où il n'y a pas lieu d'imputer un avantage en monnayant la valeur des biens ».

Le Devoir, 27 avril (lettre ouverte) – [L]e Collectif pour un Québec sans pauvreté vous demande d'apporter, d'ici la fin de juin, un amendement à l'article 111 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles en ajoutant à la liste des revenus, gains et avantages exclus aux fins du calcul de la prestation un paragraphe 28 : «Les dons en nature ou de services, dont la fourniture de vêtements, de meubles, de denrées alimentaires, de repas et de réductions de logement consenties à titre totalement gratuit».

Le Soleil, 28 avril – Hier, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a exigé des excuses et a rejeté l'invitation du ministre [Sam Hamad] à le rencontrer tant que cela ne sera pas chose faite. « On veut une rétractation publique, a expliqué Nicole Jetté, porte-parole du FCPASQ. Ses propos sont vraiment très violents envers les personnes assistées sociales. Il doit reconnaître que c'est à partir d'une méconnaissance de la réalité qu'il a dit cela ». Avant de rétablir les ponts, M^{me} Jetté veut aussi que le ministre Hamad s'engage à mener une campagne d'éducation citoyenne de lutte contre les préjugés envers les assistés sociaux. Dans une entrevue au Journal de Québec, le nouveau ministre de la Solidarité sociale a déclaré que «les BS qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi ne sont pas intéressés à aller travailler actuellement. Ils ont tout : les soins dentaires, les médicaments, ils ont même trois jours de garderie ».

Le Soleil, 30 avril – Le ministre Sam Hamad refuse toujours de s'excuser d'avoir déclaré que « les BS qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi ne sont pas intéressés à aller travailler actuellement ». [...] « Je n'ai pas l'intention de parler de ce qui est arrivé la semaine dernière », a-t-il établi. « Mais c'est sûr et certain que je ne voulais insulter personne. Ce n'était pas mon objectif ». Il a soutenu qu'il y a urgence de venir en aide aux prestataires aptes au travail. « Les personnes qui sont en situation de pauvreté et qui ont des contraintes (à l'emploi) majeures méritent tout le support du gouvernement. Je vais continuer de le faire. Pour les aptes au travail, mon intention est de travailler avec eux pour les retourner au maximum sur le marché du travail. C'est ça que je voulais exprimer. Et je l'exprime encore ».

Le Soleil, 8 mai – En matinée, un petit groupe a manifesté devant le bureau de circonscription de l'élu libéral de Louis-Hébert pour se plaindre des conditions des assistés sociaux et des propos du député Sam Hamad. Jonathan Carmichael, de l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métro, a accusé M. Hamad d'entretenir des préjugés lorsqu'il a utilisé le terme « B.S. » dans une entrevue récente. M. Carmichael a affirmé qu'il « ne s'attend pas à des miracles » de la part d'un gouvernement libéral pour ce qui est d'améliorer le sort des assistés sociaux. « Surtout que M. Hamad est un type proche des milieux économiques. Je ne comprends pas qu'on l'ait nommé à la Solidarité sociale ».

La Voix de l'Est, 24 mai – À la veille du dépôt du budget, le groupe Action Plus Brome Missisquoi rappelle donc l'urgence de mettre un frein à l'appauvrissement systématique et à la discrimination dont sont victimes, en raison de leur condition sociale, environ 500 000 personnes assistées sociales, en appliquant les mesures urgentes suivantes : l'indexation annuelle du montant des prestations d'aide sociale selon la hausse du coût de la vie ; la fin du détournement de la pension alimentaire versée pour enfant ; la fin des catégories à l'aide sociale : toutes les personnes assistées sociales ont droit au montant que le gouvernement reconnaît comme nécessaire pour couvrir les besoins de base [...].

Hamad apostrophé par des assistés sociaux



PHOTO LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Le Devoir, 15 juin – Les dons consentis par des proches pour aider des personnes assistées sociales seront désormais clairement permis par le règlement sur l'aide sociale. Le gouvernement a adopté cette semaine une modification au règlement qui empêche de soustraire du chèque d'aide sociale « la valeur des biens donnés ou des services rendus ». Ainsi, les vêtements, les meubles, les denrées alimentaires, les repas ainsi que les réductions de loyer consenties par le propriétaire ne pourront pas faire l'objet de pénalités à l'aide sociale. [...] Le règlement a été chaleureusement accueilli par les groupes préoccupés par la pauvreté. « À première vue, cela semble répondre à notre demande », a affirmé le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Jean-Pierre Héту. [...] La porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales, Nicole Jeté, s'est elle aussi réjouie de cette petite victoire. Elle estime cependant que le règlement pourrait aller un peu plus loin en permettant à des proches de payer une carte d'autobus ou une ligne téléphonique, bien utile lorsqu'on se démène pour trouver un emploi.

Le Soleil, 11 août – Si Québec veut réellement promouvoir l'entraide à l'égard des prestataires de l'aide sociale, des modifications majeures s'imposent au règlement sur la sécurité du revenu, plaide le Front commun des personnes assistées sociales (FCPASQ). Québec devrait cesser d'amputer les chèques d'aide sociale du montant des pensions alimentaires, arrêter de pénaliser les assistés sociaux vivant avec un parent qui jouent souvent un rôle d'aidant naturel et permettre des dons en argent pour payer des biens essentiels, tels le téléphone ou une carte autobus-métro.

La Tribune, 5 novembre – C'est par « une campagne de fax » qu'Action Plus, de Sherbrooke, mène présentement une bataille contre l'appauvrissement des assistés sociaux. Cette campagne menée par les membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, explique la coordonnatrice d'Action Plus, Gaétane Couture, a pour objectif de dénoncer le fait que les prestations de la majorité des assistés sociaux n'ont pas été indexées depuis plus de dix ans ou ne l'ont été que partiellement depuis 2005. [...] Action Plus et le Front commun demandent la pleine indexation pour janvier 2008 et les remboursements de la demi-indexation versée en janvier 2005, en janvier 2006 et en janvier 2007.

La Presse, 18 novembre – Sous un gouvernement adéquiste, l'aide sociale pourrait devenir temporaire. L'aile jeunesse du parti, réunie en conseil général, a plaidé pour que l'on coupe les vivres aux assistés sociaux considérées aptes au travail après quatre ans de prestations. [...] « L'aide sociale a été créée dans l'esprit d'être un programme transitoire, un tremplin vers autre chose, et non pas une trappe pour y rester de façon permanente », a expliqué M. [Mario] Dumont. [...] « La période de quatre ans, ce n'est pas des vacances payées », a martelé Denis Claveau, du Lac-Saint-Jean.

La Presse, 19 novembre – La proposition de l'aile jeunesse de l'Action démocratique du Québec de limiter l'aide sociale à quatre ans ne trouve guère d'appui. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Parti libéral et des spécialistes ont dénoncé hier cette idée cautionnée par le chef Mario Dumont. « C'est un discours basé sur la méconnaissance, et on souhaiterait rencontrer Mario Dumont pour lui donner un aperçu de notre réalité », a dit hier la porte-parole du Regroupement des assistés sociaux du Québec, Nicole Jetté.

Le Devoir, 20 décembre (lettre ouverte) – En lisant votre communiqué de presse, on a discuté des changements que cela va apporter dans nos vies. Vous y dites que « [vous avez] fait le choix de prioriser (sic) les familles en accordant une attention particulière aux enfants des milieux défavorisés ». [...] Françoise nous a parlé de la pension alimentaire de ses enfants. Elle nous dit qu'elle garde seulement 100 \$ pour ses deux enfants et que 300 \$ par mois sont empochés par le gouvernement dans l'argent de ses enfants. [...] Plus loin, vous dites : « Un prestataire qui s'engage dans une démarche vers l'emploi peut recevoir une allocation additionnelle de 130 \$ par mois en plus de prestations spéciales versées notamment pour ses déplacements et ses frais de garde ». Maurice a réagi. Je lui ai dit « Voyons, Maurice ! Le ministère t'aide pas mal. Tu dois faire 20 heures par semaine à l'organisme. Donc, pour 80 heures par mois, cela te donne 130 \$ de plus, ou 1,60 \$ de l'heure. De quoi tu te plains ? »

200

08

La Presse, 1^{er} février – Les bénéficiaires de l'aide sociale sont mal en point au Québec. Depuis 10 ans, la proportion de ceux à qui l'on prescrit des antipsychotiques a triplé. Et pour les antidépresseurs, ils sont deux fois plus nombreux à se partager trois fois plus d'ordonnances. [...] Pour Nicole Jetté, porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales], la situation des bénéficiaires est aujourd'hui plus dramatique qu'il y a 10 ans. « Regardez l'augmentation des loyers, des tarifs d'électricité », illustre-t-elle. « On médicalise les problèmes plutôt que de les régler. Quand on dit que 40% de la population au Québec vit avec moins de 20 000 \$ par année, cela a des conséquences », observe-t-elle.

La Presse, 23 février - Insatisfaits des tarifs, des dentistes offrant des soins aux enfants de moins de 10 ans et aux prestataires de l'aide sociale menacent de se retirer du régime d'assurance public qui couvre ces deux clientèles. [...] près de 70% des quelque 3600 dentistes du Québec ont répondu à l'appel de leur syndicat, l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, et signé des formulaires de retrait. Une fois ces formulaires envoyés à la Régie de l'assurance maladie du Québec, et après un délai de 30 jours, les dentistes pourront commencer à exiger des frais à ces patients.

Le Droit, 13 mars - Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale diminue, mais la détresse demeure. Les menaces, le vandalisme et même les voies de fait font partie de la vie quotidienne des fonctionnaires qui distribuent l'aide de dernier recours. En 2006, 15 cas d'assauts ou de voies de fait sont survenus dans les locaux du ministère de l'Emploi ou dans les centres locaux d'emploi. On avait atteint 21 en 2003.

La Presse, 14 mars - Le gouvernement a instauré une prime pour encourager les prestataires de longue date de l'aide sociale à revenir au travail. Ils auront droit à une prime de 200 \$ par mois, pour leurs premiers 200 \$ de revenus gagnés. Elle sera versée durant 12 mois, pour un maximum de 2400 \$. Elle sera accordée uniquement à ceux qui ont bénéficié de l'aide sociale durant au moins 36 mois au cours des 42 derniers mois.

Le Devoir, 14 mars - Le gouvernement Charest dévoilera bientôt un nouveau « Pacte pour l'emploi » qui disposera d'un milliard de fonds publics et privés et dont l'objectif sera de replacer sur le marché du travail 50 000 prestataires de l'aide sociale d'ici trois ans. [...] L'idée n'a pas eu l'heur de plaire aux porteparole des principaux intéressés. « Pour le gouvernement, la lutte contre la pauvreté passe uniquement par l'incitation à l'emploi, l'emploi mal payé », a déclaré le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Le regroupement [...] a dit qu'il aurait été préférable d'augmenter le salaire minimum. Il a aussi noté que seulement 10% des personnes jugées par la loi aptes à l'emploi ont la capacité et le niveau de formation pour retourner rapidement sur le marché du travail.

Le Soleil, 28 mars - Québec remboursera les traitements dentaires des enfants et des bénéficiaires de l'aide sociale dans les cliniques désengagées du régime public, mais demande aux dentistes de cesser de prendre « en otages » les plus démunis de la société.

La Tribune, 3 octobre - Comme il constate l'échec du gouvernement provincial en matière de lutte contre la pauvreté, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) fait valoir l'urgence de se préparer au prochain plan qui doit entrer en vigueur en 2009. [...] En urgence, afin que cesse l'appauvrissement, le FCPASQ demande que le gouvernement mette en place des mesures comme accorder à toutes les personnes à l'aide sociale le barème actuellement réservé aux personnes reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi, rembourser les montants dus à la suite de l'application de l'indexation partielle depuis janvier 2005, mettre fin au détournement des pensions alimentaires versées aux enfants et déterminer un salaire minimum décent.

Dumont veut mettre un terme à l'aide sociale comme « mode de vie »



Le Devoir

La Presse, 21 novembre - Mario Dumont veut mettre les assistés sociaux au pas. Il a promis hier de réformer le régime pour que les prestataires aptes au travail soient obligés de réintégrer le marché de l'emploi. « Il ne faut pas être gêné de regarder tous les Québécois dans les yeux et de leur dire que l'aide sociale, comme mode de vie, c'est fini », a déclaré le chef adéquiste [...] « Il faut mettre en place des mesures proactives, généreuses, dynamiques pour aider les gens à se reconnecter avec le marché du travail, a dit Mario Dumont. Quelqu'un

ne peut pas dire 'moi je me croise les bras, j'attends le chèque dans la boîte aux lettres, et ça ne m'intéresse pas leur affaire' ». Sitôt proposée, la réforme de Mario Dumont a été écorchée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. « Cela démontre une grave méconnaissance du système actuel d'aide sociale », a dit sa porte-parole, Amélie Châteauneuf. M^{me} Châteauneuf fait valoir que seulement 8,5% des bénéficiaires ont le profil et la formation nécessaire pour être embauchés demain matin. Cette donnée provient d'un rapport interne du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale datant de 2006. « C'est un rapport dont on rejette complètement les conclusions », a rétorqué Mario Dumont.

20

09

Le Devoir, 25 février – Le Tribunal administratif du Québec a été saisi hier d'une requête de personnes assistées sociales, appuyées par plusieurs organismes, qui demandent que le gouvernement cesse de saisir, à même leur prestation d'aide sociale, la pension alimentaire de leurs enfants.

Le Nouvelliste, 25 avril – La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale refuseraient un emploi au salaire minimum à cause des avantages qu'ils perdraient, constate une vaste enquête menée par Emploi-Québec. [...] « Pour eux, le calcul est simple: la perte des avantages financiers offerts par l'aide sociale combinée à un revenu presque équivalent aux prestations supplémentaires (transport, garderie, etc.) ne permet pas d'envisager un emploi à ces conditions ». [...] Les programmes de réinsertion d'Emploi-Québec sont souvent critiqués. Pour les bénéficiaires, ces mesures « ne permettent pas de retourner sur le marché du travail et d'y rester ». « Plusieurs répondants avaient la conviction que les employeurs engageaient des participants aux mesures uniquement pour la durée de leur stage. » Les prestataires soulignent que la rémunération ne permet pas de se déplacer, de se nourrir et d'avoir une tenue vestimentaire adéquate pour occuper l'emploi.

Contre la saisie du chèque d'aide sociale

La Presse, 13 mai - Chaque mois, Québec verse environ 5 millions en trop à des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont fait de fausses déclarations. Pour l'année 2008-2009, on parle de 50 millions versés à des fraudeurs, une somme qui, si on ajoute l'argent versé en trop par erreur et l'aide conditionnelle à récupérer, dépasse les 100 millions par année.

La Tribune, 14 mai (lettre ouverte) - [I]l faut savoir que le terme « fausse déclaration » à l'aide sociale est attribué à tous les calculs pouvant s'être avérés erronés, suite à une méconnaissance de la loi par les prestataires ou à des erreurs de traitement de la part des agents. Ces sommes sont bien entendu réclamées et obtenues par la suite, prélevées à même les chèques d'aide sociale des bénéficiaires. [...] Il est triste de constater que l'article de Denis Lessard contribuera certainement à augmenter les préjugés et l'incompréhension de la population à l'égard des prestataires dans un contexte de crise économique qui multiplie le nombre de prestataires à l'aide sociale.

Le Devoir, 30 mai - Le Pacte pour l'emploi [...] porte ses fruits, a souligné le ministre Sam Hamad, hier, lors d'un discours à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a entre autres dénombré une diminution de 5000 prestataires du programme d'aide sociale dans la région de Montréal depuis le dévoilement du Pacte pour l'emploi en mars 2008. Mais l'objectif affiché du ministère est de « ramener » dix fois plus de prestataires d'aide sociale sur le marché du travail, soit 50 000 personnes.

20

10

Le Devoir, 24 avril – Depuis plusieurs années, le docteur Bedos, spécialiste en santé buccodentaire et en santé publique, a réalisé avec ses collègues des études portant sur le sujet de la santé buccodentaire des assistés sociaux. Il vient de publier les résultats de sa plus récente recherche dans le *Journal of Dental Research*. [...] Au Québec, les assistés sociaux jouissent d'une couverture publique en ce qui a trait à certains soins dentaires. On serait porté à croire qu'ils en profitent pleinement. L'étude de Christophe Bedos tend à démontrer le contraire. En effet, si un certain pourcentage des assistés sociaux vont régulièrement chez le dentiste, la grande majorité d'entre eux attendent au tout dernier moment avant de consulter un dentiste. « C'est une fois que le traitement de la douleur n'est plus possible à la maison et que le gel antidouleur ne fait plus effet qu'ils se décident à consulter. » Mais pourquoi attendre à ce point? L'étude fournit plusieurs pistes de réponses. D'abord, il y a la peur de l'opprobre. « Les assistés sociaux sont très sensibles au jugement des autres et ils se croient souvent victimes du regard des autres. Ils ont le sentiment d'être regardés différemment parce qu'ils sont pauvres [...]. » Ensuite, de nombreux assistés sociaux ne savent pas quels sont les soins dentaires auxquels ils ont droit. « Cette méconnaissance fait que plusieurs reportent leur première visite, de crainte qu'on leur demande de l'argent ».

**6 JUIN :
DÉPÔT DU SECOND
PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
DE LUTTE
CONTRE
LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION
SOCIALE
(LE QUÉBEC
CONTRE
LA PAUVRETÉ)**

Le Devoir, 8 juin – Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale dévoilé dimanche a continué de recevoir son lot de critiques hier. Les groupes de défense des plus démunis [...] n'y trouvent en fait à peu près rien de positif. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a ainsi souligné que le plan [...] ne devrait pas permettre d'améliorer la situation financière des plus pauvres.

«Le ministre Hamad n'arrête pas de parler de sept milliards de dollars investis dans la lutte à la pauvreté, pour ensuite préciser que le revenu des personnes seules les plus pauvres du Québec augmenteront d'un gros 19\$ par mois à partir de 2011. Cela veut dire que, même après le plan de lutte, des centaines de milliers de personnes assistées sociales continueront de vivre avec un revenu annuel d'environ 7300\$ par année», a déploré sa porte-parole, Amélie Châteauneuf [...]. L'urgence de bonifier le revenu des prestataires de l'aide sociale ne fait pourtant aucun doute, selon le vice-président du Réseau solidarité itinérance du Québec, Pierre Gaudreau. «La nécessité de relever les prestations de base avait été largement exprimée lors des consultations nationales et régionales menées par le ministre Sam Hamad. [...] Un message que le gouvernement a choisi d'ignorer».

Pauvreté : des groupes de défense des démunis pourfendent le plan de Québec

La Presse, 11 juin - Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a confirmé en Chambre qu'il étudiait divers « scénarios » dont l'un aurait pour effet de réduire les prestations pour 20 000 ménages. En raison du dynamisme du marché du travail, le ministre songe à abolir « l'allocation pour contraintes temporaires » pour nombre de catégories de prestataires, dont les mères seules et les personnes âgées de 55 ans et plus. [...] Pour les militants antipauvreté, il apparaît clair que le ministre tente de refiler aux pauvres la facture du déficit zéro. « Ce sont les plus pauvres qui vont payer une fois de plus pour le déficit zéro et pour ajouter à l'injure, on est en train de dire qu'on va couper votre chèque pour améliorer les revenus de l'État », a fulminé le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc. Pour sa part, le Front commun des personnes assistées sociales estime que le gouvernement a choisi la mauvaise cible en « attaquant » les plus pauvres. « On ne comprend pas la raison de ces attaques, surtout après le plan de lutte annoncé par le gouvernement. Pourtant, on sait que plus on appauvrit les gens, plus il y a des impacts sur les coûts de santé et de services sociaux », a dit la porte-parole Amélie Châteauneuf.

Progrès-dimanche, 13 juin – Le Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans-emploi (LASTUSE) du Saguenay dénonce l'incohérence du gouvernement Charest et souhaite faire connaître son mécontentement généralisé en dénonçant le double discours sur la solidarité. Quelques jours après le dévoilement du plan de lutte à la pauvreté, LASTUSE dénonce le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, en raison de l'annonce faite afin de récupérer des sommes d'argent actuellement distribuées en aide sociale aux mères monoparentales, aux familles avec enfants et aux plus de 55 ans. «Sam Hamad se fait des ennemis, a affirmé le coordonnateur de LASTUSE, Sylvain Bergeron, en pelletant ses responsabilités sur le dos des citoyens. Depuis ce matin, le téléphone ne déroutait pas d'appels de colère. Je sais que ce n'est pas contre moi, mais les gens ont besoin de se vider le cœur et je ne peux dire le nombre de fois où j'ai entendu des mots comme révolution et guerre civile».

La Tribune, 17 juin (lettre ouverte)
– C'est avec colère qu'Action Plus de Sherbrooke dénonce le projet du ministre [...] Sam Hamad, de couper les revenus de 20 000 ménages bénéficiant de l'aide sociale. Il est tout à fait révoltant d'exiger une contribution financière aux plus pauvres de la société pour combler un déficit engendré pour supporter l'économie en crise. [...] Avec de telles mesures, le gouvernement confirme que les droits humains et la justice sociale sont loin dans sa liste des priorités. Les plus démunis de notre société se verront amputer d'une grande partie de leurs revenus déjà insuffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Le Devoir, 17 juin (lettre ouverte) – Couper dans l'aide sociale pour atteindre le déficit zéro. Non, mais, ce n'est pas sérieux! Robin des bois à l'envers qui prend aux pauvres pour... (pour quoi, au fait?). La blague ne fait même plus rire. Les imaginatifs scénaristes de cette histoire d'horreur ont-ils essayé de vivre avec un revenu de «la solidarité sociale»? Déjà, payer pour l'essentiel lorsqu'on a un emploi au salaire minimum est un exploit quasi impossible: sur l'aide sociale, c'est carrément irréaliste.

20

11

Le Soleil, 4 mai (lettre ouverte) – Les personnes les plus pauvres du Québec ont besoin d'une semaine pour se procurer un peu de dignité dans cette société qui ne finit pas de les mépriser. On pense souvent à l'employabilité pour aider les personnes à se sortir de l'aide sociale, mais avec le peu d'impact qu'a eu le dernier Pacte pour l'emploi du gouvernement libéral, il est permis de douter de cette voie. Avec un revenu décent, les personnes assistées sociales pourraient se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, avoir droit à un peu de plaisir et se sortir de la pauvreté ! Voilà ce que serait enfin un peu de dignité.

JUIN : DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, JULIE BOULET, AMÉLIORER LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PERSONNES : UN ENGAGEMENT CONTINU

Le Devoir, 20 juin (lettre ouverte) – Ce rapport devait, en principe, faire suite aux recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusions sociale (CCLP) et permettre d'adopter des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté. Ce rapport devait, en principe, traiter de droits aussi fondamentaux que le droit de manger, bafoué pour des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises, qui doivent fréquemment jeûner. Ce rapport devait, en principe, parler d'êtres humains et de leur dignité. C'est ce qui devait se passer. À la recommandation du CCLP de mettre en place un soutien financier minimal, la réponse de cette ministre fut de dire NON. Un non catégorique et définitif puisque ses chiffres le disent : cette mesure coûte trop cher ! Les personnes en situation de pauvreté se voient éclipsées de ce rapport par des « estimations économétriques », qui ne tiennent pas compte des coûts de la pauvreté. Où sont l'humanité et le sens de l'éthique dans cette décision ?

Le Devoir, 1^{er} décembre – Centraide s'inquiète de l'image de paresseux et d'incapables qui colle encore aux personnes pauvres et qui nuit à ses efforts pour leur venir en aide. « Il y a des gens qui lancent des affirmations publiques, de gros morceaux, et on ne réagit pas ! », s'indignait hier le président de Centraide-Québec-Chaudière-Appalaches, Pierre Métivier. M. Métivier n'en est pas revenu d'entendre un animateur de radio

de Québec déclarer que les assistés sociaux ne méritaient pas de voter. « T'es un BS, tu ne travailles pas, tu ne payes pas une cenne d'impôt, tu fais juste recevoir [...] Tu ne produis aucune richesse. [...] Pourquoi les BS votent ? Ça ne serait pas une bonne mesure ça, d'abolir le vote des BS ? » Ces propos qui remontent à 2008 figurent en grosses lettres dans le document de réflexion que vient de produire l'organisme sur les préjugés. Intitulé « *Un préjugé, c'est coller une étiquette* », le document d'une quarantaine de pages qui sera offert aux autres sections régionales de Centraide avance que « la lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés ».

20

12

Le Devoir, 1^{er} février - Le gouvernement conservateur n'a toujours pas dévoilé la réforme de la Sécurité de la vieillesse qu'il envisage que déjà certains craignent qu'elle se traduise par une facture plus salée pour les provinces. Car si Ottawa repousse l'âge d'admissibilité de 65 à 67 ans comme le veut la rumeur, les plus pauvres toucheraient alors de l'aide sociale provinciale pendant deux années supplémentaires.

La Tribune, 9 mai - Dans le cadre de la semaine de la dignité des personnes assistées sociales, l'organisme Action Plus de Sherbrooke souhaite rappeler que le système d'aide sociale du Québec ne permet pas de sortir de la pauvreté. [...] L'organisme souhaite mettre de l'avant une alternative pour toutes les personnes en situation de pauvreté. Il propose que le gouvernement verse à toutes les personnes de 18 ans et plus sur une base individuelle un montant de 18 373\$. Baptisé le revenu social universel garanti, l'organisme propose de remplacer des programmes tels que l'aide sociale, l'aide financière aux études, l'allocation-logement, le crédit d'impôt pour la solidarité et revoir la fiscalité qui selon Action Plus « perpétue un modèle d'injustice à l'heure actuelle ». Cette idée est portée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, dont Action Plus de Sherbrooke est membre.

La Presse, 1^{er} août (lettre ouverte) – Aujourd’hui est un autre jour où des milliers de personnes assistées sociales vont encore se faire renfoncer, dénigrer, insulter, puisque Postes Canada s’est dégagé d’une entente qu’il avait avec le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale qui l’engageait à livrer les chèques d’aide sociale pour le 1^{er} du mois. À cette annonce, la réaction de la ministre Julie Boulet a été d’encourager les personnes à s’inscrire au dépôt direct, comme si tout le monde à l’aide sociale avait les moyens d’avoir un compte bancaire. On ne sait pas ce qui va arriver aujourd’hui. Peut-être que tout le monde aura son chèque comme prévu et qu’on pourra payer notre loyer ou faire l’épicerie, mais ce qui est certain, c’est qu’avec la fin de cette entente, on n’en est plus certain. Une autre belle façon de rendre encore plus précaire des conditions de vie qui le sont déjà trop! Peu de personne entendront parler de ce désengagement de la part de Postes Canada, comme peu de personnes savent ce que c’est que de vivre avec l’aide sociale.

Le Soleil, 6 août (lettre ouverte) – Mettons-nous à la place de ces personnes un instant. Rappelons-nous que pour plusieurs d’entre elles, ce n’est plus les fins de mois qui sont difficiles, mais bien la moitié du mois ou, même les trois dernières semaines. Avec une prestation de 589\$ et des logements de plus en plus exorbitants, nul besoin de faire le calcul pendant des heures. Un indécent déficit les guette à chaque jour du calendrier qui passe. Mais le ministère se fait rassurant : aucun retard ne devrait survenir dans les zones urbaines. Peut-être en milieu rural. Le ministère surveille la situation et s’il y a des conséquences, il devrait se réajuster. Or, pendant ce temps, les personnes assistées sociales doivent vivre avec le doute et devront subir les conséquences si elles sont dans l’incapacité de fournir le paiement du loyer le premier jour du mois.

Le Droit, 22 novembre – Depuis 2008, les « bougons » québécois ont fraudé le régime d’aide sociale pour une somme dépassant 315 millions de dollars. [...] Chaque année, depuis cinq ans, au Québec, entre 68 et 77 millions \$ sont ainsi détournés de l’aide sociale vers les proches de milliers de fraudeurs. Ces derniers font volontairement de fausses déclarations en omettant de transmettre un document, ou en falsifiant certaines informations [...]. Selon le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, les fraudeurs à l’aide sociale ne représentent qu’une infime partie de l’argent versé chaque année en aide de dernier recours. Le directeur des communications du ministère, François Lefebvre, indique que les fraudes à l’aide sociale représentent 2,6% de la valeur totale de ce qui est versé chaque année aux prestataires. Ce dernier ajoute qu’aux fraudes, il faut aussi ajouter les sommes d’argent versées en trop à la suite d’erreurs de bonne foi de la part des prestataires. « Nous estimons que 96,9% de l’argent est versé adéquatement ».

Le Devoir, 29 novembre – La ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, juge que l’amputation des pensions alimentaires pour enfants versées aux mères de famille monoparentale qui reçoivent de l’aide sociale ou sont aux études est une situation qu’il faut absolument corriger, mais elle ne sait pas quand le gouvernement y remédiera. « Nous avons cette situation à cœur, nous y travaillons sérieusement. C’est une situation très problématique », a répondu Agnès Maltais à une question posée à l’Assemblée nationale par Françoise David.

20

13

Le Devoir, 2 mars – Ni vu ni connu, sans le moindre signe précurseur autre que quelques paragraphes publiés dans la *Gazette officielle*, le gouvernement Marois coupe chez les moins nantis : il réduit les prestations d'aide sociale des 55 à 58 ans, des familles avec enfants de moins de 5 ans et des bénéficiaires de services toxicomanie. La décision de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale Agnès Maltais, destinée selon Québec à « renforcer l'incitation au travail », propose en effet de revoir les règles d'admissibilité à l'allocation de 129 \$ par mois versée pour « contraintes temporaires » en raison de l'âge ou de la garde d'un enfant d'âge préscolaire. Le projet doit entrer en vigueur le 1^{er} juin prochain.

Ces changements non prévus et non divulgués choquent les groupes œuvrant près des personnes assistées sociales. Ils irritent considérablement aussi la députée de Gouin pour Québec solidaire, Françoise David. «Je suis assez insultée comme parlementaire! Je l'prend pas!», a indiqué vendredi M^{me} David [...]. «Pourquoi ne pas en avoir parlé à l'étude des crédits, alors que (dans l'étude des crédits d'autres ministères), c'est ce qui a été fait? Quelle attitude cavalière d'avoir fait publier cela dans la *Gazette officielle* sans autre signal!» À ce désaccord s'ajoute la voix du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, qui, malgré des échanges récents avec le cabinet de la ministre Maltais, n'a pas non plus eu vent de ces coupes imprévues. «C'est un manque de courage vraiment flagrant», a commenté vendredi la porte-parole Amélie Châteauneuf. «On va couper des gens pour les retourner à l'allocation de base (604\$ par mois) en présumant qu'ils vont se trouver un emploi, mais dans le fond, on va les affamer».

Québec coupe en catimini dans l'aide sociale

COMPRESSIONS
À L'AIDE SOCIALE

La grogne s'intensifie

Le Devoir, 5 mars - En matinée lundi, une quarantaine de personnes ont manifesté devant le bureau de circonscription de M^{me} Maltais, dans le quartier Saint-Roch, à Québec. «Elle veut économiser sur le dos des pauvres», a dénoncé Marielle Bouchard du Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec (Rose du Nord). Pour les groupes sociaux, la décision de la ministre est une véritable «trahison». «Agnès Maltais s'était engagée auprès de nous à augmenter les revenus des personnes seules à l'aide sociale», dénoncent-ils. [...] Le Collectif pour un Québec sans pauvreté s'est lui aussi insurgé contre le changement proposé. «Pour l'instant, on fonctionne avec de gros préjugés, on imagine qu'en affamant les personnes, ça va leur botter le derrière, qu'ils vont aller vers les mesures (de réinsertion à l'emploi) et qu'ils vont se trouver une job. C'est bien mal connaître la réalité», a soutenu le porte-parole Serge Petitclerc. Plusieurs groupes demandent au gouvernement Marois de reculer. «Ça sent l'improvisation», a dénoncé la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi. «Y aurait-il un réel parcours d'accompagnement vers l'emploi pour chaque personne à l'aide sociale? Où sont les études d'impact? Où est l'analyse différenciée selon le sexe que le gouvernement s'est engagé à faire et à prendre en compte?».

La Presse, 5 mars - À terme, soit dans trois ans, les compressions annoncées dans l'aide sociale par le gouvernement Marois permettront à Québec d'épargner annuellement 35 millions. Mais les mesures d'employabilité mises en place devraient coûter davantage - 50 millions par année, dans trois ans, selon les chiffres du ministère de l'Emploi.

Le Devoir, 8 mars - Agnès Maltais ne reculera pas au sujet des coupes à l'aide sociale. Après une journée de rencontres avec des groupes de défense des plus démunis et des groupes de femmes, la ministre de la Solidarité sociale dit être en mode écoute, mais persiste à vanter les mérites de sa réforme. «On est toujours extrêmement inquiets de la situation, s'est exclamée Amélie Châteauneuf, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, à la suite de la rencontre avec la ministre Maltais, jeudi. M^{me} la ministre dit qu'elle était à l'écoute, qu'elle démontrait une ouverture et qu'elle était bien consciente qu'avec le projet actuel de réforme, il était possible qu'elle échappe des personnes». Agnès Maltais ne s'est pourtant engagée à rien, n'offrant aucune garantie sur le recul demandé par les groupes de lutte contre la pauvreté.

Le Devoir, 11 mars - Le directeur de la santé publique de Montréal se dit «vraiment inquiet» des compressions à l'aide sociale mises en place par le gouvernement Marois, en raison des impacts qu'elles auront sur la santé des populations les plus vulnérables. Il demande au gouvernement de procéder à une évaluation des impacts avant d'aller de l'avant [...] «Je suis vraiment inquiet parce que ces gens-là, on les rend vulnérables, affirme le D^r Richard Massé en entrevue au *Devoir*. À Montréal, ça veut dire quelques milliers de personnes - de 8000 à 10 000 ménages - qui pourraient se voir dans une situation incertaine, voire plus précaire. Comme directeur de la santé publique, ça me préoccupe».

La ministre Maltais ne reculera pas

Critiques sévères contre la ministre Maltais

La protectrice du citoyen s'inquiète de l'impact des changements à l'aide sociale

Le Devoir, 15 mars – La portion du projet de règlement sur l'aide sociale qui concerne les prestations pour les toxicomanes sera modifiée. Reste seulement à savoir comment. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, s'est montrée optimiste jeudi à la suite de sa rencontre avec l'Association des centres de traitement des dépendances privés et communautaires et est persuadée qu'un compromis est à portée de main. [...] Trois aspects litigieux du projet de règlement péquiste qui limite à une période de 90 jours le versement d'une prestation spéciale aux toxicomanes bénéficiaires de l'aide sociale lors d'un séjour en centre de traitement ont principalement figuré à l'ordre du jour.

Le Devoir, 29 mars – Irréalistes et inadéquats. Dans leur facture actuelle, les changements proposés à l'aide sociale par la ministre Agnès Maltais risquent d'aggraver la situation fragile des prestataires de 55 ans et des toxicomanes, estime la protectrice du citoyen, à qui la ministre a sitôt répondu en faisant la liste des assouplissements apportés et à venir. Le constat brossé par la protectrice Raymonde Saint-Germain dans une lettre expédiée à la ministre Maltais mercredi n'est pas tendre. Après analyse du projet modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, la protectrice demande de surseoir à deux volets du controversé projet: celui repoussant de 55 à 58 ans l'âge lié au versement d'une allocation pour contrainte à l'emploi, et celui établissant des limites à la compensation des frais de séjour pour services en toxicomanie.

Le Devoir, 4 avril – Au tour de la Commission des droits de la personne de juger sévèrement les modifications proposées par la ministre Agnès Maltais à l'aide sociale en suggérant qu'elles contreviennent presque toutes à la Charte des droits et libertés en plus de constituer des mesures « rétrogrades » selon les pactes internationaux auxquels le Québec a souscrit.

Le Devoir, 16 avril – La grogne contre les modifications à l'aide sociale s'est transportée lundi dans les bureaux de quatre députés du Parti québécois, qui ont reçu la visite de militants issus entre autres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), inquiets des effets néfastes potentiels des changements annoncés par la ministre Agnès Maltais.

Le Devoir, 19 avril – De tous les combats qu'elle a menés jusqu'à présent, c'est sans doute celui contre les coupes du gouvernement Marois à l'aide sociale qui rallie le plus de gens, estime Françoise David. « Dans les 25 ans que j'ai passés aux côtés de groupes défendant les personnes assistées sociales contre toutes sortes de réformes qui les appauvrissaient, c'est la première que je sens un tel consensus autour du fait qu'il ne faut pas couper les plus pauvres », a soutenu la porte-parole de Québec solidaire, Françoise David, lors d'un point de presse annonçant le dépôt, à l'Assemblée nationale, d'une pétition comptant plus de 16 000 signatures pour réclamer le retrait des compressions.

La Presse, 8 mai – Comme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale refuse de modifier sa réforme controversée de l'aide sociale, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) demande sa démission. [...] « Nous allons de l'avant avec ces mesures », a-t-elle assuré [Agnès Maltais] peu après sa rencontre hier, avec le FCPASQ et le Collectif pour un Québec sans pauvreté. « Ils veulent que rien ne change, même dans les centres de traitement en toxicomanie. Ça n'a pas de sens », a lancé la ministre. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté n'ose pas demander sa démission. Mais son porte-parole Serge Petitclerc a qualifié la rencontre « d'ardue ».

Le Soleil, 11 octobre – La réforme du régime d'aide sociale de la ministre Agnès Maltais a réduit le chèque de 4249 prestataires, soit 45 % des personnes visées par les mesures, selon les premiers chiffres publiés hier. [...] À partir du 1^{er} octobre, l'annulation de l'allocation de 129 \$ pour les parents qui ont la garde d'un enfant d'âge préscolaire se ressentira directement sur le chèque de 1502 couples qui ne participent à aucune mesure d'employabilité. Et 384 nouveaux prestataires de 55 à 57 ans touchent une prestation réduite pour les mêmes raisons. On trouve aussi 2363 chèques amputés de 129 \$ par mois pour des gens dont le dossier est présentement « en traitement ».

Le Devoir, 30 octobre – Dans l'espoir de redorer son blason auprès des groupes sociaux, le gouvernement Marois promet d'investir 318 millions \$ pour améliorer le sort des plus pauvres. Après la présentation de ses politiques économique et industrielle, le gouvernement a fait connaître en grande pompe, mercredi, le volet « solidarité » de son programme, un chapelet de mesures s'étalant sur une période de trois ans. L'une des mesures phares du document de 30 pages est la bonification de 20 \$ par mois de la prestation d'aide sociale des personnes seules sans contraintes à l'emploi à compter du 1^{er} février 2014. Des augmentations additionnelles de 10 \$ par mois seront appliquées à partir du 1^{er} janvier 2015 et pour les deux années suivantes.

20

14

Le Devoir, 13 février - « Le droit à une vie de couple, ce n'est pas pour tout le monde », dénonce le Front commun des personnes assistées sociales du Québec dans un communiqué. L'organisme profite de la St-Valentin pour dénoncer qu'on baisse ou retire les prestations des gens qui décident de vivre avec quelqu'un. « Pour ces personnes, faire vie commune avec l'être aimé signifie que leur prestation d'aide sociale sera diminuée ou carrément annulée pour cause de 'vie maritale' », fait-on valoir. La prestation mensuelle régulière est de 630\$ par mois pour les assistés sociaux. Or, si deux prestataires se mettent en ménage, elle passe à 945\$ pour les deux, explique la porte-parole du Front, Amélie Châteauneuf.

Le Devoir, 8 septembre - Contrairement à certains préjugés tenaces, les fraudes à l'aide sociale demeurent un phénomène marginal. Le gouvernement est toutefois très préoccupé par la persistance de groupes organisés de fraudeurs. Selon des données obtenues par *Le Devoir*, le gouvernement a réclamé l'an dernier pour 86 millions \$ de fausses déclarations, sur 2,8 milliards \$ de prestations versées, soit l'équivalent de 3%. Les données indiquent en outre que la grande majorité des fausses déclarations sont dues à des erreurs de bonne foi (80%), c'est-à-dire que la personne s'est trompée sans le savoir en rédigeant sa demande. En additionnant les « fausses » fraudes et les « vraies », on obtient un total de 124 millions soit 4% de l'ensemble.

La Presse, 3 octobre - Inquiet de la violence de la réaction de la population, le gouvernement Couillard ne touchera pas au programme d'assurance parentale. En revanche, une longue liste de compressions est à prévoir du côté de l'aide sociale et de l'emploi. On espère épargner ainsi 211 millions dès 2015-2016.

20

15

Le Devoir, 28 janvier - Le gouvernement Couillard resserre les mailles du filet de l'aide sociale pour des milliers de prestataires. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, a annoncé mercredi une série de propositions réglementaires grâce auxquelles il espère dégager des économies de 11 millions \$ à 15 millions \$ par année pour l'État. [...] En outre, le gouvernement a les prestataires « voyageurs » dans sa mire. En vertu de la proposition, les prestataires ne seront plus admissibles à l'aide sociale, à compter du 1^{er} mai, s'ils séjournent plus de 15 jours à l'extérieur du Québec au cours d'un même mois. [...] Québec compte aussi accroître les pénalités financières pour les prestataires qui n'ont pas déclaré la totalité de leurs revenus au ministère. Auparavant, les fautifs ne devaient rembourser que le montant excédant l'exemption de 200 dollars par mois. Le nouveau règlement prévoit qu'ils devront rembourser la somme non déclarée en totalité. [...] Plus encore, Québec veut récupérer une part des revenus de colocation de prestataires désirant vivre en commun pour arrondir leurs fins de mois. Dès le 1^{er} juillet, les revenus de location des ménages prestataires qui offrent deux chambres ou plus seraient comptabilisés, alors que le seuil de tolérance à l'heure actuelle est de trois chambres et plus. De même, le montant mensuel comptabilisé dans la prestation serait porté de 85 \$ à 125 \$ par mois.

Le Devoir, 29 janvier - «Chaque fois qu'on modifie les règles pour attraper du monde, ça touche des gens dans des situations impossibles et qui vont s'appauvrir davantage», déplore Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Au Front commun des personnes assistées sociales, on reproche au gouvernement d'alimenter les préjugés. « On laisse planer que les personnes assistées sociales fraudent et font la belle vie », dénonce la coordonnatrice Geneviève Guernier.

Le Devoir, 3 février - Une quarantaine de centres de désintoxication pourraient devoir fermer leurs portes en raison des nouvelles coupes à l'aide sociale [...]. « Tout est fait pour que le budget soit le plus réduit possible, mais on ne sera pas capables d'arriver », plaide le directeur de l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID), Vincent Marcoux. Actuellement, les prestataires de l'aide sociale qui souhaitent suivre une cure reçoivent environ 50 \$ par jour du gouvernement. Ils ont aussi droit à une allocation pour contrainte temporaire à l'emploi (130 \$) et ceux qui ont un domicile et souhaitent le garder, ont droit à leur prestation d'aide sociale de base (616 \$ en moyenne). Or la semaine dernière, le ministre du Travail, François Blais, a dévoilé de nouvelles règles qui font en sorte que ces personnes perdent l'équivalent de la contrainte temporaire de 130 \$. [...] Or selon l'AQCID, cela déstabilise tout le système parce que les 130 \$ permettaient de compenser les lacunes du programme. M. Marcoux explique que les 50 \$ par jour payés par le gouvernement pour la cure ne couvraient pas tous les frais de la thérapie. Dès lors, la moitié des centres facturaient des frais supplémentaires aux prestataires de l'aide sociale.

Aide sociale : les nouvelles restrictions visent plus de 16 500 personnes

Des organismes d'aide dénoncent
les préjugés exploités par les libéraux

AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

Front commun contre Hamad

Le nouveau titulaire du portefeuille
de l'Emploi et de la Solidarité sociale
fait face aux critiques des partis
politiques et du milieu communautaire

Le Devoir, 6 mars - «Augmenter l'aide sociale, c'est un minimum vital!» Des groupes communautaires ont fait bloc avec le Parti québécois et Québec solidaire jeudi afin de presser le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, à renoncer aux modifications à l'aide financière de dernier recours annoncées à la fin janvier. «Il pourrait le faire sans que personne perde la face», a fait valoir

le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc, lors d'un point de presse sur la colline parlementaire. [...] «Ces changements sont loin d'améliorer le sort des personnes à l'aide sociale. Ça va surtout faire économiser des miettes au gouvernement», a déploré Roxane Blanchet du Front commun des personnes assistées sociales du Québec jeudi.

La Tribune, 10 mars (lettre ouverte) - Action Plus de Sherbrooke demande au nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, de retirer les modifications réglementaires à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles proposées le 28 janvier 2015. [...] Nous demandons à Sam Hamad de réexaminer avec attention la réforme initiée par son prédécesseur et d'arrêter cette attaque injustifiée contre les personnes sans emplois.

Le Devoir, 21 mars - La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'oppose aux modifications annoncées en début d'année au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, jugeant qu'elles contreviennent à d'importantes garanties protégées par le droit international et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. La Commission s'est dite particulièrement préoccupée par l'impact discriminatoire sous-jacent des mesures analysées qui entretiennent des stéréotypes et des préjugés à l'endroit des prestataires de l'aide sociale et qui aggraveront les situations d'exclusion déjà vécues par ces personnes en situation de pauvreté.

La Commission des droits s'oppose aux modifications à l'aide sociale

AIDE SOCIALE

Hamad prêt à couper les vivres

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

La grogne se rend entre les murs du parlement



PHOTO: A PRESSE CANADIQUE, JACQUES BOSSVOT

Le Devoir, 3 septembre - Le Tribunal administratif du Québec reproche au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de créer des iniquités dans sa façon de traiter les dossiers d'aide sociale des personnes qui reçoivent un héritage. [...] Les juges reprochent au ministère de pénaliser à tort les prestataires avec contraintes à l'emploi (inaptes au travail) lorsqu'ils reçoivent un héritage sous forme de fiducie. La loi, disent-ils, permet à ces personnes de recevoir des rentes sans qu'on ampute leur chèque. Or, le ministère ne l'entend pas ainsi. Citant des décisions antérieures, les juges estiment que le ministère ne respecte pas l'esprit de la loi, mais conduit «à un résultat absurde en pénalisant les personnes souvent plus vulnérables qui reçoivent en héritage une rente plutôt qu'une somme d'argent globale».

Le Soleil, 11 novembre - Le ministre Sam Hamad suggère de couper pendant quelques mois jusqu'à 50% du chèque d'un nouvel assisté social qui refuse un emploi jugé «convenable», peu importe à quelle distance de chez lui. Le responsable du ministère de l'Emploi et de la Solidarité veut s'attaquer au «cerce vicieux» de l'aide sociale. Il a déposé mardi le projet de loi 70 pour favoriser l'intégration à l'emploi. «Les contribuables ne veulent pas payer des gens qui ne veulent pas, a affirmé le ministre. Ils veulent payer pour des gens qui sont responsables». Un nouveau programme obligatoire - Objectif emploi - serait instauré à l'intention de ceux, parmi les quelque 17 000 nouveaux prestataires chaque année, qui sont jugés aptes à l'emploi. [...] Ceux qui font des démarches pour se trouver un emploi toucheraient une prime mensuelle qui reste à déterminer, entre 130 \$ et 250 \$, pour les accompagner pendant 12 mois. [...] Toutefois, si l'agent responsable du plan d'intégration d'une personne juge qu'il manque de sérieux, il serait autorisé à retirer sa prime. Si la situation se poursuit, il pourrait progressivement amputer son chèque jusqu'à la moitié. Au bout des 12 mois, toutefois, s'il est toujours sans emploi, la personne intègre le système d'aide sociale normal, avec la totalité de sa prestation.

Le Soleil, 11 novembre - Les groupes membres du Front commun des personnes assistées sociales ont décrié la proposition gouvernementale. Déjà, plaident-ils, les programmes actuels n'arrivent pas à desservir tous ceux qui souhaitent bénéficier de mesures d'employabilité. «Des mesures d'emploi, on est d'accord, a déclaré Serge Petitclerc, du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Mais les pénalités, ça n'a pas de bon sens. Ça n'a jamais fonctionné et ça ne fonctionnera jamais. Sans compter que ça ne respecte pas les droits humains». La députée de Québec solidaire Françoise David s'est aussi insurgée contre le projet de loi 70. «C'est juste irrecevable, a-t-elle lancé. On parle ici de gens qui vivent déjà dans une grande pauvreté. Ce à quoi on va contraindre certains d'entre eux, c'est à la misère noire».

Le Soleil, 2 décembre - La grogne contre le projet de loi menaçant de couper de moitié le chèque des assistés sociaux aptes au travail mais qui ne cherchent pas activement un emploi a trouvé un écho sonore au Parlement. Une quinzaine de personnes ont interrompu les travaux en Chambre. Ils ont scandé leurs protestations contre la législation que défend le ministre du Travail, Sam Hamad. Quelques-uns ont lancé sur le parquet des avions en papier pour signifier que le projet de loi «fait un atterrissage forcé à l'Assemblée nationale». Les sympathisants des groupes adhérant au Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont été expulsés rapidement de la tribune des visiteurs, puis reconduits hors de l'Assemblée nationale.

20

16

Le Devoir, 15 janvier – Les Québécois ont une opinion bien moins favorable des prestataires de l'aide sociale que des personnes ayant une autre religion ou une autre origine ethnique, révèle un sondage réalisé pour le compte de la Commission des droits de la personne. Ils sont ainsi 88% à avoir une opinion favorable des personnes de couleur, 84% à avoir une opinion favorable des homosexuels, 77% des autochtones, 76% des personnes d'une autre origine ethnique et 68% des personnes d'une autre religion. Mais la proportion d'opinion positive tombe à 51% pour les assistés sociaux.

Le Devoir, 16 janvier - Trois rapports indépendants obtenus par l'opposition péquiste concluent que les difficultés financières encourues par des centres de désintoxication sont bel et bien dues aux réductions des prestations d'aide sociale. [...] Dans le cadre d'une réforme du régime d'aide sociale, le printemps dernier, le ministère de la Solidarité sociale a réduit à 200\$ par mois les prestations d'aide sociale de ceux qui vont suivre une cure de désintoxication dans un centre. Le rapport de Gestion-conseil Optim'Hum sur le

Centre Caroline Roy, par exemple, explique la situation qui y est vécue : « Lors de la mise en application de la nouvelle réglementation, la clientèle prestataire de l'AFDR (Aide financière de dernier recours) a quitté massivement les centres soit pour avoir accès à leur pleine prestation ou par manque de revenu pour défrayer les frais de thérapie. Dans certains centres dont le centre Caroline Roy, la clientèle a diminué de plus de 50%, créant une forte pression financière sur l'organisation », écrit-on dans le rapport.

Le Devoir, 22 janvier - La réforme de l'aide sociale [...] rate la cible : le gouvernement Couillard se base sur des « préjugés » démentis par la science, affirme un groupe d'universitaires. Dans une lettre transmise au *Devoir*, des chercheurs en travail social soutiennent que la stratégie de Québec pour réduire le nombre d'assistés sociaux repose sur de « fausses prémisses ». L'objectif du projet de loi 70, présenté en novembre, est noble - inciter les gens à trouver du travail -, mais ce n'est pas en coupant dans les prestations d'aide sociale qu'on y arrivera, estiment les signataires, professeurs en travail social à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). « Nous sommes ici dans l'univers des préjugés fortement répandus dans la population à l'égard des bénéficiaires d'aide sociale (par exemple, dépendant, paresseux, fraudeur) », écrit Jean-Yves Desgagnés, directeur du module de travail social de l'UQAR, au nom de cinq de ses collègues.

La Tribune, 28 janvier - Un assisté social qui décide de ne pas « faire l'effort » doit « subir les conséquences », a plaidé mercredi le ministre de l'Emploi, Sam Hamad, pour défendre sa réforme controversée de l'aide sociale. Il a ainsi confronté un regroupement d'assistés sociaux mercredi matin, au début de la commission parlementaire sur le projet de loi 70 du gouvernement Couillard. [...] En commission parlementaire, la Coalition pour un Québec sans pauvreté a livré une charge à fond de train contre le projet de loi. « Absolument rien ne justifie de couper dans les prestations des personnes assistées sociales, des personnes dont le revenu n'est pas décent », a déclaré Serge Petitclerc, en invoquant notamment la Charte québécoise des droits et libertés qui prévoit qu'une personne dans le besoin a droit à de l'assistance. « Punir les personnes assistées sociales parce qu'elles sont pauvres, c'est tout simplement immoral, sinon illégal », a-t-il poursuivi, tandis que sa collègue, Virginie Larivière, affirmait que le projet de loi était « odieusement rempli de préjugés ».

Le Devoir, 3 février - La pénalité prévue par la réforme de l'aide sociale pour forcer les premiers demandeurs à chercher ou à demeurer « dans un travail convenable » créera une inégalité de traitement entre prestataires. Cette inégalité est contraire aux droits protégés par les chartes et est contestable devant les tribunaux. C'est du moins ce que fait valoir la Ligue des droits et libertés (LDL) dans le mémoire présenté dans le cadre des consultations menées sur le projet de loi 70 [...]. Selon la LDL, en créant une mesure qui pénalisera spécifiquement les 17 000 personnes qui font une demande d'aide sociale pour la première fois, le programme d'insertion au travail « Objectif emploi » créera artificiellement une nouvelle catégorie de prestataires soumis à un régime plus strict.

Un assisté social récalcitrant doit « subir les conséquences »

Le Devoir, 10 février - Le projet de loi 70 [...] a été critiqué sévèrement, mardi en commission parlementaire. Le ministre François Blais a eu beau ouvrir la porte à des assouplissements, le projet de réforme a été la cible d'une pluie de critiques, notamment par la protectrice du citoyen et par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. La protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a ajouté sa voix en soirée à ceux qui trouvent que le projet de loi est trop flou. [...] Elle estime que « l'actuel projet de loi, sans balises suffisantes, laisse une trop large place au seul contrôle bureaucratique ».

La Presse, 10 février - Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes du Québec, mercredi, contre le projet de loi sur l'aide sociale qui cible les premiers demandeurs de prestations. À Montréal, ils étaient environ 150 à manifester devant un Centre local d'emploi dans le sud-est de la ville - quartier populaire. De semblables manifestations avaient lieu en Estrie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi, dans Lanaudière, à Québec, dans Chaudière-Appalaches, sur la Côte-Nord, en Montérégie et dans le Bas-Saint-Laurent. [...] « On voit que les personnes assistées sociales se retrouvent avec de moins en moins, toujours du cas par cas, des mesures discriminatoires pour évaluer leur condition, plutôt que de leur faire confiance et de considérer que ce ne sont pas les seuls responsables de leur exclusion du marché du travail. Il y a aussi d'autres facteurs à considérer », a plaidé Yann Tremblay-Marcotte, du Front commun des personnes assistées sociales.

La Tribune, 18 février - La Coalition estrienne aide sociale exige le retrait du projet de loi 70 en cette journée marquant la fin des travaux de la consultation publique à ce sujet. [...] Pour marquer leur opposition, les gens de la Coalition [...] ont organisé une traverse symbolique des pauvres où l'on voit une personne accablée et qui peine à marcher sous le poids des problèmes dû à sa condition de pauvreté. On y voit aussi le ministre de la Solidarité sociale et de l'Emploi avec un bâton voulant la mettre au pas. « C'est ce que le gouvernement provincial prévoit pour les personnes assistées sociales avec son projet de loi 70 et de son programme Objectif emploi ».

Une traversée symbolique contre le projet de loi 70



Le Devoir, 18 février - La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Julie Miville-Dechéne, qualifie d'«impensable» l'idée de couper de moitié les prestations d'aide sociale des jeunes refusant de participer à une séance d'information dans un organisme spécialisé en employabilité. [...] Pour sa part, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a mis en garde M. Blais contre l'adoption d'un projet de loi assorti de «pénalités qui viendraient réduire une aide financière déjà trop faible pour assurer la couverture des besoins de

base des personnes» par l'Assemblée nationale: celui-ci contreviendrait à la fois à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. Enfin, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a invité M. Blais à «aller de l'avant» avec le programme Objectif emploi.

Le Devoir, 26 février - Plusieurs jeunes seront condamnés à l'itinérance advenant la mise en branle de la réforme de l'aide sociale du gouvernement libéral, appréhende le coordonnateur du Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ), Jean-François Mary. «Avec le projet de loi 70, le gouvernement va pousser un grand nombre (des nouveaux prestataires d'aide sociale) directement dans l'itinérance, car un chèque de 623 \$, ça ne se coupe pas», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale jeudi. [...] M. Mary était flanqué des porte-parole du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Tous trois ont été exclus des consultations publiques sur le projet de loi 70.

Le Nouvelliste, 14 mars (lettre ouverte) - [I]l y a une baisse du montant des prestations par rapport au coût de la vie. Actuellement, le montant d'aide sociale des personnes sans contraintes à l'emploi ne leur permet de couvrir qu'environ 46% de leurs besoins de base. [...] nous croyons qu'affamer les personnes à l'aide sociale ne leur donnera pas les conditions pour leur permettre de s'en sortir. [...] L'article 45 de la Charte québécoise écrit que «toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent». Le problème dans ça est que la loi ne prévoit pas des revenus suffisants pour garantir qu'ils soient vraiment décents. Il est de la responsabilité de nos gouvernements d'agir en respect des droits humains.

Le Nouvelliste, 22 mars (lettre ouverte) - Vous dites «affamer les prestataires ne leur donnera pas les conditions pour s'en sortir». Croyez-vous naïvement que de bonifier leur prestation ne va pas les conforter dans cette forme de vie parasitaire? On parle ici de gens aptes au travail qui s'assurent de tous leurs droits, sauf de leur contribution. [...] À sa dernière visite au dentiste, mon épouse a croisé une prestataire d'environ 45 ans. Cette dernière bien dodue et bâtie s'informait s'il existait un programme de gratuité orthodontie. Elle arborait des tatouages très dispendieux et s'affairait à texter sur son téléphone intelligent tout en avisant la secrétaire de ne plus lui rappeler son rendez-vous par téléphone, car de jour elle ne répondait pas. Trop occupée je suppose à s'en sortir. Regardez autour de vous; il y a plein de personnes comme elle.

Le Nouvelliste, 7 avril (lettre ouverte)
– C'est rarement un choix d'être à l'aide sociale; quand on est là, c'est parce qu'on n'a pas le choix. C'est très souvent à cause de maladies qu'on y arrive, comme ça a été mon cas d'ailleurs. J'ai travaillé pendant une quarantaine d'années. Je ne m'attendais jamais un jour à demander de l'aide de dernier recours. Si vous, un jour, vous aviez à demander de l'aide sociale, vous verriez que, très souvent, la vie a un autre visage que celui que vous peignez dans votre article. [...] La dignité en prend pour son rhume quand on est rendu à l'aide sociale. J'ai trouvé cela très gênant et très difficile de me rendre au bureau de l'aide sociale pour la première fois de ma vie et remplir tous les multiples formulaires. J'ai vécu ça comme une humiliation. Je me sentais comme si je n'étais rien. J'ai eu à affronter les regards des gens du bureau d'aide sociale. Depuis ce temps-là, je ne m'habitue pas vraiment à vivre avec le jugement que je reçois des autres quand je parle de ce que je fais. Je trouve ça très dur sur ma dignité d'avoir à vivre avec les demandes et exigences de l'aide sociale au quotidien pour qui j'ai le sentiment d'être moins que rien par moments. Malheureusement, je peux vous dire que c'est le cas aussi de la grande majorité des prestataires.

Le Soleil, 31 mai – Près de 300 professeurs et chargés de cours universitaires, dont plusieurs de l'Université Laval, demandent à leur ancien collègue François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'abandonner le projet de loi 70 sur l'aide sociale. Ils affirment qu'il attente aux droits des plus pauvres de la société. C'est une charge à fond de train qu'ont livrées quatre d'entre eux, lundi, contre le projet que porte l'ex-doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Aux côtés de représentants du Collectif pour un Québec sans pauvreté, ils ont dénoncé la possibilité que des pénalités puissent être imposées à des prestataires qui ne s'inscriraient pas dans une démarche de réinsertion ou qui manqueraient à leurs obligations. Ils protestent aussi contre le flou des mesures à venir puisque celles-ci ne seront connues que par voie réglementaire, une fois le projet de loi adopté.

Le projet critiqué par 300 universitaires

Le Devoir, 1^{er} juin – Des dizaines de personnes se sont rassemblées au carré Saint-Louis, à Montréal, pour écouter des personnalités publiques qui se sont jointes mardi à la lutte contre le projet de loi sur la réforme de l'aide sociale. Le dramaturge Michel Marc Bouchard et l'ex-député péquiste Claude Cousineau font partie des opposants [...].

Le Soleil, 1^{er} juin – « Il y a un petit peu, je pense, d'ignorance par rapport à ce que l'on veut faire », a commenté mardi le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale au lendemain de la sortie publique de quatre enseignants de l'Université Laval, qui ont pris la parole aux abords de l'Assemblée nationale au nom de près de 300 autres de leurs collègues et confrères de partout au Québec. [...] Certains d'entre eux ont dénoncé l'obligation qui serait faite aux premiers demandeurs d'aide sociale d'accepter un emploi sous peine de voir leurs prestations être amputées. « J'ai lu qu'on voulait obliger les gens à prendre un travail », a dit François Blais avant de soutenir que rien n'est plus faux. Il affirme ne pas vouloir « les faire travailler à tout prix », mais « les mettre en marche ».

Le Soleil, 3 juin – Le ministre François Blais fait amende honorable. Il regrette avoir déclaré mardi qu'il y avait « un petit peu d'ignorance » chez les professeurs et les chargés de cours universitaires qui l'avaient interpellé la veille relativement au projet de loi sur l'aide sociale. Il n'a pas voulu être méprisant, dit-il. [...] Il a précisé n'avoir jamais traité ses anciens collègues d'« ignorants ». Il existe une distinction entre être « ignorants » et « faire preuve d'ignorance », a-t-il indiqué. « Moi aussi, je fais preuve d'ignorance sur bien des sujets, parfois », a-t-il ajouté.

La Presse, 7 juillet – Bon an mal an, Québec traite plus de 11 000 cas de délation pour fraude à l'aide sociale, mais à peine un cas sur six se révèle fondé, démontrent des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [...].

FRONDE CONTRE LE PROJET DE LOI 70

«Un petit peu d'ignorance», croit Blais

«UN PETIT PEU D'IGNORANCE» CHEZ LES
OPPOSANTS AU PROJET DE LOI SUR L'AIDE SOCIALE

François Blais fait amende honorable

Le Soleil, 24 août – Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, pousse le projet de loi 70 plus loin. Il entend l'amender de manière à pouvoir retenir le chèque d'aide sociale d'un nouveau bénéficiaire qui ne se présenterait pas à un rendez-vous d'évaluation. La retenue du chèque est « une pratique qui existe déjà pour des motifs administratifs, explique le ministre. Là, on l'emmènerait à un cran supérieur pour l'évaluation » comme telle, pour le rendez-vous dit « d'évaluation » avec un agent de l'aide sociale.

Le Droit, 31 août – Une partie du nouveau règlement sur l'aide sociale qui limite le droit des prestataires de voyager à l'extérieur du Québec est maintenant contestée devant le tribunal. Depuis le 1^{er} mai 2015, un adulte prestataire de l'aide sociale qui s'absente du Québec pour une période dépassant 15 jours discontinus au cours d'un même mois ou sept jours consécutifs dans un même mois n'aura plus droit à l'aide financière de dernier recours. [...] Un prestataire, Ariel Moyal, s'adresse donc au Tribunal administratif du Québec dans l'espoir de faire invalider cette disposition du règlement. [...] Il soutient que cette disposition contrevient à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et à la Charte canadienne des droits et libertés, qui protègent le droit à la libre circulation, le droit à la dignité et le droit à l'égalité.

Le Devoir, 10 novembre – Certains assistés sociaux devront se débrouiller pour vivre désormais avec aussi peu que 399 \$ par mois, en vertu de la loi 70 adoptée jeudi. [...] Au moment du vote, les trois élus de Québec solidaire étaient si outrés de l'approche punitive choisie par le gouvernement que Françoise David, Amir Khadir et Manon Massé se sont levés tour à tour pour voter contre le projet de loi, tout en tournant le dos au gouvernement, un geste symbolique inusité à l'Assemblée nationale. La loi 70 est la loi la plus « honteuse » jamais adoptée par le gouvernement Couillard, selon la députée solidaire de Gouin, Françoise David.

AIDE SOCIALE

Des prestataires perdront jusqu'à 224 \$ par mois

20

17

La Presse, 12 janvier –
Le gouvernement Couillard
a grossièrement sous-estimé
l'impact d'un changement
apporté dans la réforme de
l'aide sociale l'an dernier. En
réduisant la possibilité de
s'absenter du Québec, la réforme du ministre François
Blais touche quatre fois plus de bénéficiaires que prévu.
Deuxième surprise, les bénéficiaires ainsi éliminés du
programme sont très majoritairement nés à l'étranger.

Le Quotidien, 15 février (lettre ouverte) – Une injustice
touche les personnes assistées sociales qui partagent
un logement. En effet, ces personnes sont coupables
de « vie maritale », selon les critères du ministère de
l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces gens subissent les
lourdes pénalités financières, qui peuvent aussi mener
à la suppression totale de leur prestation. En amour,
tu paies pour !

Le Devoir, 19 mai – Le taux de chômage est si bas que les organismes d'aide à l'emploi manquent de demandeurs, a signalé le ministre de l'Emploi, François Blais, qui y voit une raison de plus pour aller de l'avant avec son programme Objectif emploi. « Étant donné la bonne tenue de l'emploi au Québec, les organismes d'employabilité ont de plus en plus de difficulté à trouver des gens. Les gens se trouvent un travail sans eux », a déclaré M. Blais lors d'un point de presse jeudi. « Certains sont même inquiets. (...) Ils attendent avec intérêt la mise sur pied d'Objectif emploi parce qu'ils savent qu'on va pouvoir diriger des personnes vers eux ». [...] Jeudi encore, le Parti québécois, Québec solidaire et une coalition de groupes sociaux ont demandé au ministre de retirer les sanctions du programme. Ils se sont par ailleurs montrés très étonnés par ses propos sur les organismes d'employabilité. « Nous, c'est pas ce qu'on entend de leur part, a déclaré Yann Tremblay-Marcotte, du Front commun des personnes assistées sociales. Ils sont complètement débordés ».

Le Devoir, 19 juin – Des victimes d'actes criminels accusent l'aide sociale de faire des économies sur leur dos tandis que leur chèque est amputé parce qu'ils reçoivent une indemnité mensuelle de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Jeudi, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a entendu la cause de trois personnes qui demandent à l'aide sociale d'exclure l'indemnité que leur verse l'IVAC du calcul servant à établir le montant des prestations auxquelles ils ont droit.

Le Devoir, 13 juillet – Un projet de règlement rendu public mercredi élimine des contraintes du programme d'aide sociale tout en en ajoutant de nouvelles avec le programme Objectif emploi. Ainsi, les prestataires de l'aide sociale n'ont plus l'obligation de produire de déclarations mensuelles et pourront voir leurs dettes envers l'État diminuer dans certaines circonstances. [...] ces changements entrent en vigueur en même temps que le programme Objectif emploi, qui s'est attiré beaucoup de critiques depuis deux ans. Ce qui fait dire à certains qu'« on fait des petits pas en avant et de grands reculs en même temps », a fait valoir Serge Petitclerc, de la Coalition Objectif Dignité.

Le Soleil, 13 juillet – Le programme Objectif emploi [...] constitue « une chance additionnelle pour des gens qui n'ont pas nécessairement eu une vie très facile », estime le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais. Un propos qui hérisse la Coalition Objectif dignité, qui épingle sa démarche qu'elle juge coercitive. [...] Des gens participeront avec enthousiasme au nouveau programme - ceux qui auraient de toute façon quitté l'aide sociale très rapidement. D'autres y participeront parce qu'on les y forcera. Mais d'autres encore, les plus « poqués », ne pourront pas y participer et écoperont de pénalités, fustige Serge Petitclerc, du Collectif pour un Québec sans pauvreté et coporte-parole de la Coalition Objectif dignité.



Le Soleil, 13 juillet 2017

Le Devoir, 28 juillet – Plus de la moitié des personnes (54%) qui s’inscrivent à l’aide sociale au Québec quittent le programme d’elles-mêmes après un an, a appris *Le Devoir*. Une statistique qui n’entame pas la volonté du gouvernement d’aller de l’avant avec Objectif emploi [...].

Le Devoir, 24 août – Une opération s’organise pour distribuer des chèques d’aide sociale à des demandeurs d’asile qui ont récemment traversé la frontière. Selon Radio-Canada, des fonctionnaires seront déployés la semaine prochaine au Palais des congrès de Montréal pour remettre aux personnes concernées les chèques qui leur sont destinés. Ils devraient ainsi distribuer de 4000 à 5000 chèques.

Le Devoir, 30 août – Québec revoit son plan pour la distribution de chèques d’aide sociale aux demandeurs d’asile qui ont récemment traversé la frontière. La distribution ne se fera pas au Palais des congrès, mais dans les centres d’hébergement temporaires où ils résident.

Le Devoir, 20 septembre – Québec met en danger la santé des populations les plus vulnérables et risque d’amplifier les problèmes de santé publique en voulant imposer des pénalités financières aux bénéficiaires d’aide sociale qui ne répondront pas aux exigences du nouveau programme Objectif emploi. Telle est la conclusion des directeurs de santé publique de Montréal et de Montérégie qui exhortent le gouvernement à faire marche arrière dans son projet de règlement présentement à l’étude. « Devant la volonté du gouvernement du Québec d’aller de l’avant avec cette réforme de l’aide sociale qui prévoit des pénalités susceptibles d’appauvrir les plus pauvres, d’augmenter l’insécurité alimentaire et d’aggraver l’itinérance, en tant que directeurs de santé publique de Montréal et de Montérégie, nous tirons la sonnette d’alarme et insistons sur les risques de ces pénalités pour la santé de nos populations », écrivent-ils dans leur mémoire présenté la semaine dernière au ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Devoir, 20 septembre – Le ministre de l'Emploi, François Blais, juge infondées les inquiétudes des directeurs de santé publique de Montréal et de Montérégie concernant les conséquences du programme Objectif emploi. « Ce qui est le plus inquiétant, c'est de ne pas accompagner des jeunes qui arrivent à l'aide sociale dans une situation de plein emploi. Il faut comprendre pourquoi, comprendre c'est quoi leurs parcours, et essayer de les aider », a réagi le ministre.

Le Soleil, 2 octobre (lettre ouverte) – Les approches punitives et coercitives privilégiées par le ministre de l'Emploi et de la « Solidarité sociale » n'ont pas leur place. Elles briment le droit à un niveau de vie décent et sont complètement inefficaces. Elles vont à l'encontre d'une politique de lutte à la pauvreté réellement solidaire et de programmes d'aide à l'intégration à l'emploi efficaces.

Le Devoir, 13 novembre – Québec devrait améliorer l'aide sociale et bonifier de façon significative la prime au travail des bas salariés à défaut d'instaurer un revenu minimum garanti, selon le comité d'experts chargé d'étudier la question. Le comité, créé par le gouvernement Couillard en juin 2016, a publié un rapport étoffé contenant 23 recommandations, lundi. [...] [Il y est recommandé] d'augmenter l'aide sociale de 472 \$ par an pour une personne seule et de 311 \$ par an pour un couple sans enfants. Cette mesure, qui coûterait 86,4 millions de dollars, vise à assurer que le revenu d'une personne corresponde à 55 % de la mesure du panier de consommation. Il se situe à l'heure actuelle à 52 % pour une personne seule (9192 \$).

Le Devoir, 16 novembre (lettre ouverte) – Selon Statistique Canada, la MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Un niveau de vie de base est le minimum de la décence, pas un luxe. Alors, que dire d'un projet qui vise à plafonner l'aide aux plus démunis à 55 % des biens et services de base ? Non seulement c'est insuffisant, mais c'est aussi une négation même du droit des personnes à vivre dignement, droit qui est garanti par notre Charte québécoise.

Le Devoir, 11 décembre – Les quelque trois milliards de dollars qui seront investis par Québec pour permettre à 100 000 personnes de « sortir de la pauvreté d'ici 2023 » n'impressionnent guère les organismes de lutte contre la pauvreté de la province, qui accusent le gouvernement de creuser le fossé existant entre deux catégories de personnes pauvres. Dans son Plan d'action gouvernement pour l'inclusion économique et la participation sociale, présenté dimanche, Québec augmente significativement les prestations de base des personnes assistées sociales qui ont une contrainte sévère à l'emploi. Près de la moitié des investissements annoncés, soit 1,25 milliard, permettra de hausser le revenu annuel de ces personnes de 12 749 \$ à 18 029 \$, ce qui correspond au seuil de pauvreté, soit la mesure du panier de consommation. Cette mesure phare du plan est présentée comme un « premier pas important vers l'instauration d'un revenu de base » ou revenu minimum garanti. [...] De l'autre côté du spectre, les bénéficiaires de l'aide sociale n'ayant pas de contrainte reconnue à l'emploi ne verront leurs conditions s'améliorer que maigrement. La prestation de base annuelle de 9389 \$ des personnes seules atteindra 9929 \$ en 2023, ce qui représente 55 % du seuil de pauvreté. [...] « Ne venez pas me dire que le Québec fait un bon en avant ! » a réagi le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc. Selon lui, l'augmentation des prestations d'aide sociale des personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi représente une avancée. « Mais les autres par contre ? » demande-t-il, assurant que la mince augmentation de leur chèque mensuel ne leur permettra pas de se sortir la tête de l'eau. « On joue dans le bon vieux film du 'bon' et du 'mauvais' pauvre. Les bons sont ceux qui ont un handicap ou un problème de santé mentale ; ils font pitié. Les autres, 'qu'ils se trouvent une job' ». [...] Au Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le coordonnateur Yann Tremblay-Marcotte s'est dit « outré » par le plan de Québec. Tout comme M. Petitclerc, il estime que les mesures adoptées par le gouvernement ne feront qu'accroître les inégalités entre les personnes qui ont une contrainte à l'emploi et celles qui n'en ont pas. « Le ministre Blais ne s'en cache même pas : pour lui, ce n'est pas important que les personnes aptes répondent à leurs besoins de base ; ils n'ont qu'à se trouver un emploi. Mais on ne leur garantit pas des conditions décentes pour le faire ».

Sitôt présenté, le plan de lutte contre la pauvreté est critiqué

Québec creuse l'écart entre les
« bons » et les « mauvais » démunis,
déplurent des organismes

Le Soleil, 15 décembre – Que valent les résolutions adoptées par l'Assemblée nationale? demande l'ex-ministre libérale Marguerite Blais. Elle déplore que celle réclamant d'exclure les pensions alimentaires du calcul des prestations d'aide sociale d'un parent d'une famille monoparentale n'ait trouvé aucun écho dans le plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement de Philippe Couillard. « Quand des députés votent à l'unanimité à l'Assemblée nationale une motion qui n'implique pas le gouvernement fédéral, quand il s'agit d'un dossier entièrement dans la cour du Québec, quand on peut agir et qu'on ne le fait pas, il faut se demander pourquoi. Pourquoi on vote des motions? Parce que ça fait partie d'un jeu parlementaire ou parce qu'on y croit? ».

Le Devoir, 18 décembre – La réforme de l'aide sociale, qui prévoit une hausse de revenu pour les prestataires ayant une contrainte sévère à l'emploi (CSE), pourrait entraîner une augmentation des demandes d'évaluation médicale. Une situation jugée « inconfortable » par des médecins qui craignent de subir des pressions de la part de patients pour établir un diagnostic reconnaissant une CSE. [...] Selon le directeur du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS), Christopher McAll, les médecins éprouvaient déjà un « malaise » à devoir juger de l'employabilité des prestataires d'aide sociale. « C'est très embêtant pour les médecins de décider si la personne en face d'eux, qui ne reçoit que la prestation de base, devrait accéder à un barème plus élevé ». Si l'état de santé du patient ne l'empêche pas de travailler, le médecin doit le laisser vivre avec l'aide de dernier recours, tout en sachant que celle-ci ne lui permettra pas de combler ses besoins de base. [...] « Je peux témoigner de cet inconfort, renchérit le D^r Charles Bernard. Dans tous les domaines où il faut être l'arbitre, ce n'est pas facile, mais le médecin doit faire son travail le plus objectivement possible ». À ce sujet, il appelle les médecins à faire preuve de prudence et à « ne pas céder au chantage ».

20

18

Le Devoir, 26 janvier – La prestation de solidarité sociale, qui est versée aux adultes ayant des contraintes sévères à l'emploi sans égard à la date de leur inscription, bondira de 73 \$ à compter du 1^{er} février prochain, passant de 962 \$ à 1035 \$ par mois, a décrété le Conseil des ministres le 17 janvier dernier. [...] Les prestations d'aide sociale de base, elles, croîtront de 15 \$ pour s'établir à 648 \$ par mois. « On s'entend, ce n'est pas un gros montant », dit le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc. « C'est certain que chaque dollar est le bienvenu dans des situations aussi éprouvantes, mais si l'objectif est de faire une différence significative dans la vie des gens, on passe à côté », conclut-il.

Le Devoir, 3 février – La hausse marquée des prestations de solidarité sociale passe sous le nez de milliers de personnes handicapées. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a haussé le 1^{er} février la prestation mensuelle versée aux adultes ayant des contraintes sévères à l'emploi de 73 dollars. Or, les personnes handicapées hébergées par une ressource intermédiaire ou ressource de type familial n'ont pas touché un sou. C'est que la Régie de l'assurance maladie du Québec a haussé de 73 \$ la « contribution » exigée des prestataires de solidarité sociale pour défrayer en partie les coûts de leur hébergement.

Québec pose des limites à la solidarité

Des milliers de
personnes vulnérables
sont privées de la
hausse de 73 \$ par mois
annoncée par le
ministre François Blais

La Presse, 21 février – Des groupes communautaires dénoncent la directive administrative du gouvernement du Québec qui suspend les prestations d'aide sociale à un bénéficiaire qui quitte la province pendant plus d'une semaine. [...] Des militants pour les droits des plus démunis soutiennent que cette règle pénalise certaines catégories de bénéficiaires, notamment les immigrants et les femmes qui doivent se rendre à l'étranger pour un proche malade ou décédé, voire pour un mariage. [...] Plusieurs [...] bénéficiaires ont manifesté mercredi devant le Tribunal administratif du Québec à Montréal, à l'invitation du collectif « Pauvre + Captif ». Ce tribunal entendait mercredi la contestation de cette mesure.

Le Devoir, 15 mars – Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, a déposé mercredi le projet de loi 173, qui vise à instaurer un revenu minimum garanti au Québec. Lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, il a expliqué que la mesure aidera à terme 84 000 personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi et qui sont prestataires du programme d'aide sociale depuis au moins 66 des 72 derniers mois. Par exemple, une personne handicapée qui touche actuellement 12 500 \$ par année verra son revenu grimper à plus de 18 000 \$ en 2023. Elle ne sera pas pénalisée si elle reçoit un héritage ou une autre forme de revenu, ou si elle décide de former un ménage. « Les chèques seront individualisés, a déclaré le ministre Blais, parlant d'une première historique représentant un investissement de 1,25 milliard \$ d'ici 2023 ».

Le Devoir, 15 mars – Sitôt connu, le projet de loi 173 a été applaudi par les groupes de défense des démunis. Le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc, l'a qualifié de « pas dans la bonne direction ». Mais il comporte des lacunes, a-t-il précisé en entrevue. « Le premier des problèmes, c'est que nous on a toujours revendiqué que la couverture des besoins de base, ça doit être pour l'ensemble des personnes touchées, c'est-à-dire au Québec, c'est autour de 800 000 personnes ». Il dénonce aussi, avec la députée Manon Massé de Québec solidaire, que les plus vulnérables devront attendre cinq ans avant de pouvoir toucher le revenu de base de 18 000 \$. « Pourquoi ce n'est pas demain matin ? s'est insurgée [Manon Massé] ».

Le Soleil, 24 mars (lettre ouverte) – Pourquoi [le gouvernement] ne donnerait-il pas enfin suite à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en novembre 2012 et qui demandait au gouvernement d'alors d'agir « afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que d'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement » ?

Le Devoir, 2 avril – Depuis le 1^{er} avril, les Québécois qui effectuent une première demande d'aide sociale pourraient perdre jusqu'à 224 \$ de leur allocation mensuelle de 650 \$ s'ils ne cherchent pas intensivement un emploi, s'ils ne suivent pas de formation ou s'ils ne participent pas à un programme de développement d'habiletés sociales.

Le Soleil, 29 avril (lettre ouverte) – [L]e projet de loi 173 représente une avancée pour les personnes admissibles. Ce qui le rend intéressant à nos yeux, c'est aussi qu'il pourrait représenter un premier pas vers l'instauration d'un revenu de base pour toutes et tous. Toutefois, pour que ce premier pas soit réussi, il nous apparaît essentiel de partir dans la bonne direction et de le faire sur des bases solides. Or, à l'heure actuelle, le projet de loi et les intentions réglementaires qui l'accompagnent laissent plusieurs questions importantes en suspens et nous apparaissent perfectibles à plusieurs égards.

L'Avantage, 10 décembre – Action populaire Rimouski-Neigette exhorte le gouvernement de cesser de traiter comme un revenu les pensions alimentaires dans le calcul des prestations d'aide sociale, de l'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et aux allocations au logement. Le coordonnateur de l'organisme, Michel Dubé, déplore que le gouvernement de François Legault tarde à agir pour les familles en situation de pauvreté : « La Coalition Avenir Québec (CAQ) s'était engagée en campagne électorale à mettre fin à cette injustice ». [...] Le député de Rimouski et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail, d'emploi, de solidarité sociale, de retraite et de lutte à la pauvreté, Harold LeBel, parraine et appuie la pétition mise en ligne par Action populaire Rimouski-Neigette.

20

19

La Presse, 22 mars - Les sommes reçues en pension alimentaire pour enfant à charge pèseront moins lourd dans la balance pour les personnes ayant recours à divers programmes gouvernementaux : assistance sociale, aide financière aux études, aide au logement et aide juridique. Leur admissibilité étant déterminée en fonction de l'ensemble des revenus du ménage, la pension alimentaire peut parfois rendre une famille inadmissible à un programme. La « bonification de l'exemption » vise à « mieux soutenir financièrement les familles à faible revenu », précise le budget Girard. « Enfin ! Ça fait 15 ans qu'on lutte contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants », a réagi Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec.

La dette de trop pour les plus démunis

La méthode de recouvrement de sommes versées en trop compromet souvent les chances des prestataires d'aide financière de s'en sortir, dénoncent des organismes

Le Devoir, 27 avril – Près de 55 000 prestataires d'aide financière de dernier recours traînent une dette envers l'État québécois frisant les 800 millions de dollars, selon les dernières données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Chacune des 53 045 personnes en situation de pauvreté ayant touché dans le passé des prestations d'aide sociale ou de solidarité sociale sans y avoir droit était accablée en 2018-2019 d'une dette moyenne de 14 932\$. « C'est souvent des erreurs de bonne foi », mentionne le secrétaire du CA de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain, François Brosseau. Le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc, montre lui aussi du doigt la « complexité » de la Loi. « On l'oublie : la majorité des personnes assistées sociales ont des difficultés de lecture et d'écriture ».

La Presse, 23 mai – C'est finalement à compter du 1^{er} octobre que 5600 familles monoparentales à faible revenu bénéficieront d'un coup de pouce de Québec : une bonification de l'exemption fiscale pour pension alimentaire. [...] L'exemption pour pension alimentaire pour enfant passera de 100 \$ à 350 \$ par mois, par enfant à charge.

La Presse, 17 novembre – Québec versera directement le crédit d'impôt pour solidarité aux personnes bénéficiant d'un programme d'assistance sociale. Environ 40 000 personnes recevront 292 \$ d'ici juin 2020, a confirmé dimanche matin le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet. [...] Ce changement permettra aux personnes bénéficiant d'un programme d'assistance sociale qui ne sont pas en mesure de remplir leur déclaration de revenus de recevoir le montant de base de la composante relative à la TVQ du crédit d'impôt. Même si les assistés sociaux ont déjà droit à ces sommes, plusieurs d'entre eux ne les obtiennent pas puisqu'une déclaration de revenus est nécessaire.

POSTFACE

POUR EN FINIR AVEC L'UTILISATION DES PRÉJUGÉS COMME ARME ÉTATIQUE DE RÉPRESSION ET DE VIOLENCE SYMBOLIQUE

Lorsque j'ai accepté d'écrire une postface à cette chronique de l'assistance sociale au Québec, je ne m'attendais pas à plonger dans un récit aussi sombre de l'histoire du Québec. J'en connaissais déjà une partie pour avoir été impliqué pendant près de 25 ans de ma vie dans la défense des droits des personnes assistées sociales¹. Au cours de ces années, j'avais compris comment les préjugés étaient un obstacle majeur dans les luttes que nous menions pour l'amélioration des conditions de vie des citoyen·nes exclu·es du marché du travail et n'ayant pas ou plus droit à des prestations d'assurance-chômage.

La lecture de cette chronique remontant au tout début de l'adoption de la *Loi de l'aide sociale* de 1969, une loi reconnaissant à tous les citoyen·nes le droit à un revenu quelle que soit la cause du besoin, m'a permis de constater que cet enjeu des préjugés a toujours été central dans l'évolution de l'assistance sociale au Québec depuis 50 ans. On peut même dire qu'ils ont été une arme redoutable de répression et de violence symbolique utilisée par les différents gouvernements qui se sont succédé pour remettre en question les fondements du droit à un revenu décent reconnu par la *Loi de l'aide sociale* de 1969. Ce droit a été rogné peu à peu, par différentes réformes majeures ou par des changements législatifs ou réglementaires, reposant à chaque fois sur les mêmes arguments : l'incitation au travail, afin de lutter contre la paresse et la dépendance, et la lutte contre la fraude, pour débusquer les profiteurs et les faux assistés sociaux. Au fil des ans, peu importe les partis politiques au pouvoir et les ministres responsables de ce dossier au sein des différents gouvernements qui se sont succédé, ces arguments ont été invoqués pour diviser les citoyen·nes à l'aide sociale en deux catégories, les aptes (les non-méritants) et les inaptes (les méritants); pour affamer peu à peu, par la diminution ou le gel des prestations, ceux considérés aptes au travail; pour justifier des mesures humiliantes de contrôle (p. ex. les boubous macoutes, la remise de chèque main à main); pour introduire plein de règles pénalisant l'entraide et la débrouillardise (p. ex. le partage du logement), ou porter atteinte à des droits fondamentaux reconnus dans les chartes des droits et libertés du Québec et du Canada.

1 De 1981 à 1985, j'ai travaillé comme intervenant au Regroupement populaire pour la défense des droits sociaux (RPDS) de Roberval, un groupe local de défense des droits des personnes assistées sociales. Puis, en 1988-1989, lors de la réforme d'aide sociale des ministres Paradis-Bourbeau, j'ai été attaché politique à l'Assemblée nationale du Québec de madame Louise Harel, députée d'Hochelega-Maisonnette, alors porte-parole pour l'opposition en matière d'aide sociale. Enfin, dans les années 1989-1991, puis 1997-2004, j'ai été coordonnateur au Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Si, depuis 50 ans, le droit à l'aide sociale a été rogné par les différents gouvernements qui se sont succédé au Québec, cette chronique de l'assistance sociale nous révèle que certains reculs ont été évités grâce à la résistance des groupes de défense des droits des personnes assistées sociales et de leurs alliés-es. Je pense ici notamment à la victoire des groupes de défense des droits sociaux ayant permis de faire reculer le gouvernement du Québec quant au paiement de la taxe d'eau par les personnes assistées sociales vivant à Montréal, et à celle ayant permis d'empêcher qu'une partie du chèque d'aide sociale soit saisie et versée directement aux propriétaires pour le paiement du loyer. Je pense aussi à la lutte contre les boubous macoutes qui a permis de faire cesser les visites surprises et sans consentement au domicile des femmes assistées sociales, les principales victimes de cette opération de contrôle et d'intrusion dans la vie privée.

Si certains reculs ont été évités, la résistance des groupes de défense des droits sociaux a également permis des améliorations aux conditions de vie de certains groupes de personnes assistées sociales. Par exemple, la lutte pour que cesse le détournement des pensions alimentaires pour enfants a permis aux familles monoparentales qu'une partie de cette pension soit exemptée du calcul du revenu et ne soit plus coupée de leurs prestations d'aide sociale. Par ailleurs, la lutte pour doter le Québec d'une Loi visant à éliminer la pauvreté², où les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales ont été très impliqués, a permis notamment d'inscrire la lutte à la pauvreté à l'agenda gouvernemental, avec des objectifs à atteindre, l'obligation d'adopter des plans d'action et de suivre l'évolution de la pauvreté au Québec.

Autre dossier majeur, la lutte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) pour l'instauration d'un revenu social universel garanti (RSUG) fait son petit bonhomme de chemin. Si l'instauration d'un Revenu de base pour les citoyen·nes à l'aide sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi et ayant reçu des prestations de Solidarité sociale pendant au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois, est très loin du RSUG du FCPASQ, il contient toutefois plusieurs avancées allant dans cette direction. Voilà pourquoi, selon moi, étendre ce Revenu de base à l'en-

semble des citoyen·nes admissibles à l'aide sociale serait une avenue à explorer sérieusement.

Enfin, une dernière avancée importante pour moi dans la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de vie des personnes assistées sociales, et un élément d'espoir dans le combat à poursuivre, se retrouve dans le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (PAGIEPS), à la mesure 18 : « Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale ». Dans la foulée de cette mesure, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) publiait, en 2021, un avis intitulé *Les préjugés : un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté*.

Jusqu'à maintenant, cet avis a malheureusement eu peu d'échos et de résonance. Toutefois, il s'agit d'une pièce maîtresse pour la suite de la lutte contre la pauvreté au Québec, car on y reconnaît enfin l'existence de préjugés généralisés à l'égard des personnes en situation de pauvreté, et que certains groupes, notamment les personnes assistées sociales, en sont particulièrement victimes. L'avis du CEPE révèle également que les préjugés ont des conséquences majeures pour les citoyen·nes en situation de pauvreté, qu'ils peuvent entraîner chez ceux-ci et celles-ci une perte d'estime de soi, une perte de confiance et du désespoir, fragilisant leur santé mentale, et qu'ils ouvrent la porte à la stigmatisation, à la discrimination et à l'exclusion sociale.

Enfin, un autre élément central de cet avis concerne les deux principales sources à l'origine des préjugés : les valeurs sociales partagées par la majorité dans la société et les politiques publiques mises de l'avant par ses dirigeantes et dirigeants. Deux sources qui interagissent et s'influencent l'une et l'autre. La présente chronique de l'assistance sociale au Québec (1969-2019) est un exemple parfait de cette interinfluence. Donc, si on veut continuer à avancer dans la lutte contre la pauvreté au Québec, et cesser de faire souffrir d'autres êtres humains, il nous faut également ajouter à l'équation la lutte aux préjugés et agir sur ces deux principales sources.

Jean-Yves Desgagnés, Ph.D.
Professeur en travail social (UQAR)

2 À ne pas confondre toutefois avec la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec, une loi beaucoup moins ambitieuse que celle que nous avons élaborée et proposée.

LE PRÉSENT DOCUMENT COLLIGE DES EXTRAITS D'ARTICLES, D'ÉDITORIAUX ET DE LETTRES OUVERTES PUBLIÉS AU QUÉBEC ENTRE 1969 ET 2019 DANS LES PRINCIPAUX QUOTIDIENS FRANCOPHONES (NATIONAUX ET RÉGIONAUX) AU SUJET DE L'ASSISTANCE SOCIALE.

CES EXTRAITS SONT PRÉSENTÉS EN ORDRE CHRONOLOGIQUE, SANS COMMENTAIRES NI EXPLICATIONS. SEULS QUELQUES JALONS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES ONT ÉTÉ INSÉRÉS À TITRE D'ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.

AU FIL DES PAGES SE DESSINE UNE PARTIE DE L'HISTOIRE DE L'ASSISTANCE SOCIALE AU QUÉBEC. UNE HISTOIRE MARQUÉE PAR UNE LUTTE CONTINUELLE EN VUE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES. UNE HISTOIRE MARQUÉE AUTANT PAR DE GRANDES MOBILISATIONS QUE PAR DES LUTTES QUOTIDIENNES, QUE LE RECOURS AUX JOURNAUX PERMET DE SUIVRE AU JOUR LE JOUR.

